



HISTOIRE

DU

COMMERCE ET DE LA MARINE

EN BELGIQUE

I

Bruxelles.—Typ. de A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, rue Royale 3, impasse du Parc.

HISTOIRE

DU

COMMERCE ET DE LA MARINE

EN BELGIQUE

PAR

ERNEST VAN BRUYSSEL

CHEF DU BUREAU PALÉOGRAPHIQUE BELGE

TOME II

BRUXELLES ET LEIPZIG
A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET Cie, ÉDITEURS
IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE ROYALE, 3, IMPASSE DU PARC

PARIS
Ancienne maison Treuttel et Würtz
E. JUNG-TREUTTEL, LIBRAIRE
RUE DE LILLE, 19

1863

CHAPITRE PREMIER

Une ambassade anglaise en Flandre. — Le commerce des laines, en 1356. — Projets de Louis de Male. — Leurs conséquences. — Guerre entre la Flandre et le Brabant. — La paix d'Ath. — Situation commerciale et industrielle de quelques villes belges. — Expédition du roi de Chypre contre Alexandrie. — Floris Berthaut, de Malines. — Mariage de Marguerite de Flandre. — Guerre avec l'Angleterre. — Combat naval. — Notes sur Turnhout, Dixmude et Bruxelles. — Désastres maritimes — Dissentiments entre les Brugeois et les Gantois. — Guerre en Flandre. — Régence de Philippe d'Artevelde. — Bataille de Roosebecke.

Philippe de Valois mourut en 1351, après un règne plein de troubles, sans avoir pu rendre la paix à ses États. Les Anglais, maîtres de l'océan, menaçaient les plus belles provinces du littoral, tandis que les Flamands, tout en observant la neutralité, réclamaient la restitution des villes de Lille, de Douai et d'Orchies, que la France s'était appropriées. Jean II, le successeur de Philippe, venait de rejeter les prétentions de ces derniers, lorsqu'il apprit l'arrivée en Flandre du duc de Lancastre, chargé par Édouard III de négocier un mariage entre la princesse Marguerite, fille de Louis de Male, et le jeune comte de Richmond.

Le roi, sans perdre de temps, fit tous ses efforts pour entraver ce projet, fortement appuyé au contraire par les communes flamandes. Celles-ci, mieux guidées par leurs instincts que leur comte ne l'était par ses conseillers, comprenaient par-

faitement que l'alliance anglaise n'offraient que des garanties, tandis qu'une union trop intime avec les princes français présentait des dangers. Elles avaient en outre à ménager de graves intérêts commerciaux, dont la prospérité dépendait en grande partie du maintien des relations établies.

L'importation des laines britanniques, qui faisait vivre des milliers d'ouvriers, acquérait chaque jour plus d'importance. Nous voyons en effet, par un acte conservé dans les archives de l'échiquier, que ce négoce, dont le produit était en 1290 de 19,358 livres sterling (1), occasionnait annuellement, vers le milieu du xiv[e] siècle, le déplacement d'un capital de 294,184 liv., monnaie anglaise (2).

Louis de Male, qui connaissait les dispositions de ses sujets n'osa repousser les ambassadeurs du roi Édouard. Il leur fit bon accueil, en évitant cependant de s'engager vis-à-vis d'eux, et prétexta l'extrême jeunesse de Marguerite de Flandre pour ajourner toute décision. Ennemi secret des Anglais, dont le nom lui rappelait la terrible défaite de Crécy, il espérait bien les brouiller dans l'intervalle avec les Flamands, en encoura-

(1) Voy. tom. I, p. 265.

(2) State or balance of the english trade in the 28[th] year of Edward the third.

EXPORTATIONS.

	L.	S.	D.
« One and thirty thousand six hundred and fifty one sacks and a half of wool, at liv. 6 value each amount to .	189,909	0	0
« Three thousand thirty six hundred and sixty five felts and 40 shil. value each hundred at six scores, amount to	6,073	1	8
« Whereof the custom amounts to	81,624	1	1
« Fourteen last, seventeen dicker, and five hides of leather after liv. 6 value the last, ...	89	5	0
« Whereof the custom amounts to	6	17	6
« Four thousand seven hundred and seventy four cloths and a half, after 40 shil. value the cloth is	9,549	0	0
« Eight thousand and sixty one pieces and a half, of worsted after 16 shil. 8 den. the piece is	6,717	18	4
« Whereof the custom amount to	215	13	7
« Sum of the unt carried commodities in value and customs	294,184	17	2

geant quelques-uns de ceux-ci à piller les navires de commerce qui se rendaient dans les ports britanniques.

Ses prévisions ne tardèrent pas à se réaliser. Édouard III, qui avait déjà eu à se plaindre de pareils actes d'hostilité, prit sa revanche en enlevant à la ville de Bruges l'étape des laines, qu'il transféra en Angleterre (1). Il ne se borna pas à cette mesure rigoureuse, et fit inviter les ouvriers belges à émigrer dans ses États, leur offrant non seulement la protection la plus étendue, mais encore des faveurs spéciales (2). Une autre infortune, non moins désastreuse, vint frapper les Brugeois. Leurs finances étant fort obérées, par suite des amendes considérables auxquelles ils avaient été condamnés précédemment, ils s'étaient vus obligés de prélever des impôts assez lourds sur les marchands étrangers. Les Osterlings s'en irritèrent et, n'ayant pu obtenir satisfaction, se retirèrent à Dordrecht (3). On se hâta de leur faire des concessions, qui eurent pour effet de les ramener en Flandre, tout en occasionnant de nouveaux sacrifices aux habitants du comté.

Pendant que Louis de Male, dissimulant ses véritables sentiments, attendait avec impatience une occasion de les déclarer, ses sujets se transportaient en grand nombre à l'étranger, où ils espéraient jouir de plus de tranquillité. Plusieurs membres de la noblesse flamande, refusant de s'associer aux gens du lys, continuaient à servir sous le prince de Galles, et le suivirent dans les plaines de Poitiers. Là combattirent les sires de Pamele et de Ghistelle et, lorsque le roi de France tendit son épée au vainqueur en se constituant prisonnier, ce fut un Belge, le seigneur de Morbeke, qui s'avança pour la recevoir (4).

Des événements d'une autre nature se passaient vers la même époque dans le duché de Brabant. Jean III était mort le 5 décembre 1355, laissant son héritage à sa fille aînée, Jeanne,

(1) Anderson, *Hist. of Commerce*, tom. I, p. 332.

(2) Voy. son mandement du 28 juin 1355, dans l'ouvrage de M. Delpit, *Documents français en Angleterre*, t. I.

(3) Verhoeven, *Historische tyden oordeelkundige aenteekingen*, *etc.*, mém. cour. de l'acad. de Bruxelles, 1777, p 33.

(4) Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, tom. III, p. 376.

mariée à Wenceslas duc de Luxembourg. Les deux époux avaient à peine pris possession de leurs États, lorsque Wencelas alla trouver son frère, l'empereur Charles IV, et se fit assurer par ce prince la succession au duché, dans le cas où Jeanne mourrait sans enfants, consentant de son côté à l'abandonner à l'empereur s'il décédait lui-même sans postérité.

Louis de Male, qui avait épousé la fille puînée de Jean III, se voyant éventuellement dépouillé de ses droits, en conçut un profond ressentiment. Il se contenta d'abord de réclamer le paiement de la dot de sa femme, qui consistait en une pension annuelle de 10,000 florins de Florence. Wenceslas, aussi prodigue que ses prédécesseurs, se trouvait dans l'impossibilité de satisfaire à cette demande. Le comte de Flandre, qui cherchait à provoquer une querelle, devint alors plus exigeant, et prétendit se faire rembourser en même temps une somme de 86,500 réaux d'or, qui lui restait due pour prix de la cession de Malines, faite en 1346. Sur le refus de son beau-frère, il fit appel aux milices flamandes, et envahit le Brabant, qu'il traita en pays conquis. Les deux armées se rencontrèrent dans la plaine de Scheut, et les Flamands y remportèrent une victoire décisive. Bruxelles ouvrit ses portes à Louis de Male, qui se rendit de là à Louvain, tandis que Wenceslas fuyait vers Maestricht, dans le plus grand désarroi.

Ces rapides succès, dont l'avidité du vainqueur compromit les résultats, ne furent pas de longue durée. Le 24 octobre 1356, durant une nuit sombre et glacée, quelques hommes dévoués, à la tête desquels se trouvait un gentilhomme brabançon, Everard t'Serclaes, entrèrent dans Bruxelles, en chassèrent les troupes flamandes, et y rétablirent l'autorité du duc (1). On fit la paix à Ath, le 4 juin 1357, non sans d'importantes concessions de la part de Wenceslas, qui abandonna la ville d'Anvers au comte de Flandre, en même temps que les villages de Wilmerdoncq, Austruwel, Oorteren, Santvliet, Berchem, Deurne, Wyneghem, Schille, Bouchaut et Hove. Ces fiefs ne furent rendus au Brabant qu'en 1406.

(1) Voy. Une notice sur Everard t'Serclaes, par le baron Jules de Saint-Genois, dans le *Messager*, tom. III, Gand, 1835.

La ville de Bruxelles, tout en ayant été rançonnée par l'ennemi, se releva plus prospère après cette épreuve. Devenue la résidence permanente des ducs, qui aimaient à s'entourer d'une cour brillante et somptueuse, elle offrait alors le tableau d'une grande animation industrielle. Une foule d'ouvriers tisserands et drapiers, la plupart wallons, étaient venus peupler le faubourg de Hal, devenu aujourd'hui la paroisse de Notre-Dame de la Chapelle. La vente des étoffes de laine y suivait, depuis des années, un mouvement toujours ascendant, et les magistrats de la cité s'étaient vus obligés, dès 1353, de faire construire une nouvelle halle aux draps. Plus tard, en 1370, on transféra à Bruxelles l'Hôtel des monnaies ducales.

Ces progrès, d'autant plus remarquables qu'ils se manifestaient durant une époque pleine d'agitations, s'étendaient d'ailleurs à toute la Belgique. La petite ville de Diest qui avait obtenu ses droits de commune en 1228, fut entourée de murs en 1356; Malines, dont le chantier de construction navale était renommé, comptait dans son enceinte plus de 1,370 métiers de tisserands (1). Anvers, réservé à une si haute fortune commerciale, acquérait chaque jour plus d'extension, mais sans éclipser encore l'antique cité de Bruges, jusqu'alors sans rivale. Les Vénitiens attachaient un tel prix aux relations qui s'étaient formées entre eux et les Flamands, qu'ils les continuèrent malgré la rupture survenue entre Louis de Male et Édouard III, en sollicitant de ce dernier des lettres de sauf-conduit (2). Édouard III lui-même ménageait les Brugeois, en dépit de la politique hostile de leur comte, et leur permit d'envoyer leurs navires à Harfleur, le 18 octobre 1359, afin de ravitailler cette ville. Ce fut à un marchand de Bruges, nommé Jean Walewayn, que le roi d'Angleterre confia le soin de percevoir en son nom les sommes stipulées pour la rançon du roi d'Écosse, David Bruce (3); ainsi qu'un capital de 200,000 écus d'or dû par le duc de Bourgogne. Les Brugeois soignaient leurs

(1) Cons. une dissertation de M. de Reiffenberg, dans les *Nouveaux mémoires de l'Acad. de Belgique*, tom. IX.

(2) Rymer, *Fœdera*, tom. VI.

(3) Voy. Les lettres du roi datées de Calais, le 30 oct. 1359, dans Rymer, *Fœdera ;* Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, tom. III, p. 399.

intérêts commerciaux avec une vigilance infatigable, et ne négligeaient aucune occasion de les faire valoir. Ils conclurent, en 1361, un traité avec les habitants de Nuremberg, qui, suivant l'exemple des Espagnols et des Vénitiens, fondèrent un comptoir en Flandre.

Chacune des communes belges, défendue par une population nombreuse et vaillante, avait alors ses marchés et ses foires. On achetait des chevaux à Courtrai; des toiles à Thielt; de la terre blanche à Menin (1). Froissard vante l'habileté des teinturiers de Werwick; Liége et Dinant exportaient partout leurs cuivres forgés, et nous voyons la cité de Tournai, qui appartenait à cette époque à la France, contribuer à elle seule pour une somme de 48,000 florins à la rançon du roi Jean (2).

Les marchands étrangers affluaient dans toutes ces villes, car ils y trouvaient une protection assurée contre la violence et l'arbitraire, sans avoir à l'acheter, comme ailleurs, par de ruineux sacrifices. Cette sécurité, qui semblait si bien établie, allait cependant être troublée, car les institutions communales tendaient à se modifier, et déjà des luttes intestines annonçaient leur prochaine transformation. Les corps de métiers, désormais entièrement affranchis, réclamaient énergiquement l'admission de leurs chefs aux fonctions publiques, et cette prétention, vivement combattue par les représentants des anciennes familles patriciennes, amenaient de déplorables conflits. C'est ainsi que la ville de Louvain, jusqu'alors si florissante, perdit une partie de sa population ouvrière en 1362, à la suite d'une révolte, et se vit condamnée à payer une amende de 28,000 moutons d'or au duc Wenceslas, ainsi que des indemnités considérables aux membres des lignages, qui avaient été obligés, durant quelque temps, de se réfugier à l'étranger.

Une circonstance fâcheuse, dont les résultats furent fatals au commerce, vint interrompre en 1363 nos relations avec l'Égypte. Le roi de Chypre, Pierre I[er], s'étant assuré le concours

(1) Cette ville avait obtenu de Louis de Male le privilége d'une foire le 18 nov. 1351.

(2) Ses habitants furent déchargés à cette occasion, pour un terme de six années, de certain impôt perçu sur le sel et sur le vin.

des villes italiennes, avait armé une flotte considérable, à l'aide de laquelle il tenta de s'emparer du port d'Alexandrie. Les alliés eurent bientôt à regretter leur imprudence, car le Soudan ordonna l'arrestation immédiate de tous les chrétiens qui se trouvaient dans ses États, fit faire des perquisitions dans leur demeures, et soumit quelques-uns de ses prisonniers aux plus affreuses tortures. Il défendit en outre l'exportation des soieries, des draps d'or et des épices, condamnant ainsi les Vénitiens, les Génois et les Rhodiens à une ruine complète. Ceux-ci, vivement alarmés, se hâtèrent de rappeler leurs contingents, offrirent de faire réparation, et s'adressèrent au pape pour réclamer son intervention auprès du roi de Chypre.

La plupart des négociants belges recevaient les produits du Midi par l'intermédiaire des spéculateurs étrangers, mais quelques-uns de nos compatriotes se montraient plus entreprenants. Un d'entre eux, Floris Berthaut, de Malines, est connu dans l'histoire pour être devenu millionnaire par ses grandes opérations maritimes. Il avait non seulement des correspondants à Alexandrie, mais aussi à Damas et au Caire. Ses navires portaient les plus précieuses cargaisons; on était ébloui de la quantité de perles et de pierres précieuses exposées chez lui (1), et on disait de ce marchand princier, pour nous servir des expressions d'un de ses contemporains : « c'est le plus riche « homme d'or et d'argent qu'on sache en nul pays, par les « grands faits de marchandises qu'il mène par terre et par « mer (2). »

Le mariage de Marguerite de Flandre, qui avait donné lieu à tant de débats, fut célébré à Gand, en juillet 1369, en

(1) Pour donner une idée du luxe qui régnait à cette époque, nous nous contenterons de rappeler un passage de la chronique de Corneille Zantvliet, où l'on trouve la description d'une robe de drap d'or, envoyée en 1371 au duc de Brabant, alors prisonnier au château de Nynderke... « tunicam novam pretiosissimam sibi transmissit (ducissa Johanna, ejus conjux) quæ tam artificiose ac decenter erat aptata, sive complicata, ut propter immensitatem auri intertexti tunica ipsa sine quovis sustentaculo mutuato staret erecta, et nil præter aurum videri posset ab extra, non pannus aut ars cella textrina. *Vet. Script. et mon. Amplissima collectio*, tom. V, col. 297, c.

(2) Froissart, *chron.*, tom. III.

présence d'une foule de grands seigneurs et d'un immense concours de peuple. Louis de Male venait de prendre un parti décisif, et abandonnant le système politique inauguré par Jacques d'Artevelde, accordait la main de l'héritière du comté à un prince français, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, quatrième fils du roi Jean, et frère du souverain régnant, Charles V. Cette union, si vivement désirée par le roi de France, eut causé des appréhensions à un monarque plus prévoyant et plus habile. En effet, Philippe le Hardi possédait déjà de riches apanages, et son alliance avec la maison de Flandre lui assurait de nouveaux domaines. Charles V, en favorisant son élévation, commettait une faute réelle, car il plaçait entre les mains d'un prince de la famille royale, dont les intérêts politiques n'étaient pas intimement liés à ceux de la couronne, une puissance menaçante et redoutable. Les communes flamandes, inquiètes et divisées, n'avaient pas moins à craindre l'avénement du duc de Bourgogne. Leurs anciens comtes, dont l'autorité était soumise à de nombreuses restrictions, n'avaient pu leur résister jusqu'alors qu'en se soumettant au vasselage de l'étranger; elles allaient obéir désormais à un grand feudataire, chef de divers États, entre lesquels il suffisait d'exciter une rivalité jalouse pour les contenir les uns par les autres. Nous verrons bientôt comment ce système fut mis en œuvre, et quels en furent les résultats.

Édouard III, forcé de renoncer à ses desseins sur la Flandre, reprit aussitôt les hostilités. Une foule de navires, armés en guerre, se répandirent avec son autorisation dans le détroit de la Manche, pillant les riches nefs qui se rendaient dans nos ports, et causant des pertes incalculables au commerce belge. Des plaintes générales s'élevèrent contre Louis de Male, qui, pour appaiser les mécontents, promit quelques concessions à ses bonnes villes. Déjà, en 1366, les habitants de Damme avaient obtenu la suppression des maisons de jeu qui existaient chez eux; le comte établit, en 1369, une foire annuelle à Audenarde, et sollicita du roi Charles V, diverses ordonnances en faveur des Flamands (1).

(1) Le roi ordonna en 1370 que les vaisseaux, denrées et marchandises

Cette situation se prolongea jusqu'au commencement de l'année 1371, époque à laquelle une flotte nombreuse, commandée par Jean Pieterszoon (1) et montée par des marins belges, quitta le port de l'Écluse pour se rendre à La Rochelle, afin d'y charger des vins de France. Le voyage se passa heureusement, et l'expédition était arrivée sur les côtes de Bretagne, cinglant à pleines voiles vers la Flandre, lorsque ses chefs y reçurent la nouvelle qu'une escadre anglaise, placée sous la direction de messire Guy de Brienne, devait bientôt mettre en mer.

Jean Pieterszoon, espérant s'illustrer par quelque action d'éclat, résolut d'attendre l'ennemi, et le rencontra en effet à quelque distance de « la baie, » petit hâvre du littoral de la Manche (2). Les Anglais, parmi lesquels se trouvaient le comte de Hereford, messire Richard Stury et plusieurs autres braves chevaliers, acceptèrent immédiatement le combat. Moins nombreux que leurs opposants, ils avaient néanmoins un avantage sur ceux-ci, car leur flottille portait un contingent militaire au duc de Bretagne, et était mieux préparée pour l'action. Les deux partis s'attaquèrent avec fureur, et se disputèrent énergiquement la victoire. Ils avaient, suivant l'usage, attaché leurs embarcations les unes aux autres par des chaînes de fer, et se poursuivaient de nef en nef, luttant corps à corps, à coups de hache et de piques, comme s'ils se fussent mesurés sur la terre ferme. La bataille dura près de trois heures et fut des plus meurtrières; les Flamands, qui se virent enfin repoussés, y

prises sur mer par ses sujets du pays de Ponthieu, de Saint-Valéry, de Normandie, etc., sur les Allemands, Écossais et autres marchands se rendant à l'Écluse et dans les autres ports de mer en Flandre, sous prétexte que les Flamands étaient ses ennemis, devaient être restitués, et déclara qu'il serait fait justice de ceux de ses dits sujets qui auraient tué ou jeté à la mer quelques-uns des marins montant les vaisseaux dont il s'agit. Archives de la ville d'Ypres, layette 18, 2e bureau voûté, n° 17, en fr.

(1) Despars, déjà cité, l'appelle Jean Piersins; Froissart lui donne l'appellation de Jean Pieterson, tandis que dans les chroniqueurs anglais on lit : Hans Pieterson. Toutes ces versions ne sont que les formes différentes d'un même nom, qui traduit en français, équivaut à Jean, fils de Pierre.

(2) On ne connaît point la situation exacte du lieu dont il est question; quelques auteurs supposent qu'il faut lire : « Torbay. »

perdirent quatre mille hommes et vingt-cinq vaisseaux. Leur chef, Jean Pieterszoon, fut fait prisonnier pendant la mêlée, et alla expier sa défaite à la tour de Londres, où on le retint prisonnier (1).

Les bourgeois de Gand, de Bruges et d'Ypres, déjà fort préoccupés de l'état dans lequel ils voyaient leurs affaires, s'assemblèrent en foule en apprenant ce qui venait de se passer.

— Il faut en finir, s'écriaient leurs chefs, car cette guerre nous ruine entièrement. Si nous n'y mettons bon ordre, les usuriers lombards seront bientôt les seuls qui gagneront leur vie, et l'on sait ce qu'il faut penser d'eux :

Les Lombards nous font mal bargain,
Leur paile eschangent pour nos grain,
Pour deux biens nous font quatre mals.

Ces sentiments trouvèrent de l'écho, et les communes ne songèrent plus qu'à faire la paix avec leurs voisins. Le comte Louis, tout en refusant de s'associer à ce mouvement, craignait de s'y opposer, et laissa à ses sujets le soin de traiter en leur propre nom. Les circonstances, d'ailleurs, étaient pressantes, car le roi Édouard avait donné l'ordre d'armer une nouvelle flotte, et semblait décidé à poursuivre vigoureusement les hostilités.

Des négociations s'ouvrirent sans délai, et produisirent les plus heureux résultats. Le roi consentit d'abord à envoyer des commissaires en Flandre, parmi lesquels on remarquait un Belge, Nicolas de Louvain, et une convention fut conclue la

(1) Quelques chroniqueurs anglais, parmi lesquels nous citerons Walsingham et Thomas Otterbourne, placent cet événement en 1372. Il y a là une erreur manifeste, puisque la Flandre et l'Angleterre avaient conclu la paix dès le 28 avril de cette année. Leur témoignage est d'ailleurs en opposition avec celui de la plupart de leurs contemporains. Voy. sur ce combat, Froissart, vol. I, chap. 331 ; *the naval history of England*, vol. I, p. 316 ; Anderson, *Hist. of commerce*, tom. I, p. 362, etc. Les navires capturés sur les Flamands étaient chargés de vin et de sel. Le vin français se vendait alors en Belgique à 4 livres Par. le muid, qui comprenait environ deux cent quatre-vingt-huit pintes.

même année (1). Elle n'empêcha pas cependant quelques corsaires anglais de continuer à tenir la mer, et trois navires mayorquins furent pillés par eux, en 1373, malgré les ordonnances d'Édouard en faveur des Flamands (2).

Plusieurs actes officiels, conservés dans divers dépôts d'archives, nous prouvent que les villes belges, malgré tous ces débats, s'enrichissaient rapidement. Turnhout eut à son tour une halle aux draps, en 1373 (3), et le marché de Dixmude. toujours très fréquenté, fut agrandi et pavé (4).

Les étoffes de laine fabriquées à Bruxelles étaient si recherchées en France au xiv[e] siècle, que les marchands parisiens prétendaient n'en plus vendre d'autres, et faisaient passer des produits étrangers sous le nom de « draps de Bruxelles. » Ces fraudes excitèrent, en 1375, les réclamations des fabricants, auxquels le roi Charles V s'empressa de faire rendre justice (5).

Édouard III venait de mourir, laissant le trône d'Angleterre au faible Richard II, lorsqu'une terrible inondation ravagea le littoral belge, qu'elle couvrit de ruines. Il paraît que les digues n'avaient pas été suffisamment entretenues, par suite de l'infidélité de ceux qui étaient chargés de percevoir les fonds affectés à cet usage. L'Escaut occidental déborda avec violence le 16 novembre 1377, et bientôt les villages d'Isendycke, de Saint-Nicolas ten Hamere, de Nieuw Roesselaere, d'Oostmanskerke, de Sainte-Catherine lez Oostbourg et de Saint-Jean dans la Woestine se trouvèrent sous les eaux (6). Une observation

(1) Elle fut proclamée à Londres le 18 juillet 1372, mais elle avait été ratifiée par le roi dès le 28 avril.

(2) Depping, *Hist. du commerce entre le Levant et l'Europe*, tom. I, p. 250.

(3) L. Van Gorkom, *Beschryvinge der stad en vryheid van Turnhout*, 1790, vol. p. 37.

(4) Les habitants s'engagèrent à payer de ce chef une somme de 4 livres au domaine de West-Flandre. Ils couvrirent les dépenses qu'ils se virent obligés de faire à cette occasion en prélevant, durant 12 ans, une taxe de 12 deniers parisis sur chaque bœuf ou vache exposé en vente au marché.

(5) Voy. un extrait de l'ordonnance de Charles V dans le chap. II de la notice de Verhoeven sur le commerce des Pays-Bas. Il existe encore des lettres de Charles VI du 29 juin 1399, favorisant le drap de Bruxelles, de Malines et de Lierre. De Reiffenberg, mém. cour., 1820.

(6) Voy. Leroy, *Grand théâtre de Brabant; les Annales de la société d'émulation de Bruges*, tom. I, p. 6; Warnkoenig, *Hist. de Flandre*, tom. II, p. 37, etc.

remarquable, et qui démontre une fois de plus que ces cataclysmes ont eu en général pour origine quelque grande oscillation du sol entre les îles Britanniques et la Flandre, nous est rapportée par les historiens anglais. Ils nous apprennent qu'un désastre de la même nature, survenu peu de temps auparavant, avait fait une vaste mer des plaines marécageuses qui s'étendaient alors entre Cantorbéry et la côte, détruisant presque entièrement la petite ville de Stonore (1).

Quoi qu'il en soit, l'inondation de 1377 modifia d'une manière assez sensible les limites de notre territoire. Il existait au XIVe siècle, entre Biervliet et Philippine, un village populeux, connu sous le nom de Ten Piete. Les flots le renversèrent de fond en comble, et y formèrent la baie qu'on y remarque encore de nos jours. Les eaux de l'Escaut, en s'écoulant dans un bassin plus vaste, perdirent beaucoup de leur impétuosité, et cette circonstance fut fatale au port de Damme, qui s'ensabla d'année en année.

Tandis que les habitants du littoral songeaient à réparer leurs pertes, l'imprévoyance de Louis de Male les menaçait d'autres infortunes. Ce prince, dont les communes de Flandre avaient plusieurs fois payé les dettes, s'entourait d'un luxe inconnu dans les autres cours, et avait souvent besoin d'argent. Dans son désir de s'en procurer, il accorda aux Brugeois, en 1379, l'autorisation de creuser un canal de Deynse à Bruges, en se servant des eaux de la Lys. Ces travaux allaient leur permettre d'entrer en relations directes avec l'intérieur du pays, aux dépens de la ville de Gand, dont cette concession devait faire déserter les marchés. La population de cette dernière ville, toujours assez irritable, se souleva à la voix de Jean Yoens, doyen des Francs Bateliers, et bientôt des bandes armées se répandirent dans les campagnes, attaquèrent les pionniers qu'on avait chargé du tracé du nouveau canal, et les forcèrent à prendre la fuite. L'arrestation illégale d'un Gantois, maintenue malgré d'énergiques protestations par Roger d'Outerive, le bailli du comte, augmenta encore le nombre des mécontents. Ceux-ci, sans se laisser abattre par la mort de

(1) Boys, *Hist. of Sandwich*, p. 669.

Jean Yoens, leur chef, prirent l'offensive, et les villes de Courtrai et de Thourout leur ouvrirent volontiers leurs portes. Soixante mille hommes, bien équipés, pourvus de canons et de machines de guerre, se présentèrent devant Audenarde, dont ils entreprirent le siége, tandis qu'une autre troupe se portait rapidement sur Termonde, résidence de Louis de Male, qui fut sur le point d'y être fait prisonnier.

Le duc de Bourgogne, averti de ce qui se passait, accourut à Arras, et fit les plus grands efforts pour calmer les esprits. Il parvint en effet à mettre un terme à la lutte, engagea les deux partis à oublier leurs différends, et réussit à leur faire conclure un accord vers l'octave de Saint-Martin, en 1379.

Ce traité, en réconciliant momentanément le comte avec ses sujets, ne faisait que retarder les effets d'une crise sociale, désormais inévitable. Le régime communal, essentiellement républicain à cette époque, devait se heurter tôt ou tard contre la puissance du suzerain; deux principes se trouvaient en présence, dont la coexistence n'était plus possible sous l'empire des anciennes institutions.

On ne se fit pas illusion sur la valeur réelle de la transaction conseillée par Philippe le Hardi, aussi la guerre recommença-t-elle en 1380, avec plus d'acharnement que jamais. Elle s'ouvrit dans des circonstances peu favorables à la cause des insurgés, car la ville de Bruges refusa de s'associer à leurs projets, et rejeta ouvertement toute alliance avec les Gantois. Ceux-ci n'en continuèrent pas moins leurs préparatifs de défense, tandis qu'une foule de gentilshommes, impatients de se venger du pillage et de la dévastation de leurs propriétés, venaient se ranger sous la bannière de Louis de Male.

Le comte, tout en ayant à se féliciter d'avoir réussi à semer la division parmi ses ennemis, se trouvait cependant en présence de grands embarras, car il ne pouvait compter en ce moment sur l'appui des milices françaises. Le duc de Buckingham, dernier fils d'Édouard III, venait en effet de débarquer à Calais, et toutes les forces du royaume avaient été dirigées vers la Champagne, afin d'en chasser les Anglais. La mort de Charles V, survenue sur ses entrefaites, en faisant passer la couronne sur la tête d'un jeune prince à peine âgé de treize

ans, inaugurait pour la France elle-même une ère extrêmement critique.

Les événements dont la Flandre était le théâtre, diversement appréciés dans les pays limitrophes, excitaient la plus grande fermentation dans les classes populaires. Les Flamands, que leurs immenses relations commerciales mettaient en rapport avec toute l'Europe, étaient alors en réalité à la tête de la civilisation, et leur exemple entraînait les populations voisines. Les Parisiens mécontents de ce que le duc d'Anjou, oncle du nouveau roi, ne donnait aucune suite au projet d'abolir les aides et les gabelles, se révoltèrent à leur tour, et massacrèrent les collecteurs des tailles. Une émeute non moins violente éclata, peu de temps après, en Angleterre. Elle fut étouffée à grand'peine, et causa même la mort d'un assez grand nombre de Belges, qui se trouvaient à cette époque de l'autre côté de la Manche. Rappelons en quelques mots les faits qui donnèrent lieu à l'agression dont ceux-ci furent les victimes.

Il paraît que quelques habitants de nos provinces, aussi actifs qu'entreprenants, s'étaient établis depuis plusieurs années dans la métropole britannique, en qualité de banquiers. Le gouvernement anglais, connaissant leur solvabilité, leur avait affermé le produit de certaines taxes, dont il jugea à propos d'élever considérablement le chiffre. Cette mesure rencontra la plus grande opposition, détermina de violents tumultes, et bientôt les fermiers du domaine se virent obligés de fuir, poursuivis par la foule, toujours hostile aux étrangers. Treize Flamands s'étaient réfugiés, dès l'origine des troubles, dans l'église des Frères Augustins; ils y furent impitoyablement immolés à la fureur du peuple. Quarante-neuf de leurs compatriotes périrent plus tard à Southwark, bien qu'ils eussent cherché à se confondre dans les rangs de leurs persécuteurs; on reconnut leur origine à la façon dont ils prononçaient certains mots anglais, et tous furent décapités (1).

Dans l'intervalle, la guerre continuait entre Louis de Male et

(1) All which they behaeded, except they could plainly prounonce *bread* and *cheese*, for if their speeche sounded like *brot* or *cawse*, off went their heads as a sure marke they were Flemings. Allen, *Hist. of London*, tom. I, p. 126.

les Gantois. La riche bourgeoisie de Bruges, entièrement dévouée au comte, appuyait celui-ci de tout son pouvoir, malgré la résistance des gens des petits métiers, qui voulaient changer de drapeau. Les Gantois, battus à Nevele, commençaient à se lasser de tant de querelles, lorsqu'un de leurs capitaines, Pierre Van den Bossche, invoqua un nom magique, destiné à remuer profondément la foule, et que toute la Flandre répéta après lui : il proposa de conférer tous les pouvoirs à Philippe d'Artevelde, fils de l'illustre tribun qui avait gouverné le comté durant sept ans avec tant d'honneur et de succès. — Qu'il soit notre guide, exclamèrent les insurgés avec enthousiasme, nous le suivrons partout, et nous n'en voulons point d'autre!

Dès lors les affaires changèrent de face, et la lutte prit un caractère plus énergique. Les Gantois, qui manquaient d'approvisionnements, suivent les conseils de leur nouveau chef, réunissent un corps de sept mille hommes, marchent sur Bruges, se rendent maîtres de la ville et forcent le comte de Flandre à se retirer en France. Philippe d'Artevelde, dont le pouvoir s'était affermi par cet exploit se montra aussi habile administrateur que vaillant général. Il défendit de faire aucun dommage aux marchands étrangers, décréta la peine de mort contre les voleurs et les pillards, et s'opposa aux actes de violence et d'oppression. Il ne put empêcher cependant le massacre de quelques-uns des bourgeois qui avaient fourni leur aide au parti vaincu, et la vengeance populaire atteignit principalement les verriers, les bouchers, les corroyeurs et les poissonniers, c'est à dire les corporations les plus riches de la cité.

Ces faits étaient à peine connus que la plupart des villes flamandes se déclaraient en faveur de l'élu de Gand. Celui-ci, entouré des milices communales, alla mettre le siége devant Audenarde, qu'il investit bientôt complétement.

Tandis que les gens des petits métiers, enivrés de leurs succès, se croyaient déjà à l'abri des revirements de fortune, une coalition redoutable se formait contre eux. Les oncles du jeune roi Charles VI, auxquels le duc de Bourgogne, ne cessait de représenter la nécessité de châtier l'orgueil des rebelles,

avaient fini par se ranger à son avis. Les gentilshommes de toutes les parties du pays reçurent l'ordre de se réunir à Arras; on levait des taxes nouvelles pour payer les hommes d'armes; Philippe le Hardi mettait sa vaisselle en gage chez les orfèvres de Malines; tout annonçait la guerre.

Les Flamands, instruits des projets de leurs ennemis, résolurent d'envoyer une députation à Londres, et d'offrir à Richard II de le reconnaître en qualité de roi de France. Leurs propositions, contrairement à l'attente générale, furent froidement accueillies par les conseillers du monarque anglais, que n'inspirait plus le génie d'Édouard III. Artevelde ne s'en effraya point, prit le parti de se tenir sur la défensive, et chargea ses émissaires de parcourir les États voisins, afin d'y chercher des alliés.

La saison était déjà fort avancée, et les insurgés se flattaient que l'armée française ne parviendrait pas à forcer le passage de la Lys, grossie par les pluies d'automne, lorsqu'on apprit que le jeune roi Charles VI, plein d'impatience et d'ardeur, venait de se mettre à la tête de ses troupes. Pierre Van den Bossche, auquel le régent de Flandre avait confié un corps de neuf mille hommes, fut forcé de battre en retraite devant le connétable Olivier de Clisson, qui s'empara des villes de Commines et de Poperinghe, et les mit à feu et à sang. Ypres, Thourout, Furnes et Menin ouvrirent successivement leurs portes aux vainqueurs qui arrivèrent ainsi jusqu'aux environs de Roulers, où les Flamands avaient établi leur quartier général. Ces derniers, avertis de l'approche de l'ennemi, se portèrent en avant et prirent position sur une colline assez élevée, non loin du village de Roosebeke (1). Ils n'étaient séparés de l'armée que par un monticule, appelé le Guldenberg, au sommet duquel se trouvait alors un moulin.

Le 27 novembre au lever de l'aurore, les troupes communales se rangeaient en bataille sur les bords d'un fossé profond, le dos appuyé contre un petit bois de broussailles et de genêts.

(1) Aujourd'hui West-Roosebecke, près de la chaussée d'Ypres à Thourout, à deux lieues de la première de ces villes. Voy. un mém. de M. Van der Meersch, publié à ce sujet dans le *Messager des sciences et des arts*, 6e livraison, ann. 1827-28.

D'épais brouillards couvraient encore la campagne, cachant en partie le camp français. Philippe d'Artevelde avait habilement choisi son terrain, et désirait y attendre l'attaque des gens du roi, mais ceux-ci ne paraissant point, il se vit obligé d'accéder aux vœux de ses compagnons d'armes, qui demandaient à grands cris à entamer le combat. Il abandonna donc son plan primitif, forma de ses divers corps une seule colonne, dont il couvrit le front d'une nombreuse artillerie, et se dirigea vers le Guldenberg. Les trompettes sonnèrent en ce moment de l'autre côté de la colline, et bientôt le bruit sourd du canon annonça au loin le commencement de la lutte.

Le connétable, voyant venir les Flamands en masse serrée, ordonna à une partie de sa gendarmerie de mettre pied à terre, déploya les deux ailes de son armée, et manœuvra de manière à envelopper les assaillants. Ceux-ci, marchant droit devant eux, refoulèrent d'abord les troupes qui occupaient le centre du champ de bataille, mais, ayant été débordés, ils furent pris en flanc et le désordre se mit parmi eux. La mort d'Artevelde, qui fut tué l'un des premiers, acheva de les décourager, et ils se débandèrent en fuyant devant les cavaliers ennemis, laissant vingt-six mille cadavres au bas de la vallée.

La défaite de Roosebecke, l'une des plus sanglantes dont il soit fait mention dans nos annales, eut un immense retentissement. Elle méritait en effet de fixer l'attention des contemporains, car elle consacrait le triomphe de la noblesse sur la bourgeoisie, l'abaissement de la puissance communale. Elle livrait Paris à la vengeance des princes, Liége à de nouvelles dissensions, et inaugurait en Flandre cette longue série de commotions et de guerres qui devaient finir par y ruiner le commerce et l'industrie, et par y tarir durant de longues années les sources de la richesse et de la prospérité publique.

Les Français, poursuivant leurs avantages, incendièrent Courtray malgré les représentations de Louis de Male, et songeaient déjà à livrer l'assaut à l'opulente ville de Bruges, abandonnée de nouveau par les marchands osterlings (1), lorsque ses habitants demandèrent à être admis à composition. On

(1) Beaucourt de Noortvelde, *Brugsche koophandel*, bl. 40.

négocia avec eux, grâce à l'intervention du duc de Bourgogne, et ils se rachetèrent du pillage en payant une amende de cent vingt mille francs.

Déjà l'hiver approchait, s'annonçant par des pluies torrentielles qui détrempaient le sol, effondraient les routes, inondaient les vallées et les Gantois persévéraient toujours dans leur résistance. La saison étant trop avancée pour les réduire, Charles VI se vit forcé de retourner en France, laissant Louis de Male en possession d'une partie du comté. Ce prince, auquel l'adversité n'avait rien appris, voulut régner par la terreur et ne fit qu'augmenter le nombre des mécontents. Une foule de malheureux, se dérobant au dernier supplice, cherchèrent un asile sur les navires qui mettaient à la voile pour la Rochelle ou les rivages de l'Angleterre. Ils ne s'éloignèrent toutefois du port de l'Écluse qu'après avoir vu de loin suspendre à un gibet Barthélemy Coolman, que Philippe d'Artevelde avait créé amiral de la flotte flamande.

CHAPITRE II

Les Anglais en Flandre. — Pillage des villes de Nieuport, d'Ostende et d'Ypres. — Suspension des hostilités. — Commerce de Bruges avec l'Irlande. — Canalisation du Démer. — Le duc de Bourgogne hérite de la Flandre. — Nouveaux troubles. — La guerre d'Écosse. — Invasion de l'île de Cadzant. — Expéditions navales des Gantois et des Anglais. — Continuation de la guerre. — Siége de Damme. — Triste situation de la Flandre. — Traité entre le duc de Bourgogne et les Gantois. — Armements maritimes contre l'Angleterre. — Bataille navale de Blankenberghe. — Guillaume Beukels. — La meunerie en Belgique. — Commerce avec l'Espagne. — Réforme monétaire. — La guerre de Gueldre. — Affaires de France. — Traité avec les Hanséates. — Valeur de quelques denrées. — La foire d'Anvers. — Folie de Charles VI. — Les tapisseries de Flandre. — Mariage de Richard II. — Les Belges en Hongrie.

Les discordes civiles, si funestes à la Flandre, continuaient à désoler ce malheureux pays, lorsqu'une grande nouvelle se répandit tout à coup de proche en proche : une armée anglaise venant de débarquer sur la côte, avait mis les gens du comte en pleine déroute et se dirigeait sur Dunkerque. Les conseillers de Richard II s'étaient décidés en effet à prêter leur appui aux Gantois, dont cette résolution comblait toutes les espérances.

Tandis que les milices communales, obéissant à l'impulsion qui leur était donnée par Pierre Van den Bossche et Ackerman, se disposaient à opérer leur jonction avec les troupes britanniques, celles-ci traversaient Dunkerque, s'emparaient de Bour-

bourg, de Cassel, de Saint-Venant, et détruisaient de fond en comble la ville de Nieuport, dont les habitants étaient restés fidèles à Louis de Male. Ostende, qui dépendait de Bruges, avait éprouvé un sort semblable quelque temps auparavant.

Les Anglais étaient arrivés sous les murs d'Ypres, si renommée à cette époque pour son activité industrielle, lorsqu'un corps de vingt mille Gantois vint à leur rencontre, et commença avec eux le siége de cette riche cité.

La commune d'Ypres, au XIVe siècle, était une véritable place forte, entourée de remparts et de fossés. Deux enceintes la protégeaient contre toute attaque : l'une renfermait la ville actuelle ; l'autre servait à couvrir de vastes faubourgs, habités par la population ouvrière, parmi laquelle on comptait surtout des drapiers, des tisserands et des foulons. Les assiégeants pénétrèrent, le fer à la main, dans la plus étendue de ces lignes de défense, sans pouvoir s'avancer toutefois jusqu'au centre de la cité. La prise des faubourgs s'accomplit néanmoins avec une telle rapidité que les femmes et les enfants n'eurent pas même le temps de se retirer, et périrent en foule au sein des ruines de leurs maisons incendiées. Les entrepôts, les métiers à tisser, tout fut détruit par les assaillants, à tel point que la ville d'Ypres, privée de tous les éléments de sa prospérité, ne recouvra jamais son ancienne splendeur. Les princes français, auxquels l'inaction n'était plus permise, avaient convoqué leurs hommes à Arras, le 15 août 1383. Ceux-ci se mirent bientôt en mouvement, traversèrent la frontière, et, obligeant les Anglais à lever le siége d'Ypres, les cernèrent à leur tour dans la ville de Bourbourg.

L'armée britannique luttait péniblement contre des forces supérieures, lorsque les Gantois, sous la conduite de leur chef Ackerman, réussirent à surprendre Audenarde, dont on avait eu l'imprudence d'affaiblir la garnison. Cette diversion sauva les troupes anglaises, avec lesquelles on se hâta d'entamer des négociations. Louis de Male cherchait à amener un rapprochement entre Charles VI et Richard II, dans l'espoir d'isoler entièrement les communes flamandes. Une trêve fut signée en effet entre les belligérants, mais le comte eut la mortification d'y voir comprendre les rebelles, qui restèrent en possession de toutes leurs conquêtes. Profondément humilié de la dédai-

gneuse indifférence avec laquelle on avait accueilli ses avis, le cœur brisé de chagrin, il se retira à Saint-Omer, où il rendit le dernier soupir le 30 janvier 1384.

Nos relations mercantiles, bien que solidement établies, avaient beaucoup souffert durant ces troubles. Il paraît cependant que les Brugeois conclurent un traité de commerce avec les Irlandais en 1383 (1), et que ceux-ci fondèrent un comptoir en Flandre à cette occasion (2). La duchesse de Brabant, veuve de Wenceslas de Luxembourg, fit exécuter vers le même temps quelques travaux afin de faciliter la navigation et l'écoulement des eaux du Démer (3).

Le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, héritier de Louis de Male, se présenta à ses nouveaux sujets trois mois après la mort de son beau-père. Il n'en fut pas mieux accueilli, et s'en vengea en confisquant tous les biens que les Flamands possédaient dans son duché (4). Richard II, usant de représailles, défendit à Jean Bourghelier, qu'il avait créé régent de Flandre, de permettre la circulation des monnaies bourguignonnes (5).

La trêve n'était pas encore expirée, lorsqu'un seigneur belge, le sire d'Escornaix, enleva par surprise la ville d'Audenarde aux Gantois. Les deux partis firent aussitôt leurs préparatifs de guerre, principalement les Français, qui voulaient envoyer deux armées contre leurs rivaux d'Angleterre, afin de les attaquer à la fois en Écosse et sur les limites du Limousin et de l'Auvergne, où le roi Richard avait conservé quelques forteresses.

En attendant le signal des combats, Philippe le Hardi augmentait la puissance de sa maison en mariant ses enfants aux héritiers du duc Albert de Bavière, et leur assurait par cette alliance des droits sur le Hainaut, la Hollande, la Frise et la Zélande. Comme la succession de la duchesse de Brabant était déjà promise à Marguerite de Bourgogne, tout faisait prévoir la

(1) Sanderus, *Fland. illustr.*, tom. II, p. 6.

(2) *Chronyk van Vlaenderen*, Brugge, Andreas Wydts, in-fol., eerste deel, XXXIV.

(3) Ces travaux furent repris en 1468, en 1492, et en 1639.

(4) De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, avec notes par M. Gachard, t. I., p. 84.

(5) Par lettres du 16 déc. 1338. Voy. Rymer, *Fœdera*, etc.

réunion future, sous un même prince, de la plupart des grands fiefs des Pays-Bas.

On se réjouissait encore à Cambrai, où les fêtes nuptiales avaient été célébrées, que déjà la ville de l'Écluse retentissait du bruit des armes. De nombreux navires de guerre, ornés de pavillons éclatants et variés, mettaient à la voile et descendaient lentement le Zwyn : l'amiral Jean de Vienne partait pour l'Écosse, et le plan d'attaque combiné en France recevait un commencement d'exécution (1).

Les Anglais, menacés dans le nord, n'avaient qu'un moyen de déjouer les projets de leurs ennemis, celui de soutenir énergiquement les Flamands révoltés. Ils n'y manquèrent pas, unirent leurs forces navales à celles des Gantois et opérèrent une descente dans l'île de Cadzant, qui tenait pour le duc de Bourgogne. Ce pays, mal défendu, fut entièrement pillé, malgré les efforts des habitants de l'Écluse, assistés de quelques Normands, qui ne parvinrent à arrêter qu'un seul navire ennemi, dont ils massacrèrent l'équipage. Les confédérés se séparèrent ensuite et tandis que l'escadre britannique se dirigeait vers l'embouchure de la Somme, les Gantois, qui avaient réuni trente vaisseaux, tentaient de surprendre Anvers. L'expédition ne fut pas heureuse, et le commandant des rebelles, Jacob de Scheutelaere, revint au Sas après avoir perdu la plus grande partie de ses navires et de ses hommes.

Cette défaite rendit le courage à leurs adversaires. Les villes de Bruges, de Biervliet, de l'Écluse, de Termonde et d'Anvers, qui s'étaient ralliées au duc de Bourgogne, équipèrent aussitôt des vaisseaux, bloquèrent l'embouchure du Hont et se disposèrent à ravager le territoire des Quatre-Métiers.

Les Anglais, après s'être emparés d'une flotte française chargée de blés et de vins, se hâtèrent de retourner en Flandre et de se joindre à leurs alliés, qui essayaient de se rendre maîtres de Biervliet. L'arrivée des Hollandais et des Hennuyers, amenant des renforts aux assiégés, forcèrent les assaillants à se retirer,

(1) Le sire de Vienne amenait avec lui mille homme d'armes et 2000 archers, et soldats, la plupart bourguignons. Voy. Tytler, *Hist. of Scotland*, tom. II p, 348.

ce qu'ils ne firent pas néanmoins sans avoir rompu les digues et inondé une partie du pays.

François Ackerman, le chef des milices gantoises, continuait cependant à tenir la campagne. Repoussé devant Ardembourg, il se présenta tout à coup sous les murs de Damme, et réussit à pénétrer dans cette ville. Ce succès, qui mettait à la disposition des révoltés une des meilleures forteresses du pays, provoqua une nouvelle intervention de la part de la France, et le roi Charles VI, à la tête d'une puissante armée, vint camper non loin de Damme. Le siége de la place fut long et meurtrier, car Ackerman la défendit avec un courage héroïque. Pendant que les Français étaient ainsi occupés, un complot se formait à l'Écluse pour incendier leur flotte, mais il fut découvert au moment où il allait éclater, et les coupables furent condamnés au dernier supplice.

La position des assiégés devenait extrêmement précaire, lorsque le capitaine gantois, comprenant qu'il ne pouvait résister plus longtemps, feignit une sortie, traversa les lignes ennemies et réussit à s'échapper. La ville de Damme, abandonnée de ses défenseurs, fut aussitôt envahie, complétement saccagée par les gens d'armes du roi et livrée aux flammes (1).

Les populations rurales, succombant sous le fardeau des taxes, soumises à des violences de tous genres, se plaignaient amèrement. Des bandes de paysans, dont la guerre avait anéanti toutes les ressources, quittaient leurs misérables demeures, parcouraient les bois et les champs et dépouillaient indistinctement tous ceux qui tombaient entre leurs mains. La situation des habitants des villes, dont la plupart devaient leur fortune au commerce et à l'industrie, n'était pas meilleure. Tout négoce était rendu impossible, et déjà les Turcs et les Sarrasins s'étonnaient de ne plus voir arriver les vaisseaux de la Flandre. La crise commerciale qui résultait de l'abandon des marchés flamands était telle, qu'on en ressentait les effets jusque dans les contrées les plus éloignées.

Des murmures éclatèrent enfin de toutes parts, même à Gand, dont la riche bourgeoisie commençait à se lasser de la

(1) Walsingham, *Hist. brevis, Angliæ* 325.

guerre. Un armateur, Roger Everwin, s'entendit secrètement avec le doyen des bouchers, Jacques Evertberg, et tous deux résolurent de renverser Pierre Van den Bossche, le représentant des petits métiers, et de rendre la paix au comté. Le duc de Bourgogne, informé de leurs démarches, consentit à promettre une amnistie générale et s'engagea à respecter les priviléges de la ville.

Les conjurés, comptant sur l'appui de deux puissantes corporations, celle des commerçants de mer et celle des bouchers, n'hésitèrent pas à lever le masque. Ils se rendirent sur la place du Vendredi, en armes, et levèrent tout à coup la bannière nationale, en criant : « Flandre au lion! Le duc donne la paix à la ville et pardonne aux coupables. » Ce cri, qui exprimait un vœu général, fut bientôt répété par la foule, et il ne resta plus à Pierre Van den Bossche et à ses adhérents qu'à quitter la ville ou à se soumettre. Le gouverneur anglais se retira le premier, et Pierre Van den Bossche ne tarda pas à suivre son exemple. Au moment d'abandonner pour toujours le sol natal, il engagea Ackerman à l'accompagner de l'autre côté du détroit.

— Pourquoi irais-je vivre chez des étrangers, lui dit celui-ci, le duc de Bourgogne n'a-t-il pas tout pardonné?

— Il ne vous sauvera pas contre vos ennemis, répliqua le tribun, adieu!

Ces mots étaient prophétiques, car le vaillant capitaine gantois tombait quelque temps après sous les coups d'un bâtard du sire de Herzeele, qui l'attaqua au moment où il traversait, presque seul, l'une des rues de Gand.

La Flandre étant pacifiée, la guerre contre l'Angleterre absorba l'attention générale. Le roi et ses chevaliers, dans leur belliqueux enthousiasme, songeaient déjà à débarquer sur le rivage britannique, et à poursuivre leur marche triomphale jusqu'à Londres. Une flotte immense stationnait à l'Écluse et à Blankenberghe, ayant à bord une ville en bois, dont toutes les pièces pouvaient s'assembler en peu de temps, et qu'on se proposait d'élever en arrivant sur le sol ennemi. On faisait venir des navires des ports les plus éloignés, d'Espagne, de Prusse, de Hollande, et toutes les ressources navales des côtes de Flandre et de France étaient mises en réquisition. Parmi tant

de riches nefs, décorées avec un luxe extraordinaire, aucune n'était comparable à celle qui avait été équipée pour le duc de Bourgogne.

Ce magnifique navire, aux flancs d'or et d'azur, portait cinq grandes bannières, aux armes de Bourgogne, de Flandre, d'Artois et de Rhétel; quatre pavillons de mer, à fond d'azur et à queue blanche, et trois mille pennons (1). La devise du duc, qui semblait déjà cacher une aspiration ambitieuse, les mots : « Il me tarde, » brillaient en lettres d'or sur les voiles déployées.

La présence de Charles VI, qui fit son entrée à l'Écluse entouré d'une cour splendide, augmenta encore l'aspect animé de la ville. Froissart, l'habile historien de tant de batailles, et Eustache Deschamps, le gracieux poète, accompagnaient le monarque et s'apprêtaient à célébrer ses victoires. Deschamps n'attendait pas même le succès pour prendre la plume et, avec plus de zèle que d'inspiration, conjurait le prince, en termes pompeux, à poursuivre son entreprise :

Noble lyon, pourvoiez vostre gent,
Vivres, vaisseaux aient sans scrupule :
N'ayez le nom, par le défault d'argent,
D'Escrevice qui en alant recule !

Les derniers ordres étaient donnés, les troupes se trouvaient à bord, et on espérait partir d'un moment à l'autre, mais on avait compté sans le duc de Berri. Ce prince, secrètement opposé à l'expédition, ne quitta Paris qu'au moment où la saison était trop avancée pour qu'on mît à la voile, et fit échouer tous ces projets de conquête. La belle flotte rassemblée à l'Écluse fut dispersée, le roi rentra dans ses États, et cet immense armement ne laissa d'autres traces qu'un mécontentement extrême parmi les populations, accablées d'impôts. Les gens de guerre, durant leur séjour à l'Écluse avaient commis de tels excès que le duc de Bourgogne s'était cru obligé d'intervenir, en défendant à ses officiers de saisir des marchandises sans indemniser leurs propriétaires (2). On n'entendait dans

(1) De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, tom. I, p. 97.
(2) Archives de Lille, *Reg. aux Charles*, 1386—1393.

toute la Flandre que des doléances, trop justifiées par l'état déplorable des affaires publiques.

Cependant les Anglais continuaient la guerre avec vigueur. Le duc de Lancastre, qui avait été chargé de défendre le roi de Portugal contre les Castillans, retournait en Angleterre avec une escadre, lorsqu'on lui fit savoir qu'une flotte marchande, montée par des Flamands, des Hollandais, des Hanséates, des Hennuyers, des Liégeois et des Français se trouvait dans la Manche, revenant de la Rochelle. Elle était chargée de douze à treize cents tonneaux de vins de Saintonge et de Poitou, et commandée par un Belge, messire Jean Buyck, marin habile et expérimenté.

Jean Buyck, déjà parvenu près de l'embouchure de la Tamise, se croyait à l'abri de tout danger, lorsqu'il fut aperçu par l'ennemi. Il fit aussitôt force de voiles, poursuivi par la division anglaise, et mit le cap sur l'Écluse, où il comptait se réfugier. Un combat étant devenu inévitable, il l'accepta avec intrépidité, et fit face à ses adversaires non loin de Blankenberghe. La lutte fut sanglante, et les Belges y perdirent plus de sept cents des leurs, massacrés durant l'action ou jetés par dessus le bord. Peu de navires parvinrent à s'échapper : la plus grande partie de la flotte, c'est à dire plus de cent vingt-six bâtiments, restèrent au pouvoir du vainqueur.

Quelques transfuges gantois, alliés aux Anglais, engageaient vivement ceux-ci à profiter des circonstances pour attaquer l'Écluse, dont on se fût peut-être emparé dans le premier moment de confusion. Pierre Van den Bossche, l'ancien tribun, se distinguait entre les plus ardents, et brûlait du désir de descendre à main armée sur la côte. Le comte d'Arundel, chef des forces britanniques, n'osa néanmoins suivre leurs conseils. Il se contenta de réunir ses prises, fit encore quelques courses du côté d'Oosbourg et de Coxie, puis retourna à Londres avec ses captifs. On remarquait parmi ces derniers l'amiral flamand, Jean Buyck, qui mourut en Angleterre quelques années plus tard.

Au nombre des marins qui avaient pris service sous la bannière de Bourgogne, se trouvait à cette époque un homme encore obscur, mais dont les humbles travaux devaient enrichir

son pays : nous voulons parler de Guillaume Beukels, le célèbre inventeur du procédé en usage pour saler et encaquer les harengs (1). La pêche des harengs formait une branche d'industrie fort considérable au xiv[e] siècle, et les bateaux qui y étaient destinés jouissaient du privilége de traverser librement les flottes ennemies, sans être inquiétés.

D'après certains auteurs, Beukels vit le jour à Hughenvliet, petite bourgade dont la situation sur nos côtes n'est pas exactement déterminée. Sanderus nous apprend que ce lieu était compté au nombre des villes en 1309, et que la mer l'engloutit en 1404; on ignore néanmoins s'il faut le placer dans l'île de Cadzant, entre l'Écluse et l'Escaut, ou à Saint-Pieters-Capel-van-Hunkenvliet, dans la paroisse de Slype, près d'Ostende.

D'autres écrivains, s'appuyant sur des autorités assez concluantes, prétendent que notre marin naquit à Biervliet, et cette opinion nous paraît la plus vraisemblable. Un acte passé devant le magistrat de Biervliet, en 1312, prouve qu'une famille du nom de Beukels y était connue, et qu'elle occupait même un rang assez distingué parmi les habitants de cette petite ville. Remarquons en outre que la tradition commune, au xvi[e] siècle, lui donnait cette localité pour berceau (2).

Avant de reprendre l'histoire des dernières années du règne de Philippe le Hardi, rappelons que c'est à un autre Flamand, dont le nom est malheureusement inconnu, qu'on doit le perfectionnement des moulins à vent. Il en rendit le toit mobile, ce qui permit désormais d'en tourner les ailes à volonté. La ville de Spire, voulant élever un moulin en 1393, envoya dans les Pays-Bas afin d'y faire recruter des ouvriers (3).

(1) Ce procédé consiste, comme on le sait, à enlever les intestins du hareng au moment où il vient d'être pris, à le faire dégorger dans de l'eau salée, et à le faire repaquer quelques jours après dans de la saumure sanguinolente.

(2) La date de sa mort est aussi incertaine que celle de sa naissance; les uns la place en 1347, d'autres cinquante ans plus tard. Raepsaet et Smallegange ont cherché à démontrer que la première date est fausse, et résulte d'une faute d'impression dans l'ouvrage de Marchantius ; Vaernewyck et Guichardin fixent tous deux la mort de Beukels en 1397.

(3) Lehmann, *Chron. der stadt Speyer*, Frankf. 1662, in-4°, p. 347; Lelong, *De Koophandel van Amsterdam*. Amst. 1727, 2 vol. in-8°, t. II, p. 584.

Tandis que nos rapports avec l'Angleterre tendaient à se relâcher, nos marchands faisaient de grands efforts pour se créer de nouvelles relations. Notre commerce avec la Péninsule Ibérique, toujours assez important, s'accrut considérablement à partir de l'année 1386. Les Portugais, les Navarrois et les Catalans, attirés à Bruges par les priviléges qu'on leur y accordait, élevèrent successivement de vastes édifices dans cette cité, à l'usage de leurs nationaux. Les actes des Cortès de Toro, en Espagne, nous donnent la preuve qu'on exportait dans ce pays une grande quantité d'étoffes belges, particulièrement des draps écarlates d'Ypres et de Gand (1). Nous voyons en outre par les archives des Cortès de Mouzon, de 1389, que les villes de Barcelone et de Mayorque sollicitèrent une licence afin d'armer quatre galéasses pour la protection du commerce de Flandre, qui probablement se faisait, pour plus grande sûreté, par convois périodiques comme à Venise et en Toscane. Les Cortès demandèrent de plus qu'il fût arrêté que trois mois avant le départ des galéasses, et un mois et demi après leur sortie du port, aucun marchand ne pût expédier en Belgique des cargaisons de sucre, de safran, de bois de teinture, de laque, d'anis, d'encens, de coton filé, de dattes et de cumin (2). Cette mesure, par laquelle on créait un monopole temporaire en faveur des trafiquants en denrées levantines avait pour but de permettre à ceux-ci d'armer leur flotte, sans réduire leurs bénéfices d'une manière trop considérable.

Philippe le Hardi, qui ne négligeait aucun moyen d'asseoir fortement son autorité, conçut le projet, en 1387, de réformer entièrement le système monétaire en usage en Flandre. Il condamna donc au billon les anciennes pièces d'or et d'argent battues sous Louis de Male, non sans réclamations de la part de ses sujets, auxquels cette conversion fit subir quelques pertes. Les bourgeois des bonnes villes, un moment préoccupés de cette réforme, eurent bientôt d'autres causes d'alarmes. Des dissentiments graves éclatèrent, en 1388, entre le Brabant et la

(1) On y vendait l'écarlate d'Ypres à 110 maravédis l'aune, l'écarlate de Gand n'avait qu'une valeur de 100 maravédis.

(2) Voy. Capmany, *Mém. Hist. sur Barcelonne*, t. III.

Gueldre. Le duc de Bourgogne, dont les Brabançons réclamèrent le secours, leur envoya deux cents hommes d'armes, tandis que Guillaume de Gueldre, s'alliant aux Anglais, annonçait non seulement son intention de résister aux forces qu'on rassemblait contre lui, mais ne craignait d'adresser des lettres de défi au roi de France en personne.

Cette affaire, qu'on avait d'abord traitée avec dédain, prit tout à coup une grande importance. Le duché de Gueldre dépendait, en effet de l'empire d'Allemagne, et déjà les négociants belges se demandaient avec appréhension s'ils allaient être exposés, de l'autre côté du Rhin, aux mêmes vexations qu'ils avaient déjà éprouvées en Angleterre. Il n'en fut rien cependant, car l'empereur n'accorda aucun appui à son vassal, qu'une armée française réduisit bientôt à demander la paix.

Tout avait réussi jusqu'alors au duc de Bourgogne. Il avait rétabli la tranquillité en Flandre, dont les habitants venaient de lui accorder un subside extraordinaire de cent mille francs, et ses ennemis, humiliés et vaincus se voyaient forcés de rechercher son amitié. Il n'en fut plus ainsi après la guerre de Gueldre, durant laquelle les contingents français, traversant un pays en partie inondé subirent des pertes considérables. Les anciens conseillers de Charles V, disgraciés à l'avénement de son successeur, commencèrent à relever la tête.

— Il est plus que temps, disait-on, que le roi sorte de tutelle. Les princes, ses oncles s'occupent exclusivement de leurs intérêts propres, et n'ont aucun souci de la misère des peuples. Le trésor public est obéré, les tailles s'élèvent chaque jour, le commerce souffre et languit : cette situation doit avoir un terme.

Ces plaintes, d'abord timides et contenues, parvinrent enfin jusqu'à Charles VI, dont elles flattaient l'ambitieuse vanité. Une assemblée solennelle eut lieu à Reims, la veille de la Toussaint, et fut suivie d'un revirement politique aussi complet que soudain. Le roi, arrivé à l'âge compétent, déclara prendre la direction des affaires, et les ducs de Bourgogne et de Berri, quittant la cour, se retirèrent dans leurs États.

Cet événement fut acclamé avec joie dans toute la France, comme le signe précurseur d'une ère nouvelle. Les impôts furent amoindris, les abus administratifs réprimés, et le conné-

table de Clisson rentra au conseil avec les sires de Coucy et de la Rivière.

L'allégresse publique, bruyante et vive comme toute démonstration populaire, fut de courte durée. Il fallait à la France un souverain aussi habile qu'énergique, assez adroit pour maintenir sa prépondérance sur les grands feudataires — dont les forces réunies contrebalançaient les siennes propres — assez ferme pour faire respecter ses droits. Charles VI n'avait aucune de ses qualités, et son humeur aventureuse et impressionnable l'exposait à toutes les séductions. Le duc de Bourgogne, après une absence de quelques mois, n'hésita pas à reparaître à la cour, où sa présence fut le signal d'une lutte sourde, mais implacable, entre les partis. Nous n'entreprendrons pas d'en retracer les divers épisodes, qui s'écartent d'ailleurs de notre sujet.

Dans l'intervalle des fêtes et des divertissements, au milieu desquels se cachaient tant d'intrigues et de haines, on conclut une trêve de trois années avec les Anglais. Les Brugeois en profitèrent pour négocier un traité de commerce avec Richard II, qui fut ratifié par celui-ci en 1390 (1). Ils s'arrangèrent aussi avec les marchands allemands, en exécution de certaines promesses faites dès 1385, à l'assemblée générale de la Hanse, et leur remboursèrent, en 1392, des sommes fort importantes, en compensation des pertes que les Hanséates avaient éprouvées durant la guerre (2). Le duc de Bourgogne accorda non seulement de beaux priviléges à ces derniers, mais il obtint même, en leur faveur, des concessions commerciales de la part de la France (3).

Les comptes des receveurs des domaines, remplis de détails intéressants concernant le commerce, nous fournissent, à la fin du xiv[e] siècle, quelques renseignements précieux sur le

(1) Sanderus. *Flandr, illustr*, tom II, p. 6.

(2) Il existe, dans les archives d'Ypres, plusieurs lettres relatives à ces transactions. Le 23 janvier 1392, le bourgmestre de Hambourg, Jean de Hoyere, reçut 840 florins de Hollande, de la ville d'Ypres; le 7 octobre 1392, les envoyés de Gand, de Bruges, d'Ypres et du Franc, payèrent au même, en présence des échevins et du conseil d'Amsterdam, un capital de 5,550 livres de gros, en à-compte sur une somme de 11,100 livres, dont le pays s'était reconnu redevable aux dits marchands hanséatiques.

(3) Voy. les lettres de Charles VI, du 5 mai 1392.

cours des denrées. C'est ainsi que nous voyons, par les papiers de l'un d'eux, que le froment se vendait, en Flandre, en 1392, à neuf sous le halstre; un chapon valait quatre sous; le prix de deux poulets était d'environ deux sous huit deniers (1). Les bières étrangères, particulièrement la cervoise d'Allemagne et la *delfschen*, étaient frappées à l'importation d'un droit de douze deniers parisis par tonne. La *delfschen*, comme son nom l'indique, nous venait de Delft, bien qu'on cherchât à l'imiter cependant dans le pays. Les houblons étaient soumis à une taxe d'exportation, à leur sortie de l'Escaut. La valeur des riches étoffes qui nous arrivaient d'Orient, très recherchées à cette époque, atteignaient parfois, dans nos halles, un chiffre extrêmement élevé. Le duc de Bourgogne, voulant faire un présent à Charles VI, en 1396, lui envoya une pièce de soie de Damas du prix de trois mille écus d'or (2).

Les marchands allemands, dont les principaux comptoirs étaient toujours en Flandre, commençaient cependant à faire quelques affaires à Anvers. Cette ville, plus commerciale qu'industrielle, ne possédait en 1396 que deux cents ouvriers drapiers, mais en revanche sa foire était fort connue. La comtesse de Bar y expédiait un de ses officiers en 1392, et chargeait son receveur de Bornhem de le munir d'une bonne somme d'argent. « Chier et amé, lui écrivait-elle, nous envoyons à la feste d'Anwers notre chier et amé conseillier, maistre Simon de Fisseux, auquel nous avons enchargé de nous acheter plusieurs choses à la dicte feste. Si vous mandons que à icellui vous bailliez et délivriés des deniers de vostre recepte la geigneur somme d'argent que vous pourrés bonnement..... (3). » On y faisait, comme on le voit, des achats assez considérables.

Le duc de Bourgogne, tout en s'occupant des intérêts de ses

(1) *Arch. gén. du roy. de Belgique*, compte rendu par Lux le Toir, nº 20,284.

(2) *Chron. du rel. de Saint-Denys*, liv. XVII, chap. X, t. II, p. 446.

(3) *Arch. gén. du roy. de Belgique*. Cette lettre est du 17 septembre 1392; elle est annexée au compte, nº 20,284. La ville d'Anvers souffrit beaucoup de 1395 à 1397, d'abord par de violents tremblements de terre, qui renversèrent une partie de ses édifices, puis d'un terrible incendie, dont les ravages détruisirent un grand nombre d'habitations du côté de la porte de Kipdorp. Voy. de Cantillon, *Délices du duché de Brabant*, t. III.

bonnes villes, séjournait rarement en Flandre. Il ne quittait guère la France, où des factions rivales continuaient à se disputer l'autorité, lorsqu'une circonstance inattendue le replaça, en 1392, à la tête des affaires. Le roi se rendait en Bretagne, entouré d'un grand nombre de chevaliers, lorsqu'il se retourna tout à coup vers sa suite, l'épée nue, les yeux égarés, frappant ceux qui se pressaient autour de lui; il ne reconnaissait personne, se croyait trahi, et poussait des cris furieux. On s'empara de lui, non sans difficulté, et bientôt une terrible nouvelle se répandit dans Paris : Charles VI avait perdu la raison.

Les oncles de ce malheureux prince, en reprenant le gouvernement du royaume, songèrent d'abord à se venger de leurs ennemis. Le connétable de Clisson s'était déjà mis en sûreté, mais on arrêta les sires de Noviant et de la Rivière, qui furent enfermés à la Bastille-Saint-Antoine. Tranquille de ce côté, le duc de Bourgogne fit tous ses efforts pour renouer les négociations de paix entre la France et l'Angleterre. Des conférences eurent lieu à Lelinghen, mais sans amener de résultats, à cause de l'opposition du duc de Glocester, qui réclamait l'exécution du traité de Brétigny.

Les écrivains contemporains rapportent, à cette occasion, quelques faits qui méritent d'être cités. Philippe le Hardi distribua de riches cadeaux parmi les seigneurs anglais, et particulièrement de beaux tapis de Flandre, travaillés avec une grande perfection. Ils représentaient pour la plupart des histoires de la Bible, à personnages; d'autres figuraient le roi Clovis, ou Charlemagne avec les douze pairs de France. Il y en avait deux, dont l'un offrait l'image des sept vertus avec les sept rois ou empereurs vertueux; l'autre, les sept vices avec les rois ou empereurs qui s'en étaient souillés. Tous ces ouvrages étaient rehaussés de bel or et de chiffres (1).

Nous aurons à revenir fréquemment sur cette industrie, qui arriva en Belgique à un perfectionnement remarquable. Un de nos compatriotes, Jean de Jodoigne, était déjà fort connu à l'étranger, dès 1389, comme fabricant de tapisseries de haute lisse.

(1) De Barante, *Hist. de Bourgogne*, t. I, p. 40.

Le schisme qui divisait l'Église, la guerre de Bretagne et la maladie du roi excitèrent successivement l'attention publique, après la rupture des conférences de Lelinghen. L'armistice avec l'Angleterre était sur le point d'expirer, et chacun redoutait de nouvelles complications, lorsqu'on annonça le débarquement de l'archevêque de Dublin, chargé d'une mission spéciale auprès de Charles VI. Le roi Richard, dont l'autorité était menacée par un parti puissant, composé des adhérents du duc de Glocester, désirait ardemment faire la paix avec la France. Il avait donc résolu, pour faire accepter ses vues par les princes français, de demander en mariage Madame Isabelle, fille du roi Charles VI, alors âgée de sept ans.

Ce projet d'union, accueilli avec faveur par les ducs de Bourgogne, de Berri et de Bourbon, devint bientôt une réalité, et les conditions du mariage furent réglées par contrat le 9 mars 1396.

La cessation des hostilités, désormais garantie par la publication d'une trêve de vingt-huit ans, laissait toute liberté à la vaillante noblesse qui se pressait autour de Philippe le Hardi, avide de combats et de gloire. Plusieurs gentilshommes belges, parmi lesquels nous citerons les sires d'Antoing, de Ligne, d'Havré, de Chin et de Masmines avaient accompagné le duc de Bourbon sous les murs de Tunis quelque temps auparavant, et leurs récits enflammaient le zèle de leurs compagnons. Sur ces entrefaites, le roi de Hongrie, fit demander des secours à Charles VI. Une armée turque, commandée par Bajazet, fils d'Amurath, se disposait à envahir l'Europe, et les Hongrois, défenseurs de la foi chrétienne, réclamaient l'appui de leurs coreligionnaires.

Le goût des aventures lointaines, si remarquables chez nos ancêtres, était encore trop vif pour qu'un pareil appel ne fût pas entendu. Une foule de chevaliers s'offrirent à aller rompre une lance contre les infidèles, et on leur donna pour chef le comte de Nevers, fils du duc de Bourgogne. Le Haze de Flandre et trois autres bâtards de Louis de Male avaient été les premiers à s'armer, et leur exemple fut suivi par Henri d'Antoing, Jean de Cadzant, le sire de Lembeke, Jean de Vassenare, Roland Hauweel, Louis de Zevenenghem, Jean de Pamele,

Rasse de Renty, Miles de Coudenberg, le sire de la Gruuthuse et beaucoup d'autres.

Les villes de Flandre, dont le commerce avait repris quelque activité, contribuèrent à l'expédition à leur tour, en accordant au duc de fortes subventions. Ces ressources étant insuffisantes, Philippe conclut encore de gros emprunts à Venise et à Vienne, afin d'entourer son fils d'une pompe toute royale.

Le comte de Nevers partit de Paris le 6 avril 1396, et plusieurs mois se passèrent sans qu'il donnât de ses nouvelles. On commençait à manifester des inquiétudes à son égard, lorsque l'arrivée du sire de Helly, porteur d'un pénible message, vint encore les augmenter : les chrétiens, attaqués par les Turcs non loin de Nicopolis, avaient été mis en déroute, et leurs chefs avaient été entraînés en captivité.

Il fallut traiter de leur rançon. Quelques chevaliers, parmi lesquels on remarquait le sire de Leeuwerghem, souverain bailli de Flandre, partirent aussitôt pour l'Orient, chargés de présents splendides, destinés au vainqueur. Ils lui apportaient des draps de haute lisse, sortant des fabriques d'Arras; des pièces d'écarlate, confectionnées à Bruxelles; de la fine toile de Reims; des faucons de Norwége et de belles pièces d'orfévrerie, ciselées avec un art admirable.

Le duc de Milan, ainsi que les rois de Pologne et de Bohême, secondèrent les efforts des négociateurs, qui réussirent enfin à obtenir la mise en liberté des prisonniers. Il en coûta cher néanmoins aux villes de Flandre, qui contribuèrent pour 170,000 francs au payement du rachat stipulé par Bajazet (1). La plupart des compagnons d'armes du comte de Nevers étaient restés sur le champ de bataille. Parmi ceux qui échappèrent à la mort, l'histoire mentionne Nicolas Utenhove, Jean de Vassenare et le sire du Fay. Ce dernier, écuyer de la ville de Tournay, avait accompli jadis un voyage en Tartarie, et dût la vie aux relations qu'il s'était créées en ce pays.

(1) Le sultan exigea deux cent mille ducats, qui lui furent payés par l'intermédiaire de deux marchands, Respondi et Pellegrini. Respondi, un Lombard, était fort connu à Bruges, où il demeura quelque temps.

CHAPITRE III

Déposition de Richard II. — Préparatifs de guerre. — Mécontentement des Flamands.—Privilèges accordés à diverses villes.—Les drapiers de Lierre. — Les factions de Bourgogne et d'Orléans.—Déprédations maritimes. — Siége de Calais.—Décadence de l'industrie à Louvain. — Antoine de Bourgogne en Brabant. — Mort du duc Philippe. — Corsaires anglais et flamands. — Négociations avec l'Angleterre. — Inondations. — Les ports de Hollande s'améliorent. — Nouveaux débats. — Une flotte anglaise dans le Zwyn. — Wouter Janssoenc. — Exil prononcé contre l'amiral de Flandre. — Expédition contre Calais. — Traité commercial avec l'Angleterre. — Troubles à Liége. — Affaires de France. — Mort du duc d'Orléans. — L'apologie du tyrannicide. — Guerre contre les Liégeois.

Dans le courant de l'année 1389, vers la fin de l'été, vinrent à Paris quelques marchands flamands, nouvellement débarqués d'Angleterre. Ils annonçaient qu'une révolution avait éclaté à Londres, dont les habitants, disaient-ils, avaient emprisonné le roi Richard, pour proclamer à sa place le chef de la maison de Lancastre, sous le nom de Henri IV.

On accueillit d'abord leurs récits avec incrédulité, mais la dame de Courcy, attachée à la maison de la jeune reine Isabelle, se présenta bientôt à la cour et confirma leur témoignage. Les princes français, très affligés, envoyèrent aussitôt des délégués aux villes d'Aquitaine, avec mission d'engager les bourgeois à repousser un usurpateur, et à se soumettre à la France. Leur réponse, unanime d'ailleurs, ne se fit pas attendre.—« Nous ne sommes pas accoutumés, observèrent-ils aux officiers royaux, à

payer de lourds impôts et à subir toutes sortes d'exactions, dont nous souffririons beaucoup en ce moment. Si nos voisins devenaient nos maîtres, ils nous traiteraient selon leurs usages et ne respecteraient aucun privilége : il nous vaut mieux rester aux Anglais, qui nous tiennent en franchise et en liberté. »

Les négociants belges, auxquels il fallait à tout prix des laines britanniques, eussent volontiers réclamé, s'ils l'avaient pu, les bénéfices de la neutralité. Ils savaient trop bien cependant que, même en la faisant admettre, ils ne parviendraient pas à sauver leurs vaisseaux des attaques des corsaires, trop peu scrupuleux en général pour consulter les papiers du bord. Nulle illusion ne restait à cet égard aux sujets du duc de Bourgogne : une lutte entre la France et l'Angleterre, c'était la crise commerciale avec tous ses dangers.

Philippe le Hardi, espérant en atténuer les effets, eut recours aux moyens qu'il avait déjà employés dans des circonstances semblables, et obtint pour les draps de Bruxelles, de Malines et de Lierre la libre entrée au marché de Provins (1). La petite ville de Lierre, qui prend rang à cette époque parmi les cités industrielles, comptait alors dans ses murs plus de trois cents métiers à tisser. Elle eut une halle dès 1402, et ses relations ne firent que s'étendre durant les premières années du xve siècle. Elle exportait particulièrement ses produits en Allemagne, et conserva longtemps un comptoir à Francfort, connu sous le nom de *Liersche Halle* (2).

Le duc de Bourgogne, non moins que les habitants des Pays-Bas, désirait le maintien de la paix. Il ne se dissimulait point que la France, épuisée d'argent, était hors d'état d'affronter l'ennemi, et craignait que la reprise des hostilités n'augmentât l'influence du duc d'Orléans, adversaire déclaré des Anglais. L'attitude de ces deux princes, autour desquels s'agitaient des courtisans ambitieux, se ressentit bientôt des dissentiments qui les divisaient, et ils furent sur le point de se livrer bataille jusque dans les rues de Paris.

(1) *Ordon. des rois de France*, t. VIII, p. 332.
(2) Ch. van Lom, *Beschryving der stad Lier in Brabant*, S'Gravenhage, by Gerard Block, 1740, p. 36, 46.

Durant cet intervalle, les déprédations maritimes avaient déjà recommencé sur les côtes de Flandre et d'Angleterre. Deux bateaux pêcheurs, appartenant aux ports d'Ostende et de Briel (1), furent amenés à Hull en 1402, bien qu'ils eussent abaissé leurs voiles à la première sommation des croiseurs anglais. Les magistrats de Bruges écrivirent à ce sujet à Henri IV, dont ils obtinrent une réponse favorable; leurs démarches n'empêchèrent pas cependant le comte de Saint-Pol de rassembler une flotte à Gravelines, et de tenter une descente dans l'île de Wight. On négociait encore lorsque plusieurs Belges s'associaient à cette expédition hasardeuse, entre autres le sire de Lannoy, voyageur infatigable, qui parcourut successivement la Pologne, la Russie, l'Égypte, la Syrie et l'Espagne.

Le duc de Bourgogne, voyant la guerre éclater de tous côtés, crut devoir réunir ses hommes d'armes, et vint mettre le siége devant Calais, accompagné du duc de Limbourg et du sire de Hugueville. Il fit faire une quantité de tours et de châteaux en bois pour entourer cette place forte, puis, revenant à sa première indécision, abandonna son projet. En attendant, la situation des affaires devenait chaque jour plus mauvaise, et plusieurs communes belges, jadis riches et prospères, avaient fini par s'appauvrir à la suite de tant de troubles. La ville de Louvain, centre d'un commerce de transit fort actif durant le moyen âge, l'avait entièrement perdu en 1403. Ses innombrables métiers à tisser n'existaient plus, et elle ne subsistait que par ses tanneries, alors fort estimées (2).

On pressait les armements sur les deux rives du détroit, lorsque la duchesse de Brabant, déjà fort âgée, résigna l'administration de ses États à son futur héritier, Antoine de Bourgogne, comte de Rhetel. Philippe le Hardi, qui avait accompagné son fils à Bruxelles, y fut atteint d'une maladie épidémique, qui le mit bientôt aux portes du tombeau. Il se fit transporter à Hal,

(1) Le patron de la barque d'Ostende se nommait Jean Willes.

(2) Il y avait trente-cinq maîtres tanneurs à Louvain, en 1403. On tenait encore annuellement dans cette ville une grande foire aux pelleteries, qui est souvent mentionnée dans les comptes des domaines des ducs de Bourgogne, et paraît avoir été fort importante.

remplit ses dévotions à l'église de Notre-Dame, et succomba le 27 avril 1404, dans la soixante-treizième année de son âge.

Son successeur, Jean Ier, ne prit d'abord que le titre de duc de Bourgogne, laissant sa mère, la duchesse Marguerite, en possession du comté de Flandre. Des députés des bonnes villes se rendirent aussitôt auprès de celle-ci, se plaignant de la détresse dont les populations flamandes avaient à souffrir, par suite de l'interruption des relations commerciales avec l'Angleterre, et réclamant les avantages de la neutralité. La duchesse promit de faire droit à leur requête, s'engagea à faire respecter les trêves, et envoya même des négociateurs au roi Henri IV.

Les hostilités n'en continuaient pas moins sur toute la côte, et la mer était couverte de bâtiments de guerre. Les Anglais pillaient les navires belges et français, tandis que les marins de Nieuport, de Dunkerque, de Gravelines, de l'Écluse, de Biervliet et d'Ostende s'emparaient de toute nef portant pavillon britannique. Deux bâtards de Bourgogne, Robert et Victor, dirigeaient ces expéditions, durant l'une desquelles les corsaires belges se saisirent d'une flotte qui se rendait de Calais en Zélande, chargée de laines et d'autres produits, et massacrèrent ses équipages ou les forcèrent à se racheter à prix d'argent.

Henri IV, qui se montrait disposé à traiter avec les Flamands, leur écrivit le 29 juin 1404 pour réclamer la restitution de certaines marchandises, saisies à l'Écluse au préjudice d'un alderman de Londres, à bord de deux navires ayant pour patrons Wys Jacobson et Martin Creek. Plus tard, il s'adressait à la duchesse de Bourgogne et se plaignait de ce que Robert Maskall, évêque de Hereford, avait été arrêté sur mer en venant de Middelbourg, et ne pouvait obtenir sa mise en liberté (1). Les Flamands rappelaient de leur côté qu'un des leurs, Jean Leys, se rendant en Espagne à bord d'un *Coggon* richement chargé, avait été pillé par des pirates entre Douvres et Cadzant. Ils ne niaient point qu'un marin de Nieuport, Jacob Raymaer, s'était emparé de quelques bâtiments de mer, entre autres d'un *Craïer* qu'il avait vendu cent nobles d'or, mais prétendaient que cette

(1) Voy. les documents originaux dans les MS. 14,820, Musée Brit. bibl. addit.

agression avait eu pour cause les violences exercées par les corsaires anglais contre les Hanséates.

On convint, après quelques pourparlers, de confier la discussion de tous les points en litige à des agents spéciaux. Les ambassadeurs du roi d'Angleterre, Th. Swynborn, Jean de Croft et Richard de Ryssheton, arrivèrent en effet à Calais dans le courant du mois de septembre, d'où ils mandèrent à la duchesse que le sauf-conduit qui leur avait été délivré à Arras leur semblait insuffisant. D'après leur témoignage, les Flamands retenaient en ce moment cent soixante-six pêcheurs anglais, qu'ils avaient emprisonnés à Dunkerque (1).

Ces différends n'étaient pas encore aplanis, lorsque la mer renversa brusquement ses digues, le 19 novembre, et inonda une vaste étendue du littoral. Le flux remonta cette fois à une lieue dans les terres, couvrit une partie du territoire des Quatre Métiers, et menaça l'Écluse, Damme, Ardembourg, Oostbourg, Biervliet, Hughevliet, Wulpen et Cadzant. Ces désastres, presque périodiques, commençaient à changer singulièrement l'état des côtes, particulièrement en Hollande, dont les ports s'amélioraient à chaque crue extraordinaire, et devenaient accessibles aux plus gros navires (2). Il y avait là, pour les Flamands, un puissant motif de faire des concessions aux étrangers, dont on allait désormais leur disputer la faveur.

Le duc de Bourgogne, alors à Paris, s'occupait médiocrement de l'avenir commercial de la Flandre. Tout entier à la lutte qu'il avait entamée avec le parti de la reine et du duc d'Orléans, il venait de se prononcer contre l'accroissement des taxes en France, refusait de les faire lever dans ses propres États, et se préparait ainsi, en augmentant sa popularité, les moyens de réaliser ses plans ambitieux. Sa mère étant morte presque subitement le 21 mars 1405, il se vit cependant obligé de venir en

(1) Musée Brit. MS. 14,820, bibl. addit.

(2) Hier op volgden thans verscheidene toevallen, by welke onze hollandsche schepvaerte dieper wortel schoot. Om ende by den jare 1400 geraekte het Marsdiep oft gat van Texel door te breken; waer door soo groot een water in het Y quam, dat er groote see schepen van Westen tot voor Amsterdam konden of en aen seilen. Voy. Verwer, *Nederlants see-rechten*, Amsterdam, 1716, in-4°, p. 34.

Belgique, afin d'y recevoir le serment de fidélité de ses nouveaux sujets.

Ceux-ci lui répétèrent les doléances qu'ils avaient déjà présentées à Marguerite de Bourgogne, insistèrent sur les bénéfices de la neutralité, et n'obtinrent que quelques promesses vagues, bientôt démenties par les événements.

Le duc avait fait son entrée à Ypres, lorsqu'il apprit que la garnison de Calais avait mis en déroute un corps de cinq cents lances commandé par Walleran de Luxembourg, et qu'une flotte anglaise s'avançait vers le Zwyn. Elle se composait de cent navires, placés sous les ordres de Thomas de Lancastre, plus tard duc de Clarence, et du comte de Pembroke.

Les Anglais, agissant avec promptitude et énergie, opérèrent d'abord une descente dans l'île de Cadzant, si souvent ravagée à cette époque, pillèrent Ter Muyde et, ayant capturé plusieurs navires marchands qui se trouvaient devant l'Écluse, tentèrent de se mettre en possession de cette dernière ville. Ils réussirent à l'incendier en partie, mais non sans avoir subi des pertes assez sensibles, car un de leurs chefs, le comte de Pembroke, y fut frappé à mort. Les communes flamandes, très peu empressées jusqu'alors d'en venir aux mains avec leurs anciens alliés, comprirent qu'il était temps d'arrêter les progrès de l'invasion, et marchèrent vers la côte. L'ennemi se retira à leur approche, puis alla menacer Nieuport, défendu par Jean Van de Walle, qui réussit à l'en écarter. Nos marins en se voyant assaillis par une escadre aussi puissante, s'étaient mis sur la défensive, se contentant de harceler sans cesse les navires britanniques. L'historien Meyer parle d'un corsaire belge qui remporta divers avantages sur les envahisseurs, et plusieurs de nos compatriotes s'enrichirent par les prises qu'ils firent à cette époque. Un fait remarquable, que nous allons rappeler en peu de mots, témoigne de l'audace héroïque des habitants du littoral.

Les Anglais, repoussés devant Nieuport, se disposaient à quitter nos rivages, lorsque le patron d'une barque belge, Wouter Janssoene, remarqua qu'un des navires de l'escadre, moins bon voilier que les autres, était resté à quelque distance du gros de la flotte. Il s'en approcha aussitôt, l'attaqua, et s'en rendit maître après un combat d'abordage, presque sous les

yeux de Thomas de Lancastre. Il y trouva un grand nombre d'objets enlevés à Cadzant, à l'Écluse et dans les villages voisins, entre autres la table du grand autel de Sainte-Anne Ter Muyde (1), qu'il rendit à sa première destination.

Ces exploits, tout honorables qu'ils étaient pour leurs auteurs, ne plaisaient guère aux Brugeois, qui venaient de conclure un traité avec les Vénitiens, et désiraient voir arriver en sûreté les riches cargaisons qu'ils recevaient de ces derniers. Le duc Jean, fort irrité de leurs prédilections anglaises, augmenta encore leur mécontentement en ordonnant à Jean Van Blanckaert, amiral de Flandre, assisté des deux frères de Voorhoute, de Segher de Gand, de Jean Vilain et de Philippe de Saeftingherf, de croiser dans la mer du Nord. La flotte bourguignonne bloquait en réalité les ports qu'elle était chargée de défendre, et commettaient de nombreux actes de piraterie, attaquant indistinctement amis et ennemis. La commune de Bruges, poussée à bout, prit une mesure rigoureuse, et condamna les officiers du duc à un exil perpétuel, leur défendant, sous les peines les plus sévères, de mettre le pied sur son territoire.

La ruine du commerce, en entraînant celle de l'industrie, compromettait cependant de trop graves intérêts pour que cette situation put se prolonger. La misère menaçait les populations flamandes, et les laines d'Angleterre continuaient à manquer. Un mouvement général se manifesta dans tout le comté; les corporations gantoises se réunirent sur la place du marché, bannières au vent; les magistrats de Bruges répétaient bien haut qu'on violait leurs priviléges sur la fabrication des draps; on contestait à Ypres l'autorité du bailli : tous réclamaient le rétablissement de la paix.

Le duc de Bourgogne, sentant la nécessité de ménager ses bonnes villes, consentit à faire faire quelques démarches auprès du roi Henri IV, qui autorisa Richard d'Ashton et quelques autres envoyés à négocier une trêve avec les ambassadeurs du duc « afin de rétablir entre la Flandre et l'Angleterre la liberté

(1) Les Anglais, après avoir détruit les églises de Heysvliet et de Coudekerke, avaient épargné celle de Ter Muyde, le corps du comte de Pembroke y ayant été déposé temporairement.

des relations commerciales, si importantes pour le bien et l'avantage de toute la chrétienté. » Ces démonstrations pacifiques, d'une sincérité douteuse de la part du successeur de Philippe le Hardi, furent de courte durée, et peu de temps après, Henri IV prescrivait une nouvelle prise d'armes contre les Flamands, par son mandement *Super invasione per gallicos et flandrenses resistenda.*

Il fut donc résolu de part et d'autre de pousser la guerre avec vigueur. Le roi Charles VI, par ses lettres du 21 septembre 1406, donna des pouvoirs très étendus au duc Jean, et le chargea de lever des hommes d'armes, des archers et des arbalétriers en Picardie et dans la West-Flandre, aux frais de la couronne. Les choses étant ainsi réglées, on fit de grands travaux pour assiéger Calais par terre et par mer. Des bastilles en charpente, construites dans les forêts de Saint-Omer, devaient servir à former une enceinte autour de la ville; le duc rassembla jusqu'à douze cents pièces de canon, trois mille boulets en pierre, une énorme quantité de poudre, d'arbalètes et de flèches; il avait cent quatre-vingt-quinze bateaux en mer. Son armée se composait de trois mille huit cents chevaliers ou écuyers, dix-huit cents arbalétriers, mille piquiers, et trois mille cinq cents pionniers. Après deux mois passés à ces redoutables apprêts, l'argent vint à manquer; les Flamands ne voulaient pas s'imposer de taxes extraordinaires, et, comme le duc avait épuisé ses finances, l'entreprise échoua. Cette fois il n'y avait plus moyen de s'opposer plus longtemps aux vœux des villes flamandes, et le duc conclut un traité de commerce avec Henri IV, valable pour un an. Les rapports qui existaient autrefois entre Calais et les ports de Flandre furent rétablis, et les contractants s'engagèrent, de part et d'autre, à refuser tout asile aux pirates. Il fut convenu en outre que les négociants belges conserveraient le droit de fréquenter le marché de Calais en tous temps, lors même que la France et l'Angleterre seraient en guerre ouverte (1).

(1) Cette trêve, ratifiée par le duc de Bourgogne le 15 janvier 1407, fut publiée à Londres le 14 juin 1407. Voy. une lettre des ambassadeurs d'Angleterre aux députés du duc de Bourgogne, dans le MS. 14,820, Musée Brit. bibl. addit.

Les troubles étaient à peine apaisés de ce côté, que déjà une dangereuse agitation se manifestait dans une autre partie du pays. Antoine de Bourgogne, duc de Limbourg et administrateur du Brabant, venait de succéder à la duchesse Jeanne. Tandis qu'il prenait possession de sa nouvelle dignité, les Liégeois se révoltaient contre leur évêque, Jean de Bavière, en l'accusant d'avoir violé les priviléges octroyés par ses prédécesseurs, et de négliger tous les devoirs de sa charge. Ce prélat, qui refusait obstinément de recevoir les ordres sacrés, s'adressa aussitôt aux ducs de Brabant et de Bourgogne auxquels il était allié, et en obtint des promesses de secours.

Les Liégeois, dont les sentiments d'indépendance et de liberté s'étaient développés avec les institutions communales, résolurent de tenir tête à l'orage, déposèrent leur évêque, et se donnèrent comme mainbourg un des chanoines du chapitre, le fils du sire de Perweis. On courut aux armes, et des auxiliaires brabançons, hennuyers et bourguignons aidèrent Jean de Bavière à se mettre en possession de Maestricht. Le duc de Bourgogne lui-même ne put cependant se placer à la tête de ses troupes, car de graves événements se préparaient alors en France, et réclamaient sa présence à Paris.

La conduite imprévoyante de la reine et du duc d'Orléans, habilement exploitée par leurs ennemis, continuait à livrer le royaume à tous les désordres. L'énorme tribut levé annuellement sur les ressources de la nation, dilapidé sans discernement, ne suffisait plus à protéger l'État contre les entreprises des Anglais. Le peuple, accablé de misère, appelait de tous ses vœux l'héritier de Philippe le Hardi, dont la voix s'était déjà élevée contre tant d'abus. Celui-ci, informé des dispositions d'une partie de la population de Paris, passa la frontière et se dirigea vers la capitale, accompagné de bon nombre de gens de guerre. Le duc de Berri, la reine, le duc de Bourbon et le roi de Sicile, qui s'étaient déjà interposés maintes fois entre les ducs d'Orléans et de Bourgogne, renouvelèrent leurs instances aussitôt après l'arrivée de ce dernier, qui parut se rendre à leurs avis. Il se réconcilia publiquement avec son adversaire, lui jura amitié, et, durant un banquet, but à leur union future et à la prospérité de la France.

Tout semblait terminé entre eux. Le duc d'Orléans, se croyant en sûreté, soupait un soir chez la reine, qui logeait dans l'ancien hôtel du sire de Montaigu, lorsqu'un valet vint l'avertir que le roi désirait le voir sans délai. Il se leva aussitôt, suivi de deux écuyers et de quelques-uns de ses gens, et se rendit au palais par la vieille rue du Temple. Il était arrivé en face de l'hôtel du maréchal de Rieux, lorsqu'une vingtaine d'hommes se précipitèrent tout à coup sur son escorte, tandis qu'un gentilhomme normand, Raoul d'Auquetonville, s'élançait sur le duc lui-même et le frappait d'un coup de hache. Le prince, à moitié étourdi par le choc, n'eut que le temps de s'écrier : — « Garde que fais-tu ! Je suis le duc d'Orléans ! » Une voix lui répondit : — « C'est ce que nous quérons ! » et on lui porta de nouvelles blessures. Le duc avait à ses côtés un page flamand, Jacques de Melle, et celui-ci, dans son héroïque fidélité, cherchait à le couvrir de sa personne, mais il ne réussit qu'à périr avec lui : on trouva son cadavre aux pieds du corps de son maître (1). Cet odieux assassinat, commis au sein d'une ville populeuse, sur un personnage aussi illustre, frappa tout le monde d'étonnement et de stupeur. Le duc de Bourgogne n'en parut pas moins indigné que les autres membres de la famille royale, et se montra en grand deuil dans l'église des Célestins, où le duc d'Orléans fut enseveli avec pompe.

Des bruits fâcheux commençaient cependant à circuler dans la foule. « Les meurtriers, disait-on, n'avaient pu se réfugier qu'à l'hôtel de Bourgogne, car on avait perdu leurs traces dans les environs de la rue aux Ours, et il était prouvé qu'ils n'avaient point passé par la rue Mauconseil. » On parlait vaguement de la complicité de quelque puissant seigneur, lorsque le duc Jean, cessant tout à coup de dissimuler, reconnut hautement avoir ordonné l'exécution de ce crime, dont il assuma toute la responsabilité.

Les conseillers du roi, terrifiés de l'audace de leur collègue, se préparaient à le faire arrêter, lorsqu'on apprit qu'il avait déjà franchi la frontière de Flandre, et s'était soustrait à toute poursuite. La duchesse d'Orléans, qui résidait à Château-Thierry à

(1) Relig. de Saint-Denis.

l'époque du meurtre, arriva à Paris le 10 décembre 1407, accompagnée de ses enfants. Elle se rendait auprès du roi, qui jouissait alors d'une lueur de raison, afin de lui demander justice. L'émotion fut grande à la cour à l'aspect de cette belle jeune femme, vêtue de noir, tenant par la main l'un de ses fils, et se jetant aux genoux du monarque, le visage baigné de larmes, pour défendre la mémoire de son mari. Le roi se hâta de la relever, lui parla avec douceur, et dit en se tournant vers ceux qui se pressaient autour du trône : — « Nous voulons qu'on s'occupe de ce procès, car l'injure faite à notre frère nous touche comme si elle nous avait été infligée à nous-mêmes. »

Il fallut bientôt changer de langage, car on apprit que le duc de Bourgogne rassemblait des forces imposantes, et se proposait de rentrer en France. La duchesse d'Orléans se réfugia à Blois, qu'elle fit fortifier à la hâte, et y reçut avis de l'entrée des Bourguignons à Paris, le 20 février 1408.

Quelques jours plus tard, dans une des salles du palais royal, un cordelier normand, Jean Petit, prenait la parole en présence du dauphin, des princes du sang et d'une foule de hauts personnages, et entreprenait solennellement la justification du meurtre du duc d'Orléans. Son discours, entremêlé de citations tirées des auteurs sacrés et profanes, rédigé d'apres les formules bizarres de la dialectique de l'époque, fit tressaillir l'assemblée : — « Il est licite à chaque sujet, disait l'orateur officiel, selon la loi morale, naturelle ou divine, d'occire ou de faire occire un traître et déloyal tyran, et non pas seulement licite, mais honorable et méritoire; surtout lorsqu'il est de si grande puissance que justice ne peut pas bonnement être faite par le souverain. »

Ces paroles sinistres, qui permettaient à chacun de s'ériger en juge et en bourreau, ne soulevèrent aucune protestation. L'assemblée se sépara en silence, car le duc régnait à Paris, mais de dangereuses pensées germaient déjà autour de lui, et la plaidoirie de Jean Petit ne devait point être oubliée.

Démagogue en France, le duc de Bourgogne jouait un rôle bien différent dans ses propres États. Fier de l'opulence de ses bonnes villes, il n'estimait pas leurs libres institutions à l'égal de leurs richesses, et ne se doutait pas qu'abolir les unes c'était

tarir inévitablement la source féconde des autres. Habile à exploiter les rivalités rancunières qui existaient entre certaines communes, il les tenait en échec par leurs propres forces, se faisait obéir à Bruges en invoquant le nom de Gand, et soumettait les Gantois en les menaçant d'accorder des priviléges à leurs voisins. Ce système lui réussit si bien, qu'il amena les magistrats de Bruges à lui concéder la levée de la *cueillette*, c'est à dire la perception d'un impôt de deux gros tournois par muid de blé, tandis qu'il arracha aux doyens des métiers de Gand un acte entièrement contraire à leurs intérêts : c'était le fameux *Calfvel* (1) de 1407, dont nous aurons bientôt l'occasion de parler.

Sur ces entrefaites, la révolte des Liégeois contre leur évêque avait fait de grands progrès. Ils avaient mis le siége devant Maestricht, et juraient de ne point quitter la place avant de s'être emparé de Jean de Bavière.

Le duc de Bourgogne, qui avait fait cause commune avec celui-ci, se vit donc forcé de rentrer de nouveau en Belgique. Il s'était à peine éloigné de Paris que la reine y pénétrait en triomphe, le 26 août 1408, suivie de près par la duchesse d'Orléans.

Le sire de Perweis, chef des Liégeois, avait conçu un excellent plan de campagne. Sachant qu'il allait avoir à combattre une armée aguerrie, contre laquelle il était peu prudent d'envoyer des milices communales, il avait résolu de se réfugier avec ses gens dans les villes et forteresses, afin de guêter du haut des remparts les occasions favorables, fondre tout à coup sur les détachements isolés qui parcouraient le pays, et les détruire en détail.

Malheureusement pour eux, les Liégeois ne goûtèrent point son avis. Excités par les outrages commis par les hommes d'armes

(1) Ce document avait été écrit sur une peau de veau, de là le nom qui lui est resté. On employait généralement le parchemin ou le vélin pour reproduire des contrats importants. Le papier était depuis longtemps en usage en Flandre, et les receveurs des domaines s'en servaient pour rendre leurs comptes. Nous trouvons, dans un acte de ce genre, émané de Gilles de Bracht, et daté de 1409, la note suivante, « pour pappier encre et parchemin, soixante sous. » Voy. le compte n° 20,290, Archiv. gén. du royaume.

du Hainaut, qui, sous la conduite du farouche sire de Jeumont, avaient livré aux flammes les villes de Fosses et de Florennes, ils n'eurent pas plus tôt appris que le duc de Bourgogne s'était établi dans les environs de Tongres, qu'ils se mirent en mouvement, la bannière de Saint-Lambert au milieu d'eux.

Le duc Jean les attendait, dans son camp de Hesbaye, entouré des comtes de Hainaut et de Namur, d'un grand nombre de chevaliers et de gens de guerre, ainsi que de quelques auxiliaires écossais. Les Liégeois, à la tête desquels marchait le sire de Perweis, qui voulait, disait-il, « souffrir aveuc eulx et le doulx et l'amer (1), » formaient une armée d'environ quarante mille hommes.

Ce furent les communes qui commencèrent le combat en essayant de faire un mouvement vers la ville de Tongres, tandis que leur artillerie foudroyait l'ennemi. Le duc ordonna aussitôt à une partie de ses gens de se porter sur le flanc des troupes liégeoises, appela autour de lui l'élite de ses gentilshommes et chargea les révoltés en payant bravement de sa personne, au cri de : Notre-Dame au duc de Bourgogne! La mêlée fut affreuse, surtout à l'endroit où se trouvait le chef bourguignon, qui mérita en cette occasion le nom de « Jean sans Peur, » et repoussa vigoureusement les assaillants. Les Liégeois, pas plus que leurs adversaires, ne faisaient quartier aux vaincus; le carnage durait déjà depuis près d'une heure, lorsque les sires de Helly, de Vasse, de Croy et de Noyelle le Vuyon, qui avaient reçu la mission, comme nous l'avons dit, de prendre l'armée liégeoise en travers, se mirent en position. Leur arrivée, suivie d'un grand tumulte, décida de la victoire (2).

(1) *Chr. de de Dynter*,, publ. par M. de Ram, t. III, liv. VI, ch. LXIX, p. 674.

(2) Voy. dans les *Documents relatifs aux troubles du pays de Liége*, publiés par M. de Ram, Bruxelles, 1 vol. in-4°, 1844, un poème français relatif à cette bataille. On y fait l'éloge de la belle conduite des Liégeois :

Ains se combatirent moult bel,
Comme hardy, preux et ysnel:
Car ils estoient gouvernez
Du fort seigneur de Pervehez,
Qui trestout le temps de sa vie
Saigement et sans nul envie
S'estoit gouverné noblement... VV. 365 à 371.

Telle fut la bataille d'Othée, où périrent près de quinze mille Liégeois, et qui entraîna la soumission de tout le pays. Le sire de Perweis n'avait pas survécu à sa défaite; on le trouva mort dans la plaine, tenant la main de l'un de ses fils, frappé en même temps que lui. Les bonnes villes, en retombant au pouvoir de Jean de Bavière, devaient s'attendre à être durement traitées. On leur ordonna de faire immédiatement la remise de toutes leurs archives, et de se dépouiller de leurs chartes, si chèrement achetées, ainsi que de leurs contrats d'alliance avec les communes voisines. L'autorité des maîtres, jurés et gouverneurs des arts et métiers fut abolie; les confréries furent mises à néant; on confisqua leurs bannières, et il fut défendu au conseil de se réunir sans une permission expresse de l'évêque.

En conséquence de ce décret, les villes de Huy, Dinant, Saint-Trond, Tongres, Thuin, Hasselt, Herckx, Bilsen, Eycke et Beringhen envoyèrent leurs lettres de priviléges au vainqueur. On leur en rendit plus tard une partie, mais on retint celles des lois et métiers de Saint-Trond, de Hasselt et d'Eycke, devenues trop libérales, et qui furent remplacées par des chartes nouvelles, octroyées par Jean de Bavière. Il fallut en outre consentir à recevoir désormais les monnaies de Brabant et de Bourgogne, et payer la somme de deux cent vingt mille écus d'or pour les frais de l'expédition.

Jean de Bavière ayant été réintégré dans ses domaines, ses alliés quittèrent enfin le pays de Liége, tandis que leurs hommes d'armes, sous prétexte de « castoier les malvais, » commettaient de tels excès durant leur retraite, que les Tournaisiens préférèrent jeter un pont sur l'Escaut plutôt que de leur permettre de traverser leur ville (1).

La guerre était terminée.

(1) *Corp. Chron. Flandriæ*, t. III, p. 339.

CHAPITRE IV

Le duc de Bourgogne à Paris. — Traité de Chartres. — Ses suites. — L'hiver de 1409. — Réforme législative en Brabant. — Guerre civile. — Les milices brugeoises. — Luttes entre les Bourguignons et les Armagnacs. — Les chaperons blancs. — Désordres à Paris. — Le duc retourne en Flandre. — Négociations avec l'Angleterre. — Nouveaux combats. — Prise d'Arras. — Les foires d'Anvers et de Malines. — Débats entre ces deux villes. — Les Hanséates. — Le mot « flamand » synonyme de celui de « marchand. » — Les Belges à Ceuta. — Les Anglais à Harfleur. — Bataille d'Azincourt. — La France envahie par les Anglais et les Bourguignons. — Conférences entre les princes. — Meurtre du duc de Bourgogne.

Après avoir dompté les communes liégeoises, Jean sans Peur, victorieux et triomphant, ne songea plus qu'à reparaître en France. Ses ennemis, trop faibles pour lui défendre l'accès de la capitale, se réfugièrent à Tours en apprenant sa résolution, entraînant le roi dans leur fuite. Le duc de Bourgogne, toujours populaire à Paris, y fit son entrée le 28 novembre 1408, à la requête des habitants. Trop habile pour ne pas s'apercevoir que l'appui présumé du souverain donnait une grande force aux Orléanais, il trouva prudent de traiter momentanément avec eux. La mort de la duchesse d'Orléans, survenue vers cette époque, facilita les négociations, qui aboutirent à un rapprochement entre les partis. Une assemblée générale eut lieu à Chartres, le 2 mars 1409, durant laquelle les princes déclarèrent leur intention de vivre désormais en bonne intelligence, sans plus s'occuper du passé.

Le roi, en se retrouvant au milieu des Parisiens, se vit l'objet d'une véritable ovation, car chacun saluait son retour comme une garantie de paix. Diverses circonstances ne tardèrent pas cependant à dissiper cette illusion, et à donner à l'acte qui venait de se conclure son véritable caractère : celui d'un armistice entre belligérants. A peine réconciliés, les membres de la famille royale ne semblaient en effet avoir qu'une seule pensée, celle de se préparer à d'autres luttes. Le duc de Bourgogne, tout en s'occupant de l'organisation des fêtes qui devaient se célébrer à Bruxelles à cause du mariage du duc de Brabant, concluait secrètement un traité d'alliance avec le roi de Navarre et s'insinuait dans les bonnes grâces de la reine et du duc de Guyenne; le duc d'Orléans, non moins actif, se créait aussi des relations nouvelles, et épousait Bonne d'Armagnac, fille du comte Bernard d'Armagnac et petite fille du duc de Berri : la paix était moins assurée que jamais. Cependant l'hiver de 1409 avait été rude aux populations, particulièrement en Flandre; la rasière de blé y valait vingt sous, et un grand nombre de personnes y moururent d'une maladie contagieuse, qui, éclatant d'abord à Courtrai, avait fait le tour du pays. Le Brabant, malgré toutes les réjouissances officielles qu'on faisait sur son territoire, n'était guère mieux partagé; on y introduisit néanmoins, vers ce temps, une réforme dont nous croyons devoir dire quelques mots, car elle modifia singulièrement la législation criminelle jusqu'alors en usage, et exerça une action puissante sur les mœurs.

Ainsi que dans toutes les contrées soumises à l'influence germanique, le droit de punir n'était considéré, en Brabant, que comme l'exercice du privilége accordé à la personne lésée, ou à ses descendants, de se venger d'une attaque injuste. Ce droit, dont l'application finit par être confiée à des juges, n'appartenait en réalité qu'au plaignant, dont la volonté seule mettait en action les divers rouages judiciaires; sans son aveu, l'officier public n'eut osé agir : le criminel échappait à la répression. On augmenta désormais les attributions du magistrat, et celui-ci, chargé de poursuivre d'office toute infraction à la loi, cessa d'être le dispensateur des vengeances particulières, pour devenir le représentant de la communauté, le

défenseur des institutions établies. On considérait encore, il est vrai, toute peine comme une rétaliation, mais on s'initiait peu à peu à cette théorie plus noble, plus élevée, qui, tout en reconnaissant à la société le droit de frapper ceux qui troublent son repos, impose cependant à celle-ci le devoir de chercher à les améliorer et à les ramener au bien.

La guerre civile un moment suspendue, à la suite des conférences de Chartres, éclata de nouveau en 1410. Les princes d'Orléans, à la tête de leurs troupes, portant l'écharpe blanche des Armagnacs, manifestaient l'intention de marcher sur Paris afin d'en chasser le duc de Bourgogne, pendant que celui-ci, d'après le vœu des communes flamandes, se rapprochait de l'Angleterre et traitait avec Henri IV. On prétend qu'il fut non seulement question entre eux d'une étroite union commerciale, mais aussi de la cession des ports de Flandre, qu'il s'agissait de remettre aux Anglais en même temps que l'Aquitaine et la Normandie. Quoi qu'il en soit, il est incontestable que le roi Henri s'efforçait alors d'augmenter sa popularité auprès des Flamands, et leur témoignait les plus grands égards. En voici un exemple. Un chevalier, messire Prendegerst, s'était emparé à Calais de deux navires de commerce, chargés de marchandises appartenant à trois négociants belges, Jean Dierdolf, Jean de le Beeke et Pierre Cummebier. Ceux-ci réclamèrent leur propriété, et le monarque écrivit aussitôt au prince de Galles, lui ordonnant de terminer promptement cette affaire, à la satisfaction des intéressés. Dès les derniers jours du mois de novembre 1410, il avait envoyé des députés en Flandre, et reçut ceux du duc de Bourgogne dans le courant du mois de janvier. Les trêves furent renouvelées pour cinq ans entre les deux pays, et on parla même d'un mariage entre le prince royal et l'une des filles de Jean sans Peur.

En attendant, la France continuait à être ravagée par les gens de guerre. Après une nouvelle tentative de conciliation, suivie du traité de Bicêtre, les Armagnacs, exécutant la menace qu'ils avaient faite précédemment, s'avancèrent vers la capitale, tandis que les chefs de la corporation des bouchers, les Legoix, les Saint-Yon et les Thibert, massacraient impitoyablement, dans les rues de cette cité, tous ceux qui osaient se

montrer en public sans le chaperon bleu adopté par les Bourguignons. Une belle armée, composé de Flamands, de Picards et d'Artésiens se réunit bientôt sous les ordres du duc Jean, qui, allant au devant de ses adversaires, s'empara successivement des villes de Ham, de Nesle, de Chauny, de Roye, et les rencontra enfin non loin de Montdidier, prêts à combattre.

On s'observait déjà depuis quelques jours, lorsque les Flamands, qui craignaient d'être retenus longtemps sous les drapeaux, envoyèrent une députation à leur prince, pour lui dire « qu'ilz ne voloient joquier ne arester sans baptaille, mais passer oultre supz leurs opposantz, ou sinon qu'ils retourneroient en Flandre. »

Ce message ayant été communiqué au duc, le remplit d'inquiétude et de douleur. Les milices flamandes étaient nombreuses, et leur départ lui enlevait tout le fruit d'une pénible campagne. Il se mit aussitôt en rapport avec leurs principaux chefs, exposa à ceux-ci les dangers qui résulteraient inévitablement de toute manœuvre imprudente et inconsidérée, et les supplia de le servir encore une semaine, s'engageant à les ramener dans leur pays après ce délai. Il espérait avoir réussi à ébranler leur résolution, lorsqu'on lui apprit, au point du jour, que les bonnes gens des communes, ayant attelé leurs charrettes et mis le feu à leur camp, prenaient en toute hâte la route de Flandre. Surpris et troublé, il voulut tenter une dernière démarche, monta à cheval avec son frère le duc de Brabant, et courut vers eux. Là, ayant ôté son chaperon, il les conjura à mains jointes de ne point partir, ajoutant qu'il ne leur demandait plus que quatre jours, les appelant ses compagnons, ses frères, les plus fidèles amis qu'il eût au monde, leur promettant les plus beaux priviléges et la remise de la taille à tout jamais : rien ne put les émouvoir ni vaincre leur volonté.

L'armée bourguignonne, désormais trop peu considérable pour rester aux champs, se retira sur Péronne, et les contingents belges continuèrent leur voyage vers le nord. Le 6 octobre 1411, dans l'après-midi, les Brugeois arrivèrent à trois lieues de leur ville, où chacun s'attendait à les voir faire leur entrée, par corps de métiers. Tel n'était point cependant leur projet, ainsi qu'ils le déclarèrent eux-mêmes à leurs magistrats.

Nous sommes sous les armes, leur dirent-ils, et nous y resterons aussi longtemps qu'on ne nous aura pas rendu justice. On nous a défendu, sous peine capitale et confiscation des biens, d'apporter les bannières des corporations sur le marché avant qu'on ait déployé le drapeau du prince et celui de la ville ; cette ordonnance est contraire à nos priviléges, et nous voulons qu'elle soit rapportée.

Les officiers du duc, après quelques hésitations, se virent obligés d'accéder à ces exigences; l'acte dont les Brugeois réclamaient l'abrogation fut remis à leurs délégués, qui le déchirèrent en mille pièces.

Le duc d'Orléans, dont les affaires s'étaient brusquement relevées, investit Paris en octobre 1411. Il espérait bien triompher de la résistance de ses habitants, lorsque le duc de Bourgogne, dont l'énergie semblait redoubler au milieu des revers, accourut à la défense de la capitale avec de nouvelles troupes, parmi lesquelles on remarquait un corps de douze cents lances anglaises sous le commandement du comte d'Arundel. Dès lors tout changea de face; les Armagnacs, battus à la Chapelle-Saint-Denis, subirent une défaite plus désastreuse encore à Saint-Cloud, puis se retirèrent avec précipitation, après avoir mis à feu et à sang toute la vallée de Montmorency. Jean sans Peur, décidé à ne plus laisser de repos à ses ennemis, se fit délivrer, au nom du roi, des pouvoirs illimités, partagea son armée en plusieurs divisions, et fit ravager impitoyablement les domaines de tous ceux qui avaient combattu contre lui.

Les ennemis du duc de Bourgogne, réduits aux dernières extrémités, envoyèrent des émissaires au roi Henri IV. Ils s'offraient à lui remettre toutes les villes, châteaux et bailliages qu'ils tenaient encore en Guyenne et en Poitou, s'engageant en outre à faire passer ces deux provinces toutes entières sous son obéissance, à condition qu'on voulut bien leur envoyer, pour prix de ces avantages, un secours de mille hommes d'armes et de trois mille archers.

Le roi d'Angleterre, qui commençait à se méfier des Bourguignons, se montra fort empressé de souscrire à des propositions aussi favorables. Il écrivit en conséquence aux villes de Flandre, leur annonçant qu'il allait s'opposer aux projets de

conquête du duc Jean—dont les adhérents se dirigeaient déjà vers l'Aquitaine — et priait les communes, ses anciennes alliées, de lui faire connaître si elles entendaient respecter les trêves conclues précédemment entre eux. Les Flamands lui répondirent aussitôt que telle était leur intention, tout en avertissant leur prince de la communication qu'ils venaient de recevoir. Celui-ci n'y vit qu'un motif de plus pour hâter la ruine de ses rivaux, et comme le roi Charles VI se trouvait alors dans un de ses moments lucides, il lui fit prendre l'oriflamme à Saint-Denis, et l'entraîna au siége de Bourges, où l'héritier du trône, alors duc de Guyenne, l'accompagna également.

A peine arrivés au pied de cette place forte, les chefs de l'armée royale sommèrent le duc de Berri d'en apporter les clefs au souverain. Le duc répondit que la ville était ouverte au roi et au duc de Guyenne, mais qu'ils avaient en leur compagnie des gens qu'il n'y voulait point recevoir, et contre lesquels il croyait de son devoir de se tenir en garde. Il fallut donc recourir à la force, et une première attaque fut dirigée contre l'une des portes de la cité, le 11 juin 1412. Les Armagnacs se défendirent vaillamment, firent à leur tour une sortie contre leurs adversaires, et bientôt des combats journaliers eurent lieu entre les deux armées.

Le duc de Bourgogne, qui avait espéré en finir promptement avec le parti d'Orléans, se vit à son tour dans une position fort difficile. Les troupes manquaient de vivres; une maladie épidémique régnait dans le camp royal, et le siége de Bourges traînait en longueur. Le duc de Guyenne, fatigué de la guerre, annonça enfin l'intention de traiter avec le duc de Berri. Cette résolution fut approuvée par le conseil, malgré l'opposition de Jean sans Peur, qui se vit contraint d'y accéder lui-même en apprenant le débarquement des Anglais à la Hogue. Des pourparlers eurent lieu entre les princes, et comme les deux partis avaient également souffert, leurs chefs jurèrent de nouveau de respecter les clauses de la convention de Chartres, s'engagèrent à vivre en paix et renoncèrent à toute confédération contraire à l'alliance qu'ils venaient de contracter.

Cette fois le peuple ne manifesta que du mécontentement, car l'arrivée des troupes britanniques l'exaspérait contre les Armagnacs. Les gentilshommes bourguignons, craignant de perdre

les biens qu'ils avaient enlevés aux partisans du duc d'Orléans, attisaient d'ailleurs, autant qu'ils le pouvaient, le feu de la discorde. Les Parisiens finirent par se révolter, marchèrent sur la Bastille, puis se transportèrent de là à l'hôtel du dauphin, et sommèrent ce prince de leur remettre un certain nombre de seigneurs, ses conseillers, accusés de trahison envers l'État.

Le dauphin, qui commençait à prendre ombrage de la puissance du duc de Bourgogne, ne put dissimuler sa colère et se tournant vers celui-ci, alors à ses côtés : — « Beau père, dit-il, ceci m'est fait par vos conseils, et vous ne pouvez vous en justifier, car ce sont des gens de votre hôtel qui sont les principaux; mais comptez qu'une fois vous vous en repentirez, la besogne n'ira pas toujours ainsi à votre plaisir. »

Le duc Jean, en se servant des passions populaires pour se raffermir au pouvoir, employait un moyen extrême, dont il n'appréciait point tous les dangers. Peu de temps après la commotion que nous venons de décrire, vinrent à Paris quelques députés gantois, auxquels on fit un excellent accueil, et qui avaient été chargés par leurs compatriotes de porter certain message au duc de Bourgogne. Les Gantois, excités par le bruit qui se faisait autour d'eux, se rappelèrent leurs anciennes luttes et, tout en fraternisant avec les bourgeois de la capitale, se parèrent du chaperon blanc, symbole de liberté et d'alliance entre les villes flamandes. Chacun les imita, même le dauphin et les seigneurs du conseil, laissant ceux qui avaient fomenté l'émeute dans l'impossibilité de la maîtriser.

Tandis que la corporation des bouchers et les gens des petits métiers remplissaient Paris de leurs clameurs, persécutant tous ceux dont ils craignaient l'influence ou l'autorité, les gens riches et influents se lassaient peu à peu de tous ces excès, dont ils faisaient remonter la responsabilité au duc Jean. Les Orléanais, avec lesquels ils négociaient secrètement, se mirent à lever des troupes dans les provinces, et la réaction ne tarda pas à faire des progrès rapides et assurés. Durant toutes ces dissensions, la situation politique de la France s'assombrissait de plus en plus; les Anglais armaient activement, et ne cachaient plus leurs intentions. Ils étaient déjà en Guyenne, lorsqu'on annonça la levée d'une taille générale dans tout le royaume, destinée à

payer les gens de guerre qu'on voulait envoyer contre eux. Le parti modéré, qui ne guettait qu'une occasion pour mettre fin à la domination des Legoix et des Saint-Yvon, tendit un piége à ceux-ci et, s'adressant à leurs sentiments de patriotisme, les chargea de présider à la rentrée des taxes. Cette mission si impopulaire les perdit; un brusque revirement se fit dans l'opinion publique, l'écharpe blanche remplaça le chaperon, et le duc de Bourgogne fut forcé de quitter Paris en fugitif, suivi d'un petit nombre de serviteurs, se dirigeant à bride abattue vers la Flandre.

A peine en sûreté dans sa bonne ville de Bruges, il y reçut une ambassade anglaise, et chercha à renouer le mariage de sa fille avec le roi d'Angleterre. Henri IV était mort quelques mois auparavant, et le prince de Galles, alors Henri V, venait de monter sur le trône. Ce monarque, qui comprenait combien les dissensions qui déchiraient alors la France favorisaient sa propre cause, ne visait qu'à les prolonger adroitement, et envoyait des négociateurs dans les deux camps. Jean sans Peur, après de vaines démarches de ce côté, s'attendait à être attaqué d'un moment à l'autre, lorsqu'on lui remit des lettres par lesquelles on le suppliait de se rendre à Paris. Rappelons brièvement ce qui s'était passé dans cette capitale, depuis le départ du duc de Bourgogne.

Les chefs de la faction d'Armagnac, en reprenant les rênes du pouvoir, n'avaient d'autre pensée que d'enrichir leurs partisans. Le dauphin, irrité et mécontent du rôle secondaire auquel on le condamnait, désirait à son tour participer au gouvernement de l'État. Enfermé au château du Louvre, sans influence dans le conseil, il en vint bientôt à regretter la présence des Bourguignons, et c'était lui qui venait de réclamer leur intervention.

Jean sans Peur, saisissant ce prétexte, se mit aussitôt en route avec une petite armée, qu'il conduisit jusqu'aux portes de Paris. On lui avait fait espérer que le peuple se révolterait à son approche, mais il n'en fut rien, et le dauphin lui-même avait changé d'avis. Les Bourguignons se retirèrent en toute hâte, tandis que leurs ennemis, n'ayant plus aucun ménagement à garder envers le duc, faisaient condamner solennelle-

ment la thèse soutenue jadis par Jean Petit, et convoquaient le ban et l'arrière ban du royaume pour porter un dernier coup à la maison de Bourgogne.

Indépendamment des hommes d'armes français, une foule d'Allemands, commandés par le sire de Saarbrück, répondirent à cet appel. Le roi sortit de Paris au commencement du printemps, s'empara de Compiégne et de Soissons, puis vint investir la ville d'Arras, défendue avec courage par les sires de Bournonville, de Craon et de Menou. Le duc Jean — auquel les communes flamandes avaient déclaré qu'elles ne prendraient aucune part à la lutte — se trouvait dans le plus grand embarras, lorsque le duc de Brabant, la comtesse de Hainaut et les États de Flandre le réconcilièrent avec les princes. Il s'engagea à rendre la forteresse du Crotoy, promit de renvoyer tous les rebelles auxquels il avait donné asile, et ordonna la restitution des terres enlevées aux Armagnacs. On convint, en outre, que le duc ne reparaîtrait plus à la cour, sans le consentement exprès du roi ; qu'il s'abstiendrait de toute alliance avec les Anglais, et se conformerait d'ailleurs, à toutes les clauses du traité de Chartres.

Le dauphin, profitant de l'impopularité des Armagnacs et des Bourguignons, leur succéda au pouvoir. Il ne gouverna pas avec plus de sagesse que ses prédécesseurs et, après avoir dissipé les trésors que la reine-mère avait déposés chez trois bourgeois de Paris, laissa le royaume plus affaibli que jamais. Le roi d'Angleterre, informé du triste état de la monarchie française, fit enfin une démarche décisive et demanda la main de Madame Catherine, fille de Charles VI, en même temps que l'exécution du traité de Brétigny et la cession de la Normandie. Il annonçait, en cas de refus, qu'il soutiendrait ses prétentions par la force des armes.

Les populations belges, tout en subissant le contre-coup de tous ces troubles, continuaient à s'appliquer avec persévérance au développement de leurs relations commerciales, souvent interrompues par la guerre, et toujours patiemment renouées. L'empereur Sigismond, qui avait combattu à Nicopolis avec le comte de Nevers, accorda à la ville d'Anvers, dont il était suzerain, le droit d'établir deux foires privilégiées, l'une après

la Pentecôte, l'autre au mois d'août (1). Il confirma également, le 31 janvier 1415, les franchises attachées aux foires périodiques de Malines. Nous avons déjà vu que les habitants de cette dernière ville, en réclamant un droit d'étape sur la vente du poisson, du sel et de l'avoine, s'étaient attirés de fréquentes querelles avec les Anversois. Ces débats, qui se renouvelèrent en 1410, furent sur le point d'amener de sérieuses complications. Il paraît que les magistrats de ces deux communes, ne pouvant tomber d'accord, en appelèrent à cette époque à leurs seigneurs immédiats, les ducs de Bourgogne et de Brabant. Ceux-ci se réunirent à Malines, mais sans parvenir à s'entendre, car ils étaient trop intéressés dans la question pour rendre un jugement impartial. Jean sans Peur finit même par s'emporter contre son frère, auquel il reprocha de prêter l'oreille à de mauvais conseillers, et de préférer leur amitié à la sienne.

— « Monsieur mon frère, lui répondit aussitôt le duc Antoine, je vous recongnoy estre mon ainsné, et de tout le service et amour que je sui à vous tenus et astrains, à cause de ainsnéeté, je suy prest et appareilliés de le acomplir en tant que vous ne me bléchерés point en ma jurisdition, car je, comme duc de Brabant et marchis, par nulle manière ne volroie souffrir que vous, comme conte de Flandre, deussiés mon pays et les wettes de ma terre apetichier ou abrevier, èsquelles choses garder, comme il me samble raison l'enseigne, devant tous aultres vous estes tenus de moy assister de ayde (2). »

On se sépara sans rien conclure, mais le duc de Brabant, décidé à faire respecter les priviléges de la ville d'Anvers, fit construire une forteresse à Rumpst, dont il donna le commandement à Arnoul de Zeveneberghe, avec ordre d'arrêter tous les bateaux qui se rendraient à Malines (3).

Quant aux Flamands, ils s'imposaient alors les plus grands sacrifices pour retenir les Hanséates, qu'ils indemnisaient de

(1) Par ses lettres du 15 janvier 1415. Voy. *Messager des sciences hist.*, année 1851, liv. II, p. 193.

(2) *Chron. de de Dinter*, t. III, liv. VI, chap. LXXIII, p. 685.

(3) *Id.*, p. 686.

toutes les pertes subies durant les troubles (1). Les affaires de la Hanse étaient, à cette époque, dans un état de crise. Le Danemark, la Suède et la Norwége, réunis un instant à la suite de l'union de Colmar, sous la main puissante de Marguerite, fille de Waldemar III, roi de Danemark, et veuve de Hakan VII, roi de Norwége, venaient de passer sous le sceptre d'Éric VII. La partialité de ce prince en faveur des Hollandais, établis en Scanie, avait mécontenté vivement les villes de Lubeck, de Hambourg et de Rostock, auxquelles ils faisaient concurrence, et il en résulta une longue guerre, pendant laquelle les côtes danoises et hollandaises furent ravagées par les marins hanséatiques (2). Les Belges et les Anglais profitèrent plus tard de ces sanglants démêlés pour augmenter leurs expéditions dans la Baltique, et étendre leurs opérations dans tous les ports de la Moscovie, de la Livonie et de la Prusse. Wisby, la capitale du Gotland, recevait les draps de Poperinghe, d'Ypres, de Tournai, de Bruges et des autres cités de Flandre et de Hollande, alors en possession de la fabrication des tissus de laine. La réputation de nos marchands était si grande vers la fin du xv[e] siècle, que le mot « flamand » était devenu dans certaines contrées, en Angleterre, par exemple, une expression quasi équivalente à celle de « trafiquant (3). » L'extension de nos expéditions dans le Nord devait nécessairement

(1) Par lettres du 24 avril 1415, Albert Happe, marchand allemand, reconnaît avoir reçu de Michel de Wulf et de Jacques Peckel, bourgeois d'Ypres, payant pour compte de ladite ville, et au profit de la généralité des négociants de la Hanse Teutonique, trois cents bonnes couronnes d'or (goede gul denen kroenen) monnaie de France. *Arch. d'Ypres*, 2[e] bureau voûté, arm. B, case 40, n° 16.

(2) Altmeyer, *Hist. des relations commerciales et diplomatiques des Pays-Bas avec le nord de l'Europe pendant le* xvi[e] *siècle*, 1840, un vol. in-8° p. 7 et suiv.

(3) On en trouvera la preuve en ces quelques vers, qui datent de l'époque :

Within the hall, neither rich nor yett poore
Wold do for me ought although I shold dye
Which seeing I gat me out of the doore
Where *flemynges* began on me to cry :
« Master, what will you copen or by ?
« Fyne felt hattes, or spectacles to reede ?
« Lay down your silver and here you may speede. »

(*Minor poems* of Lydgate (1420) London, Lackpenny Ed. per. soc. 1840, p. 105).

donner une impulsion plus vive à nos relations avec les pays méridionaux, dont les produits y trouvaient un placement avantageux, aussi les chroniques locales nous apprennent-elles que la république de Gênes fit construire à Bruges, en 1414, un vaste édifice à l'usage de ses citoyens (1). Plusieurs chevaliers belges, parmi lesquels on cite Henri d'Antoing, Philippe de la Chapelle et Jacques de Hennin partirent vers le même temps pour l'Afrique, et contribuèrent à la prise de Ceuta, l'une des villes les plus importantes du Maroc, qui ouvrit ses portes aux Portugais en 1415 (2).

Dans le courant de la même année, le 14 août, les Anglais débarquaient sur la côte de France, et s'emparaient de Harfleur. Trop peu nombreux pour se risquer à l'intérieur du pays, ils longèrent ensuite le littoral, dans l'intention de gagner Calais. Ils étaient arrivés en Picardie, non loin du village d'Azincourt, lorsqu'ils apprirent que l'armée française, beaucoup plus considérable que la leur, s'avançait vers eux afin de leur livrer bataille. Le roi d'Angleterre ne pouvait guère compter que sur ses fidèles archers, tandis que ses ennemis lui opposaient une brillante cavalerie, armée de toutes pièces, et dans les rangs de laquelle on voyait étinceler les écussons des plus nobles gentilshommes de France.

Après quelques tentatives de conciliation, rejetées avec dédain, les Anglais commencèrent l'attaque, reçurent à coups de flèches et de pieux ferrés les charges terribles dirigées contre eux, repoussèrent l'avant-garde et, saisissant leurs haches d'armes, se ruèrent sur les Français en poussant d'horribles clameurs. On se battait avec acharnement, lorsqu'un chevalier, suivi d'une douzaine de serviteurs, arriva au galop sur le champ de bataille. Sans prendre le temps de revêtir une armure, il arracha la bannière d'un de ses trompettes, perça un trou dans le milieu, passa la tête au travers, et s'élança sur les troupes anglaises, la lance au poing, en poussant son cri de guerre : « Brabant! Brabant! » C'était le duc Antoine, qui, n'ayant pu

(1) Beaucourt de Noortvelde, *Tableau fidèle, etc.*, t. I, p. 152; Sanderus, t. II, p. 6.

(2) Kervyn de Lettenhove, *Étude littéraire sur Froissart*, t. II, p. 88.

décider les bonnes villes de ses États à lui fournir leur aide, paraissait au dernier moment pour prendre part à la lutte, se plonger au plus épais de la mêlée et y recevoir la mort.

La victoire du roi d'Angleterre fut complète, mais chèrement achetée, car il y perdit le duc d'York, le comte d'Oxford, et beaucoup d'autres de ses compagnons d'armes. Les Français, plus sévèrement éprouvés encore, laissaient plus de huit mille des leurs dans la plaine : le duc d'Orléans et le comte de Richemond étaient prisonniers (1).

L'inaction du duc de Bourgogne, qui avait offert ses milices à la France à la condition de les conduire lui-même à l'ennemi, et leur avait défendu de se mettre en mouvement en se voyant refuser cette faveur, devint l'objet des critiques les plus amères. On lui reprochait de s'être rapproché secrètement des Anglais — bien qu'il eut envoyé défier leur souverain en apprenant le trépas du duc de Brabant — et les soupçons dont il était l'objet acquirent une force nouvelle lorsqu'on sut qu'il songeait à reprendre le pouvoir et à revenir à Paris. Pour ce qui est des Flamands, ils témoignaient ouvertement leurs sympathies envers Henri V, qu'ils renseignaient avec soin sur tous les mouvements de l'armée royale (2).

Quel que fût le rôle politique du duc Jean à l'égard des Anglais, on ne resta pas longtemps en doute au sujet de ses projets sur la France, qu'il envahit à la tête des contingents de Savoie, de Bourgogne et de Lorraine. Il guerroyait contre les Armagnacs, lorsque le dauphin tomba gravement malade, et mourut quelques jours après. Le comte de Ponthieu, qui devenait par ce décès l'héritier présomptif de la couronne, était alors auprès du comte de Hainaut, c'est à dire chez l'un des parents du duc de Bourgogne. Ce dernier, après avoir ravagé la Champagne et tenté inutilement de provoquer un soulèvement à Paris, revint

(1) Voy. dans « *Die alder excellenste cronyke van Brabant,* » Antw., 1502, in-fol. ch. LV, les noms des belges qui moururent à Azincourt ; on pourra consulter également à ce sujet Lefebvre Saint-Remy, p. 61 ; Monstrelet, t. I, p. 154 ; Pierre de Fenin, an 1415 ; *Journal du bourgeois de Paris,* an 1415 ; la *Chronique de de Dinter*, t. III, liv. VI, etc.

(2) Voy. la lettre du gouverneur de Calais au duc de Bedford, Rymer, *fœdera*, t. IV, I, 147.

en Belgique et alla voir le nouveau dauphin, auquel il s'empressa d'offrir ses services.

Jamais la France ne s'était trouvée dans une situation plus déplorable. Le comte d'Armagnac, sentant la nécessité de signaler son administration par quelque coup d'éclat, alla mettre le siége devant Harfleur, qu'il fit bloquer du côté de la mer par des vaisseaux génois et castillans. Ceux-ci furent dispersés par une flotte britannique, et le mauvais succès de cette expédition augmenta encore l'anarchie générale. Le duc de Bourgogne, de son côté, se rapprochait de plus en plus de l'Angleterre; des négociations, ayant pour objet apparent les affaires commerciales de la Flandre, et pour but réel la conclusion de quelque convention secrète, se poursuivaient entre les deux cours (1). Le duc fit de fréquents cadeaux en draps d'argent aux envoyés du roi Henri V (2), qu'il vint même visiter à Calais. Il refusa cependant de souscrire au projet d'alliance qui lui fut présenté par ce monarque, espérant obtenir des conditions plus favorables du dauphin, avec lequel il eut une nouvelle conférence, le 12 novembre 1417. Jean sans Peur y jura de servir fidèlement le roi et le jeune prince, et de les défendre contre tous leurs adversaires. Cette promesse fut agréée, et le comte de Hainaut garantit à son beau-frère de Bourgogne qu'il ne remettrait le dauphin qu'en mains sûres: de plus, il s'engagea à aller trouver la reine, et à faire en sorte que quinze jours après le duc fut mandé en France, se réconciliât avec le roi, et fit un bon traité pour le plus grand avantage du royaume.

Les Armagnacs, dont la tyrannie pesait lourdement sur les Parisiens, se voyaient menacés de toutes parts, lorsque le dauphin Jean mourut presque subitement à Compiègne, des suites d'un abcès disaient les uns, tandis que d'autres accusaient ouvertement le roi de Sicile d'avoir fait empoisonner le prince, afin d'assurer le trône au troisième fils du roi, Charles duc de Touraine.

(1) Voy. Rymer, *fœdera*, vol. IX, pp. 451, 453, 481, 486, etc.

(2) Voy. *les ducs de Bourgogne*, 2e partie t. I, p. 153, n° 490. Ce drap coûtait en Flandre, au commencement du xve siècle, 50 écus d'or la pièce. Les ducs en distribuaient fréquemment à leurs principaux officiers. Voy. l'ouvrage cité, p. 154, n° 495; id. p. 143, n° 443, etc.

Le duc de Bourgogne, perdant tout espoir d'entrer en arrangement avec ses ennemis, prit aussitôt les armes, après avoir publié, dans un manifeste daté du château d'Hesdin, qu'il « procéderait par voie de feu et de sang contre tous ceux qui s'opposeraient à son entreprise, soit universités, états, communes, chapitres, colléges, nobles et tous autres de quelque condition qu'ils fussent. »

Ses succès furent rapides, dès son entrée en France, et les villes de Reims, de Châlons, de Troyes, d'Auxerre se prononcèrent en sa faveur. La reine Isabelle de Bavière, mécontente des Armagnacs qui l'avaient exilée à Tours, se déclara en faveur du duc Jean, qui vint la trouver à Chartres. Les chefs du parti opposé, ayant à combattre en même temps les Anglais et les Bourguignons, devaient nécessairement succomber dans cette lutte inégale. Une troupe d'hommes d'armes, commandés par le seigneur de l'Isle-Adam, pénétra dans Paris dans la nuit du 28 au 29 mai 1418, aux cris de : « Notre-Dame de la Paix, vive le roi! vive Bourgogne! » Le dauphin Charles, accompagné du prévôt Tanneguy-Duchâtel, n'eut que le temps de monter à cheval pour fuir vers Melun, tandis que le comte d'Armagnac, après avoir fait de vains efforts pour rallier les siens, périssait sous les coups de la populace ameutée.

Jean sans Peur, que cette révolution appelait au gouvernement de l'État, ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle n'améliorait nullement sa position. Il ne pouvait, en effet, en qualité de régent du royaume, permettre aux soldats de Henri V—auparavant ses plus précieux auxiliaires—de continuer à ravager les plus belles provinces de la France, et sa victoire lui imposait la nécessité d'entreprendre de nouvelles guerres, non seulement contre la faction rivale, encore formidable, mais aussi contre un ancien allié. Les rôles étaient intervertis, mais le peuple ne s'en trouvait pas plus heureux, et le duc Jean, triomphant en apparence, ne faisait que succéder aux difficultés qui avaient causé la ruine de ses adversaires.

Le dauphin, à peine en sûreté, réunit autour de lui tous ceux qui s'étaient attachés à la fortune des Armagnacs et, rejetant d'abord tout compromis avec le duc de Bourgogne, envoya des ambassadeurs à Henri V. Celui-ci, sans consentir à mettre bas

les armes, promit de ne fournir aucune aide aux Bourguignons. Il eut grand soin cependant de maintenir les conventions commerciales qu'il avait contractées précédemment avec la Flandre, et fit même faire des démarches afin qu'elles fussent respectées (1).

Il serait superflu de rappeler, dans un travail tout spécial comme le nôtre, les tristes événements qui remplirent la fin de l'an 1418 et le commencement du printemps suivant. La détresse du royaume était telle dans les premiers mois de 1419, que les princes comprirent qu'il était temps de mettre fin à leurs discordes. Rouen venait de tomber entre les mains des Anglais, malgré la défense héroïque opposée par ses habitants, et Pontoise allait bientôt subir le même sort. Le duc de Bourgogne, cédant aux instances de quelques-uns de ses conseillers, consentit à se rapprocher du dauphin, avec lequel il eut une entrevue au Ponceau, près de Melun. Les deux princes finirent par arranger leurs différends, et un traité fut signé entre eux le 10 juillet. On se promit de part et d'autre l'oubli du passé, l'abolition de toutes condamnations et confiscations prononcées à la suite de la guerre civile, enfin aide et secours contre les Anglais.

Le peuple accueillit cette bonne nouvelle avec des transports de joie. On était si las de vivre dans l'incertitude du lendemain, que personne ne doutait de la sincérité de l'union qui venait de se conclure. Malheureusement pour le bien public, il existait entre les Bourguignons et les Dauphinois une haine vivace, envenimée par le souvenir des cruautés auxquelles elle avait donné lieu, et qui rendait toute réconciliation impossible. Leurs chefs avaient à peine quitté Melun, que déjà l'on voyait renaître dans les deux camps, les mêmes sentiments de méfiance et

(1) Voy. une lettre de Jean, duc de Belford, au comte de Charolais, gouverneur de Flandre, par laquelle le duc prie ledit comte de Charolais d'obtenir prorogation des trêves marchandes, qui devaient expirer à Pâques. Elle est datée de Londres, le 13 mai 1418, et se trouve dans le MS 14,820, *Bibl. addit. Musée britannique*. La Flandre qui traitait avec le roi Henri comme pays indépendant, lui envoya cette année une députation, composée de Jacques de Lichtervelde, Jean d'Utkerke, Félix de Steenhuyze, Jean de Ghistelles, Gérard de Maldeghem, Thierry Gherbode, Simon Utenhove, Jean Bonin, Jean de Varsenare, etc. Cons. *Lefebvre Saint-Remy*, p. 94.

d'animosité qui les avaient divisés autrefois. Il fallut se résoudre à reprendre les négociations, et le dauphin s'étant avancé jusqu'à Montereau, pria le duc Jean de venir l'y rejoindre, afin d'y compléter, dans une nouvelle conférence, l'œuvre de la pacification générale.

Quelques-uns des conseillers du duc, trop expérimentés pour se faire illusion sur la situation réelle des affaires, le supplièrent de ne pas accepter cette invitation.

— « Monseigneur, lui disaient-ils, tout a été arrangé à Melun, et il ne reste plus rien à faire qu'à s'unir pour combattre les Anglais. Pourquoi vous exposeriez-vous, sans motifs, à périr victime de quelque trahison? »

Le duc de Bourgogne resta sourd à leurs avis : — « Il est de mon devoir, leur répondit-il, d'aventurer ma personne pour arriver à un aussi grand bien que la paix. Quoiqu'il arrive, je n'ai point d'autre but. S'ils me tuent, je mourrai martyr. » Il fut donc convenu que les deux princes se réuniraient au pont de Montereau, vers le centre duquel on avait construit une espèce de loge en charpente, destinée à les recevoir. Le duc y vint en effet, le 10 septembre 1419, accompagné d'un petit nombre de ses gens, qui n'avaient d'autres armes, ainsi que lui-même, que leur cotte et leur épée. S'étant rapproché du dauphin, devant lequel il mit un genou en terre, il se relevait en lui adressant quelques paroles, lorsqu'on entendit tout à coup un grand tumulte, au milieu duquel retentissait les cris : « alarme! alarme! tue! tue! »

Le duc de Bourgogne, qui avait armé jadis la main de Raoul d'Auquetonville contre le duc d'Orléans, tombait à son tour sous les coups de Tanneguy-Duchâtel et de le Bouteiller! Victime d'un odieux attentat, il laissait derrière lui, en mourant, les mots terribles qu'il avait dicté jadis à l'un des siens : « Il est licite à chaque sujet, selon la loi naturelle ou divine, d'occire ou faire occire un traître et déloyal tyran. »

Ils allaient désormais, par un triste retour des choses d'ici-bas, servir d'excuse à ses ennemis.

CHAPITRE V

Avénement de Philippe le Bon. — Son alliance avec les Anglais. — Traité de Troyes. — Convention commerciale entre les Brugeois et les Aragonais. — Les Castillans à Bruges. — Relations des Flamands avec Alexandrie. — Leurs rapports avec les Florentins. — Continuation de la guerre. — État de Paris. — Affaiblissement des monnaies. — Inondations. — Bataille de Mons en Vimeu. — Disputes commerciales entre les Yprois et les Gantois. — Canalisation de la Dyle. — L'Université de Louvain. — Négociations entre les Bourguignons et les Dauphinois. — Un épisode de l'histoire de Tournai. — Jacqueline de Bavière. — Guerre en Hainaut et en Hollande. — Déclin de la Hanse flamande.

Philippe de Charolais, fils et héritier de Jean sans Peur, résidait paisiblement à Gand, lorsqu'un message du sire de Neufchâtel l'informa de la triste issue des conférences de Montereau. Impatient de venger son père, le jeune prince fit aussitôt des démarches auprès des principales villes du comté, afin d'en obtenir des subsides pour faire la guerre aux partisans du dauphin. Les Flamands, tout en témoignant leur indignation du crime commis sur la personne du duc de Bourgogne, désiraient cependant rester étrangers aux querelles de leurs chefs, et accueillirent ces demandes avec froideur. Les Bourguignons se décidèrent alors à traiter avec Henri V, en répétant comme les Parisiens : « Mieux valent encore les Anglais que les Armagnacs ! »

Le roi d'Angleterre, s'empressant de profiter d'une circon-

stance aussi favorable, leur fit bientôt connaître ses prétentions. Il offrait d'épouser Catherine de France, sans imposer aucune charge au royaume, réclamait la régence durant la vie de Charles VI, et la succession de ce monarque à la mort de celui-ci. La Fra nce et laGrande-Bretagne, réunies sous un seul sceptre, devaient suivre désormais les mêmes destinées.

Le duc Philippe, tout entier à la haine qu'il avait vouée aux ennemis de sa famille, souscrivit sans hésiter à ces propositions, et promit de les faire agréer à Paris. Il y réussit en effet, tant était grande la surexcitation populaire et, le 2 juin 1420, Henri V recevait la main de la princesse française, après avoir fait ratifier à Troyes, par l'infortuné Charles VI lui-même, l'arrêt de déchéance de la dynastie royale.

Pendant que ces scènes affligeantes se passaient par delà les frontières belges, les habitants de la Flandre, assez heureux pour pouvoir se livrer encore à leurs laborieuses occupations, étendaient de plus en plus leurs relations commerciales avec le midi de l'Europe. Sanderus nous apprend que les Brugeois conclurent un accord avec les Aragonais, en 1419 (1), et le roi de Castille désigna leur ville aux marchands de la Hanse — auxquels il avait défendu l'entrée de ses États — comme le lieu où ils devaient échanger leurs produits contre ceux d'Espagne, qu'y amenaient les Castillans (2). Emmanuel Piloti, de Crête, qui écrivait vers 1420, rendant compte des différentes nations dont on voyait des représentants dans la ville d'Alexandrie, cite les Flamands, qui y importaient, dit-il, des étoffes de laine (3). Les Vénitiens leur servaient souvent d'intermédiaires, et se chargeaient du placement des draps d'argent, des cristaux, de l'ambre et de l'étain qu'ils recevaient de nos négociants (4).

En 1421, les Florentins ayant acheté aux Génois, menacés

(1) Voy. *Fland. illustr.*, t. II, p. 6.

(2) Anderson, *Hist. of commerce*, t. I, p. 433.

(3 Dans son ouvrage « *De modo progressu et ordine in passagio christianorum pro conquesta terræ sanctæ.* »

(4) Le doge Moncenigo, dans un discours prononcé en 1421, en présence des ambassadeurs florentins, évaluait la circulation générale du commerce de Venise à dix millions de sequins. Mar. Sanuto, *vite dé duchi di Venezia*.

par le duc de Milan, le port de Livourne (1), commencèrent à envoyer à leur tour des flottes dans les contrées les plus lointaines. Celle d'Occident visitait la Barbarie inférieure, Mayorque, Minorque, et se rendait de là en Flandre et en Angleterre. À son retour, elle relâchait au port de Pise, alors le centre d'un grand commerce (2). Il fut défendu aux marchands nationaux d'expédier par une autre marine que celle de Florence les marchandises destinées pour les places où se rendaient les galères, sous peine d'une amende de 8 p. c. sur la valeur des produits exportés. Tout ce qui concernait l'armement et l'équipement des navires, ainsi que les tarifs des nolis, était réglé par la république; le commandement de la flotte d'occident était remis à un amiral, qui s'embarquait ordinairement en septembre.

Les Florentins n'obtinrent pas cependant la concession d'un port aussi important que celui de Livourne, sans souscrire à quelques conditions onéreuses. Ils abandonnèrent à la marine génoise le transport de toutes les cargaisons de laines qui devaient être débarquées sur les côtes liguriennes. Beaucoup d'envois se faisaient cependant par terre, et traversaient Bruxelles, Paris, Avignon, pour être dirigés ensuite, soit sur Marseille et Aigues-Mortes, soit vers la Lombardie. Les auteurs italiens rapportent que l'apprêt des draps constituait, à cette époque, une industrie particulière à Florence. Plusieurs négociants florentins les faisaient fabriquer en Flandre, pour les teindre et les préparer dans leurs entrepôts particuliers.

Revenons au duc de Bourgogne, qui, non content d'avoir obtenu l'exhérédation du dauphin, se montrait l'allié fidèle du roi d'Angleterre, qu'il accompagna au siége de Sens. Les confédérés ne tardèrent pas à se rendre maîtres de cette cité, s'emparèrent de Montereau et de Villeneuve-le-Roi, puis investirent Melun, dont ils ne prirent possession qu'après avoir éprouvé des pertes considérables. L'approche de l'hiver les ramena enfin à Paris, au bout d'une campagne de quelques mois. Cette malheureuse ville, ruinée par la guerre, présentait le tableau le

(1) Scip. Amirato, *Storia di Firenze*, lib. XVIII.
(2) Pagnini, *Della decima*, etc., sect. II et III, vol. II.

plus navrant. Le pain y devenait plus rare chaque jour; il fallait se lever la nuit pour aller faire foule à la porte des boulangers, et encore en revenait-on souvent les mains vides. On voyait de pauvres enfants mourir de faim dans les rues, tandis que les loups,se montrant dans les cimetières et jusque dans les quartiers éloignés, n'y trouvaient que trop souvent des cadavres auxquels on n'avait point même donné la sépulture (1). Parmi tous les dommages qu'avait souffert la chose publique, un des plus grands était l'affaiblissement des monnaies. Le marc d'or, qui, sous le règne de Charles V, valait 63 livres, 17 s. 6 d., était maintenant de 171 liv., 13 s. Le marc d'argent avait été porté de 5 liv. 16 s. à 28 liv. Le commerce avait été troublé. Les débiteurs et les fermiers s'étaient acquittés au grand détriment de leurs créanciers et de leurs propriétaires. Il n'y avait qu'un cri contre tous ces désordres (2).

Les alliés n'en furent pas moins bien reçus par les Parisiens. Henri V, rappelé en Angleterre par des affaires pressantes, ne fit pas un long séjour parmi eux, et son départ détermina celui du duc de Bourgogne, qui reprit la route de Flandre.

Là, comme à Paris, il lui était réservé de recevoir de tristes nouvelles. La mer envahit une partie du littoral, le 19 novembre 1421, et causa de grands ravages, surtout dans le nord des Pays-Bas, où toute la contrée entre Dort et Gertrudemberg fut submergée. Soixante douze villages furent couverts par les eaux, et plus de cent mille personnes périrent victimes de cette catastrophe (3).

Les princes avaient à peine quitté la France, que déjà les troupes du dauphin rentraient à Villeneuve-le-Roi, et ravageaient le Valois, le Beauvoisis, le Vermandois et jusqu'au Cambrésis. Le duc de Clarence leur ayant offert le combat près

(1) De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. I, p. 414.

(2) De Barante, déjà cité, t. I, p. 414. Le gouvernement anglais défendit, en 1423, d'exporter de l'or et de l'argent monnayés, d'Angleterre en Flandre, à Bordeaux, etc.

(3) C'est à cette époque que se forma le Biesbosch; quelques-uns des villages engloutis furent réédifiés après la retraite partielle des flots, mais vingt-et-un d'entre eux restèrent sous les eaux. Voy. Leroy, *Grand théâtre prof. du Brabant*, p. 39; Anderson, déjà cité, t. I, p. 433, etc.

de Baugé, éprouva une défaite sanglante, et périt durant la mêlée. Sa mort décida le roi d'Angleterre à repasser le détroit en tout hâte, au moment où les Dauphinois mettaient le siége devant la ville de Chartres, et étendaient leurs courses jusqu'aux environs de Paris. Le duc de Bourgogne, convoquant ses hommes d'armes, suivit d'abord l'armée britannique jusqu'à Mantes, puis, revenant en Picardie, se porta en personne au devant de l'ennemi, qu'il rencontra à Mons-en-Vimeu, non loin d'Abbeville. La victoire y fut vaillamment disputée pendant plusieurs heures, mais elle resta enfin aux Bourguignons. Leur chef avait fait preuve du plus brillant courage, et partagea les honneurs de la journée avec un jeune chevalier flamand, le sire de Vilain, dont la terrible hache de guerre renversait tous les obstacles.

Le dauphin, incapable de résister aux forces combinées qui lui étaient opposées perdit successivement Saint-Riquier, Dreux, Beaugency, Meaux, et se vit forcé de se retirer vers Bourges, vivement pressé par les Anglais. Il songeait déjà, en cas de plus grands revers, à quitter le Berri, lorsqu'il apprit tout à coup la mort de l'un de ses rivaux, Henri V, qui venait de succomber à Vincennes, laissant un fils encore en bas âge, sur le front duquel allait reposer le poids de deux couronnes.

Dans ces entrefaites, des troubles assez sérieux éclataient en Flandre. Les habitants d'Ypres, désespérant de ressaisir la suprématie industrielle dont ils jouissaient autrefois, travaillaient activement à se créer de nouvelles ressources. Déjà, à diverses reprises, ils avaient approfondi l'Yperlée, afin de la rendre navigable jusqu'à Dixmude, d'où ils pouvaient se rendre à Bruges et à Damme, en se servant d'un canal dont les eaux communiquaient avec celles d'une petite rivière, au nord de Schipsdale. Ils s'affranchissaient de cette façon des inconvénients d'une traversée maritime assez périlleuse, de Nieuport jusqu'à l'Écluse, et s'assuraient le commerce de transit entre Bruges, Aire et Saint-Omer.

Les bateliers gantois, craignant une telle concurrence, résolurent d'y mettre bon ordre, et se rassemblèrent à Damme pour s'opposer par la force au départ des barques yproises. Ils déclaraient hautement, au nom de tous leurs concitoyens,

qu'ils périraient plutôt dans la lutte que de permettre qu'on transformât en voies commerciales d'obscurs ruisseaux, destinés à se perdre dans les sables. « La ville de Gand, disaient-ils, a reçu de la nature le monopole du commerce intérieur; elle exerce un droit d'étape sur les blés de l'Artois et de la Picardie, au même titre que Bruges, par sa position maritime, réclame les laines d'Angleterre, d'Écosse ou d'Espagne. Permettre aux Yprois de transporter à Damme les céréales exposées en vente au marché de Warneton, et d'en ramener des vins de la Rochelle pour les diriger vers Lille et Béthune, c'est condamner la population gantoise à une décadence inévitable. »

Le duc de Bourgogne, accueillant leurs réclamations, restreignit la navigation de l'Yperlée aux besoins de la ville d'Ypres. Les habitants de cette cité, ne se tenant point pour battus, prirent un parti extrême et, déclinant la compétence du duc Philippe, auquel ils contestaient le droit de prononcer une sentence en opposition avec leurs priviléges, en appelèrent au Parlement de Paris. Quelques échevins, chargés de poursuivre cette affaire, arrivèrent à Lille, et, ayant été reçus par le duc, lui tinrent un langage si rude et si menaçant, que celui-ci les fit arrêter au sortir de l'audience par le sire de Roubaix. A cette nouvelle, les députés de Bruges et du Franc s'émurent à leur tour, et firent observer que les bourgeois du comté ne pouvaient être emprisonnés et jugés que par leurs propres magistrats. Il fallut relâcher les prisonniers, et les Yprois, mettant leur projet à exécution, se rendirent à Paris, où des négociations furent entamées pour régler ce différend. Plusieurs mois s'écoulèrent néanmoins avant la réouverture des cours de justice à Ypres, où, selon l'ancien usage, les droits du prince avaient été suspendus au moment où ceux de la commune étaient devenus douteux.

La ville de Louvain sollicita vers la même époque, du duc Jean IV, fils et successeur d'Antoine de Bourgogne, la permission de canaliser la Dyle. Le duc lui accorda cette demande, le 12 octobre 1421, à charge de faire les écluses et les ponts nécessaires. Les travaux furent commencés immédiatement, derrière la rue des Marais, dans une prairie nommée *het Ropsenmarey-*

ken, mais ils ne tardèrent pas à être abandonnés. Les magistrats municipaux ne s'occupaient plus que de la fondation prochaine de la célèbre université de Louvain, qui devait donner tant d'éclat à leur ville, et qui y fut installée en 1426.

L'attention publique, un moment distraite par les débats commerciaux dont il vient d'être question, se reporta bientôt toute entière vers la France, dont la situation politique s'aggravait chaque jour. Charles VI avait succombé à une attaque de fièvre quarte, le 22 octobre 1422, et sa mort, qui avait suivi de si près celle du roi d'Angleterre, laissait le royaume dans la plus complète anarchie. Le duc de Bedford, soutenu par les Bourguignons, commandait à Paris en qualité de régent, tandis que le dauphin, autour duquel commençait à se ranger le parti national, se faisait couronner à Poitiers. Les habitants des campagnes, rançonnés par les Dauphinois et par les Anglais, abandonnaient leurs demeures pour fuir dans les bois, d'où ils sortaient à leur tour pour dépouiller les voyageurs et les marchands. L'agriculture, le commerce, l'industrie, ces trois grandes sources de la prospérité d'un État, se tarissaient peu à peu au souffle des discordes civiles, lorsque quelques hommes sages et dévoués, parmi lesquels se trouvaient le duc de Savoie, s'adressèrent au duc de Bourgogne, lui représentant que le rétablissement de la paix ne dépendait que de lui, et le suppliant de rompre avec les ennemis du royaume. Philippe consentit à envoyer des députés à Bourg en Bresse, mais l'animosité qui existait entre ses partisans et ceux du dauphin était encore trop vivace pour permettre un rapprochement, et leurs conférences, bientôt abandonnées, ne servirent qu'à constater combien on était loin de s'entendre.

Le prince royal, dans son adversité, n'avait point eu jusqu'alors de sujets plus zélés que les Tournaisiens, dont les intérêts étaient cependant fort compromis par l'état incertain des affaires publiques. Les habitants de l'ancien chef-lieu du Tournaisis ne s'accordaient pas mieux entre eux que les Bourguignons et les Dauphinois, au moins s'il faut en juger par l'épisode suivant, qui nous donnera une idée de l'influence que les corps de métiers étaient parvenus à obtenir en cette cité.

La ville de Tournai, qui se livrait en 1423 à un commerce

assez étendu avec l'Allemagne, en reçut vers ce temps, paraît-il, quelques doctrines religieuses condamnées par le clergé. Un greffier, nommé Gillet, désirant populariser cette foi nouvelle, sema dans les rues une foule d'écrits, qui furent signalés aux autorités locales. Le prévôt de la commune, Caron de Fraielles, fit arrêter leur auteur, qu'on incarcéra dans les prisons de l'évêché. Il est vraisemblable que Gillet avait déjà fait quelques prosélytes, car un tailleur étranger, Jean Blaries, fort aimé du peuple, se présenta le lendemain au Chapitre, se disant délégué par le doyen des métiers, et réclama la liberté du captif. Les chanoines, n'osant l'éconduire, relâchèrent le coupable, mais, ayant été informés que la démarche de Jean Blaries n'avait pas été autorisée, ils firent saisir de nouveau le malheureux Gillet, qui périt sur un bûcher, et eurent assez de crédit pour obtenir l'expulsion de son protecteur.

Il n'en fallut pas davantage pour soulever les gens des petits métiers, toujours jaloux de leurs prérogatives. La foule envahit le marché, qu'elle ne quitta point durant plusieurs jours, y apporta les bannières de trente-six corporations, et délibéra confusément sur le parti qu'on avait à prendre. Un ouvrier, connu sous le nom de Jean Cavet, accompagné de plusieurs foulons du Becqueriel (1) alla enfin recueillir les voix, et il fut agréé qu'on exigerait le rappel de Jean Blaries. L'émotion populaire croissait d'heure en heure, lorsque quelques-uns des plus violents montèrent à la *Bretecque*, c'est à dire à l'endroit d'où on lisait ordinairement les proclamations, annulèrent la sentence qui avait été prononcée contre leur tribun favori, puis, se mettant à la tête d'un immense rassemblement, enfoncèrent les portes des prisons publiques.

Les plus riches marchands, que ces excès rendaient fort soucieux, se préparaient à passer à l'étranger, lorsque les meneurs, appréhendant l'effet moral d'une telle démonstration, firent défendre à toute personne honorable de quitter la cité ou d'en faire sortir des meubles et de l'argent, sous peine de confiscation. Un de leurs concitoyens, Roger Declermes, ayant essayé

(1) Ce quartier était presque exclusivement habité, à cette époque, par des ouvriers lainiers.

de s'échapper malgré cette interdiction, fut condamné à payer une amende de mille écus d'or, et dut s'engager, par serment, à ne pas retomber dans la même faute (1).

Des commissaires français, envoyés par le dauphin, arrivèrent en ce moment à Tournai. Ils avaient reçu la mission de supprimer la charge de bailli du Tournaisis, créée par Charles VI, et de replacer tout le district sous la dépendance du bailli du Vermandois. Ils cherchèrent aussitôt à rallier autour d'eux les familles influentes de la localité, et eussent probablement réussi à remplir leurs instructions, sans la vigilance de Jean Blaries, qui surveillait tous leurs mouvements. Celui-ci représenta au peuple que les réformes proposées étaient contraires aux priviléges de la commune, excita une autre émeute, et engagea tous ses partisans, parmi lesquels on comptait particulièrement des foulons, des tisserands et des forgerons, à se revêtir de robes noires, afin d'avoir un signe de ralliement en cas de nécessité.

Des rixes sanglantes éclataient chaque semaine entre les bourgeois. Durant l'une de ces querelles, un brasseur, menacé d'un coup d'épée par son adversaire, ayant poussé le cri : « Aux robes noires ! à l'aide ! » fut aussitôt entouré par plusieurs de ses confrères, qui lui prêtèrent main forte. Les agents du magistrat, qui les suivaient de près, attaquèrent les « robes noires, » qui, cette fois, eurent le dessous. Jean Blaries, Jean Cavet, Rasse de Mambours, Jean Évrard, Robert le Harpeur et Jean Piétard, furent condamnés au bannissement et à diverses autres peines, telles qu'un pèlerinage à Chypre, à Rome, ou à Saint-Jacques en Galice, et n'eurent que le temps de se réfugier au couvent des Frères Mineurs, alors considéré comme lieu d'asile. Leur absence ne changea nullement, d'ailleurs, la situation des affaires, car, à leur défaut, il se présenta d'autres chefs.

En effet, le 11 septembre 1424, les foulons, les tisserands, les charpentiers, les serruriers et les maréchaux se réunirent à grand bruit, et allèrent réclamer en foule, pour un de leurs

(1) Voy. l'*Histoire de la ville de Tournai*, par le père Gautran, t. III, MS. de la bibl. de Tournai.

compagnons, la liberté de retourner à Tournai, d'où il avait été exclu par les échevins. Ceux-ci, secondés par quelques-uns des doyens, refusèrent d'obtempérer à cette requête. Les émeutiers prirent aussitôt les armes, passèrent l'Escaut, et se fortifièrent au *Becqueriel*, ce qui leur fit donner le nom de « Becqueriaux. » Ils marquèrent leurs habits de croix blanches, entrèrent de force dans l'hôtel des Monnaies, et mirent à leur tête deux doyens des métiers, appartenant à la corporation des forgerons et à celle des tisserands.

Les magistrats communaux, prévoyant des scènes de violence, convoquèrent leurs amis, les firent ranger devant l'hôtel de ville, fermèrent toutes les rues avoisinantes à l'aide de charrettes et d'étaux empruntés aux poissonniers, et se tinrent sur la défensive. Les Becqueriaux, loin de se laisser intimider par ces apprêts, se ruèrent vers le marché, qu'ils mirent en état de siége. Après trois jours de combats, les bourgeois qui gardaient la place, désespérant de vaincre la révolte par la force ouverte, se décidèrent à négocier avec les assaillants et leur envoyèrent un parlementaire.

Il fut convenu qu'on déposerait les armes, de part et d'autre, en se promettant réciproquement l'oubli du passé, et que les colléges ou métiers seraient mis en demeure de déclarer, à la majorité des voix, s'il y avait lieu de rendre les droits civiques au banni dont le retour avait été l'objet de tant de contestations.

Le Dauphin, qui en succédant à la couronne s'était fait recevoir sous le nom de Charles VII, et que les Anglais saluaient alors du titre dérisoire de « roi de Bourges, » se montra fort irrité en apprenant, par ses commissaires, jusqu'à quel point leur autorité avait été méprisée à Tournai. Cependant, comme il craignait que le duc de Bourgogne, profitant de la permission qui lui en avait été octroyée par le duc de Bedford, ne profitât de toutes ces divisions pour s'emparer du Tournaisis, il n'osa se prononcer ouvertement contre les métiers, préférant « caler voile pour ne rien entreprendre mal à propos, et mettre la cité en quelque désespoir. » Adoptant l'avis de ses conseillers, qui lui recommandaient de temporiser, il se contenta d'envoyer aux rebelles deux prédicateurs célèbres, qui furent largement

défrayés par les Tournaisiens, et se bornèrent à exhorter ces derniers à rester fidèles à leur souverain, et à ne pas rompre les liens étroits qui les unissaient à la France.

Le calme s'était rétabli peu à peu dans la ville, lorsque le peuple quitta brusquement ses travaux, le 29 juillet 1426, en criant qu'on lui rendit Blaries et Cavet, qui n'avaient pas encore quitté le couvent où ils s'étaient réfugiés. Le prévôt s'opposa à cette demande, tandis que le grand doyen, désirant concilier les deux partis, faisait chercher secrètement les bannis, et leur ordonnait de quitter le territoire de la commune. Les Métiers, se sentant les maîtres, coururent au marché, qu'ils occupèrent, prirent possession du *Becqueriel*, et jurèrent de ne déposer les armes qu'après avoir obtenu justice. Ils se rendirent ensuite dans la campagne, enseignes déployées, en ramenèrent Blaries et ses compagnons, renversèrent l'ancienne magistrature, et en confièrent les fonctions à des hommes nouveaux, sur lesquels ils croyaient pouvoir compter.

Ces alertes continuelles mécontentaient non seulement les marchands—qui ne voyaient pas sans déplaisir le triomphe de leurs ennemis politiques—mais ruinaient entièrement leur commerce. Quelques-uns des plus notables habitants de la ville, ne voulant pas subir davantage la domination des Métiers, revinrent alors au projet qu'on avait attribué quelque temps auparavant aux tribuns populaires, et résolurent de demander des secours au duc de Bourgogne. Ils surent bientôt trouver un prétexte pour se mettre en rapport avec lui, sans exciter les soupçons. Les Tournaisiens jouissaient, depuis plusieurs années, du droit de parcourir le comté de Flandre pour affaires commerciales. Comme le duc leur avait défendu récemment l'entrée de ses États, les meneurs lui envoyèrent une députation, dans le but ostensible de réclamer la liberté de navigation sur l'Escaut, mais en réalité pour nouer des relations avec ceux qui s'étaient retirés en Flandre durant les troubles, et obtenir, par leur entremise, quelque appui contre les insurgés.

Un accord fut conclu, sans beaucoup de difficulté, entre les exilés et les mandataires des riches bourgeois, et, le 15 octobre, les premiers entrèrent en Tournaisis, secondés probablement par quelques hommes d'armes bourguignons, et allèrent camper

dans le bois de Breuze, où ils se tinrent cachés en attendant le moment d'agir.

Les magistrats, se doutant du dessein de leurs adversaires, avaient eu la précaution d'envoyer des affidés dans toutes les directions, qui les mirent sur la trace du complot. Un maître teinturier, nommé Jacques Espeissier, et quelques-uns de ses complices payèrent de leur vie cette entreprise avortée. Quant au duc de Bourgogne, il se conduisit comme s'il avait été complétement étranger à toute l'affaire, et consentit même à traiter avec les Tournaisiens, auxquels il accorda le transit par la Flandre pour six ans, moyennant le paiement d'une somme de quatre-vingt mille écus d'or (1).

Les rapports de ce prince avec les Anglais, jusqu'alors si étroits, tendaient à se relâcher. D'importants débats, dont quelques États belges eurent beaucoup à souffrir, commençaient à surgir entre eux, et faisaient déjà prévoir la rupture de cette alliance qui avait été si funeste à la France. Il sera nécessaire, pour mieux en comprendre l'origine, de remonter à l'année 1418, époque à laquelle Jean IV, duc de Brabant, épousait sa cousine, Jacqueline de Bavière, déjà veuve du comte de Ponthieu. Ce mariage, qui assurait à une branche de la maison de Bourgogne la possession du Hainaut et de la Hollande, ne fut pas heureux. Le duc, faible de corps, de santé et d'esprit, se laissait volontiers gouverner par d'obscurs favoris, et s'attira le mépris d'une princesse fière et impérieuse, dont la volonté énergique se raidissait contre toute contrainte. Deux partis s'étaient formés à la cour de Brabant, où ils se disputèrent quelque temps le pouvoir, lorsqu'enfin la duchesse Jacqueline, mécontente et irritée, quitta son mari et retourna à Valenciennes, chez sa mère.

Elle n'y resta pas longtemps. Des démarches ayant été faites pour l'engager à revenir sur sa décision, elle résolut de se sous-

(1) Les Tournaisiens s'engagèrent à payer 20,000 écus d'or la première année, et 10,000 écus les années suivantes. Ils furent obligés, pour subvenir à cette énorme dépense, d'établir de nouveaux impôts sur la bière, ainsi qu'une taille sur le salaire des domestiques. Voy. au sujet des relations entre Philippe de Bourgogne et les Tournaisiens, les documents conservés aux *Archives générales du royaume de Belgique*, chambre des comptes, nos 823, 824.

traire désormais à toute importunité nouvelle en se retirant à Calais, et de là en Angleterre, où elle alla demander aide et protection au roi Henri, qui pour lors était vivant : c'était en 1421.

Son premier soin, en arrivant à Londres, fut de chercher à obtenir les moyens de recouvrer sa liberté, en rompant tous les liens qui l'unissaient au duc Jean. Elle envoya, dans cette intention, deux de ses conseillers au pape Martin V (1), et, sans attendre la réponse du pontife, se remaria avec Humphroi, duc de Glocester, frère du roi (2).

Le duc de Bourgogne, vivement contrarié du brusque dénouement de cette affaire, s'en était plaint à diverses reprises, tant au roi Henri V qu'au duc de Bedford. Celui-ci, devenu régent, avait fait tout ce qu'il avait pu pour étouffer ces causes de discorde. Il témoigna non seulement les plus grands égards à son puissant allié, mais consentit même à lui restituer les villes de Péronne, de Roye, de Montdidier, et à l'invester des comtés d'Auxerre et de Mâcon, ainsi que de la châtellenie de Bar-sur-Seine.

Tout alla bien pendant quelque temps. Le régent épousa Anne de Bourgogne, battit les Français à Verneuil, et se voyait sur le point de recueillir les fruits de sa politique habile et conciliante, lorsqu'une imprudence du duc de Glocester réveilla toutes les inquiétudes du duc Philippe, et le rapprocha des Dauphinois.

Jacqueline de Bavière, accompagnée de son nouvel époux, et amenant un corps de cinq mille hommes d'armes, venait de débarquer à Calais, avec le projet d'aller rétablir son autorité en Hainaut.

(1) Cette négociation fut confiée à Guillaume, seigneur d'Audergnies, et à Henri Robinet, chanoine de Cambrai. Voy. *les Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*, dans la coll. des chron. belges inédites, publiées par la commission royale d'histoire, t. VIII, p. 542.

(2) Quelques auteurs affirment qu'elle avait obtenu un bref de divorce de l'anti-pape Benoît XIII, mais on n'a trouvé jusqu'ici aucune trace de cet acte, que nous avons vainement cherché, pour notre part, dans les bibliothèques et les dépôts d'archives d'Angleterre et de Belgique. Jacqueline alléguait que son premier mariage était nul, pour cause de consanguinité, ajoutant que les lettres de dispenses qui avaient été produites lors de sa célébration étaient fausses.

Le duc de Bedford accourut aussitôt, espérant faire accepter sa médiation, mais la duchesse, sachant qu'il cherchait avant tout à ménager le duc de Bourgogne, la repoussa, et s'avança jusqu'à Mons. Dans l'intervalle, une députation des échevins du Franc avait paru à Calais, afin d'engager les Anglais à respecter les frontières de la Flandre (1).

Une circonstance inattendue augmenta l'animosité des belligérants. Le comte Jean de Bavière, ancien évêque de Liége, qui s'était fait séculariser vers la fin de sa vie pour épouser Élisabeth de Luxembourg, avait droit, comme usufruitier, à la jouissance de la Hollande et de la Zélande, qui devaient retourner ensuite à sa nièce Jacqueline. Étant mort le 6 janvier 1425, empoisonné, disaient les Bourguignons, par quelques-uns des partisans de cette princesse, on découvrit qu'il avait institué pour héritier le duc de Bourgogne, en déclarant disposer de la propriété pleine et entière de ses domaines. Ainsi, il ne s'agissait plus seulement du Hainaut, mais de la possession de plusieurs pays, vastes, riches, et d'un grand commerce.

Philippe s'était rendu en Bourgogne, pour épouser Bonne d'Artois, comtesse d'Eu et de Nevers, lorsqu'il fut informé du débarquement des Anglais. Il fit aussitôt parvenir un mandement à tous ceux qui lui devaient le service militaire, en Flandre et en Artois, pour qu'ils soutinssent le duc de Brabant contre les attaques du duc de Glocester. Sur les remontrances de celui-ci, Philippe lui adressa, le 3 mars, un défi en champ clos, corps contre corps. Le duc l'accepta, demandant que le duel eut lieu sans plus de retard, le 24 avril, jour consacré à Saint-George, protecteur des luttes chevaleresques.

Pendant que les deux princes se provoquaient aussi publiquement, les hostilités avaient commencé en Hainaut. On les suspendit en apprenant ce qui s'était passé, les chefs s'étant chargés eux-mêmes du soin de régler leurs querelles. Ils n'étaient pas destinés, néanmoins, à se rencontrer sur le terrain, Le duc de Glocester, après s'être préparé à grand bruit à cette prise d'armes, retourna à Londres, où il ne rencontra nulle sympathie, et Jacqueline resta seule contre tous ses

(1) Comptes du Franc, 1424-1425.

ennemis. Les intrigues de la vieille comtesse de Hainaut, les menaces des ducs de Brabant et de Bourgogne, qu'encourageait la timide neutralité de l'Angleterre, triomphèrent du dévouement de ses adhérents. La jeune princesse se vit bientôt enfermée dans la ville de Mons, sans espoir d'être secourue. Quelque zélés que fussent les Montois à témoigner leur courage et leur fidélité à leur souveraine, ils comprirent qu'ils ne pouvaient espérer de la défendre contre la multitude des assiégeants, et se décidèrent à capituler. Jacqueline, qui avait fait de vains efforts pour vaincre cette résolution, fut obligée de se rendre, et on l'amena prisonnière à Gand, le 13 juin 1425, tandis que le duc de Bourgogne se faisait nommer gouverneur du Hainaut (1).

Jacqueline, après une première défaite, ne désespéra point de sa cause. Les populations hollandaises étaient divisées, depuis l'an 1350, en deux factions qui se haïssaient mortellement, et qui avaient été surnommées les *Hoecks* et les *Kabeljaauws*, c'est à dire les Hameçons et les Morues. Informée que les Hameçons se montraient disposés à combattre en sa faveur, elle trompa la vigilance de ses gardes, quitta furtivement la ville de Gand en compagnie de Didier de Merwede et de quelques hommes dévoués, puis, se rendant à pied à Anvers, gagna Breda, pour se réfugier ensuite en Hollande.

Cette fuite, en procurant la tranquillité au Hainaut, excita une grande agitation en Flandre, où l'on redoutait d'autant plus une lutte ouverte avec les Hollandais que nos marins avaient déjà fort affaire en ce moment. En effet, dans leur partialité pour l'Angleterre, ils avaient commis divers actes d'hostilité contre les Écossais, durant la captivité de leur roi, Jacques Ier, à la suite desquels on avait enlevé à la ville de Bruges l'étape des marchandises d'Écosse, qui avait été transférée à Middelbourg (2). Des combats fréquents avaient eu lieu, dans l'intervalle, entre les navires des deux nations. On s'empressa d'arranger ce différend, et Jacques Ier permit non seulement le

(1) Corp. *Chron. Flandriæ*, t. III, pp. 388, 389.
(2) Tytler's, *History of Scotland*, t. III, p. 84; Anderson, *History of commerce*, t. I, p. 442.

rétablissement des anciennes relations qui existaient entre ses sujets et ceux du duc de Bourgogne, mais consentit en outre à autoriser la perception, au profit de ce prince, d'un droit du dixième denier sur les cargaisons de laines, de cuirs et de peaux, amenées d'Écosse en Flandre (1).

Décidé à faire valoir ses droits, le duc Philippe ne mit guère de temps à s'y préparer. Il obtint, de son cousin de Brabant, le titre de ruward ou gouverneur de Hollande et de tous les domaines de Jacqueline (2), rassembla une foule de navires à l'Écluse, se mit à la tête d'une armée réunie à la hâte, et s'embarqua pour la Zélande. Des troupes anglaises, envoyées par le duc de Glocester, étaient déjà arrivées dans l'île de Schouwen, et marchèrent à la rencontre du duc jusqu'à un endroit nommé Quademaye, près de Brauwershaven (3).

Les Flamands et les Picards, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, venaient de quitter leurs navires pour aller vers la plage, lorsque les archers anglais se présentèrent à eux, et les accueillirent d'une grêle de traits. Les nouveaux débarqués, contraints de combattre avant d'avoir mis pied à terre, commençaient à montrer quelque irrésolution, lorsque le duc de Bourgogne, saisissant sa bannière, s'élança en avant pour partager leurs dangers, et les animer par son exemple. Là, comme à Mons en Vimeu, l'héroïque Jean de Vilain vint au secours de son maître, et fit des prodiges de valeur. La bataille, un moment indécise, se termina par la défaite totale des soldats de Glocester, vivement poursuivis par les gens de Dordrecht et de Delft, qui en firent un grand carnage (4).

Philippe de Bourgogne ne put profiter de sa victoire, car on

(1) *Archives générales du royaume*, registre aux chartes, de Lille, ann. 1425-1429.

(2) Mieris, *Groot Charterboek van Holland*, t. IV, 789.

(3) Voy. *la Chronique d'Enguerrand de Monstrelet*, édit. Buchon; Meyer, *Annales rerum Flandricarum*, in-fol.; Gollut, *Mémoires historiques de la république séquanaise et des princes de la Franche-Comté de Bourgogne*, Dole, 1592, in-fol.; *la Chronique de Jean de Dixmude, dans le corp. chron. Flandriæ*, t. III, p. 38, etc.

(4) Daer waren vele Ingelsche versleghen ende vele ghequest, ende de zomeghe die vloon; cume bleever III[c] Ingelschen te live, die in Ingeland weder keerden. Voy. *Kronyk van Jan van Dixmude*, déjà citée, p. 38.

approchait de la mauvaise saison, et l'hiver s'annonçait comme devant être des plus rigoureux. Le prince ramena donc son armée en Flandre, tandis que Jacqueline de Bavière, avec son énergique activité, continuait à tenir la campagne. Elle mit bientôt le siége devant la ville de Haerlem, dispersa les gens de guerre que Jean d'Utkerke amenait au secours de cette place, et se rendit redoutable dans tout le Kennemerland. Elle ne se retira que devant une nouvelle invasion bourguignonne, qui eut lieu en 1426, et eut pour point de départ, comme la précédente, le port de l'Écluse. Cette fois la duchesse subit d'assez graves échecs, et dut chercher un refuge sur les frontières de la Frise.

Les Flamands, tout en prêtant leur aide à Philippe de Bourgogne, auxquels ils accordèrent, indépendamment de divers contingents, un subside de cent mille écus d'or (1), désiraient cependant ne pas se brouiller avec les Anglais. Ils n'étaient pas sans appréhension à cet égard, car déjà les marchands belges avaient eu à se plaindre de quelques déprédations commises par des vaisseaux britanniques, montés probablement par les adhérents du duc de Glocester (2). La Hanse flamande, établie à Londres, déclinait rapidement, au grand regret des Brugeois, qui déclaraient ne plus vouloir en observer les statuts, n'ayant plus aucun intérêt à leur maintien (3). De plus, on avait pris, dans certaines localités, des mesures contre les ouvriers flamands (4).

(1) Despars, *Chr. van Vlaenderen.*

(2) Nous voyons, par un acte daté de l'an 1426, que le conseil anglais désapprouvâ ces expéditions, et les défendit strictement. Rymer, *fœdera*, X, 361; Anderson, t. I, p. 442.

(3) Warnkœnig, *Hist. de Flandre*, trad. Gheldorf, t. II, p. 211.

(4) Les statuts de la corporation des batteurs en cuivre de Newcastle sur la Tyne, contiennent un article défendant d'employer des Flamands, qui faisaient une concurrence trop redoutable aux ouvriers indigènes. Voy. *a description and historical account of Newcastle upon Tyne*, par E. Mackenzie, vol. II, p. 691. Beaucoup de nos compatriotes, ne pouvant s'employer utilement en Angleterre, émigrèrent alors en France. L'un d'entre eux, Simon Van der Cruyce, est cité, en 1428, comme « répareur » de la tapisserie de Charles d'Orléans. Nous retrouverons, plus tard, l'un de ses descendants, sous le nom de De la Croix, aux Gobelins.

Ce fut donc avec une satisfaction réelle qu'ils reçurent la nouvelle du retour du duc de Bedford — qui s'était rendu en Angleterre pour y apaiser des troubles — et de son entrevue avec le duc de Bourgogne, à Lille. Les deux alliés s'y étaient donné des marques réciproques de bonne amitié, et le régent avait écrit aux lieutenants du roi Henri VI, leur enjoignant d'empêcher tout envoi de troupes en Hollande.

Les partisans de Jacqueline de Bavière, vaincus et découragés, commençaient à désespérer du succès de leur cause, lorsqu'on publia une sentence du pape, qui condamnait les prétentions de cette princesse, et lui défendait, même après le trépas du duc de Brabant, de donner sa main au duc de Glocester. Cette dernière clause n'était point inutile, car Jean IV, depuis longtemps malade et infirme, mourut peu de temps après le prononcé de ce jugement, le 17 avril 1427, laissant pour successeur son frère Philippe, comte de St-Pol.

Le duc de Bourgogne, qui conservait le gouvernement du Hainaut et de la Hollande, fit aussitôt de grands apprêts pour achever la conquête de ce pays. De nouveaux navires furent équipés à l'Écluse, et les marins flamands, avec le secours des gens d'Amsterdam et de Haerlem, remportèrent un avantage signalé sur Jean de Brederode, amiral de la princesse. Plus de quatre-vingts prisonniers furent condamnés à mort. Il ne resta alors à Jacqueline que Schoonhove et Gouda, où elle s'était renfermée. L'hiver approchait; les affaires de Bourgogne et de France rappelaient le duc; il laissa son armée sous les ordres du maréchal de l'Isle-Adam et de Lionel de Bournonville, et partit pour Dijon.

CHAPITRE VI

Traité de Delft. — Privilége accordé aux Montois. — Leur commerce. — Lutte entre les Dauphinois et les Anglais. — Jeanne d'Arc. — Levée du siége d'Orléans. — Continuation de la guerre. — Négociations avec le duc de Bourgogne. — Couronnement de Charles VII. — Régence du duc Philippe. — Une ambassade belge en Portugal. — Jean Van Eyck. — De la peinture sur verre en Belgique. — La plus ancienne gravure sur bois. — Voyage maritime de madame Isabelle de Portugal. — Mariage du duc de Bourgogne. — La Toison d'or. — Les ouvriers lainiers. — Les vignobles de Louvain. — Une sédition à Grammont. — Siége de Compiégne. — Le duc Philippe hérite du Brabant. — Les négociants teutoniques à l'Écluse. — Ordonnance sur la monnaie d'or et d'argent. — Notes sur quelques villes belges. — Entrevue de Nevers. — Le duc de Bourgogne à Paris. — Paix avec la France. — Ses conséquences commerciales.

Jacqueline de Bavière, délaissée par les Anglais, trop faible pour continuer à défendre la Hollande contre le duc de Bourgogne, se soumit enfin à la nécessité, et signa un traité avec l'ennemi. Elle accepta la sentence papale rendue à son préjudice, reconnut le duc Philippe en qualité d'héritier des terres et seigneuries de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et lui en abandonna l'administration. Elle s'engagea en outre à ne plus se remarier, à moins d'avoir obtenu le consentement de sa mère, du duc de Bourgogne et des trois États du pays, convoqués à cette occasion (1).

Cette princesse, dont les malheurs faisaient oublier les défauts, eut au moins la consolation de ne pas se retirer sans

(1) *Groot charterbook van Holland*, IV, 917-922.

obtenir quelques témoignages de sympathie de la part de ses sujets. Elle reçut de riches présents au nom de plusieurs communes du Hainaut, entre autres du maire et des échevins de la petite ville de Saint-Ghislain, qui lui envoyèrent un cheval gris, d'une grande beauté. Il coûtait aux bourgeois 38 couronnes de France, de 46 sols chacune, soit 87 livres 8 sols, ce qui était alors une somme considérable. Elle accorda à son tour quelques priviléges aux Montois, et réduisit le droit de mouture qu'ils avaient à payer en portant leurs blés aux moulins seigneuriaux, à une redevance fixe de huit deniers la rasière. Il y avait, à cette époque, deux moulins à Mons; le Moulin-au-Pont, situé rue de Bertaimont, et le Moulin-Jumeau, qui s'élevait dans la rue des Chartriers.

Le Moulin-au-Pont existait dès 1275, ainsi qu'il résulte de certaines lettres de la comtesse Marguerite, par lesquelles celle-ci donne en arrentement perpétuel « au profit de Jean Preudhomme, bourgeois de Mons, une pièce de terre, au pont de la Truille, du côté de Bertaimont, où il pourra faire bâtir une maison et un tonnaus pour esmuirre taillars (moulin à aiguiser), où l'on pourra moudre bled, seigle, avoine, pois, orge et autres grains, à charge de payer pour ledit Jean et ses hoirs, aux comtes de Hainaut, 60 sols en deux paiements (1). »

Ces moulins, comme nous venons de le voir, étaient situés sur la Trouille. Cette rivière, alors navigable du pont de l'hôpital royal à Mons jusqu'à Jemmapes (2), servait au transport d'un assez grand nombre de marchandises, bien que la circulation y fut moins active que celle qui avait lieu sur la Haine, de Mons à Condé. En effet, la découverte de gisements carbonifères dans le bassin du Couchant de Mons, à Boussu et au Flénu, avait donné une grande importance à cette dernière navigation. Le charbon, en sortant de la mine, était porté à dos d'homme jusqu'à la rivière, puis chargé à bord des *querques*,

(1) Saint-Génois, *Monuments anciens*, t. I, partie II, p. 469; Hachez, *Notice historique sur la navigation de Mons à l'Escaut*, broch. in-8°. Bruxelles, 1850.

(2) On déchargeait les marchandises, arrivant par ce convoi d'eau, devant le monastère du Val des Écoliers, aujourd'hui l'hôpital civil, où il existait un quai à cet effet.

petits bateaux d'une contenance d'environ quatre-vingts muids. Ce commerce prit surtout de l'extension à partir du XIVe siècle, lorsque la Flandre, ayant pu apprécier la valeur des houilles, commença à en faire une consommation plus abondante. De nouvelles fosses furent ouvertes ; plusieurs centaines d'embarcations furent employées à ces transports, et des charrettes, ou *barots*, remplacèrent les hottes à l'aide desquelles on avait d'abord amené le charbon jusqu'aux navires.

Pendant que tout contribuait à augmenter la puissance et la richesse du duc de Bourgogne, la France était tombée dans la dernière détresse, et la cause du roi Charles semblait désespérée. Toutes les villes et forteresses de la Beauce s'étaient rendues successivement aux Anglais qui, vers la fin de septembre 1428, vinrent mettre le siége devant Orléans. Les habitants acceptèrent la lutte, brûlèrent les faubourgs qui entouraient leur cité pour les empêcher de tomber entre les mains de l'ennemi, et arrêtèrent celui-ci au pied de leurs murailles durant tout l'hiver. Ils s'attendaient à être secourus au commencement de l'année 1429, lorsqu'ils apprirent que le comte de Clermont, battu à Rouvrai, n'avait pu arrêter un convoi de vivres que le duc de Bedford envoyait aux assiégeants, que leur victoire rendait plus redoutables que jamais.

Réduits à l'extrémité, les bourgeois d'Orléans envoyèrent une ambassade au duc Philippe, qui venait de prendre possession du comté de Namur (1), et offrirent à ce prince de lui remettre leur ville en dépôt, tant que leur seigneur, prisonnier en Angleterre, n'obtiendrait point sa mise en liberté. Le duc accepta cette proposition, et se rendit à Paris afin d'en conférer avec les chefs anglais, qui la repoussèrent avec dédain. « Nous n'avons pas battu les buissons, fit observer le duc de Bedford, pour qu'un autre prit les oiseaux. » Les deux alliés se séparèrent assez brusquement, et les Bourguignons qui combattaient encore à Orléans reçurent l'ordre de retourner dans leurs foyers.

(1) Il l'avait acheté au comte Jean, le dernier descendant des comtes de Namur de la maison de Flandre, le 27 mars 1421, et il entra en jouissance à la mort de ce dernier, le 1er mars 1429. De Marne, *Hist. du comté de Namur*.

La nationalité française, entraînée dans la ruine de la monarchie, paraissait ne plus devoir se relever. Les rudes *yeomen* anglais parcouraient librement le pays, se frayant un chemin jusqu'au cœur de la France, pillant les châteaux, ravageant les campagnes, foulant et détruisant les serfs et les manants. La noblesse vaincue et dispersée, n'opposait plus qu'une faible résistance ; les bourgeois, dont la guerre dévorait les dernières ressources, cherchaient à traiter avec ceux qui pouvaient lui rendre la paix, lorsqu'une violente réaction, partie des rangs du peuple, releva tout à coup la fortune publique.

Les gens de la Glèbe avaient tant soufferts, l'oppression qu'ils avaient subie était telle, qu'un cri s'échappa enfin de leur poitrine, cri de douleur et d'exaltation, qui vola de clocher en clocher, grossi par les clameurs de toute une nation : « vive le roi ! Sus aux Anglais ! »

La fille d'un pauvre paysan de Domrémy, Jeanne d'Arc, donna le signal de cet élan de patriotisme. Simple et pieuse, elle crut entendre des voix secrètes qui lui commandaient de quitter son village, d'aller délivrer Orléans, et de faire couronner le roi Charles à Reims. Obéissant à une impulsion irrésistible, elle va trouver le sire de Baudricourt, se fait conduire à Chinon, se jette aux pieds du monarque, qui, ébranlé par son langage éloquent et ferme, cède à ses conseils et se décide à envoyer un convoi de vivres vers Orléans. Dès lors tout change de face, car Jeanne avait foi en sa destinée et inspire la même confiance à tous ceux qui l'entourent. Montée sur un cheval de guerre, armée de toutes pièces, elle se faisait précéder par un étendard de couleur blanche, semé de fleurs de lis, et par des prêtres en habits sacerdotaux, qui chantaient le *Veni Creator* et d'autres hymnes sacrées. Elle réussit bientôt à ravitailler la ville assiégée, la dégagea peu à peu, repoussa les Anglais en toutes les rencontres, reçut une blessure en conduisant l'assaut livré par les bourgeois à la bastille des Tournelles, et eut enfin la joie d'assister à la retraite du comte de Suffolk, du lord Talbot et des autres chefs étrangers, qui renonçaient à une entreprise désormais impossible.

Jeanne d'Arc, dont ces victoires inespérées avait augmenté le prestige, revint bientôt auprès du roi et le conjura avec

instance d'aller se faire couronner à Reims. « Je ne durerai qu'un an, ou guère plus, disait-elle, il me faut donc bien employer. » Ce projet paraissait presque insensé, car l'ennemi disposait encore de forces considérables, et on hésitait à l'adopter. On se décida néanmoins à poursuivre vigoureusement la guerre, en enlevant aux troupes de Henri VI les villes dont elles s'étaient emparées entre la Loire et la Seine, sur les routes d'Orléans à Paris. Cette campagne fut aussi heureuse que la précédente, et les royalistes, après s'être emparés de Jargeau et de Beaugency, attaquèrent leurs adversaires en bataille rangée à Patai, et les mirent en pleine déroute.

Les Anglais complétement désorganisés, ne revenaient point de leur surprise, et ne pouvaient déguiser les inquiétudes dont ils étaient assaillis. Une lettre du duc de Bedford, adressée par lui au gouvernement britannique, nous présente un curieux tableau des sentiments qu'ils éprouvaient en ce moment. « Toutes choses ont prospéré ici, écrit-il, jusqu'au temps du siége d'Orléans, entrepris Dieu sait par quels conseils. Après la mort de mon cousin Salisbury, nos troupes, qui étaient en grand nombre à ce siége, ont reçu un terrible échec. Cela est arrivé en partie, comme nous nous le persuadons, par la confiance que les ennemis ont eue en une femme née du limon de l'enfer, et disciple de Satan, qu'ils appellent la Pucelle, laquelle s'est servie d'enchantements et de sortiléges. Cette défaite a non seulement diminué le nombre de nos troupes, mais en même temps a fait perdre courage à celles qui restent, d'une manière étonnante (1).

Le régent n'avait qu'un moyen de conjurer tant de périls, celui de resserrer son alliance avec le duc de Bourgogne. Ce dernier, dont l'amitié était recherchée par les deux factions, quitta ses États après avoir reçu les ambassadeurs du roi Henri VI, et vint à Paris. Sa présence y était nécessaire, car les Français se rapprochaient de plus en plus de la capitale. Nous les retrouvons d'abord à Troyes, puis à Châlons, et, peu de temps après la prise de cette ville, Charles VII faisait son entrée à Reims, où il fut sacré le 10 juillet, après avoir été fait chevalier par le

(1) De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. I, p. 487.

duc d'Alençon. Durant la cérémonie, Jeanne d'Arc se tenait au pied de l'autel, un étendard à la main, image vivante de la patrie armée. Triste et accablée au sein de ces fêtes royales, elle conservait encore l'ardent enthousiasme qui l'avait soutenue jusqu'en ce moment, mais elle sentait que sa mission était désormais remplie. Elle voulait retourner à sa vie obscure, mais on crut encore avoir besoin de ses services, et elle consentit à rester. Le roi Charles, dont l'autorité venait de recevoir une sanction nouvelle, marcha bientôt sur Paris, tout en continuant à négocier avec le duc de Bourgogne. Repoussé sous les murs de cette ville, il se replia vers le centre de la France, tandis que le duc de Bedford cédait la régence au duc Philippe, et se contentait du titre de gouverneur de la Normandie.

Les Parisiens, en passant sous l'administration du duc de Bourgogne, ne virent point s'améliorer l'état de leurs affaires. Ce prince, qui avait eu à se plaindre des Anglais, était pressé de retourner en Flandre. Déjà veuf de Michelle de France et de Bonne d'Artois, il avait fait demander la main de Madame Isabelle, fille de Jean Ier, roi de Portugal, et l'attendait incessamment à l'Écluse. L'ambassade envoyée à cette occasion à Lisbonne se composait du sire de Roubaix, de messire Baudouin de Lannoy, dit le Bègue, d'André de Thoulonjon, écuyer, et de Me Gilles d'Escornaix, docteur en décrets et prévôt de Harlebecque (1). Parmi les personnes de leur suite était Jean Van Eyck, « varlet de chambre de Monseigneur de Bourgoingne, et excellent maistre en art de painture, chargé de paindre au vif la figure de l'infante Isabelle. »

Jean Van Eyck, dont la popularité devait éclipser plus tard celle des grands seigneurs qu'il accompagnait, eut la gloire, comme on le sait, de découvrir l'usage de la peinture à l'huile. Cette invention lui a été contestée, il est vrai, mais la tradition a attaché jusqu'à nos jours le nom de notre compatriote à ce perfectionnement, et les titres qu'on a fait valoir contre lui ne semblent pas assez concluants pour qu'on lui enlève cet honneur. La Belgique a également des droits fondés à la création de la peinture sur verre; ou du moins — Vasari en fait l'aveu

(1) Gachard, *Collection de documents inédits*, II, p. 61-91.

— à l'emploi de l'un de ses procédés les plus ingénieux. Blaeu n'hésite pas à lui en accorder l'entière possession (1). Jean Van Eyck, paraît-il, en fit le premier essai, en remplaçant les verres colorés dans leur masse par des émaux ou verres à deux couches (2). Si l'on en croit L. Guicciardini, les Belges perfectionnèrent la manière d'unir les vitraux à l'aide du plomb, et un habitant d'Anvers, Arnould Van der Horst, trouva le moyen de cuire les couleurs appliquées sur le cristal en les rendant inaltérables (3). Ajoutons que la plus ancienne gravure sur bois que l'on connaisse, a été exécutée dans notre pays; elle porte la date de 1418, et vient de Malines, où son existence fut signalée en 1844. Un recueil périodique anglais, l'*Athenæum*, en a donné un fac-simile fort exact (4).

Les ambassadeurs belges s'étaient embarqués à l'Écluse, le 19 octobre 1428, à bord de deux galères vénitiennes. On les accueillit avec de grandes réjouissances en Portugal, et les populations mauresques contribuèrent, de fort bon gré, à augmenter l'éclat des fêtes qui eurent lieu à Lisbonne à cette occasion (5). Les envoyés du duc de Bourgogne, après avoir passé quelque temps à la cour, firent une excursion en Galice, puis allèrent visiter les rois de Castille et de Grenade (6). La princesse partit enfin pour la Flandre, vers la fin de l'année 1429. Son voyage fut d'abord assez heureux, et elle était arrivée en vue du port de l'Écluse, où l'on s'assemblait déjà pour célébrer sa venue, lorsqu'un violent ouragan éclata tout à coup, et rejeta son navire bien loin des côtes flamandes. On fut plusieurs jours sans avoir de ses nouvelles, et déjà l'on craignait qu'elle n'eût fait naufrage, lorsqu'on apprit qu'elle avait abordé en Angleterre, où elle reçut un excellent accueil. On lui prêta même une centaine de livres sterling pour ses dépenses. Elle se remit

(1) *Belgii atlas*, p. 10.

(2) *Mémoire sur le commerce au* XV

(3) Voyez dans les *Nouv. mém. de l'acad. de Bruxelles*, t. VII, un article relatif à la peinture sur verre au Pays-Bas, par le baron de Reiffenberg. A partir du XVe siècle, les vitraux peints devinrent fort communs en Belgique.

(4) *Athenæum journal*, 1845, p. 965.

(5) *Univers pittoresque, Portugal*, p. 110.

(6) *Messager des sciences et des arts*, t. III, p. 3, ann 1835.

bientôt en mer, fit son entrée à l'Écluse le jour de Noël, et, traversant cette ville, alla loger à Damme. Les noces eurent lieu à Bruges, le 10 janvier 1430, avec un éclat inusité. De riches tapisseries de Flandre, aux couleurs brillantes et variées, paraient les rues étroites de la cité; le vin coulait à flots devant le palais, dans les salons duquel se pressaient une foule de grands seigneurs et de gentilshommes, couverts de soie, de velours et de pierreries. Le jour même de son mariage, le duc de Bourgogne, entouré d'une pompe toute royale, voulut rendre hommage à l'industrie et au travail en instituant l'ordre de la Toison d'or, dont le collier portait pour devise : *Pretium laborum non vile* (1). N'était-ce pas en effet le commerce des laines qui avait enrichi cette antique ville flamande, dont l'animation faisait en ce moment l'orgueil du prince et l'étonnement des étrangers ?

M. Gaillard, dans l'intéressant travail qu'il a publié sur les corporations brugeoises, rapporte quelques détails peu connus sur le salaire que recevaient à cette époque, les ouvriers employés à la fabrication des étoffes de laine. Le foulon avait droit à cinq escalins pour la préparation d'une pièce de drap fin; elle passait ensuite entre les mains du tondeur « droogscheerder » qui avait habituellement deux assistants, payés à raison de 6 gros par coupon d'étoffe manufacturé par eux. Cette somme variait cependant quelque peu suivant la qualité du drap qu'il s'agissait de mettre en œuvre.

Le duc de Bourgogne, en accueillant sa jeune femme, lui donna un train de maison des plus somptueux. Les comptes des dépenses faites par les officiers de la duchesse, qui renferment une foule de renseignements relatifs au commerce belge, nous fournissent la preuve que les vins de Louvain étaient encore fort renommés au XV[e] siècle, et qu'on en faisait une grande consommation à la cour (2). On en recevait de différents crus,

(1) Voy. l'*Hist. de l'ordre de la Toison d'or*, par M. le baron de Reiffenberg. Cet ordre, qui avait pour patron Saint-André, fut d'abord composé de vingt-quatre chevaliers. Au bout du collier pendait une toison d'or, surmontée d'une pierre émaillée de bleu, sur laquelle on lisait la devise que nous avons citée plus haut.

(2) Voy. un manuscrit du XV[e] siècle, appartenant à la Chambre des

parmi lesquels on distinguait « le vieux Roesselberg, le Roesselberg moyen, le nouveau Roesselberg, le Calvarenberg, le Kesselberg, le Galgenberg, le Hoegeberg, le Henneberg et le Schoerberg (1). » Les ducs de Bourgogne en avaient toujours à leur table.

Les sujets belges du duc Philippe, tout en fêtant ce prince, commençaient néanmoins à se plaindre de son administration. Un grand nombre de seigneurs français et bourguignons remplissaient des charges publiques en Flandre, c'est à dire dans un pays dont ils ne connaissaient ni la langue, ni les usages, et leur intervention dans les affaires amenaient de fréquents conflits. Les priviléges des communes n'étaient pas toujours respectés, particulièrement en ce qui concernait la levée des taxes. Une infraction de ce genre fit prendre les armes aux habitants de Grammont, en mai 1430. Le bailli de cette ville reçut aussitôt l'ordre de réunir des troupes, et de faire rentrer les révoltés dans le devoir. Ils ne purent résister aux forces qui furent envoyées contre eux, et furent obligés de se soumettre. Le sire de Hallewin fit trancher la tête aux chefs de la sédition, et obtint le bannissement des plus compromis d'entre leurs compagnons (2).

Vers le même temps, le régent anglais avait obtenu de nouveaux secours du duc de Bourgogne, en lui promettant la Champagne et la Brie, ainsi que de fortes sommes d'argent. Le duc rentra donc en France et, après avoir remporté divers avantages sur les royalistes, vint mettre le siége devant Compiègne, qu'il fit bloquer étroitement. Jeanne d'Arc, désirant relever le courage de la garnison de cette place, partit de Crespy avec deux cents soldats italiens, dans l'espoir de pénétrer dans la ville menacée. Elle y réussit en effet, et, à peine arrivée, ordonna

comptes à Bruxelles, et un article de M. Schayes, dans le *Messager des sciences et des arts*. Année 1833, p. 285 et suiv.

(1) D'après un manuscrit de Molanus, cité par M. Piot, dans son *Histoire de la ville de Louvain*. Un ouvrage de Juste-Lipse, publié au commencement du XVIIe siècle, contient une vue générale de Louvain, qui nous représente toutes les hauteurs environnant cette ville encore couvertes de vignes.

(2) *Archives générales du royaume*, compte du bailli d'Alost et de Grammont, de l'année 1430.

une sortie par la porte du pont, de l'autre côté de la rivière d'Aisne.

Cette manœuvre, qui devait lui être si fatale, s'accomplit avec courage et décision. Jean de Luxembourg, qui se trouvait en ce moment dans le quartier du sire de Noyelles, reçut le choc des assaillants, et courut les plus grands dangers. Il résista assez longtemps cependant pour permettre aux siens de répandre l'alarme; les Français, accablés par le nombre, furent refoulés vers leurs murailles, tandis que la Pucelle, se plaçant en arrière-garde pour protéger la retraite, s'efforçait d'arrêter l'ennemi. Les Bourguignons, apercevant son étendard, se groupèrent autour d'elle, parvinrent à l'entourer, et un archer picard, la saisissant par les vêtements, la renversa de cheval. Elle se releva aussitôt, essaya de se frayer un passage parmi la foule des combattants, fut saisie de nouveau, et tendit enfin son épée au bâtard de Vendôme, en se reconnaissant prisonnière.

Les Anglais, en apprenant la capture de celle à laquelle ils attribuaient tous leurs revers, se hâtèrent de la réclamer. Lionel de Vendôme venait de la remettre entre les mains du sire de Luxembourg, moyennant une forte compensation pécuniaire, et ce dernier, qui attendait probablement les ordres de son suzerain, avait envoyé la malheureuse Jeanne au château de Beaurevoir, en Picardie. Il eut été généreux de la protéger dans sa détresse, et d'honorer en elle l'esprit d'abnégation et de dévouement dont elle était l'expression : on aima mieux la livrer au gouvernement britannique, moyennant une somme de dix mille francs.

Triste et résignée, elle passa de prison en prison, et fut enfin amenée à Rouen, au commencement de l'année 1431. La frayeur qu'elle avait inspirée à ses ennemis lui avait attiré leur haine, et, après une procédure inique, on la condamna à monter sur le bûcher, pour désobéissance aux lois de l'Église. Elle périt comme elle avait vécu, élevant son âme à Dieu, et se préoccupant de la délivrance de sa patrie. Les Anglais, en la sacrifiant à leur colère, commettaient une faute irréparable : ils croyaient étouffer avec elle l'esprit de révolte qui animait les populations, et ne faisaient au contraire que prêter une énergie nouvelle

à leur résistance, en la consacrant par la persécution et le martyr.

Le duc de Bourgogne n'avait pas assisté au dénouement de ce drame lugubre. Il se trouvait en ce moment dans les Pays-Bas, où il s'était rendu pour tâcher de mettre fin aux querelles qui divisaient les habitants du pays de Liége et les Namurois, querelles d'autant plus difficiles à calmer qu'elles avaient pour origine de longues rivalités commerciales. Une autre circonstance, beaucoup plus importante, l'avait engagé d'ailleurs à précipiter son départ. Le duc de Brabant venait de mourir à l'âge de vingt six ans, et plusieurs prétendants se disputaient sa succession. Philippe de Bourgogne parvint à les écarter, fit reconnaître ses droits par les habitants du duché, et réunit ce fief à ses domaines.

Malgré cet accroissement de puissance, le duc se voyait alors dans une position assez difficile, car ses États étaient épuisés d'hommes et d'argent, et les délapidations commises par quelques-uns des officiers irritaient le peuple, et causaient de grands dommages aux industriels et aux marchands. Plusieurs ordonnances, publiées à cette époque, témoignent de ses embarras, et des moyens auxquels il eut recours pour adoucir le mécontentement de ses sujets. Il écrivit par exemple, le 27 avril 1431, aux fermiers et au geôlier de l'Écluse, leur ordonnant de faire satisfaction, dans le délai d'un mois, aux négociants appartenant à la Hanse Teutonique, qui réclamaient la restitution des sommes excessives, prélevées sur quelques-uns d'entre eux, arrêtés à l'Écluse pour dettes et amendes (1). De pareils abus nuisaient considérablement au commerce, en détruisant ce sentiment de sécurité sans lequel son développement devient en quelque sorte impossible.

Une autre ordonnance, rendue à quelque temps de là, excita un grand émoi à Gand, et y occasionna même quelques troubles. Les conseillers du duc avaient résolu d'abaisser la valeur des espèces d'or et d'argent, et firent décréter un nouveau tarif, d'après lequel l'ancienne monnaie d'or perdait un tiers de sa

(1) Cet acte, en français, se trouve rapporté dans un *vidimus*, délivré par les bourgmestre, échevins et conseil de la ville de l'Écluse, en date du 16 avril 1447, après Pâques. *Arch. d'Ypres*, armoire, tiroir *B*, n° 8.

valeur (1), et la monnaie d'argent un quart. Les Gantois coururent aux armes, et mirent à mort plusieurs de leurs magistrats, parmi lesquels on cite le premier échevin, Daniel van Zevenne et le chef doyen, Jean Boele. Un riche bourgeois, Josse Haesbyt, périt avec eux, tandis que Henri Utenhove et Jean de Grave eurent grand peine à éviter le même sort. Les tisserands s'étaient les premiers mis en grève, et on fut contraint de les contenter : l'ordonnance fut rapportée peu après sa publication. On frappa plus tard des *riders* d'or de la valeur de quatre livres de gros (2).

Les tentatives faites à diverses époques, par les souverains, pour altérer les monnaies, n'ont eu d'autre origine que l'ignorance complète dans laquelle ils se trouvaient des fonctions réelles de ces valeurs. Les anciens eussent pu les guider cependant à cet égard, car Aristote en avait déjà dit : « C'est une marchandise intermédiaire destinée à faciliter l'échange entre deux autres marchandises. » On se figurait mal à propos que l'unité monétaire, en sa qualité de mesure commune, conservait elle-même un prix invariable, et que lorsqu'on payait un produit tantôt plus, tantôt moins, c'était nécessairement l'objet vendu qui changeait de taux, et non la monnaie. Partant de cette idée, les princes se persuadaient imprudemment qu'ils dépendaient d'eux de doubler leurs ressources en déclarant que cent mille écus valaient six cent mille francs, comme s'ils ne devaient pas être punis le lendemain même de leur fraude, par l'augmentation du prix de toutes choses, et par la nécessité de doubler les contributions pour y faire face. Aussi a-t-il fallu proclamer le *maximum* toutes les fois qu'on a voulu obtenir quelque résultat de ces grandes spoliations. S'ils avaient compris, comme le philosophe grec, que la monnaie elle-même n'est qu'une marchandise, qu'on ne cède ou qu'on ne vend qu'en échange d'une autre marchandise, égale en valeur à celle qui a été livrée, ils se fussent évités de grands mécomptes, et eussent

(1) « ... Dat men in dat goude zoude verliesen den daerden penninc. » *Ch. van Jan van Dixmude*, p. 43.

(2) Les Anglais se plaignaient, en 1435, de la grande quantité d'alliage qui existait dans les monnaies des Pays-Bas. *Naval history of England*, t. I, p. 61.

épargné bien des désastres à leurs sujets. Cette idée, toute simple qu'elle paraît d'abord, n'a été admise qu'à la suite de longs débats, et on en conçoit si peu l'importance de nos jours, que, bien que l'argent soit de tous les objets *commerçables* le plus sûr et le plus commode, les peuples n'ont pu se décider encore à faire choix d'un étalon uniforme, et conservent jusqu'à présent leur monnaie particulière, au grand détriment de l'entière communauté.

Après la mort de Jeanne d'Arc, les Anglais se disposèrent à fêter le couronnement du roi Henri, qui fit son entrée à Paris, le 2 décembre 1431. Ils espéraient, par cette cérémonie, relever leurs affaires en France, mais on se fatiguait de plus en plus de leur gouvernement, qui ne se soutenait plus que grâce à l'influence du duc de Bourgogne. Ce prince lui-même commençait à se refroidir à leur égard, et le décès de sa sœur, la duchesse de Bedford, survenu le 13 novembre 1432, rompit les liens étroits qui le rattachait à la maison royale d'Angleterre. Il avait déjà reçu, à diverses reprises, des ambassadeurs de Charles VII, lorsque des complications nouvelles, surgissant en Hollande, le forcèrent à porter toute son attention de ce côté.

Jacqueline de Bavière, après avoir vécu quelque temps dans la retraite, s'était remariée secrètement au sire François de Borsselle, gouverneur de la Zélande. Cette union, contractée au mépris des stipulations acceptées précédemment par la princesse, pouvait enlever au duc Philippe un héritage sur lequel il avait cru pouvoir compter, et le décida à se rendre aussitôt à La Haye. Il se rendit maître du sire de Borsselle, l'envoya au château de Rupelmonde, et se préparait à lui faire subirle dernier supplice, lorsque Jacqueline eut recours aux négociations, et parvint à sauver son mari en abandonnant tout droit de souveraineté sur les États dont elle avait conservé jusqu'alors le gouvernement. Le sire de Borsselle, rentrant en grâce, obtint le titre de comte d'Ostrevant.

Nous avons à mentionner, en 1434, plusieurs faits intéressants relatifs à l'histoire du commerce dans nos contrées. Les Génois, qui continuaient à fréquenter la ville de Bruges, s'étant engagés à payer deux livres de gros par chaque vaisseau naviguant sous leur pavillon, qui arriverait à l'Écluse, reçurent à

cette occasion des privilèges assez étendus. Les gens d'Anvers continuaient à lutter contre les prétentions des habitants de Malines, et s'étaient alliés, dans ce but, aux Bruxellois. Les deux partis se firent toutes espèces de vexations, malgré l'intervention du duc de Bourgogne, qui essaya vainement de les pacifier. Ce débat, déjà ancien, ne fut assoupi que quelques années plus tard, à la suite d'un jugement rendu par le prince, le 13 juillet 1441. Il avait déjà été l'objet de deux sentences interlocutoires, portées le 12 janvier 1433 (1). Il s'agissait, comme on le sait, du droit d'étape sur le sel, le poisson, l'avoine et autres denrées, revendiqué par la ville de Malines, contesté à celle-ci par Bruxelles et Anvers. Durant les procédures, on se fit de part et d'autre tout le mal possible. Les Malinois mirent obstacle à la navigation de la Senne, au moyen d'une chaîne qu'ils tendirent à Heffene; les Bruxellois défendirent à leur tour que leurs adversaires pussent recueillir les récoltes des terres qu'ils possédaient dans le ressort de l'ammanie de Bruxelles. On ne mit fin à cet état de choses que sur les sollicitations répétées du duc, qui cherchait à ménager tous les intérêts.

Les Anversois tenaient surtout à s'ouvrir des relations directes avec l'intérieur du pays, depuis que les commerçants d'Amsterdam et de toute la Hollande avaient établi chez eux leur principal marché pour le débit du beurre, du fromage, des œufs, des graines de navets, de colza, de moutarde, etc., qui arrivaient de cette contrée (2). Ils se livraient aussi très activement à la pêche du hareng, et furent même sur le point de s'attirer, en 1435, toute la colère de Philippe de Bourgogne, en refusant d'acquitter les droits dont ce prince avait frappé cette industrie. Après avoir consulté les autres villes du Brabant, qui leur avaient fait espérer des secours, ils s'étaient même emparés d'une *hulcke* ou barque, stationnée à quelque distance de Lillo, à bord de laquelle se trouvaient les percepteurs de la taxe (3). Mal soutenus par leurs alliés, les Anversois furent obligés

(1) *Archives gén. du royaume de Belgique*, 3ᵉ registre noir, fol. 213-222.

(2) Voy. les lettres de Louis, comte de Flandre, du 12 avril 1358, publiées dans le *Codex diplom.*, imprimé à la suite de la *Chronique de de Klerk,* éditée par M. Willems, t. II,

(3) Cette taxe était de 2 sols 6 deniers par tonneau.

de se soumettre, en payant une amende de soixante mille *riders*, qui allèrent grossir le trésor de leur suzerain.

Les Français, dans l'espoir de détacher le duc Philippe de l'alliance anglaise, employaient toutes leurs ressources à exécuter des courses continuelles dans les États de Bourgogne, qu'ils ne cessaient de ravager. Cette tactique leur réussit en effet, car le duc, fatigué de la guerre, et voyant d'ailleurs que les Anglais ne faisaient plus aucun progrès, consentit d'abord à signer une suspension d'armes avec le duc de Bourbon, puis accepta une entrevue avec ce dernier. Elle eut lieu à Nevers, en janvier 1435, avec un grand éclat. Les deux princes, après avoir réglé quelques contestations particulières, qui servaient de prétexte à l'entrevue, et se rapportaient à certaine prestation d'hommage due au duc Philippe, y jetèrent les bases d'un traité plus important.

Il fut convenu que le roi Charles enverrait des ambassadeurs à un endroit désigné à l'avance par les parties intéressées, et ferait faire des offres raisonnables au roi d'Angleterre, afin d'engager ce souverain à conclure la paix. Sur le refus de celui-ci, le duc de Bourgogne devait séparer sa cause de la sienne et reconnaître l'autorité de Charles VII. On lui promettait, pour prix de sa coopération, les villes, terres et seigneuries situées sur les deux rives de la Somme, c'est à dire le Ponthieu, Amiens, Montreuil, Doullens, Saint-Riquier, avec tous les revenus, tant des domaines que des aides, des tailles et autres redevances, sauf la souveraineté et les droits qui en dérivent immédiatement. Les Français se réservaient cependant la faculté de racheter ces fiefs, moyennant une somme de quatre cent mille écus d'or. On s'obligea en outre, de part et d'autre, à traiter plus tard du mariage de M. de Charolais, fils du duc, avec une des filles du roi de France.

Le conseil anglais, averti de ce qui venait de se passer à Nevers, essaya de parer le coup dont il était menacé, en redoublant de complaisance envers son puissant allié. Dès le 14 février, le roi Henri VI avait chargé des commissaires spéciaux de s'entendre avec les agents du duc de Bourgogne et des Quatre-Membres de Flandre, afin de préparer la réforme, de commun accord avec ceux-ci, de quelques ordonnances relatives au

commerce des laines, dont les Flamands réclamaient l'abrogation. Il permit même au cardinal de Winton, son oncle, de modifier ces règlements, de manière à donner pleine satisfaction aux négociants de Bruges et de Gand (1).

Le duc Philippe, après avoir pris congé du duc de Bourbon, se rendit à Paris vers la fin de la semaine sainte. Il y fut parfaitement accueilli, entra aussitôt en conférence avec les chefs du parti anglais, et, leur représentant les embarras dans lesquels il se trouvait et les maux que la guerre occasionnait au royaume, les engagea à ne pas prolonger plus longtemps une lutte qui n'avait déjà que trop duré. On lui assura qu'on travaillerait activement à rétablir la paix. Le roi d'Angleterre continuait à lui témoigner la plus grande confiance, et le pria même de le représenter aux pourparlers d'Arras, qui devaient s'ouvrir en juillet.

Cette imposante assemblée, où l'on allait décider du sort d'une vaste monarchie, s'ouvrit avec pompe, en présence des légats, qui agissaient en qualité de médiateurs, et de près de cinq cents chevaliers. Il fut bientôt évident, dès les premières conférences, qu'on ne parviendrait pas à s'entendre, car le roi d'Angleterre ne voulait pas renoncer à ses droits sur la couronne de France, et Charles VII ne pouvait traiter avec lui qu'à cette condition. Le duc de Bourgogne hésitait à conclure une paix séparée, malgré les sollicitations du duc de Bourbon et du comte de Richemont, qui s'efforçaient de l'entraîner dans le parti français, en invoquant ses relations de parenté avec la dynastie royale. Il finit cependant par s'y décider, après avoir entendu les docteurs de la suite des légats, et accepta la réconciliation qui lui était offerte par Charles VII.

Cette nouvelle, reçue en France avec des transports de joie, excita des sentiments bien différents de l'autre côté de la Manche. La populace de Londres s'en émut, et alla piller les habitations des Hollandais, des Bourguignons et des Flamands qui résidaient à Londres. Plusieurs de ces derniers, qui n'avaient pas eu le temps de se soustraire à ces violences, furent arrêtés dans la cité et cruellement mis à mort (2).

(1) Rymer, *Fœdera, conventiones, etc.*, t. V.
(2) Allen, *History of London*, t. I, p. 156.

L'interruption des relations amicales entre l'Angleterre et les États belges, portait un coup terrible au commerce et à l'industrie en Flandre et en Brabant. On peut même dater de cette époque la décadence de ces provinces, d'abord lente et presque insensible, puis s'accélérant avec une effrayante rapidité. Quelques chiffres, empruntés aux statistiques officielles, nous en fourniront la démonstration. On comptait à Nivelles, en 1435, environ 1,148 maisons : il n'en existait plus que 690 en 1526, dont 21 étaient inhabitées. Louvain possédait 3,579 maisons vers le milieu du xvᵉ siècle, et il ne lui en reste que 3,017 en 1526; Sichem avait 481 foyers en 1435, et 152 seulement dans le siècle suivant. Bruxelles, portée pour 7,046 foyers dans le dénombrement de 1435, voit diminuer considérablement sa population quelques années plus tard (1).

Il n'en fut pas de même dans les autres parties du pays, qui entretenaient des rapports moins suivis avec les îles Britanniques. Le commerce du charbon de terre, qui rapportait des sommes considérables au Hainaut, enrichissait aussi la principauté de Liége. D'anciens documents nous témoignent qu'il existait dans cette dernière contrée, dès le xiiiᵉ siècle, une cour des « voirs-jurés du cherbonaige » composée de quatre membres, choisis par les échevins de Liége parmi les houilleurs les plus expérimentés. Ces délégués, qui ne pouvaient être intéressés dans aucune entreprise particulière, décidaient en premier ressort de toutes les causes en matière de mines, sur lesquelles ils exerçaient une surveillance active, continuelle et immédiate. Ils autorisaient les travaux, les dirigeaient, les interdisaient, traçaient aux exploitants les plans qu'il fallait suivre, et cela conformément aux statuts et ordonnances « du mestier de cherbonaige ou de hoillerie. »

Leurs sentences écrites se nommaient records. Le nombre des exploitations devait être considérable, puisque les armées liégeoises étaient composées en grande partie de houilleurs. Ils passaient pour les plus habiles mineurs de l'Europe, et les rois de France en soudoyaient des compagnies pour les employer au

(1) M. E. Marshall et F. Bogaerts, *Bibl. des antiquités Belgiques*, 1ᵉʳ cahier; Schayes, *Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, t. II, p. 448.

siége des places fortes. Avant l'invention de la poudre, les houilleurs creusaient des galeries sous les murailles, les étançonnaient, puis les faisaient crouler en y mettant le feu. Ils employèrent les premiers sur le continent le procédé de charger les mines d'explosion avec de la poudre (1).

Le commerce, en se ralentissant à l'Écluse et à Bruges, ne s'écartait point cependant de la Belgique. La ville d'Anvers grandissait à mesure que les cités flamandes, ruinées par la guerre, écrasées d'impôts, se débattaient vaillamment contre leur fatale destinée : c'est là que les marchands de toutes les nations, abandonnant leurs anciens comptoirs, allaient bientôt transporter leurs richesses, et, avec elles, les arts et la civilisation.

(1) En 1388, au siége du château de Ravesteyn. Voy. un art. de Ferd. Henaux, *De la découverte de la houille dans le pays de Liége, Messager des sciences et des arts,* année 1843, p. 258 et suiv.

CHAPITRE VII

Rupture avec l'Angleterre. — Yoens le corsaire. — Sauf-conduit accordé par Henri VI aux marchands belges. — Siége de Calais. — Les Anglais en Belgique. — Mort de Jean de Hornes. — Expédition de Gui de Visch. — Bruges et l'Écluse. — Révolte des Brugeois. — Interruption de leurs relations commerciales. — Les métiers en armes. — Négociations de paix. — Nouveaux troubles. — Intervention des marchands étrangers. — Combat dans les rues de Bruges. — Continuation de la guerre. — Trêve conclue à Arras. — Rétablissement des rapports commerciaux avec l'Angleterre. — Débats avec les Hanséates. — Anvers et Malines. — Les Sauniers belges. — Hannequin Leeuw. — Les bateliers brugeois et brabançons. — Achat du duché de Luxembourg. — Les tapis de haute lisse. — Expéditions maritimes en Orient. — Amélioration du port d'Ostende. — Trêve entre la France et l'Angleterre. — Priviléges des marchands britanniques à Anvers. — Le Sire de Ternant.

Les Anglais, irrités des échecs qu'ils éprouvaient en France, ne manquèrent pas de les attribuer à la défection du duc de Bourgogne, qu'ils accablaient de malédictions. Le duc de Bedford, qui leur eut probablement fait comprendre la nécessité d'agir avec prudence, afin de ne pas augmenter le nombre de leurs ennemis, était mort quelque temps avant la conclusion de la paix d'Arras, et nul n'était en état de le remplacer. Au lieu de ménager les Flamands, et de se créer, par cette conduite, un appui contre le duc Philippe lui-même, en lui suscitant des difficultés avec ses propres sujets, les conseillers de Henri VI excitèrent leur haine et leur colère, en s'efforçant de nuire à leur négoce. Les navires en destination pour la Flandre, étaient

arrêtés sur les côtes d'Angleterre et vendus dans les ports voisins. Les pirates reparaissaient dans la mer de la Manche, et parmi eux un banni de Gand, nommé Yoens, célèbre par son audace et son intrépidité. Les historiens bourguignons l'accusent d'avoir déclaré lui-même qu'il était « ami de Dieu et ennemi de tout le monde. » Il périt, paraît-il, durant une tempête, après une vie pleine d'aventures et de périls.

Le duc, provoqué par leurs insultes, conçut le projet de commencer les hostilités en s'emparant de Calais et du comté de Guines. Il s'en alla aussitôt à Gand, assembla les échevins et les doyens des métiers, leur rappela tous les griefs qu'ils avaient déjà à faire valoir contre les Anglais, et fut écouté avec faveur. Les Gaulois étaient surtout fort mal disposés envers les Calaisiens, qui refusaient de leur vendre les laines, l'étain, le plomb, les fromages et les autres marchandises d'Angleterre, à moins d'en recevoir le paiement en lingots d'or fin, rejetant les monnaies flamandes, bien qu'ils acceptassent, dans le même temps, toute autre monnaie étrangère.

Henri VI, sachant qu'il allait être attaqué, fit publier un mandement, le 28 mars 1436, par lequel il ordonnait à tous les négociants belges qui se trouvaient en Angleterre, de lui prêter serment de fidélité en qualité de roi de France, sous peine d'arrestation. La plupart d'entre eux, craignant de plus grands maux, se soumirent à cette exigence, et obtinrent des lettres de sauf-conduit. La liste de ceux qui sollicitèrent cette faveur est assez curieuse à consulter, car elle indique à quel point l'esprit d'émigration s'était développé à cette époque, dans toutes les parties du pays. Parmi ceux qui obtinrent licence de continuer à exercer leur industrie à Londres nous remarquons : Romuald Rosselaer, de Louvain; Arnold Franc, de Woluwe; Arnold Huysman, du Brabant; Arnold Mellor, de Louvain; Nicolas Mauregard, tailleur, de Bois-le-duc; Henri Crabbe, cordonnier, de la même ville; Romuald Hounde, du Brabant; Jean Ingelbote, d'Affligbem; Mathieu van Arbright, de Saint-Trond; Simon Angell, de Lummen; Thomas Tayser, brabançon; Lucas Horn, de Bruges; Jean Pietersoon, de Bruxelles; Henri Van Maestricht, de Maestricht; Guillaume Van Howebroeck, d'Anvers; Laurent Cooper, d'Affligbem; Her-

man Van den Porre, de Bois-le-Duc; Gérard Van Velt, de Bruxelles; Jean Van Bulkyn, d'Enghien, et Henri de Pere, liégeois.

Les Anglais, obligés de concentrer leurs forces du côté de la Flandre, ne subissaient plus que des désastres en France, et évacuèrent Paris en avril 1436. Dans l'intervalle, le duc de Bourgogne excitait les Flamands, prohibait l'exportation des armes de guerre sous peine d'exil, et réunissait une armée de trente mille hommes. Il prit pour lieutenant le sire d'Antoing, vicomte de Gand, se mit lui-même à la tête de l'expédition et, ayant reçu la soumission des forteresses de Sangatte, de Vaudringhem, d'Oye et de Marck, arriva enfin devant la ville de Calais, qu'il fit environner par ses troupes.

Les milices bourgeoises, parfaitement équipées, fières de leur nombre, ne doutaient point de la victoire. Elles avaient à lutter cependant contre des adversaires aguerris, d'autant plus dangereux qu'ils recevaient sans cesse des secours par la voie de mer, encore ouverte à leurs navires. Dès les premiers combats, ils firent éprouver des pertes sensibles aux troupes de Flandre, dans les rangs desquels le fameux La Hire, l'un des plus vaillants capitaines de Charles VII, reçut une blessure assez grave. Le duc lui-même fut exposé à de grands dangers durant le siége, et eut été fait prisonnier sans le dévouement d'un gentilhomme de Flandre, Jean Van Platteels, qui sacrifia sa liberté pour sauver celle de son maître.

Jean de Hornes, seigneur de Hondschotte et « garde des oost-dunes de Flandres, » qui avait été chargé de prendre le commandement de la flotte bourguignonne, ne paraissait point, et son absence excitait les plus violents murmures. Quelques corps de métiers, se lassant d'être retenus si longtemps loin de chez eux, manifestaient l'intention, dès le 24 juillet, d'abandonner le camp, « Si tout le monde croyait comme nous qu'il vaut mieux rentrer dans nos foyers, écrivaient leurs chefs à quelques-uns de leurs amis, nous serions bientôt loin d'ici. » Le duc de Bourgogne, informé de leurs desseins, accorda de nouveaux priviléges aux habitants du Franc, et fit faire des démarches actives auprès des Brugeois,

afin de les engager à ne pas le quitter. Les bourgeois de Biervliet reçurent également de nombreuses faveurs (1). Les communes se laissèrent enfin persuader que Calais se rendrait prochainement.

Le 26 juillet 1436, on vit apparaître enfin une foule de voiles, qui cinglaient rapidement vers Calais : c'était la flotte si impatiemment attendue. Le même jour, vers le soir, quatre *hulcques* chargées de pierres furent dirigées du côté du port, afin d'en bloquer l'entrée. L'escadre bourguignonne fit sombrer un de ces vaisseaux à coups de canon, dans le but de remplir le chenal des énormes quartiers de roc qui en formaient la cargaison, mais les deux autres vinrent échouer sur le sable. Les eaux s'étant retirées, ils se trouvèrent à découvert, et les Anglais parvinrent à les briser.

Cette tentative n'ayant pas réussi, Jean de Hornes remit aussitôt à la voile, craignant de compromettre la sûreté de ses gens en restant aussi près des côtes. Les Flamands, le voyant s'éloigner, se crurent trahis et s'assemblèrent tumultueusement sous leurs tentes : « Il faut en finir, s'écriaient-ils, car aucune des promesses qui nous ont été faites n'a été tenue. Chaque jour nos gens sont pris ou tués sans que les nobles se mettent en peine de venir nous défendre; il faut partir et retourner en notre pays. »

Résistant aux sollicitations du duc, les Gantois furent les premiers à plier bagage, durant la nuit, et se virent bientôt suivis par les Brugeois, qui seuls emportèrent leur artillerie (2). Le duc de Bourgogne, désespéré de cette défection, fut contraint de les suivre, laissant le champ libre au duc de Glocester, qui débarqua à Calais dès le lendemain, avec dix mille hommes d'armes.

Le commandant anglais, prenant l'offensive à son tour, se répandit dans la Flandre française, mettant tout le pays à feu

(1) « Priviléges pour ceux de Biervliet, touchant le sel que l'on y fait et autres choses pour le relievement d'icelle ville. » *Archives générales du royaume de Belgique*, Lille, regist. aux chartes, 1435-40.

(2) Les frais du siége de Calais s'élevèrent, pour la seule ville de Bruges, à la somme de 34,291 livres. Voy. le compte de la ville de Bruges, clos à Lille, le 30 août 1437.

et à sang. Poperinghe, Bailleul et beaucoup de gros villages furent successivement pillés, tandis que la flotte qui avait amené le contingent britannique longeait le littoral belge, et menaçait Ostende. Elle arriva ainsi dans les eaux du Zwyn, pendant que les communes, sentant la nécessité d'agir activement, envoyaient des forces considérables vers Biervliet, pour défendre cette partie du pays. Le duc Philippe, dont la colère était loin d'être apaisée, les avait abandonnées entièrement à elles-mêmes, livrant ses sujets rebelles à toute la vengeance de l'ennemi. Celui-ci n'ayant point de troupes de débarquement, se contentait de saccager et de détruire les habitations situées à peu de distance du rivage, regagnant ses navires aussitôt qu'on se préparait à le combattre. On s'attendait à la prompte intervention de l'escadre bourguignonne, mais, soit qu'elle eut reçu l'ordre de ne pas accepter le combat, que ses chefs n'osassent agir en l'absence de l'amiral, elle ne quitta point son mouillage.

Cette circonstance augmenta la haine populaire contre Jean de Hornes, qui, ayant été rencontré dans les dunes par une troupe de laboureurs, fut impitoyablement massacré, malgré la courageuse résistance d'un de ses serviteurs, qui périt en le défendant. Durant ces scènes de confusion, un chevalier nommé Gui de Visch, avait osé sortir de l'Écluse pour repousser les Anglais, mais, ayant aperçu dans le lointain les milices d'Eecloo et d'Oostbourg, il crut que ceux-ci recevaient des renforts et se retira. Les ennemis, après avoir parcouru les îles de la Zélande, débarquèrent en grand nombre dans les environs de Breskens, où ils eurent à soutenir une rude attaque. Ils firent ensuite une tentative sur Hulst, mais sans plus de succès, grâce à l'énergie des sires de Steenhuyse et de Vorholt, qui vinrent à leur rencontre avec les contingents de Waes, d'Axel et de Hontenisse.

Tandis que les populations du littoral prenaient les armes, une extrême fermentation régnait à Bruges, où la détresse se faisait sentir. Les habitants de cette ville avaient eu à se plaindre, peu de temps auparavant, des bourgeois de l'Écluse, qui, à la suite d'une querelle entre un des leurs et quelques marchands osterlings, s'étaient levés en masse contre ces derniers et en

avaient tués un grand nombre (1). Les Brugeois, dont les affaires allaient déjà fort mal, avaient appris cet attentat avec un vif mécontentement, qui fut encore augmenté lorsqu'on leur annonça, au moment où l'armée flamande partait pour Calais, que leurs voisins refusaient de se ranger sous les bannières brugeoises. Ils résolurent de les en punir, et, au retour de cette expédition, se présentèrent en effet sous les murs de l'Écluse.

Ils en trouvèrent les portes fermées. Le sire Roland d'Utkercke, qui en était capitaine pour le duc, refusa non seulement de les recevoir, mais fit même sortir de la ville tous ceux de leurs compatriotes qui s'y étaient établis. Furieux de la résistance qu'ils éprouvaient, les assaillants retournèrent à Bruges, où leur récit enflamma si fortement les esprits, qu'une foule considérable s'attroupa aussitôt sur la place du marché, jurant de ne déposer les armes qu'après avoir tiré vengeance de ceux qui venaient d'insulter la commune. La situation s'aggrava bientôt à un tel point que le duc crut devoir s'avancer vers Damme, tandis que les rebelles, s'emparant de l'artillerie communale, se donnaient pour chef Vincent de Scheutelaere, et s'apprêtaient à mettre leurs menaces à exécution.

La duchesse de Bourgogne, qui résidait alors à Bruges avec son fils, ayant saisi un prétexte pour s'en éloigner, fut arrêtée par Jean Lonckaert, l'un des meneurs, et on ne la laissa passer qu'après avoir arraché de son chariot la dame d'Utkercke, femme de messire Roland, ainsi que la veuve du sire de Hornes. Le désordre allait croissant, lorsque quelques bourgeois proposèrent à leurs concitoyens d'envoyer une députation à Gand, afin de négocier un traité d'alliance avec les Gantois, ou tout au moins d'obtenir de ceux-ci qu'ils voulussent s'entremettre en leur faveur, en réclamant du prince le châtiment du sire d'Utkercke, la soumission de l'Écluse et l'anéantissement du droit de *calliote*, nouvel impôt établi en 1407.

(1) Les chroniqueurs belges portent le chiffre des victimes à quarante, mais nous voyons par des lettres adressées de Bâle, le 3 des Kalendes de novembre 1436, au clergé et aux magistrats d'Ypres, que plus de 70 marchands, bateliers et pilotes des villes hanséatiques furent tués ou blessés en cette occasion. *Archives de la ville d'Ypres*, armoire, tiroir B, n° 30.

Sur ces entrefaites, ils jetèrent en prison leurs anciens magistrats, et ordonnèrent à toutes les communes limitrophes de réunir leurs milices. Cet appel fut écouté, et peu de temps après on vit entrer à Bruges une quantité de gens armés, venant de tous les environs, groupés sous les bannières d'Oostcamp, de Damme, d'Ysendycke, de Munikereede, de Houcke, de Muyde, de Blankenberghe, de Meetkercke, de Ramscapelle, de Dudzeele, de Cokelaere, d'Oostkercke et de Heyst. On leva en outre trois cents soldats, qui furent placés sous les ordres de Vincent de Scheutelaere et de Jean Bonin. Le même jour, à la grande satisfaction des rebelles, ils furent informés que les Gantois avaient prononcé une sentence de bannissement contre Roland d'Utkercke. Le duc de Bourgogne, soucieux d'en finir le plus tôt possible avec la révolte, ne trouva point de meilleur moyen pour dompter la ville de Bruges que de la frapper dans son commerce, et fit barrer le canal qui la reliait à l'Écluse et à Damme. Il chercha ensuite à engager les cités voisines à lui prêter leur appui, mais les plus puissantes d'entre elles, c'est à dire Nieuport, Furnes, Dixmude, Bergues, Bourbourg, Dunkerque et Gravelines, refusèrent de prendre une part active dans cette guerre. Il réussit néanmoins à persuader aux Gantois d'abandonner leurs alliés.

Des escarmouches, suivies de scènes de pillage et de dévastation, prenaient place, durant ces débats, sur le territoire du Franc. Les métiers s'assemblaient en bataille à la moindre alerte, et l'on vivait dans une constante agitation. En cas d'expédition militaire, on apportait, devant la tour de la Halle, l'étendard de Flandre et celui de la ville de Bruges. Ceux-ci à peine déroulés, on voyait arriver les six « hooftmans » de la bourgeoisie, chacun d'eux tenant à la main la bannière de son quartier, puis venaient les drapiers, les merciers, les lingers, les épiciers, les fabricants, les foulons et les tondeurs de draps, ainsi que les teinturiers, s'étendant sur une même ligne jusqu'à la maison connue sous le nom de « Groonenvoorde. » Les bouchers et les poissonniers se plaçaient au nord, où se trouvaient également les cordonniers, les corroyeurs, les tanneurs, les boursiers et les gantiers. Les fripiers formaient une nouvelle division ; les arbalétriers s'assemblaient à l'orient, autour de la

bannière de Saint-Georges. Dans une autre direction, à la gauche du drapeau de Flandre, jusqu'à la rue de Breydel, étaient les déchargeurs de vin, avec les aubergistes, les charpentiers, les maçons, les couvreurs, les scieurs de bois, les peintres, les selliers, les tonneliers, les tourneurs, les fabricants d'arcs, les charrons, les menuisiers, les cordiers, les couvreurs en paille, les plafonneurs, les potiers en terre et les plombiers. On remarquait ensuite, sous deux différentes bannières, semblables à celle des maréchaux, les orfèvres, les armuriers, les étainiers, les boulangers, les meuniers, les chapeliers, les tapissiers, les tisserands en coutil, les épingliers, les boutonniers, les chaudronniers, les fourbisseurs, les barbiers, les fruitiers, les ciriers, les charpentiers de navires, les fabricants de chapelets et les courtiers : ils formaient une longue file jusqu'à la rue Flamande. Les contingents des communes voisines occupaient l'occident, jusqu'à la maison de « la Mouette » et la chapelle de Saint Georges.

Les Brugeois, malgré leur excitation, n'en protestaient pas moins de leur désir de se réconcilier avec le duc de Bourgogne. Ils avaient fait déjà diverses démarches dans ce but, bien que sans succès, lorsque leur bourgmestre Jean Van de Walle retourna à Gand, accompagné de Jean de la Gruuthuse. Le duc, après leur avoir fait attendre longtemps une audience, les reçut enfin, et, cédant à leurs sollicitations, consentit à leur accorder la paix en leur confirmant tous leurs privilèges, à condition qu'ils déposeraient les armes. Les Brugeois ne demandaient pas mieux, et obtempérèrent immédiatement à cette injonction.

Ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que toutes ces promesses n'avaient pour objet que d'endormir leur vigilance. Des forces considérables s'assemblaient à l'Écluse, et il fut bientôt question d'établir un nouveau barrage dans la Reye. Ils reprirent aussitôt les hostilités, et assignèrent devant eux le magistrat et les bourgeois les plus notables de l'Écluse, qui restèrent sourds à leurs sommations. Ils les jugèrent en leur absence, et condamnèrent Roland d'Utkercke, Colard de la Clyte et quelques autres à un bannissement de cinquante ans, leur défendant, sous peine de mort, de mettre le pied sur le territoire flamand. Cette mesure fut le signal de nouveaux troubles, durant lesquels les habitants

de l'Écluse empêchaient toute navigation entre Bruges et la mer, tandis que la commune insurgée s'emparait de Damme, d'Ardenbourg, et ravageait les campagnes. A peu près vers le même temps, Jean d'Utkercke, gouverneur de Nieuport, captura un vaisseau espagnol, et, y ayant découvert plusieurs Flamands, les fit condamner au dernier supplice comme pirates.

Cette mesure mit le comble au mécontentement et fut cause de violentes récriminations contre la famille de Ghistelles, qui avait la charge, depuis plusieurs siècles, de maintenir l'ordre sur les côtes (1), office pour lequel elle recevait d'assez fortes redevances. Le duc Philippe convoqua enfin les États de Flandre pour aviser avec eux aux moyens d'apaiser les troubles, et se dirigea vers Bruges avec sept cents arbalétriers. Comptant intimider les émeutiers, il se montra d'abord inexorable, et exigea des bourgeois qu'ils renonçassent désormais à exercer toute juridiction sur Nieuport et l'Écluse, leur commandant de rappeler les bannis et de reconnaître les priviléges du Franc.

Ces conditions étaient dures; aussi ne pouvait-on se décider à les accepter. Philippe, ne se sentant pas assez fort pour employer la violence, partit pour Lille sans attendre le résultat des délibérations orageuses qui avaient lieu presque sous ses yeux, et y fut bientôt rejoint par une députation brugeoise, qui lui apportait la réponse de la commune : toutes les propositions du prince avaient été rejetées, sauf celle qui concernait le retour des exilés.

Pendant ces pourparlers, un soulèvement éclata à Gand, durant lequel plusieurs personnes furent massacrées par la populace. Il n'en fallut pas davantage pour provoquer de nouvelles agitations à Bruges, où les corporations prirent les armes et se mirent à parcourir les rues, immolant tous ceux qui avaient conseillé des concessions. Les marchands étrangers qui résidaient à Bruges, effrayés de la tournure que prenaient les affaires, se rendirent à Lille et intercédèrent auprès du duc, le priant de mettre fin à une situation si préjudiciable aux véritables intérêts du pays, en se réconciliant avec ses sujets. Ce prince leur répondit qu'il se préparait à passer en Hollande,

(1) Voy. le t. I, de cet ouvrage, pp. 103, 104.

où il était attendu pour régler la succession de Jacqueline de Bavière, et qu'il prendrait sa route par Bruges.

Fidèle à sa promesse, il ne tarda pas à se mettre en route avec une suite de quatorze cents hommes. Il emmenait avec lui ses principaux serviteurs et ses meilleurs chevaliers; son cousin, le comte d'Étampes, les sires de Crevecœur, de Saveuse, de Ternant, de Roubaix, de Liedekerke, de Hautbourdin, de Humières; Roland d'Utkercke et Colart de la Clyte, que les Flamands avaient pris en si grande haine et dont ils avaient prononcé le bannissement, l'accompagnaient aussi.

Cet appareil militaire, et surtout la présence de l'ancien gouverneur de l'Écluse, n'annonçait point des intentions bien pacifiques. Le duc arriva néanmoins, le 22 mai 1437, devant la porte de Bruges, avec ses gens. Le chapitre de la cathédrale était venu au devant de lui, ainsi que les deux bourgmestres, les échevins et les magistrats. Quand ils virent toute cette armée, ils conjurèrent leur seigneur d'envoyer ses archers à Male et de n'entrer en ville qu'avec ses chevaliers, le peuple ne pouvant manquer de prendre ombrage d'un tel déploiement de forces.

Philippe de Bourgogne n'en persista pas moins dans son projet, ordonna à quelques-uns des siens de s'emparer de la porte et s'engagea dans les rues de la cité. Des groupes se formaient cependant sur les places; les bourgeois prenaient les armes et une vague rumeur, s'élevant peu à peu comme le bruit toujours grossissant d'un orage encore lointain, indiquait que l'agitation se répandait de quartiers en quartiers. Le sang avait déjà commencé à couler, lorsque le sire de Liedekerke, accourant vers le duc, lui apprit que les hommes auxquels il avait confié la garde de la porte avaient été forcés; que la herse était baissée et que toute communication était impossible avec le reste de l'armée. Le duc ordonna aussitôt la retraite, se dirigea en toute hâte vers la campagne, et ne parvint à s'échapper qu'après avoir couru les plus grands dangers.

Désespéré de cette déplorable aventure, il retourna à Lille, après avoir fait publier, dans tout le pays de Flandre, la défense de donner asile à aucun Brugeois, ordonnant en outre de les traiter partout en ennemis. Les négociants étrangers, voyant

que toutes leurs tentatives de conciliation avaient échoué, quittaient la ville en grand nombre. Les insurgés s'en émurent, firent ajourner à la Halle tous ceux qui avaient pris la fuite, sous peine d'une amende de cent rixdales d'or, puis envoyèrent un corps de cinq mille hommes devant l'Écluse pour faire le siége de cette place de guerre. En attendant, ils continuaient à parcourir la campagne par troupes armées, désolant tout le pays, démolissant et brûlant les châteaux de la noblesse : tout commerce était devenu impossible. Les laines n'arrivaient plus d'Angleterre; les métiers à tisser les draps avaient cessé de travailler; les canaux étaient barrés à l'Écluse et à Damme : la Flandre entière souffrait de ces différends.

La garnison de l'Écluse se préparait à une rigoureuse défense, quand l'approche d'une armée bourguignonne força les assiégeants, qui s'étaient placés sous les ordres de Guillaume Moreel et de Jean Caneel, à se retirer. La famine se faisait cruellement sentir à Bruges, lorsqu'on y reçut, avec une grande joie, six mille mesures de froment que les marchands de Lubeck parvinrent à y introduire. La plupart des villes flamandes, fatiguées de tant de discordes, envoyèrent enfin des délégués à Eecloo, où les révoltés se firent représenter par Jean Walgereet, doyen des maréchaux, et Adrien Van Zeebrouck, doyen des teinturiers. Après de longs débats, ces derniers se soumirent au vœu général, et consentirent, au nom de leurs commettants, à se conformer à la sentence du duc, et à reconnaître l'indépendance du Franc.

A leur retour, ils rassemblèrent leurs concitoyens sur la place publique, et rendirent compte de leur mission. On les écouta d'abord assez favorablement, mais un banni de Gand, nommé Jacques Messemaeker ayant pris la parole après eux, changea les dispositions de la foule, qui répéta avec enthousiasme qu'il fallait garder les vieilles libertés et les priviléges de la commune, et désavouer Walgereet et Van Zeebrouck.

Les Gantois, qui avaient pris une part active dans les délibérations d'Eecloo, ne furent pas plus tôt instruits de l'inefficacité de leurs efforts, qu'ils ordonnèrent, conformément aux prescriptions du duc, que nul ne portât à Bruges ni marchandises ni provisions. Ils firent publier que si les insurgés

venaient à faire des courses dans le plat pays, on sonnât les cloches dans toutes les églises, et qu'on s'assemblât pour les combattre.

Cette situation devait avoir un terme, et les Brugeois eux-mêmes, revenus à des sentiments plus calmes, finirent par en comprendre la nécessité. La disette continuait à faire de grands ravages parmi eux, et le prix du blé s'était élevé à 31 escalins la mesure. Ils s'adressèrent donc à la duchesse de Bourgogne, en la priant de plaider en leur faveur. Rien n'était encore décidé, lorsque quelques bourgeois, ayant à leur tête Jean Van de Velde, s'emparèrent d'un vaisseau venant de Nieuport et se rendant à l'Écluse. Ils y trouvèrent un assez grand nombre des habitants de cette ville, pour la rançon desquels ils exigèrent beaucoup d'argent. Jean de Schellebeke, trésorier de l'Écluse, qui se trouvait parmi les prisonniers, paya pour sa part 116 livres de gros avant de recouvrer la liberté. Le 14 février 1438, une nouvelle députation fut désignée pour rouvrir les conférences avec le duc Philippe : la peste était venue se joindre à la famine, et plus de vingt-quatre mille personnes en moururent dans la seule ville de Bruges (1).

La paix fut enfin conclue, le 17 février 1438, à Arras. Les Brugeois consentaient à payer, à titre d'amende, une somme de cent mille rixdalers d'or, du prix de 24 sols chacun, et comme le prince avait levé une somme de 800 livres de gros, hypothéquée sur l'impôt de la *calliote* et le produit de certains droits d'entrée, la ville s'engageait en outre à en acquitter la rente. Les successions des bâtards, bourgeois de Bruges, décédés dans l'échevinage de cette commune sans héritiers légitimes, devaient être désormais appliquées au domaine du duc. Le privilége accordé par celui-ci, au mois de septembre 1437, à la ville de l'Écluse, préjudiciant au droit d'étape qui appartenait aux Brugeois, fut modifié en ce sens que les marchands étrangers, tout en continuant à jouir de l'autorisation d'amener, soit à Bruges, soit à l'Écluse, les bois, poissons secs et charbons de terre que l'on ne pouvait décharger autrefois qu'à Bruges, à Damme, à Houcke et à Munikereede, reçurent l'ordre de ne

(1) Meyer, *Annal. Flandr.*, p. 293, verso.

mettre en entrepôt les cendres et les harengs en caque qu'en deux de ces localités : Bruges et Damme. La ville de l'Écluse était exempte à l'avenir de toute autre juridiction que de celle du duc. Néanmoins, dans les questions qui intéressaient les marchands étrangers, on avait la faculté, suivant les anciens usages, d'en appeler de la loi de l'Écluse à celle de Bruges.

Le duc pardonna également aux habitants du Franc, par lettres datées de Douai, le 2 juin 1438. Vingt-deux personnes étaient cependant exceptées de l'amnistie, ainsi que les meurtriers de Jean de Hornes. Les Francòts qui avaient pris part aux rébellions contre le duc étaient condamnés à payer à son profit 90,000 rixdales de 48 gros, monnaie de Flandre, et de plus 10,000 philippus au profit de ceux auxquels ils avaient fait éprouver des dommages. Pour acquitter cette somme, ils se taxèrent individuellement, tandis que les Brugeois, après avoir reçu le duc de Clèves dans leur ville, ne virent d'autre moyen de remplir leurs obligations que d'augmenter les contributions levées sur le commerce, particulièrement sur la vente des vins et des bières.

Les marchands étrangers résidant à Bruges, dont l'influence avait déjà été si utilement employée, profitèrent de la lassitude qu'on avait de la guerre pour demander le rétablissement des relations commerciales entre la Flandre et la Grande-Bretagne. Ils s'adressèrent dans ce but à la duchesse de Bourgogne, et bientôt des négociations actives furent entamées avec les Anglais. Dès le 23 novembre 1438, Henri VI chargea l'archevêque d'York et plusieurs autres de ses conseillers à entrer en pourparlers avec les Flamands. Des conférences eurent lieu à quelque temps de là à Calais et, dans les premiers jours d'octobre 1439, une trêve fut conclue entre Philippe et Henri VI. Elle proclama la liberté de la pêche, à partir du 5 octobre. Cette trêve, qui devait d'abord durer trois ans, fut prorogée le 24 décembre 1439, pour cinq ans (1).

Les Quatre-Membres de Flandre, c'est à dire Gand, Bruges, Ypres et le Franc, eurent encore à payer de fortes sommes

(1) Les négociateurs flamands étaient : Henri Utenhove, Paul Deschamps et Louis Domassent. Voy. Rymer, *Fœdera*, t. V.

aux marchands hanséatiques, en dédommagement des pertes essuyées par ceux-ci durant la guerre. Une charte du 20 septembre 1438, nous apprend qu'ils reçurent, à cette occasion, 8,000 livres de gros, monnaie du pays (1). Cette restitution ne se fit pas, néanmoins, sans quelques contestations, et la Hanse ne l'obtint qu'après avoir fait saisir tous les vaisseaux des Pays-Bas qui se trouvaient sous sa juridiction. Les Hollandais et les Zélandais refusèrent même de s'exécuter, équipèrent une flotte, et pillèrent tous les navires de Hambourg, de Lubeck, de Lunebourg, de Rostock, de Wismar et de Stralsund dont ils purent s'emparer. Les belligérants finirent cependant par signer un traité à Copenhague et par accorder les compensations réclamées (2). Nous avons à mentionner, vers la fin de l'année 1438, de nouvelles querelles entre Malines et Anvers, relativement à l'étape du poisson, de l'avoine et du sel. Cette dernière denrée était, à cette époque, l'objet d'un grand commerce dans nos contrées. Le roi Henri VI avait même permis à un certain nombre de Belges de venir en Angleterre, pour y établir des sauneries, leurs procédés de fabrication étant supérieurs à ceux alors en usage de l'autre côté de la Manche (3).

La ville de Malines, qui était depuis longtemps en possession d'un négoce considérable, particulièrement avec la France (4) et l'Espagne (5), voyait avec beaucoup de jalousie l'accroissement constant de la commune anversoise, et il fallut l'intervention du duc pour rétablir la paix.

Les déprédations maritimes, si fréquentes durant les luttes terribles qui ensanglantèrent toute la première moitié du

(1) Parmentier, documents relatifs à la Hause Teutonique déposés aux archives de Gand.

(2) Ce traité fut préparé par S. de Lalaing, A. de Gand et Van der Eyck.

(3) Anderson, *Hist. of commerce*, t. I, p. 461.

(4) Ils jouissaient, dès 1202, du privilége de passer devant Bapaume et Péronne, en se rendant aux foires de Paris, sans payer de droits. Papebroch, *Annales*.

(5) Une ordonnance des rois de Castille de 1442, taxe les étoffes superfines d'Ypres à trois mille maravédis la pièce, et le velours superfin de Malines à 4,000 maravédis. Capmany, *Mém. hist. sobre la marina de Barcelona*, t. III, chap. II.

xv[e] siècle ne discontinuaient point. Un certain Hannequin Leeuw, gantois de naissance, parcourait en ce moment les mers, et avait sous ses ordres une escadre de huit à dix vaisseaux, bien armés et approvisionnés, avec lesquels il faisait non seulement la course sur les côtes de Flandre et de Hollande, mais même dans l'océan Atlantique, en longeant le rivage espagnol jusqu'à Gibraltar. Les marins gantois se distinguaient d'ailleurs, en ce temps, par leur esprit d'entreprise et leur audace. Des querelles meurtrières eurent lieu, en 1440, entre eux et les Anversois. Il paraît cependant que ces derniers avaient quelques torts, car le duc de Bourgogne prononça contre eux (1).

Des dissensions de même nature éclatèrent, en 1442, entre les bateliers brugeois et brabançons, au sujet du déchargement des navires arrivant dans le Zwyn. Les magistrats de Bruges décidèrent, le 1[er] septembre 1442, qu'on les allégerait à tour de rôle, en commençant par un vaisseau brugeois, pour passer ensuite à un vaisseau bruxellois, une autre embarcation brugeoise, puis un vaisseau anversois, après quoi on devait reprendre la série. Il était défendu à tout bâtiment venant de Malines, de Bruxelles ou d'Anvers, de mettre plus de quatorze jours à charger ou à décharger sa cargaison, sous peine d'une amende de dix livres parisis par chaque jour de retard. Si les marchandises transportées n'avaient point été déclarées au préalable, l'armateur encourait une pénalité de vingt livres parisis. Tout navire, au moment d'entreprendre un voyage, était frappé d'un droit de trois livres parisis, au profit de la corporation des Francs-Bateliers de Bruges. Les négociants étrangers avaient le droit de noliser tout bâtiment quelconque pour importer des marchandises en Brabant, à condition toutefois de faire connaître leur volonté au doyen et au conseil des Francs-Bateliers, et d'obtenir leur autorisation (2).

Ce règlement, comme on le voit, était fort défavorable à la marine brabançonne, mais les Brugeois considéraient les habitants d'Anvers comme de dangereux rivaux, et s'efforçaient de

(1) Papebroch, *Annales Antverpienses*, t. I, p. 412.
(2) Gailliard, *Ambachten van Brugge*, p. 154.

retenir, sur les bords du Zwyn, un commerce qui tendait à prendre une autre voie (1). Les Vénitiens avaient déjà envoyé, en effet, quelques chargements d'épices à Anvers, mais les Génois restaient fidèles à leurs anciennes habitudes, et se rendaient toujours en Flandre. Ils avaient fait construire à Bruges, en 1441, une nouvelle halle aux soieries « saei halle » qui servit à la vente de ces étoffes jusqu'en 1575 (2).

Peu de temps après avoir reçu la soumission des Brugeois, le duc de Bourgogne négocia une importante transaction. Par un traité conclu entre lui et Floris de Boschuysen, prévôt d'Ivoix, muni des pleins pouvoirs d'Élisabeth de Gorlitz, il fit l'acquisition du duché de Luxembourg, du comté de Chiny et du duché de Gorlitz. Il s'engageait à payer à la duchesse Élisabeth, sa vie durant, une pension annuelle de 7,000 florins du Rhin, et à lui donner une somme de 18,000 florins, en argent comptant (3).

L'arrivée en Belgique de Frédéric d'Autriche, qui venait d'être récemment élu empereur d'Allemagne, fournit une nouvelle occasion à Philippe de Bourgogne de déployer sa magnificence. Olivier de la Marche, en parlant des cadeaux que le souverain allemand reçut de son hôte, cite surtout les tapisseries de haute lisse, (4) dans la fabrication desquelles, comme nous l'avons déjà fait observer, les Flamands possédaient une véritable supériorité. Les plus beaux tapis se confectionnaient à Arras, à Audenarde, à Bruges et à Tournay. On a prétendu que l'art de la tapisserie n'avait pas été cultivé avant le XVe siècle dans notre pays, mais cette opinion est sans fondement, car M. Lambin, archiviste d'Ypres, a prouvé que déjà vers la fin du XIIIe siècle, il y avait à Ypres une manufacture de

(1) Beaucoup de marchands avaient déjà émigré à Anvers à cette époque : « Interim, dit Papebroch, magnum civitas incrementum accepit per mercatores, Brugis (ubi omnia in tumultu erant, et octodecim rebellionis principes capite plexi) huc cum familiis transgressos. » *Annales Antverpienses*, t. I, pp. 414, 415.

(2) Gailliard, *Éphémérides brugeoises*, p. 78.

(3) Bertholet, *Hist. du duché de Luxembourg*, t. VII ; pp. 373-381.

(4) Olivier de la Marche, *Mém.*, liv. I, chap. VII, p. 375, col. 2, édit. du Panthéon.

ce genre. En effet, dans un registre de parchemin intitulé : « Chest li livres de toutes les Keures de la vile d'Ypres, » reposant aux archives de cette commune, on trouve une charte commençant par ces mots : « Che sont les Keures des tisserans des tapis et leur œuvre. » Par l'article premier de cette pièce, qui en contient onze et qui porte la date de 1309, il est défendu de se servir, dans la fabrication des tapis, de poil de vache et de filets de poils de chien (1).

Durant le séjour de l'empereur Frédéric dans les États du duc, ce dernier reçut la visite d'un ambassadeur de Jean Paléologue, chargé de traiter une affaire assez grave. L'empire d'Orient penchait depuis longtemps vers une ruine complète. Les Turcs, dont la marche triomphante, après avoir été arrêtée par Tamerlan, avait repris sa première impulsion, se préparaient, sous les ordres du sultan Amurath II, à commencer le siége de Constantinople. Jean Paléologue, connaissant la piété et l'esprit chevaleresque du duc Philippe, lui faisait demander des secours. Il avait déjà éprouvé toute l'indifférence des rois de la chrétienté, et tentait un effort suprême auprès du prince belge, dont la réputation était grande sur les bords du Bosphore. On y voyait souvent, en effet, des vaisseaux de Flandre, et dans ces contrées lointaines on le nommait grand-duc d'Occident.

L'ambassadeur étranger fut accueilli avec honneur, et on lui fit les plus brillantes promesses. Le sire de Wavrin se rendit bientôt à Venise pour y équiper quatre galères, et le seigneur Vasco de Saavedra annonça l'intention de se joindre aux chevaliers bourguignons qui se disposaient à faire la guerre aux Turcs. Geoffroy de Thoisy, seigneur de Mimeures, reçut l'ordre de se transporter à Nice pour y réunir une flotte, et on arma plusieurs navires, dans le même but, aux Pays-Bas. Il existait à cette époque, d'après Papebroch, un chantier de construction navale fort considérable dans le pays de Waes, à deux lieues d'Anvers. Le duc y fit construire une galère remarquable par son tonnage, et armée avec le plus grand soin (2). On fabriqua

(1) O. Delepierre, *La Belgique illustrée*, p. 34. Bruxelles, in-8°, Société typographique belge.

(2) *Annales Antverpienses*, p. 522.

également deux trirêmes à Anvers, qui furent lancées en 1447. Des vaisseaux flamands assistèrent, en 1446, au siége de Rhodes, où le sire de Thoisy se distingua à un tel point qu'il obtint de grands éloges de la part de son souverain, et une pension viagère de 300 francs (1).

Nos marins, en arrivant sur les côtes d'Asie, n'eurent pas seulement à combattre les Turcs, mais aussi les Génois, qui, jaloux des priviléges commerciaux dont les Vénitiens jouissaient dans l'empire latin, favorisaient ouvertement les infidèles. Une galiotte, faisant partie de la flotte du sire Waleran de Wavrin, fut saisie à Caffa par leurs ordres, et le duc de Bourgogne leur adressa même des lettres de sommation à ce sujet (2). Les Génois, loin de faire amende honorable, finirent par déclarer ouvertement la guerre au duc, sous prétexte que ce prince leur avait refusé la restitution de certains navires turcs, capturés par ses gens dans la mer noire (3).

Les encouragements accordés à la marine belge, dont le développement servait si utilement nos intérêts commerciaux, exercèrent non seulement leur influence sur l'avenir de la ville d'Anvers, mais aussi sur celui d'Ostende. Le canal de navigation, creusé en 1284, ayant été supprimé par suite de la construction de nouvelles digues élevées contre les grandes marées, les « wateringues » arrêtèrent, en 1443, d'en faire tracer un autre, tant pour l'écoulement des eaux que pour rétablir des moyens de communication entre Ostende et le pays environnant. Ce canal, comme le premier, venait se terminer au sud de la ville. Lors de sa création, Ostende n'avait pas encore de chenal qui conduisit directement de la ville à la mer; les pêcheurs se voyaient obligés d'échouer leurs barques sur la plage, ainsi qu'on le fait encore de nos jours à Blankenberghe. Il paraît cependant qu'il existait dans les dunes une sorte de port de refuge, car un octroi de Philippe le Bon, concédé

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, t. II, p. 205. Des navires flamands avaient été envoyés à la défense de Constantinople dès l'an 1444 ; les frais de l'expédition furent liquidés en 1480.

(2) Gachard, *Notice des archives de M. le duc de Caraman, Bull. de la commis. roy. d'histoire*, t. XI, p. 188.

(3) Anderson, déjà cité, t. I, p. 458.

en 1445, fait mention d'un *nouvel* Hâvre, ce qui suppose évidemment la formation de quelque crique avant cette époque. Dans la requête que présentèrent les Ostendais pour obtenir l'autorisation d'établir ce hâvre, ils donnent des détails curieux sur les ravages causés par la mer sur cette partie des côtes. Une foule de maisons, bâties originairement hors de l'atteinte des plus hautes marées, avaient été envahies peu à peu par les flots, et leurs habitants s'étaient vus forcés de les démolir (1). Le duc, prenant en considération les dépenses considérables auxquels ils s'étaient astreints pour l'amélioration du port, les affranchit de tous tonlieux en Flandre (2). Les bourgeois de l'Écluse avaient obtenu un privilége semblable, moyennant paiement d'une somme de cent livres parisis (3).

Malgré l'énergique activité des populations belges, elles ne pouvaient se soustraire entièrement à l'influence fatale des événements qui se passaient en ce moment en France. Charles VII, tout en acquérant plus d'autorité et de pouvoir, avait encore à lutter contre de nombreux ennemis. Des bandes indisciplinées parcouraient le royaume, changeant de drapeau suivant les circonstances, âpres au pillage, rebelles à tout contrôle; les Anglais, bien que vaincus, ne voulaient renoncer à aucune de leurs prétentions : la paix semblait plus éloignée que jamais. Après de fréquentes négociations, dont la stérilité excitait l'esprit caustique des gens de cour (4), on parvint cependant à

(1) Pasquini, *Hist. de la ville d'Ostende.*

(2) *Archives générales du royaume de Belgique*, Registre aux chartes de Lille.

(3) *Ibid.*, Reg. aux chartes de Lille, 1440-51.

(4) Qui voudra la paix conquérir
Du roi de France et d'Angleterre
Seize personnes fault acquérir;
Deux en fault de chacunne terre :
Deux bourguignons de pasience
Et deux brettons de conscience;
Sans ordure deux allemans
Et sans flatterie deux normands;
Et fault sans orgueil deux liégeois
Et sans trayson deux anglois;
Et puis fault deux hardis lombars
Et sans mocquerie deux picards;

conclure une trêve, le 1er avril 1444. Le duc de Bourgogne, de son côté, régla en 1446 la perception des droits de douane, levés à Anvers sur les biens des marchands britanniques (1). En cas de contestations, ceux-ci pouvaient en appeler à un tribunal particulier, composé de trois juges, nommés par les bourgeois ou par le prince. Ce traité, comme celui de 1406, contient une disposition remarquable ; on y voit que la capture d'une propriété ennemie, trouvée à bord d'un bâtiment neutre, était alors autorisée.

Ces priviléges attirèrent beaucoup d'Anglais à Anvers, d'autant plus que les habitants de cette ville, avec une juste entente de leurs véritables intérêts, s'efforçaient de faire disparaître toutes les entraves imposées jusqu'alors au commerce. C'est ainsi qu'ils rachetèrent, le 24 mai 1447, de l'abbé de Saint-Michel, les droits de tonlieux prélevés par celui-ci à Ayendyke, pour la somme de trente-sept florins du Rhin. Ils conclurent encore des transactions du même genre, trois ans plus tard, avec Jean Van Halmale, Guillaume Van den Wyngaerde et Jean Van Romerswale, qui tous prélevaient certaines redevances sur les navires fréquentant l'Escaut.

Philippe de Bourgogne, secondant ce mouvement, veillait avec soin à ce que les trêves ne fussent pas violées. Il en donna une preuve éclatante. Un de ses plus braves chevaliers, le sire de Ternant, alors capitaine de l'Écluse, avait appris qu'un riche commerçant anglais passait souvent proche de cette ville, en allant de Bruges à Calais. Le gentilhomme bourguignon feignit de chasser quelques-uns de ses serviteurs et les aposta sur la route ; ils enlevèrent cet Anglais, et prirent en toute hâte le chemin de la France. Le duc fut instruit de cet enlèvement fait dans ses propres pays. La duchesse, qui avait traité avec Henri VI et signé la trêve, mit une grande vivacité à ce que justice fût faite. Des archers furent envoyés aussitôt à la suite des

Et pour mettre la chose à fin
Deux prud'hommes de Limosin.

A. Jubinal, *Lettres à M. de Salvandy sur quelques-uns des manuscrits de la Bibl. roy. de la Haye*, Paris, 1846, in-8°, p. 109.

(1) Voy. le manuscrit 17,981, *Bibl. du Musée britannique;* Papebroch, *Annales Antverpienses*, t. I, p. 428-29.

coupables, les atteignirent, et trouvèrent sur eux une lettre du sire de Ternant à son beau-frère le seigneur de Mont-Jay, par laquelle il lui adressait le marchand étranger, le chargeant de le garder prisonnier jusqu'à rançon. La duchesse n'en fut que plus empressée à punir ce méfait. Le sire de Ternant était chambellan du duc; il lui avait rendu les plus grands services et avait toute sa faveur. Il n'en fut pas moins envoyé au château de Courtray, où il passa une année; en outre, il eut à payer de grands dommages et intérêts à l'Anglais qu'il avait fait prendre.

CHAPITRE VIII

Guerre entre la France et l'Angleterre. — Pertes subies par les armateurs flamands. — Armement naval à Ostende. — Débats entre le duc de Bourgogne et les Gantois. — Intervention des marchands étrangers. — Les usuriers lombards. — Abolition de certaines redevances féodales dans le Hainaut. — Les caves ecclésiastiques à Anvers. — Guerre entre le duc de Bourgogne et les Gantois. — Combat de Rupelmonde. — Une flotte hollandaise dans l'Escaut. — Le pays de Waes est ravagé. — Conférences de Lille. — Reprise des hostilités. — Bataille de Gavre. — Les Turcs à Constantinople. — Découverte de l'imprimerie. — Projets de croisade. — Concessions faites aux Hanséates. — Expédition en Hollande. — Exil du Dauphin. — Négociations commerciales avec l'Angleterre. — Mort de Charles VII.

La France, délivrée de la présence des troupes mercenaires qui avaient vécu si longtemps sur son territoire, présentait en 1448, un tableau assez satisfaisant. Jacques Cœur, l'argentier de Charles VII, avait rétabli de l'ordre dans les finances publiques, tandis que la création des Francs-Archers, en dotant le royaume d'une armée permanente, lui donnait de nouveaux moyens de résister à toute attaque imprévue. Ce fut néanmoins dans ces circonstances que les Anglais, encore tout-puissants en Normandie, rompirent brusquement la trêve conclue en 1444, et se saisirent de la ville de Fougère.

Charles VII se hâta de profiter d'une occasion aussi favorable, déclara la guerre à l'Angleterre, et envoya une ambassade solennelle au duc de Bourgogne, afin de réclamer le secours des chevaliers flamands et bourguignons.

Le duc, qui croyait avoir à se plaindre de Henri VI (1), accueillit avec honneur les délégués français, et, tout en refusant de prendre une part active à la lutte, permit à ses sujets d'aller combattre à l'étranger. Il resserra en outre les liens qui l'unissaient déjà aux Écossais, en négociant avec eux un traité d'alliance (2).

Charles VII, connaissant la faiblesse réelle de ses ennemis, se mit immédiatement en campagne, et ses efforts furent couronnés de succès. Les Anglais, après lui avoir vaillamment disputé Rouen et Harfleur, perdirent ces deux villes, et, ayant été défaits à Formigny, se virent forcés d'évacuer la Normandie, qu'ils s'étaient flattés de conserver. Une crise politique vint encore ajouter à leurs embarras, et rendre leur retraite presque inévitable. La reine d'Angleterre, Marguerite d'Anjou, exerçait une grande influence sur les affaires, et les revers qu'essuyaient ses agents étaient imputés à sa mauvaise administration. Le duc de Suffolk, son conseiller, fut mis à mort, et une révolte éclata à Londres, fomentée par un homme du peuple, nommé Jean Cade, qui se donnait pour descendant du duc de Clarence et héritier d'Édouard III. Le parti royaliste finit par triompher, mais, tandis qu'il employait toutes ses forces à vaincre la sédition, les Français entraient en Guyenne, saisissaient la plupart des places fortes de ce duché, et se rendaient maîtres de Bordeaux en juin 1451. Le duc de Bourgogne, malgré toute son adresse, n'avait pu rester longtemps en dehors de ces débats. Il

(1) Le roi d'Angleterre avait déjà nommé une commission le 25 octobre 1448, pour examiner certaines réclamations soumises à son conseil par la duchesse de Bourgogne. Cette commission était composée de Humphroi Stafford, John Marenag, Robert Shyllington et de quelques autres. Des députés anglais et flamands se réunirent ensuite à Calais, pour y faire valoir leurs griefs réciproques. Les intérêts de nos compatriotes furent confiés durant cette négociation, à Henri Utenhove et Jean Postel. Voy. Rymer, t. V, 2e partie, pp. 5, 6, 9.

(2) Tytler, *Hist. of Scotland*, t. III, p. 214.

avait rompu toute relation avec Henri VI dès 1450 (1), et les marins de Dieppe, de Honfleur et de Rouen ne se faisaient point de scrupules d'arrêter les navires belges. Une foule de pêcheurs ostendais ayant été rançonnés par les corsaires britanniques, les habitants d'Ostende unirent leurs ressources pour faire cesser ces brigandages, et quarante trois bateaux, armés en guerre, mirent à la voile afin d'aller livrer bataille aux forces anglo-françaises. Cette agitation n'était que le prélude d'événements plus sérieux, dont la Flandre entière allait bientôt subir l'influence. Il ne sera pas inutile, avant d'en commencer le récit, d'exposer brièvement les circonstances qui contribuèrent à les amener.

Les communes belges, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, avaient acquis une telle indépendance dès le XIV[e] siècle, que leurs princes, après les avoir soutenues pour s'en servir contre l'aristocratie féodale, s'étaient vus dans la nécessité de les combattre à l'aide de cette même puissance, désormais soumise. Deux principes s'étaient alors trouvés en présence en Flandre : l'un, tout populaire, tendait à l'harmonie par la fédération ; l'autre, essentiellement gouvernemental, réclamait la centralisation des pouvoirs, opposant aux chartes communales les droits inaliénables du souverain. Déjà, en 1439, des différends d'une nature assez sérieuse s'étaient élevés entre le duc et les Gantois, tant au sujet du renouvellement de la loi de leur ville, que sur des matières de juridiction et d'impôts.

Les bourgeois de Gand, d'après un privilége concédé autrefois par Philippe le Bel, en 1301, étaient appelés à nommer quatre prud'hommes, qui, assistés de quatre collègues choisis par le roi de France ou le comte de Flandre, étaient chargés d'élire vingt-six personnes, auxquelles étaient confié le gouvernement de la cité. Peu à peu les dispositions de ce décret royal avaient subi des altérations, de manière à augmenter l'influence des corps de métiers, qui comptaient, en 1450, vingt de leurs

(1) 28 mars 1450, lettre de Henri VI à la commune de Londres, en faveur des Flamands, qu'on doit continuer à protéger « malgré la trahison de celui qui se dit duc de Bourgogne. » Voy. Delpit, *Documents français en Angleterre*, t. I.

représentants parmi les magistrats communaux. Ces innovations, toutes favorables aux intérêts de la démocratie gantoise, étaient vivement repoussées par le duc, qui les considéraient comme destructives du privilége de 1301.

Quant à la question des impôts, elle n'était pas moins importante. L'aide ou le subside se payait *en nature* sous le gouvernement féodal; il était aussi *personnel* et se percevait par foyers. Insensiblement, à la suite de changements dont on ne peut préciser les dates, il était devenu *réel*, en conséquence du rachat des services féodaux, et l'impôt, au lieu de frapper le serf, grevait les biens de l'habitant des villes, la propriété du bourgeois (1). De là un mécontentement croissant, qui ne fit qu'augmenter jusqu'en 1446, époque à laquelle Philippe de Bourgogne voulut soumettre les Gantois à la perception d'une taxe sur le sel. Les relations entre le prince et ses sujets étant devenues de plus en plus difficiles, celui-ci fit mettre de fortes garnisons à Audenarde, à Termonde, à Gavre et à Rupelmonde, puis, adoptant le système qu'il avait déjà suivi pour vaincre la résistance de la ville de Bruges, ordonna de barrer tous les canaux qui se dirigeaient vers Gand.

La crainte de voir se rallumer la guerre excita une émotion générale. Les marchands d'Espagne, d'Aragon, de Portugal, d'Écosse, de Venise, de Florence, de Milan, de Gênes et de Lucques, résidant à Bruges, se hâtèrent d'intervenir, tandis que les trois membres de Flandre se portaient pour médiateurs entre le duc et la cité de Gand. La querelle s'anima néanmoins de plus en plus, et, le 31 mars 1450, le duc de Bourgogne publia à Bruxelles un long manifeste, par lequel il annonçait son intention de dompter par la force l'opposition des rebelles.

Il y rappelait tous les griefs qu'il avait à faire valoir contre ces derniers : leur refus de la gabelle du sel, l'influence prépondérante indûment exercée par les deux grands doyens des

(1) Voy. *Les placcards de Brabant*, t. II, p. IX. L'acte du 20 septembre 1451 est un véritable monument législatif en matière d'impôt. La plupart des subsides étaient basés sur les vingtièmes; cette assiette devint invariable à partir de 1686; avant cette année, elle avait été reprise et abandonnée, mais on ne s'en est plus départi depuis.

métiers, l'accroissement des corporations par l'adjonction d'ouvriers forains, les sentences criminelles prononcées par les magistrats municipaux sans l'intervention du bailli.

Au moment de s'engager dans une telle entreprise, le duc, avec sa prudence habituelle, ne négligeait nul moyen pour s'attacher les communes qui lui restaient fidèles. On se plaignait beaucoup des usuriers lombards, dont l'avide rapacité n'était que trop connue, et auxquels les ducs de Bourgogne eux-mêmes avaient eu fréquemment recours. Philippe s'engagea à ne pas leur permettre de former de nouveaux établissements, et promit de les faire surveiller sévèrement (1). Il abolit certains droits dont ses prédécesseurs avaient joui jusqu'alors en Hainaut (2), et accueillit favorablement une députation anversoise, chargée par le magistrat de lui présenter des réclamations concernant le débit des vins en cette ville.

Il paraît que quelques communautés ecclésiastiques, profitant du privilége dont elles jouissaient d'introduire des vins dans la cité sans payer de droits, se livraient à la vente en détail de cette denrée, de manière à s'en faire un véritable monopole, leurs concurrents ne jouissant pas des mêmes avantages. Le duc fit droit aux remontrances des marchands anversois, et statua qu'aucune personne, étrangère aux communautés, ne pourrait s'approvisionner dans les caves ecclésiastiques. Des gardes furent établis pour veiller à l'exécution de cette ordonnance, et placés sous la protection spéciale du prince.

Cependant le désordre régnait à Gand, que la classe aisée commençait à abandonner, dans la prévision des troubles. Les capitaines, les échevins et les doyens des métiers de cette ville, après avoir vainement réclamé l'appui des communes voisines, adressèrent une longue lettre à Charles VII, lui exposant la situation dans laquelle ils se trouvaient, et le priant, comme leur souverain seigneur, de les aider à maintenir leurs droits

(1) Gachard, *Invent. des archives du royaume de Belgique*, III, 4.

(2) « Les droits de bois de chauffage, chênes et autres bois quelconques que, en son pays du Hainaut, ont accoustumé prendre ses officiers avec un petit martel dont on a accoutumé d'user le bailly des bois, ensemble les droits de poisson, de pourchaux en la forest de Mourmal qui ont accoutumé avoir les dits officiers. » Lille, *Regist. aux chartes, archives générales du royaume.*

et leurs priviléges, dont il était, disaient-ils, le défenseur naturel. Cette missive venait à peine d'être envoyée, que des ambassadeurs anglais arrivaient à Gand, avec mission, de la part d'Henri VI, d'offrir aux rebelles un secours de 7,000 hommes.

La réponse du roi de France ne fut pas favorable, et conseillait la soumission. Elle ne fit qu'envenimer l'animosité des partis, et, vers le milieu de l'année 1452, les Gantois commencèrent les hostilités en s'emparant des châteaux de Gavre, de Poucke et de Schendelbeke.

Après de nombreuses escarmouches, durant lesquelles il se fit, de part et d'autre, de brillants exploits, les deux armées se rapprochèrent insensiblement, et la guerre prit un caractère plus cruel et plus acharné. Les Gantois, s'appuyant sur le pays de Waes et les villes d'Hulst, de Bouchout, d'Assenede et d'Axel, avaient établi leur quartier général à Basele, où ils s'étaient retranchés. Une puissante artillerie y était venue de Gand. Chaque métier avait fait fondre une coulevrine où son nom était gravé. Leur chef était Gautier Leenknecht.

Le duc, alors à Rupelmonde, prit le parti de les attaquer, et, ayant partagé ses forces en trois divisions, envoya son avant-garde contre l'ennemi, dans l'espoir d'attirer celui-ci hors de ses retranchements. Il y réussit sans peine, car ses adversaires étaient aussi ardents qu'inexpérimentés, et, après avoir combiné toutes les précautions nécessaires pour s'assurer la victoire, les chargea tout à coup avec tout son monde. Les Gantois, vivement pressés résistèrent d'abord avec courage; Jacques de Luxembourg, l'un des chefs bourguignons fut abattu à coups de piques dès le commencement de la mêlée, où périt également Corneille de Bourgogne, fils naturel du duc. Forcés de céder à des forces supérieures, ils s'ébranlèrent enfin, et le désordre se mit dans leurs rangs. Un grand nombre d'entre eux furent massacrés durant la retraite. Gauthier Leenknecht, leur commandant, qu'on releva sur le champ de bataille, dangereusement blessé, fut aussitôt traîné au gibet, en expiation de la mort du bâtard de Bourgogne.

Le lendemain du combat de Rupelmonde, on aperçut une flotte nombreuse qui remontait l'Escaut, les voiles bigarrées d'écussons aux éclatantes couleurs; elles portait les hommes

d'armes réunis en Hollande par les sires de Borssele, de Brédérode et d'autres puissants bannerets, et menaçait les rebelles d'une diversion redoutable : ceux-ci continuaient leurs préparatifs de défense, et repoussèrent toute proposition d'accommodement.

L'armée bourguignonne, désormais renforcée, reprit l'offensive et, s'avançant dans le pays de Waes, déjà si remarquable par sa belle culture et ses richesses agricoles (1), le ravagea entièrement. Les Gantois, qui tiraient leurs vivres et leurs approvisionnements de ce district, souffrirent bientôt de la disette, et, lassés de tant de revers, se décidèrent à entrer en négociations. Des conférences eurent lieu à Lille, à l'intervention du roi de France, dont les délégués présidèrent aux débats. Les députés flamands y rappelèrent tous leurs griefs, et se plaignirent surtout de ce que les transactions commerciales avaient été soumises à des impôts illégaux, qui avaient eu pour conséquence, disaient-ils, le départ des marchands osterlings.

Les envoyés du duc, de leur côté, accusèrent les bourgeois de Gand de désobéissance et de trahison, ajoutant que si les Osterlings les avaient quittés, ce n'était pas à cause des taxes qu'on réclamait de ceux-ci, mais par suite des vexations qu'ils avaient subies à Bruges. Leur retraite, disaient les Bourguignons, n'occasionnait d'ailleurs que des pertes peu sensibles au commerce flamand, les Osterlings se bornant à importer de la pelleterie, et quelques autres marchandises de valeur médiocre.

Le 3 septembre 1452, les députés gantois retournèrent tristement vers leurs compatriotes : toutes leurs demandes avaient été rejetées.

Les rebelles, frustrés dans leurs espérances, se remirent aussitôt en campagne, sans laisser le temps au duc de rassembler de nouvelles troupes. Ils sortirent en grand nombre de la ville, sous la conduite de différents chefs, marchèrent sur Hulst, qu'ils détruisirent totalement, pillèrent Axel, et se rendirent maîtres d'Ardembourg, d'Oostbourg et de beaucoup d'autres localités, où ils laissèrent des traces sanglantes de leur pas-

(1) Voy. Van den Bogaerde, *Het distrikt St.-Nikolaas*, derde deel.

sage. Le pays d'Alost fut entièrement ravagé par eux, et ils étendirent leurs courses jusqu'aux portes de l'Écluse.

Le duc, malgré toute sa puissance, ne savait trop comment mettre fin à cette guerre cruelle. Il ne pouvait songer à commencer le siége de la ville de Gand, les ressources dont il disposait n'étant pas suffisantes pour une telle entreprise, et d'ailleurs il manquait d'argent. Les communes qui lui étaient restées fidèles, gémissaient sous le poids des taxes et des impôts. Il faisait par force des emprunts aux hommes riches, exigeait une contribution de tous les nobles qui ne pouvaient lui rendre le service militaire, et arrachait au commerce et à l'industrie les plus lourdes redevances.

Il parvint néanmoins à se faire, dans le courant du mois de juin 1453, une armée assez nombreuse pour quitter Lille, et se remettre en campagne. Il reprit les forteresses de Schendelbeke et de Poucques, au siége desquelles périrent quelques-uns de ses plus braves chevaliers, et vint investir le château de Gavre.

Si les rebelles avaient été bien conseillés, ils se fussent bornés à harceler les troupes bourguignonnes, en évitant soigneusement toute action décisive : le duc eût été bientôt forcé de licencier ses hommes d'armes, dont l'entretien lui occasionnait des dépenses considérables. De plus, la disproportion qui existait au XVe siècle, quant au siége des places de guerre, entre les moyens d'attaque et les moyens de défense, permettait aux bourgeois des villes, retranchés derrière leurs murailles, de braver longtemps les assauts des plus braves soldats, tandis qu'ils étaient souvent les plus faibles dans une lutte en plein champ, où la victoire appartient d'ordinaire aux bandes les mieux disciplinées.

Les Gantois, excités par quelques-uns de leurs chefs, n'adoptèrent pas cette tactique, et le duc de Bourgogne apprit avec joie qu'ils s'avançaient à sa rencontre, bannières déployées, et en ordre de bataille.

Ils étaient au nombre d'environ quarante mille, car il avait été ordonné à tout citoyen, de vingt à soixante ans, de concourir à la défense publique, sous peine de la hart. Arrivés en vue du château de Gavre, ils se déployèrent dans la campagne, leur

droite s'appuyant sur l'Escaut. Leurs meilleurs combattants étaient armés de longues piques. Sur les flancs était l'artillerie, gardée par des hommes à pied munis de haches, d'épées à deux tranchants ou de marteaux à pointes de fer. La cavalerie, commandée par Jean de Nevele, formait les ailes avec quelques auxiliaires anglais, envoyés par Henri VI. En seconde ligne était la foule des ouvriers peu accoutumés au maniement des armes, les hommes âgés, les gens de la campagne et ceux du pays de Waes; les bagages et les chariots étaient par derrière (1).

L'avant-garde du maréchal de Bourgogne s'élança aussitôt en avant, dans l'espoir de jeter le désordre dans les rangs des bourgeois de Gand, qui se formèrent en carré à l'approche de cette cavalerie, repoussèrent ses attaques, et continuèrent à marcher vers Gavre, déplaçant leurs canons à mesure qu'ils gagnaient du terrain.

Le combat s'engagea enfin avec vigueur, sur toute la ligne. Le duc, voulant à tout prix rompre cette masse compacte, devant laquelle venaient échouer tous les efforts de ses chevaliers, la fit assaillir par son artillerie légère et ses archers. Les Gantois, accablés de traits, s'ébranlèrent en ce moment, et l'explosion d'un chariot de poudre acheva de mettre le désordre parmi eux.

Rejetés du côté du fleuve par les hommes d'armes picards, leur retraite se changea enfin en déroute complète. Poursuivis par les vainqueurs, les uns se jetèrent dans l'Escaut, et s'y noyèrent, tandis que leurs compagnons périssaient sous la hache d'armes des Bourguignons, ou étaient foulés sous les pieds de leurs chevaux. Le carnage fut effroyable, et des milliers de cadavres couvrirent bientôt la plaine.

Deux mille Flamands, s'arrêtant dans leur fuite, s'étaient retranchés dans une prairie, entourée en partie par la rivière, et défendue en avant par une forte baie et un fossé. La lutte s'y renouvela avec acharnement, et le duc de Bourgogne, qui s'était élancé dans la mêlée, fut sur le point d'y périr, de même que son fils, le comte de Charolais, qui y fut blessé d'un coup de lance.

(1) De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. II, p. 112.

Ce fut le dernier épisode de cette terrible guerre. Le 27 juillet 1453, une députation gantoise se présentait au duc Philippe, et lui apportait la soumission de la ville rebelle. Les métiers abdiquaient le pouvoir, et désormais l'aristocratie urbaine, plus favorable au prince, reprenait la direction des affaires.

Au moment où les Gantois déposaient les armes, l'empire grec, qui penchait depuis longtemps vers son déclin, succombait aux attaques des Turcs, qui investirent enfin Constantinople, bien résolus à s'en emparer. Ils s'attendaient à y rencontrer une vive résistance, mais les Grecs et les Latins étaient divisés entre eux, et oubliaient les dangers de leur patrie commune dans l'ardeur de leurs sanglants débats. Cependant les Vénitiens, les Génois, et d'autres auxiliaires appartenant à diverses nations, firent quelques efforts pour sauver la ville; la plupart des portes étaient occupées par des étrangers, et Justiniani, qui commandait la flotte vénitienne, forçait tous les navires venant de la mer Noire à entrer dans le port, afin de contribuer à la protection de la côte. Ils se virent néanmoins obligés de céder; le trône des Paléologues fut renversé, et Bysance devint la capitale de l'empire turc.

Cet événement, depuis longtemps prévu, porta un coup fatal au commerce de Venise, qui passa en partie aux Génois. Ceux-ci réussirent en effet à conclure un traité avec les conquérants, par lequel le sultan, tout en se réservant le droit de raser les murs du faubourg de Galata, garantit aux marchands de Gênes la possession de leurs maisons, de leurs magasins, de leurs vignes et de leurs moulins, leur permettant d'aller et de venir dans toute l'étendue de ses États, afin d'y vendre leurs marchandises, à condition d'acquitter certains droits de douane, ainsi qu'une capitation fixe, le « Karatsch. » Il leur concéda en outre le privilége de conserver leurs lois et coutumes, d'avoir leurs églises, mais sans cloches, et de choisir un « ancien » pour juger leurs contestations.

Ce traité, qui donnait aux Génois le monopole du commerce de la Romanie et de la mer Noire, fut respecté fort longtemps, car on le retrouve encore renouvelé par Sélim, en 1612. Il multiplia considérablement nos relations commerciales avec la

ville de Gênes, alors riche et puissante, en restreignant, d'un autre côté, nos rapports avec Venise.

Le génie industriel, toujours actif malgré toutes les révolutions sociales, accomplit, vers le milieu du XV[e] siècle, l'un de ses plus brillants triomphes : la découverte de l'imprimerie. L'invention de la gravure avait déjà donné la pensée, quelques années auparavant, de stéréotyper en quelque sorte les formes graphiques, mais on n'y parvenait que par des procédés assez lents, car chaque page d'un manuscrit exigeait la confection d'une planche gravée, c'est à dire un travail pénible et dispendieux. Il fallait perfectionner une idée féconde, et on y parvint par l'introduction des caractères mobiles, dont les combinaisons variées se prêtent à tous les caprices de la parole humaine.

L'art typographique, dont l'influence sur la civilisation devait être si considérable, fut introduit de bonne heure en Belgique. La corporation des libraires, auxquels les imprimeurs s'adjoignirent bientôt, était constituée à Bruges dès 1454, et un de nos compatriotes, Gérard de Flandre, monta une imprimerie à Trévise en 1471. Ce fut Thierri Martens (1), qui eut la gloire d'établir le plus ancien atelier de ce genre dans notre pays. Né à Alost, il s'initia aux procédés typographiques à Venise, où il travailla peut-être sous la direction de Gérard de Flandre, et, de retour dans les Pays-Bas, publia dans sa ville natale le premier ouvrage qui sortit de ses presses, le *Speculum conversionis peccatorum*. Il s'établit en 1476 à Anvers, où il eut bientôt des imitateurs. La même année, les Frères de la Vie Commune fondèrent une imprimerie à Bruxelles, où ils éditèrent le *Speculum conscienciæ* (2).

Le plus ancien imprimeur anglais, William Caxton, qui exerça longtemps à Bruges les fonctions de maître et gouverneur des marchands britanniques, fit son apprentissage en cette ville, où Colard Mansion fit paraître, en 1475, la première partie d'un ouvrage théologique, intitulé « le Jardin de dévotion. »

Le duc de Bourgogne, en faisant la paix avec les Gantois,

(1) D'autres écrivent « Mertens. » Voy. Foppens, *Bibl. belgica*, t. II, p. 117.
(2) Delprat, *Verhandeling over de paterhuizen*, Utrecht, in-8°, p. 124.

Pays-Bas n'était plus nécessaire, partit aussitôt pour le Brabant, et fit le plus brillant accueil à son royal neveu, malgré l'attitude menaçante de Charles VII. Il lui donna pour résidence le château de Genappe, lui assigna une pension considérable, et, tout en refusant de prendre les armes en faveur de ce fils rebelle, se déclara prêt à défendre les droits de l'hospitalité. Il se complaisait, avec une orgueilleuse satisfaction, à couvrir de sa puissance l'héritier d'un vaste royaume, et eut dédaigné de prêter l'oreille aux paroles prophétiques du père outragé : « Mon cousin de Bourgogne ne sait ce qu'il fait, de nourrir le renard qui mangera ses poules. »

Le dauphin, dès son apparition en Belgique, songeait en effet, avec cet esprit d'intrigue qui le rendait si redoutable, à semer autour de lui des éléments de discorde. Reçu dans les villes de Flandre, qui rivalisèrent de splendeur et de luxe pour lui faire fête, il fut frappé de leurs richesses, et particulièrement de l'aspect animé de l'Écluse, où l'on voyait encore, malgré la décadence du commerce dans cette partie de la contrée, près de cent cinquante navires entrer au port en une seule journée. Ces tableaux, en lui dévoilant les ressources immenses de son protecteur, excitaient la secrète envie du jeune prince, et lui inspiraient le désir de miner sourdement ce dangereux pouvoir, avec lequel il se croyait appelé à entrer en lutte tôt ou tard.

Aussi prudent qu'avisé, il se garda bien cependant de lever le masque, et, tout en redoublant d'attentions envers ses hôtes, il observait patiemment leur entourage, se faisait présenter les plus influents d'entre leurs serviteurs, prodiguait à ceux-ci l'or et les caresses et se préparait des moyens d'action pour l'avenir, en s'assurant dans le présent des auxiliaires dévoués.

Les circonstances, d'ailleurs, favorisaient ses intentions. Parmi les seigneurs qui vivaient à cette époque à la cour de Bourgogne, on distinguait, entre tous, les seigneurs de Croy, dont la haute faveur mécontentait non seulement le peuple, mais avait même porté ombrage au comte de Charolais, ainsi qu'à une grande partie de la noblesse. Le dauphin, exploitant ces rancunes, amena les deux partis à une rupture complète, d'où

résulta une vive altercation entre le vieux duc et son fils, qui se refusait à tous ménagements.

Dans l'intervalle, le roi de France, de plus en plus courroucé, s'alliait aux plus ardents adversaires du duc Philippe. Les Anglais, repoussés en Normandie et en Guyenne, attaquaient les vaisseaux belges, malgré la trêve conclue entre les deux nations, pillaient les marchandises qu'ils trouvaient à bord et massacraient impitoyablement ceux d'entre nos marins dont ils parvenaient à s'emparer. Ces déprédations ayant soulevé des clameurs universelles, Henri VI, bien que fort mal disposé à l'égard de nos souverains, se vit contraint d'écrire à ses officiers, le 14 mai 1458, afin de leur recommander strictement de réprimer la piraterie. Il accorda, vers la même époque, un sauf-conduit à Antoine de Bourgogne, Thibaut de Neufchâteau et Jean de Créquy, qui étaient chargés de présenter les réclamations des armateurs flamands.

Ces commissaires ayant jeté les bases d'un arrangement, Jacob de Vinage fut envoyé en Angleterre, en compagnie de Simon de Moerkerke, pour continuer les négociations avec William Sprener et John Derby, qui leur communiquèrent à leur tour les plaintes des commerçants anglais, victimes de quelques représailles. Pendant ces pourparlers, Henri VI confirma les priviléges accordés aux pêcheurs belges en 1406, et leur permit d'exercer leur industrie sur la côte anglaise.

Les relations politiques entre la France et les Pays-Bas, se compliquant de plus en plus, en étaient arrivées à une crise dangereuse pour la paix publique, lorsque le roi Charles VII mourut à Mehun-sur-Yèvre, le 22 juillet 1461.

Le dauphin avait de nombreux ennemis, et craignait d'être mal reçu par ses nouveaux sujets. Le duc de Bourgogne lui vint encore en aide, et manda sur-le-champ à ses propres gentilshommes, de se trouver en armes avec leurs suivants le 8 août, à Saint-Quentin. Ces précautions furent néanmoins inutiles, car nul ne se présenta pour disputer le pouvoir au roi Louis XI.

L'appréhension était grande cependant, parmi les anciens conseillers de Charles VII, à l'approche de l'héritier du trône. On lui attribuait le projet de renouveler tous les offices, et de

détruire tout ce que son prédécesseur avait si péniblement organisé. En effet, l'un de ses premiers soins, en arrivant dans ses États, fut d'enlever la charge de grand maître de l'hôtel au sire de Gaucourt, pour la donner à Antoine de Croy, l'un de ses confidents à la cour de Bourgogne. Le duc Philippe, malgré les prévenances dont il était l'objet, ne se faisait pas illusion sur l'avenir :

« — Le roi, disait-il au duc de Bourbon quelques jours après la cérémonie du sacre, le roi ne régnera pas longtemps en paix. Je le connais : avant peu, il aura tout mis dans un trouble merveilleusement grand. »

Ce fut sous de pareils auspices que s'ouvrit le nouveau règne.

CHAPITRE IX

Avénement de Louis XI. — Travaux agricoles dans le Luxembourg. — Maladie du duc de Bourgogne. — Guerre civile en Angleterre. — Cession des villes de la Somme. — Mécontentement du comte de Charolais. — Armement naval contre les Turcs. — Une flotte belge dans la Méditerranée. — Découverte et colonisation de l'Archipel des Açores. — Prohibition des draps anglais. — Le comte de Charolais s'empare du gouvernement. — Ligue du Bien Public. — Bataille de Montlhéry. — Traité de Conflans. — Troubles dans le pays de Liége. — Traité de Saint-Trond. — Situation commerciale et industrielle de Dinant. — Siége et destruction de cette ville. — Les Dinantais à l'étranger. — Deux armées en présence. — Mort du duc Philippe de Bourgogne.

Les seigneurs qui entouraient Louis XI, cachant leurs préoccupations secrètes sous un empressement que démentait leur conduite passée, ne s'étaient pas trompés en le considérant comme leur plus dangereux ennemi. Trop jaloux du pouvoir pour consentir à le partager, ce prince méditait en effet leur abaissement. Déjà Charles VII était parvenu à se soustraire à la prépondérance anglaise ; son successeur s'était imposé une tâche plus difficile et plus pénible : il allait disputer le royaume aux grands feudataires, et préparer le démembrement de leurs immenses apanages.

Forcé de temporiser avec ses vassaux, afin de ne pas les amener à se coaliser contre lui, sa politique vacillante et cau-

teleuse se ressentit des embarras de sa position. Plein de complaisance envers le duc de Bourgogne, il le consultait fréquemment, sans jamais adopter ses avis; lui promettait satisfaction des griefs qui avaient pris naissance sous le gouvernement du feu roi, et les aggravaient ensuite au lieu d'y porter remède : sa conduite était aussi mystérieuse que sa pensée.

Le duc quitta Paris, le 30 septembre 1461, pour se rendre dans le Luxembourg. Il y convoqua les États locaux, reçut leur hommage, et contribua puissamment à la prospérité de la province en ordonnant la mise en culture d'une assez grande étendue de terres, restées en friche jusqu'à cette époque (1). A son retour en Brabant, vers le milieu de l'hiver 1462, il tomba gravement malade, et l'on désespéra d'abord de sa vie. Sa convalescence fut aussi longue que douloureuse, et il n'était pas encore entièrement rétabli que déjà ses relations avec la France et l'Angleterre réclamaient toute son attention.

Henri VI, que la faiblesse de son esprit rendait incapable de gouverner, n'avait plus aucune autorité sur ses sujets. Une faction puissante lui disputait le pouvoir et, adoptant pour signe de ralliement une rose rouge, soutenait les prétentions de la maison d'York, ardemment combattues par la reine Marguerite d'Anjou, dont l'administration tyrannique avait excité tous ces troubles. Le duc d'York étant parvenu, en 1455, à s'emparer de la personne du roi, le duc de Bourgogne n'avait pas hésité à entrer en négociations avec lui, les intérêts commerciaux des villes belges lui faisant un devoir de ménager le chef réel du gouvernement anglais. Charles VII au contraire, n'étant point arrêté par de pareilles considérations, avait constamment appuyé la dynastie déchue; les partisans de la maison de Lan-

(1) Et dient aulcuns que, puis mil ans,
Pluiseurs terres erent demorées
En gast, sans estre labourées,
Qui ont esté mises à labeur
Depuis que ce noble seigneur
Le puissant duc des Bourguegnons
En ot les dominacions.

Chron. de l'abbaye de Floreffe, éditée par le baron de Reiffenberg, p. 183.

castre — dont le symbole était une rose blanche — trouvaient un asile assuré à Paris.

Le duc d'York, qui avait pris le titre de protecteur du royaume, dirigeait depuis plusieurs années les affaires publiques, lorsque ses ennemis reprirent brusquement le dessus, l'attaquèrent à Wakefield en 1460, et le défirent entièrement. Il perdit la vie durant le combat, laissant à son fils Édouard le soin de le venger. Celui-ci n'y manqua pas en effet, battit ses adversaires en diverses rencontres, força la reine Marguerite à se réfugier en France, et fut proclamé roi sous le nom d'Édouard IV.

Tel était l'état des affaires en 1461. Le duc Philippe, fidèle à la politique qu'il avait suivie jusqu'alors, reconnut le nouveau gouvernement, au grand déplaisir de Louis XI, qui lui fit faire des représentations à ce sujet. Le duc, tout en accueillant avec égard les ambassadeurs français, leur déclara qu'il n'avait fait qu'user de son droit en signant une trêve avec l'Angleterre. Cette réponse n'améliora point la situation, et, peu de temps après, on vit paraître une ordonnance royale, défendant non seulement de donner aide ou renfort aux Anglais rebelles, mais même de commercer avec eux.

Cette mesure était inexécutable, car bien que les villes de Brabant et de Flandre eussent été autorisées, en 1461, à établir des comptoirs à La Rochelle et dans quelques autres cités françaises, elles entretenaient des rapports trop considérables avec les Iles Britanniques pour ne pas désirer les maintenir. L'un des premiers actes d'Édouard IV, en prenant possession du trône, avait été d'accorder une nouvelle charte à ceux de ses sujets qui faisaient le négoce avec les Pays-Bas.

Louis XI, ne voulant pas en venir à une rupture ouverte avec le duc de Bourgogne, se contenta d'accorder des secours à Marguerite d'Anjou, à l'aide desquels cette princesse tenta de ressaisir le pouvoir. Vaincue à Exham, malgré le concours actif et dévoué du maréchal de Brézé, elle n'eut bientôt d'autre ressource que de reprendre la route de l'exil. Arrivée à l'Écluse, elle croyait avoir tout à craindre du duc Philippe, mais celui-ci tout en déclinant de combattre pour la maison de Lancastre, sut respecter en cette circonstance les priviléges de l'infortune et du malheur.

Le roi de France, forcé de renoncer momentanément à l'espoir de se faire un allié de Henri VI, à la restauration duquel il ne travaillait que dans ce but, tourna ses vues d'un autre côté.

Les villes d'Amiens, de Montreul, de Doullens et de St-Riquier, engagées autrefois au duc de Bourgogne pour une somme de quatre cent mille écus (1), ne lui avaient été remises qu'afin de l'indemniser des dommages qu'il était exposé à souffrir, à cette époque, par suite de son attitude hostile envers les Anglais. Les circonstances n'étant plus les mêmes, le roi réclama lesdites villes, s'offrant à acquitter le capital en garantie duquel elles avaient été livrées. Le duc ayant accepté cet arrangement, ne tarda pas à recevoir d'autres propositions, relatives à la cession de Douai, de Lille et d'Orchies, mais il y répondit par un refus.

Ces transactions irritaient au plus haut point le comte de Charolais, déjà aigri par la partialité que son père continuait à témoigner en faveur des seigneurs de Croy. Il s'éloigna quelque temps de la cour, et n'y revint que sur les sollicitations pressantes des députés des États, qui lui représentèrent le danger de toutes ces divisions.

Désormais plus tranquille, le duc se préoccupa de nouveau de son voyage en Orient, et des moyens de hâter l'exécution de cette grande entreprise. On avait déjà réuni les approvisionnements nécessaires à l'expédition, et fixé le nombre d'hommes que devait fournir chaque fief pour la mener à bonne fin. Ces soins n'ayant point suffi à satisfaire l'impatience de Philippe de Bourgogne, il fut décidé, sans trop tenir compte des plaintes et des réclamations des commerçants, qu'on se procurerait des navires de transport en faisant main basse sur toutes les nefs qui se trouvaient en ce moment dans le port de l'Écluse.

Douze galères, montées par un grand nombre d'hommes d'armes, parmi lesquels on distinguait un corps de trois cent trente Gantois, mirent enfin à la voile, à l'Écluse, transportant en Asie l'avant-garde de l'armée bourguignonne. Cette flottille était commandée par le bâtard de Bourgogne (2), qui avait sous

(1) Par le traité d'Arras.

(2) Antoine de Bourgogne, qu'on appelait le grand bâtard, était comte de la Roche en Ardennes et seigneur de la Vere.

ses ordres Baudouin de Lille (1), le sire Simon de Lalaing (2), le sire de Bossut, le sire de Cohen et d'autres vaillants chevaliers. Le vieux duc assista à leur départ, espérant bien les rejoindre un jour dans ces mers lointaines dont ils allaient braver les périls : « Et estoit belle chose, dit un ancien chro- « niqueur, de voir les bannières et les pennons en chascun « bâteau, car chascun capitaine vouloit monstrer quel homme « il estoit en ce haut et sainct voyage, et d'entendre les trom- « pettes et clairons sonnant à monter les gens d'armes chascun « en son navire. »

Cette escadre se dirigea d'abord vers le Portugal, où elle débarqua des troupes belges, que le duc envoyait en ce pays (3), et partit ensuite pour Ancône, lieu de rendez-vous indiqué à ceux qui devaient prendre part à la Croisade. Elle avait déjà remporté quelques succès sur les côtes d'Afrique, lorsque la mort du pape Pie II vint jeter le découragement parmi nos marins. Le retour de la flotte belge fut désastreux. Après avoir été fort maltraitée par la tempête, elle arriva à Marseille au commencement de l'année 1465, dans un état déplorable. La peste avait éclaté à bord durant la traversée, et plus de cinq cents personnes avaient succombé à ce terrible fléau. Il fallut se décider au retour, et, comme les hommes d'armes avaient été décimés par la misère et les maladies, on les renvoya par terre dans les Pays-Bas. Tandis que nos vaisseaux de guerre poursuivaient péniblement leur voyage, quelques marchands belges, animés de cet esprit d'aventure que le négoce semble développer, cherchaient à doter leur pays d'une importante et riche colonie.

Il existe, au milieu de l'océan Atlantique, un vaste archipel, s'étendant sur une longueur de plus de cent lieues marines, et composé de trois groupes d'îles, d'un aspect hardi et pittoresque, aux contours saillants et fortement prononcés : nous

(1) Baudouin de Lille, fils naturel du duc Philippe, était sieur de Route, de Somerghem et de Looverghem.

(2) Sieur de Montigny, et lieutenant général de la flotte. Son fils, Philippe de Lalaing, faisait aussi partie de l'expédition.

(3) Ferreras, *Hist. de Espana*, t. X, p. 132.

voulons parler des Açores. Les îles de Sainte-Marie et de Saint-Michel, précédées par un amas de roches éparses, jetées çà et là entre les vagues, en forment la partie orientale; plus loin, vers le centre de l'archipel, se présentent Terceire, Saint-George, le Pic, Fayal et Graciosa; le troisième groupe enfin comprend les îles de Florès et de Corvo.

Ce fut là que vinrent aborder, vers 1439, quelques Brugeois, se rendant en Portugal pour affaires de commerce. Forcés de s'éloigner des côtes d'Europe durant un ouragan, ils avaient aperçu tout à coup une terre inconnue, entrecoupée de riantes vallées et d'affreux ravins, et conservant partout l'empreinte des forces volcaniques qui lui avaient donné naissance : ils étaient à Terceire.

Il ne paraît pas que leur chef, Josué Van den Berghe, ait tiré parti de cette découverte. Il la confia néanmoins à un de ses compatriotes, auquel les historiens portugais donnent le nom de Fernand Dulmo, et celui-ci essaya de fonder un établissement à Terceire, à l'endroit appelé « Quatro Ribeiras » où il vint séjourner avec une trentaine de personnes. Peu satisfait des résultats qu'il avait obtenus, il revint en Portugal où il rencontra un autre Flamand, Jacques de Bruges, qui se décida à tenter fortune à son tour.

Jacques de Bruges n'était pas sans jouir de quelque influence, ayant épousé Sancha Rodriguez de Arça, dame de l'infante Béatrix. Il fit donc des démarches auprès du prince don Henri et, par une exception toute particulière aux lois du royaume, obtint, par lettres-patentes du 2 mars 1450, la concession héréditaire de l'île dont il voulait faire son séjour. Après avoir composé à ses frais l'armement nécessaire pour la colonisation de son nouveau domaine, il s'y transporta en personne, avec une suite nombreuse.

Plus heureux que Fernand Dulmo, son prédécesseur, il obtint dès l'abord un succès complet, et ce fut précisément ce qui le perdit. Cédant aux conseils perfides de Diego de Tève, l'un des siens, il entreprit de se rendre en Flandre pour en ramener des colons, et fut probablement assassiné durant la traversée, car on n'entendit plus parler de lui. Quoi qu'il en soit, Diego de Tève, qu'on accusait de l'avoir fait périr, étant parti pour Lis-

bonne, à quelque temps de là, se vit poursuivi par la veuve de Jacques de Bruges. Il fut arrêté sur les dénonciations de celle-ci, et mourut en prison. Un Anglais, Édouard Paim, qui avait épousé la fille de dona Sancha, fit alors valoir, en faveur de sa femme, le droit d'hérédité concédé à son beau-père. On ne voulut point l'écouter. Après sa mort, Diego Paim, son fils, présenta les mêmes réclamations, mais tout aussi inutilement. Les Portugais ne voulaient plus confier cette capitainerie à des étrangers, et en avaient disposé irrévocablement, au commencement de 1464, en faveur de deux des leurs, Joam Vaz de Costa Cortereal et Alvaro Martins Homem.

Les Flamands ne renoncèrent pas cependant à leurs projets de colonisation. L'un des compagnons de Jacques de Bruges à Terceire, Guillaume Van der Haegen, reprit l'œuvre que celui-ci avait laissé interrompue, et commença des défrichements dans l'île de Saint-George. Deux navires, nolisés en Flandre par ses soins, arrivèrent à la Pointe du Topo, et y débarquèrent un assez grand nombre d'émigrants, parmi lesquels on comptait des ouvriers de diverses professions. Comme le nom flamand de « Van der Haegen » paraissait un peu dur à l'oreille des Portugais, on prit le parti de le modifier et il fut transformé en conséquence en celui de « da Silva, » appellation qui équivaut à peu près à celle de « Des Haies, » traduction française des mots « Van der Haeghen. »

L'île de Saint-George n'avait point été découverte par des Belges, mais par quelques navigateurs italiens. Nos marins ne signalèrent apparemment que Terceire, Fayal et Graciosa, et la reconnaissance des autres groupes d'îles composant l'archipel des Açores est due aux Portugais. Quelques auteurs revendiquent même, en faveur de ces derniers, l'honneur exclusif d'avoir fait connaître ces terres inexplorées, mais leur assertion, combattue d'ailleurs par les plus graves autorités (1), est d'au-

(1) Frecherius, Ricciolus et Cellarius, assurent en effet que ce furent des Brugeois qui abordèrent les premiers aux Açores. Le célèbre géographe Ortelius adopte aussi cette opinion : « Onse luyden, dit-il, noemense de Vlaemsche Eylanden, om dat die eerst ondekt zyn by de Bruggelingen. » Voy. aussi sur le même sujet les ouvrages de Christoval Mosquera, de Gaspar Vapelio et de Jean Bapt, Vrient, ainsi que le travail de John. W. Webster,

tant moins justifiée que l'archipel dont il s'agit conserva durant plus de deux siècles la désignation de « Iles Flamandes (1) ,» et que les partisans de l'opinion contraire allèguent non seulement en leur faveur une tradition respectable, mais aussi un acte officiel : la donation faite par l'infant don Henri à Jacques de Bruges.

Reprenons notre récit. Une circonstance particulière vint relever encore, en 1465, les espérances des colons flamands. L'infant don Pedro de Portugal, proche parent du duc de Bourgogne, avait besoin de troupes, et particulièrement de bons officiers. Il s'adressa dans ce but au duc Philippe (2), qui réclama de son côté la cession des Açores, à laquelle le roi de Portugal consentit en 1466, au profit de la duchesse de Bourgogne, sa tante. Celle-ci équipa aussitôt plusieurs navires, à bord desquels se trouvaient des gens de tous métiers, fit donner aux futurs colons des meubles et des ustensiles, ainsi que des vivres pour deux ans, et les envoya à destination. On leur recommanda, au moment du départ, de ne pas oublier la duchesse dans leurs prières, et chacun des émigrants dut s'engager à dire, à son intention, un *Ave Maria* durant la célébration de chaque messe à laquelle il assisterait.

Près de deux mille personnes quittèrent ainsi les Pays-Bas, se rendant à Fayal, que la duchesse céda en toute propriété, en vertu des droits qu'elle avait reçus, à Josse Van Huerter, seigneur de Moerkerke. Ce dernier quitta aussitôt la Flandre pour présider à l'organisation de la colonie belge, accompagné de Martin Behaim, son beau-fils, dont le nom occupe une place distinguée dans les annales de l'astronomie et de la géographie (3).

a description of the Island of Saint-Michael, publié à Boston en 1821, 1 vol. in-8°. On peut encore consulter : Saint-Genois, *Les voyageurs belges* ; Delepierre, *La Belgique illustrée* ; *La description du Portugal*, publiée par Ferdinand Denis dans la collection de l'*Univers pittoresque* ; Anderson, *Hist. of commerce*, t. I, p. 472 ; *Les îles de l'Afrique*, *Univ. pitt.*, vol. II, p. 84, etc., etc.

(1) Pierre Van den Broeck, qui voyagea de 1609 à 1629, nomme encore les Açores « Vlaemsche Eylanden. »

(2) Ferreras, *Hist. de Espana*, t. X, p. 152.

(3) Il perfectionna l'astrolabe, inventé par les Arabes, et construisit un

L'île de Fayal, alors couverte des touffes verdoyantes d'une espèce de bruyère, la *myrica faya*, offrait à nos émigrants de grands avantages. En effet, son sol volcanique, d'une fertilité remarquable, se prête non seulement à la culture des céréales d'Europe, mais aussi à celle d'une foule de denrées précieuses, qu'on n'obtient que dans les pays méridionaux. On n'y connaît point d'hiver, l'atmosphère y est pure, la température délicieuse (1). Une baie semi circulaire, située à la partie orientale de l'île, permet aux vaisseaux d'y relâcher en toute sûreté, à moins toutefois que le vent ne vienne du sud-est, ou du sud-sud-ouest.

Ce fut sur les rives de cette baie, au pied d'un vaste amphithéâtre de montagnes, que les Flamands élevèrent leurs premières habitations; le pays environnant reçut le nom de « Nouvelle Flandre, » et le village ainsi édifié celui de « Huerta (2), » en l'honneur du chef de l'expédition.

Nos compatriotes, en débarquant dans cette contrée lointaine, y apportaient les habitudes d'ordre et d'économie qu'ils avaient héritées de leurs pères, c'est à dire ces qualités solides, qui, jointes au courage et à la persévérance, conduisent inévitablement au succès. Ils se mirent aussitôt au travail, et, attaquant à grands coups de cognée les forêts de hêtres dont ils étaient entourés, les remplacèrent peu à peu par des champs de cannes à sucre, dont on avait importé les premiers plants de Chypre et de Candie. Josse Van Huerter, plus confiant désormais dans l'avenir, tourna alors ses vues vers l'île du Pic, où s'était établi un marin portugais nommé Fernand Alvarez, et, en sollicita la concession, qui lui fut accordée sans difficulté.

Guillaume Van der Haegen, qui s'était fixé, comme nous l'avons déjà dit, dans l'île Saint-George, n'avait point les mêmes ressources que le sire de Moerkerke (3), et vint lui demander

globe terrestre, conservé jusqu'à nos jours à Nuremberg, où sont consignées toutes les connaissances géographiques du temps.

(1) De janvier à décembre, le chiffre moyen des indications thermométriques y varie de 10 à 24 degrés.

(2) Aujourd'hui *Hosta*.

(3) Le père Freire, historien des Açores où il est né, a eu sous les yeux des documents qui prouvent que Van der Haegen, avait peu de fortune, et qu'il avait été forcé de quitter la Flandre durant les troubles.

des secours. Ayant essuyé un refus, il partit pour la Flandre, sans y être plus heureux dans ses tentatives. Découragé, il s'était rendu à Lisbonne, où il se proposait d'attendre une occasion pour retourner à Terceire, lorsqu'une noble portugaise, Marie de Nilhena, concessionnaire des îles de Florès et de Corvo, lui proposa d'aller les défricher, ce qu'il mit à exécution. Il passa sept années dans ces deux îles, puis reparut à Saint-George, son séjour de prédilection, où il termina ses jours à un âge assez avancé.

Le peuple belge, qui venait de donner, l'un des premiers en Europe, le signal des colonisations lointaines, ne devait malheureusement retirer aucun fruit de tant de travaux. La maison de Bourgogne, en se désistant des droits qu'elle avait acquis sur les Açores pour les conférer à des particuliers, commettait une faute grave, car elle exposait la colonie aux plus grandes vicissitudes politiques, et la rendait étrangère à la mère-patrie. Le duc Philippe n'avait pas compris la portée du mouvement qui s'opérait sous ses yeux, et nous en fit perdre tous les avantages. Les Portugais revinrent aux Açores, que les descendants du sire de Moerkerke se virent forcés de leur abandonner, et l'histoire de ces îles, peuplées par des Belges, cessa bientôt de se mêler à la nôtre.

Ajoutons cependant que nos compatriotes, en passant sous une autre domination, ne perdirent aucune des qualités précieuses auxquelles ils devaient leurs premiers succès. Jusqu'à nos jours, l'industrie agricole aux Açores n'est nulle part plus florissante qu'au Fayal, parmi les héritiers des anciens colons flamands, dont les qualités morales et les habitudes présentent un contraste frappant avec celles des autres habitants de l'archipel. Ils conservent le costume ainsi que des restes du langage de leurs ancêtres ; ils suivent toujours, dans leurs travaux de culture, les routines traditionnelles qui leur ont été léguées, et la belle « vallée des Flamands » qui avoisine le chef-lieu de l'île, en est encore la partie la plus riche et la plus prospère (1).

(1) Le savant Ortelius cite quelques familles flamandes, qui y avaient encore conservé leurs noms au XVIe siècle : « Ik hebbe verstaen van een

Revenons à nos propres annales, que le désir de suivre les destinées de nos premiers établissements dans l'Atlantique nous ont fait négliger un moment, et reprenons l'histoire, si intéressante et si dramatique, de la fin du règne de Philippe de Bourgogne.

Quelques différends commerciaux, d'une importance majeure, surgirent, vers la fin de l'année 1464, entre les Pays-Bas et l'Angleterre, sans détruire néanmoins les rapports politiques qui existaient entre ces deux pays. Nos villes manufacturières, longtemps sans rivales dans l'art de tisser et de teindre les étoffes de laine, souffraient sous certains rapports de la concurrence anglaise, au développement de laquelle elles avaient si puissamment contribué. Tout en continuant à maintenir leur supériorité dans la fabrication des draps fins (1), les producteurs belges étaient obligés de compter avec leurs voisins lorsqu'il s'agissait de la confection des étoffes ordinaires, qu'ils ne parvenaient pas à livrer au même prix. Le duc se crut enfin obligé d'intervenir, et prohiba les draps britanniques, dont il défendit strictement l'importation dans ses domaines.

Il ne pouvait prendre une mesure plus nuisible aux véritables intérêts du pays. Mieux conseillé, il eut compris qu'en levant une taxe sur le consommateur au profit d'une certaine classe d'industriels, il ne faisait que retarder la ruine de ceux-ci, en la rendant désormais inévitable. En effet, leurs échecs devaient avoir pour origine, soit la rareté des matières premières — obtenues avec plus de facilité par leurs concurrents — soit l'imperfection relative des procédés de fabrication. Dans le premier

geloofweerdig Portugeis, dat, in dit eyland, van de Vlaemingen die hier ten eersten gewoont hebben, noch eenige familien overgebleven zyn, als Bruyn, Utrecht, enz. »

(1) On comptait encore, à cette époque, plus de 6,000 tisserands dans la seule ville de Courtray; Renaix, plus florissant encore, payait les plus fortes impositions d'entre toutes les villes de Flandre, après Gand, Bruges et Ypres. Les serges et les velours de Poperinghe conservaient toujours leur ancienne renommée, tandis que les communes d'Oostbourg et de Capryck, tout en déclinant sensiblement, occupaient encore un assez grand nombre de drapiers et de foulons. Voy. de Reiffenberg, *Mém. sur le commerce au* XVe *et au* XVIe *siècle*, Acad. de Bruxelles.

cas, il appliquait une partie de la richesse publique, sans aucune compensation pour l'État, à une spéculation désastreuse; dans le second, il encourageait l'ignorance et la routine, qu'il eut fallu au contraire combattre avec énergie.

Ce premier pas vers le système prohibitif, dont les conséquences ne furent appréciées que lorsqu'il n'était plus temps de les réparer, ne compromettait pas moins nos intérêts commerciaux. Les villes flamandes se trouvaient en possession, depuis plusieurs siècles des plus vastes marchés aux draps de l'Europe. Les Anglais eux-mêmes, tout en disputant la palme à nos tisserands, écoulaient leurs marchandises en Belgique, où ils étaient toujours assurés de trouver un placement facile et avantageux. Le duc de Bourgogne, en leur fermant nos entrepôts, privait non seulement ses sujets d'un commerce de transit fort important, mais forçait leurs rivaux à se créer de nouveaux débouchés, pour ainsi dire malgré eux, et à employer tous les moyens pour nous faire une concurrence commerciale, après nous avoir vaincus dans une lutte industrielle.

Cette ordonnance, si contraire aux idées de liberté qui avaient constamment prévalu dans nos provinces, excita, comme on devait s'y attendre, des représailles de l'autre côté du détroit. Tout négoce fut suspendu, jusqu'en 1466, entre l'Angleterre et les Pays-Bas, et une nouvelle cause de malaise et d'inquiétudes vint semer l'agitation parmi les masses populaires.

L'horizon politique était en ce moment des plus sombres, car le roi de France se montrait de plus en plus hostile à la maison de Bourgogne, et on n'ignorait point qu'il avait fait des propositions d'alliance au roi Édouard, après s'être inutilement opposé à son élévation. Louis XI, se sentait mieux raffermi sur le trône, poursuivait en effet ses menées ambitieuses. Il entretenait la division à la cour du vieux duc, excitait les Bretons contre leur souverain, sacrifiait les intérêts de la maison d'Anjou en Italie pour complaire au duc de Milan, et, s'entourant de gens obscurs, auxquels il ne se confiait d'ailleurs qu'à demi, s'attachait plus que jamais à humilier la noblesse, et à lui enlever peu à peu ses prérogatives.

Philippe de Bourgogne, tout en se tenant sur ses gardes, avait réussi jusqu'alors à éviter une rupture ouverte avec le roi,

lorsqu'il tomba de nouveau malade, au commencement du mois de mars 1465, et le bruit se répandit que les médecins ne lui donnaient plus que quelques jours à vivre. Le comte de Charolais, impatient de consommer la ruine des seigneurs de Croy, s'empara aussitôt du pouvoir, tandis que ces derniers, le sire de Quiévrain à leur tête, se réfugiaient auprès de Louis XI.

Dès ce moment tout changea de face, car le duc, abattu par l'âge et par la souffrance, n'essaya plus, en revenant à lui, de résister à l'impétueuse volonté de son fils. Celui-ci, irrité de l'accueil que le sire de Quiévrain avait reçu du roi, se mit en rapport avec le duc de Bretagne, s'entendit avec le duc Jean de Calabre, le duc de Nemours, le duc de Bourbon, le comte d'Armagnac, le sire d'Albret, le comte de Dunois, et bientôt une ligue puissante, dont le duc de Berri consentit à faire partie, se prépara à soutenir, en France, la cause des grands feudataires de la couronne.

Louis XI, trop vigilant pour se laisser surprendre par ses ennemis, comprit toute l'éminence du péril dont il était menacé, et y chercha sans délai des remèdes. La ligue qui venait de se former était redoutable, mais composée d'éléments divers, entre lesquels des froissements devaient se produire tôt ou tard ; il fallait temporiser avec elle, éviter toute action décisive, et, après avoir lassé la patience des confédérés, chercher à les gagner séparément, pour les accabler ensuite après leur désunion : tel fut le plan auquel le roi finit par s'arrêter.

Quant aux alliés, ils ne songeaient qu'à mettre un terme aux empiétements de l'autorité royale, et à obtenir de plus riches apanages. Ils renouvelaient, à deux cents ans de distance, la lutte que les hauts barons anglais avaient soutenue jadis contre leur souverain, mais sans y apporter la même sagacité. Les adversaires du roi Jean n'avaient réussi, en effet, à lui arracher les chartes célèbres qui depuis ont servi de base à la constitution anglaise, qu'en s'alliant étroitement aux classes moyennes, tandis que les princes français, par leur dédain de la bourgeoisie, allaient bientôt permettre au roi de se présenter comme le défenseur des communes, le champion des libertés populaires contre les priviléges de la féodalité.

Les deux partis, au début de la guerre, se crurent néanmoins

obligés de faire un appel à la nation. Le duc de Berri, frère du roi, déclara ne prendre les armes qu'au nom du « bien public, » pendant que le roi Louis XI, dans un manifeste envoyé à la plupart des bonnes villes, accusait ses ennemis de travailler à l'abaissement du royaume : « Ils publient, ajoutait-il, qu'ils « aboliront les impôts. C'est ce qu'ont toujours annoncé tous « les séditieux et rebelles; et, au lieu de soulager le pauvre « peuple, ils le ruinent; ils portent partout le fer et le feu, « désolent la campagne, interrompent le commerce, pillent, « violent, emprisonnent les gens, les mettent à rançon. Si le « roi avait voulu augmenter leur pension et leur permettre de « fouler leurs vassaux comme par le passé, ils n'auraient jamais « pensé au bien public. Ils prétendent vouloir mettre l'ordre « partout, et ne peuvent le souffrir nulle part... »

Cette dernière proclamation, dans laquelle le roi rappelait que des troubles de même nature avaient permis aux Anglais, sous le règne de Charles VI, de s'établir dans la contrée, produisit une vive impression. L'Auvergne, qui était prête à prendre parti avec le duc de Bourbon, se maintint dans l'obéissance après que le comte de Boulogne y eut porté le rescrit royal, et donné courage aux sujets fidèles. Le Dauphiné, Lyon, le Languedoc ne donnèrent aucun accès aux envoyés des princes, et n'écoutèrent point leurs propositions. Bordeaux représenta que le duc de Berri avait un trop petit apanage; mais, du reste, ne manifesta nulle intention d'appuyer sa révolte.

Déjà la campagne était commencée sur les marches de Picardie. Le roi laissa le comte du Maine en Anjou, pour défendre la frontière du nord, et marcha vers le Berri, qu'il soumit assez rapidement, ainsi qu'une grande partie du Bourbonnais. Il revenait vers Paris, laissant ses ennemis fort déconcertés de la promptitude de ses mouvements, lorsqu'on lui apprit que le comte de Charolais, à la tête de quatorze cents hommes d'armes et de huit mille archers (1), lui fermait le

(1) « ... Si comme Braibançons, Flamans, Picars, Haynuiers, Holandois, Zélandois, Namurois et autres de ses pays et seignouries. » Bibl. de la Haye, manuscrit, 1316, in-fol.

chemin de la capitale, et attendait des renforts du duc de Bretagne et du duc de Berri.

Le 16 juillet 1465, l'avant-garde royale, sous le commandement du sire de Brezé, rencontra les Bourguignons à Montlhéry et les attaqua avec vigueur. Des troupes fraîches arrivèrent successivement sur le lieu du combat, et bientôt l'action devint générale. Le comte de Charolais, qui tenait la droite, réussit à mettre en déroute les gens du comte de Maine et se lança à leur poursuite. Entraîné par son ardeur, il avait déjà dépassé de plus d'une lieue le village de Montlhéry, lorsqu'on l'avertit que les archers français, encouragés par la présence du roi, venaient de repousser les troupes des sires de Ravenstein et de Saint-Pol, et se préparaient à lui couper toute retraite. Il tourna bride, n'ayant auprès de lui qu'un petit nombre de cavaliers, et ne rejoignit les siens qu'après une lutte acharnée, durant laquelle Philippe d'Oignies, son écuyer, fut tué à ses côtés en défendant sa bannière. Lui-même reçut plusieurs coups et fut blessé d'une épée, qui entra par la jointure de son casque et de sa cuirasse.

A la tombée de la nuit, les Bourguignons, qui s'étaient ralliés à la voix de leurs chefs, se retranchèrent derrière leurs chariots de bagage, et firent leurs dispositions pour camper sur le champ de bataille. Le lendemain matin, au moment où l'on s'attendait à une nouvelle prise d'armes, on apprit que l'ennemi s'était retiré vers Corbeil, en se bornant à laisser une faible garnison dans le château de Montlhéry.

Ce succès, si chèrement acheté, ne termina point la guerre. Tandis que les vainqueurs marchaient vers Étampes, Louis XI faisait son entrée à Paris, écoutant patiemment les remontrances des bourgeois, promettant de redresser les abus, et excitant tous ceux qui l'entouraient à faire leur devoir. Les habitants de la capitale, gagnés par quelques concessions faites à propos, se mirent aussitôt à organiser leur défense, et, lorsque le duc de Berri, le comte de Charolais et les autres confédérés se présentèrent aux portes de la ville, on leur en refusa l'entrée.

L'attitude résolue des Parisiens, en forçant les princes à entreprendre un long et pénible siége, servait puissamment la cause royale. Louis XI sut profiter des circonstances, évita toute action décisive, harcela sans cesse l'ennemi et l'amena

enfin à entrer en négociation. Habile à dissimuler sa pensée, tous ses efforts n'avaient qu'un seul but, celui de dissoudre la ligue qui s'était formée contre lui, ne doutant pas de vaincre chacun de ses adversaires s'il parvenait à les isoler les uns des autres. Les prétentions des assiégeants étaient exorbitantes. Le comte de Charolais réclamait, pour sa part, les villes de la Somme, Amiens, Saint-Quentin, Corbie, Abbeville, tout le comté de Ponthieu et le pays de Vimeu, dont il voulait jouir sa vie durant, ainsi que son prochain héritier, sauf ensuite le rachat moyennant deux cent mille écus d'or; Guines, Péronne, Montdidier et Roye devaient lui être abandonnés en toute propriété. Les ducs de Berri, de Calabre, de Bretagne, de Bourbon et de Nemours ne se montraient pas moins exigeants. Le roi consentit non seulement à tous ces sacrifices, mais accorda en outre des domaines et de fortes sommes d'argent au comte d'Armagnac, au comte d'Albret, au comte de Dunois et au sire de Loheac.

Ce traité était à peine signé que des troubles sérieux éclataient dans les Pays-Bas, grâce à l'intervention secrète de Louis XI. Leur origine remontait à quelques années et se rapportait à l'élection de Louis de Bourbon, neveu du duc Philippe, au siége de Liége.

Ce jeune prince, en succédant à Jean de Heinsberg en 1455, était à peine âgé de dix-neuf ans, et n'avait pas même été ordonné prêtre. Parvenu au pouvoir grâce à l'influence de la maison de Bourgogne, il en avait adopté la politique, et bientôt ses sujets eurent à se plaindre de nombreuses infractions à leurs priviléges. Après avoir vainement invoqué les conventions conclues à Fexhe (1) et à Tongres (2), qui formaient, avec les règlements de Jean de Heinsberg (3), la base de la constitution qui les régissait, les Liégeois, se fondant sur ce que Louis de Bourbon ne s'était point fait conférer les ordres, avaient fini par lui refuser toute obéissance, et s'étaient mis en révolte ouverte contre leur souverain. L'interdit ayant été prononcé

(1) Le 18 juillet 1316. V. Louvrex, vol. II, p. 142.
(2) Le 28 août 1403. Même ouvrage, vol. II, p. 13.
(3) Du 16 juillet et du 24 octobre 1424, id., vol. I, p. 34.

contre eux, au commencement de l'année 1465, ils venaient d'y répondre en élisant un mambour, Marc de Bade, et en envoyant des lettres de défi à Philippe de Bourgogne et au comte de Charolais.

Tandis que le vieux duc, en l'absence de son fils, faisait appel au duc de Clèves, au comte de Nassau, au comte de Hornes et à plusieurs autres seigneurs des marches d'Allemagne, les Liégeois concluaient une alliance avec Louis XI, forçaient leur clergé à braver l'interdit et envahissaient le duché de Limbourg, en mettant à mort tous les partisans de Louis de Bourbon. Ceux-ci, attaqués à l'improviste, ne purent leur résister, et bientôt l'armée communale étendit ses ravages de Herve à Maestricht, assiégea Fauquemont et déborda sur le Condroz, qu'elle dévasta complétement (1).

L'agitation qui régnait à Liége s'était bientôt communiquée aux villes voisines, particulièrement à Dinant, où l'on en voulait surtout aux princes de Bourgogne pour l'appui qu'ils accordaient, en qualité de comtes de Namur, à la cité de Bouvignes, dont les habitants étaient toujours en guerre avec les Dinantais. Ces derniers, sur la fausse nouvelle d'un échec éprouvé par le comte de Charolais en France, s'étaient mis en campagne, portant en triomphe l'effigie du comte et criant avec rage : « Voilà le fils de votre duc, ce faux traître que le roi a fait ou fera pendre; encore n'est-il pas le fils de votre duc; c'est un vilain bâtard, fils de notre ancien évêque le sire de Heinsberg! »

Tel était l'état des affaires, lorsque le comte de Charolais, après avoir fait la paix avec Louis XI, résolut d'employer toutes ses forces à vaincre cette rébellion. Les Liégeois, qui avaient été abandonnés par leur mambour, Marc de Bade, après avoir été battus à Montenaken par le comte de Nassau, sentirent alors la nécessité de faire quelques concessions. Louis XI lui-même, les abandonnant après les avoir poussés au combat, écrivait *à ses chers, anciens et excellens amis, les bourgmestres, jurés et conseillers de la ville et cité de Liége*, de se hâter d'entrer en arrangement. On députa donc au duc de Bourgogne les comtes de Meurs

(1) Johannis de Los, *Chronicon*, p. 28.

et de Hornes, avec quelques notables bourgeois, pour solliciter une réconciliation.

Un traité fut conclu à Saint-Trond, peu de temps après, et ratifié par les communautés de Liége, de Tongres, de Fosses, de Saint-Trond, de Thuin, de Couvin, de Looz, de Hasselt, de Herck, de Heyke, de Brede, de Bilsen, de Beringhen et de Stockhem.

Les révoltés se soumettaient à faire amende honorable, et s'engageaient à ne plus prendre les armes contre le duc ou ses successeurs. Toute alliance avec un pouvoir étranger leur était interdite, à moins que le chef de la maison de Bourgogne, mambour et gouverneur perpétuel du pays de Liége, n'eût été consulté. Ils se reconnaissaient redevables envers lui, indépendamment de 2,000 florins dé rente annuelle, d'une somme de 340,000 florins, pour solde des frais de la guerre. Le duc et ses successeurs se réservaient en outre le passage libre de la Meuse, en tous lieux, soit avec gens d'armes ou autrement, ainsi que le droit de faire circuler leurs monnaies dans la principauté, où elles devaient être admises au cours légal (1).

Durant ces négociations, le roi de France réparait ses pertes, gagnait à ses intérêts le duc de Bourbon, le comte d'Armagnac, le duc de Nemours, le sire d'Albret, et reprenait la Normandie au duc de Berri, sous prétexte d'y rétablir l'ordre.

La paix de Saint-Trond ayant été publiée à Liége, les États rendirent une ordonnance de proscription contre les promoteurs des troubles. Ceux-ci, désormais sans asile, se rassemblèrent à Vellène, village du comté de Looz, et appuyés par la bande des *couleuvriers* ou de la *tente verte*, se mirent à parcourir les environs, le fer à la main, interceptant toute communication d'une ville à l'autre. Nulle part cependant la confusion n'était plus grande qu'à Dinant, dont les habitants n'avaient pas été admis à participer au traité de Saint-Trond, à cause de leurs offenses envers le comte de Charolais.

La ville de Dinant, ainsi que nous l'avons déjà dit, rivalisait à cette époque, sous le rapport de la splendeur commerciale, avec les plus riches cités de Flandre. Les Dinantais jouissaient,

(1) Gachard, *Collection de documents inédits*, t. II, p. 304.

depuis plus de trois siècles, de priviléges très étendus en Angleterre, où ils payaient des gabelles moins fortes que les Anglais eux-mêmes. Leurs exportations s'étendaient non seulement de l'autre côté de la Manche, mais en France, en Allemagne et en Espagne (1). Leurs batteurs de cuivre étaient renommés dans toute l'Europe et produisaient de véritables œuvres d'art, d'une beauté et d'une élégance remarquables (2). Instruits des préparatifs que le comte de Charolais faisait contre eux, ils venaient d'appeler à leur aide une foule d'hommes d'armes et s'étaient jetés sur le comté de Namur, qu'ils ravageaient, en prodiguant les insultes au duc et à son fils. « De quoi s'est appensé, s'écriaient-ils, ce vieil monarque, votre duc? A-t-il tant vescu pour venir ici mourir vilainement? Et vostre comte Charlotteau, qu'a-t-il besoin icy venir? Qu'il s'en voise à

(1) Dans un *registre aux missives, attestations et autres actes*, reposant aux *archives de Dinant*, on trouve une lettre des maîtres, conseils et jurés de cette ville, au marquis de Bade, en date du 14 juin 1465, concernant le traité d'alliance offensive et défensive proposé par les ambassadeurs du roi à ceux de Liége. Les Dinantais demandent que cette alliance ne soit point hostile à l'Angleterre : « Attendu que depuis trois siècles et plus, ils jouissent en cette contrée des mêmes franchises que les villes de la hanse d'Allemagne... »

Le 13 décembre suivant, les Dinantais s'adressent au roi Louis XI pour réclamer divers objets de batterie, du poids total de 1,200, appartenant à des habitants de leur ville et chargés à Anvers, pour l'Angleterre, sur deux navires qui avaient été saisis en mer par des vaisseaux du roi et conduits à Honfleur. Ils exposent que de tous temps les Dinantais ont exporté, non seulement en France, mais en Espagne, en Allemagne, en Angleterre et ailleurs, les produits de la batterie. De Gerlache, *Révolution de Liége sous Louis de Bourbon*, en note, p. 62.

(2) Le baptistère de l'église de Saint-Barthélemy, à Liége, renferme un échantillon de cette *dinanderie*, si célèbre au moyen âge. Ses fonds baptismaux sont dus, ainsi que le rapporte une chronique de Jean d'Outremeuse, à Jean Patras, le *batteur de Dinant*, qui les fit en 1112, sur la demande de Hellin, chanoine de Saint-Lambert et abbé de Sainte-Marie. Leur bassin de cuivre a la forme évasée d'un grand mortier, et montre sur son pourtour extérieur une suite de compositions, en demi-relief, empruntés à la vie de saint Jean l'apôtre, et à celle de saint Jean-Baptiste. La main nimbée, qui jusqu'au XIII[e] siècle, fut pour les artistes le symbole de Dieu le Père, s'y montre à différentes reprises. Chaque sujet est accompagnée d'inscriptions, tantôt abréviées, tantôt complètes. Voy. *la Belgique monumentale*, Bruxelles, librairie nationale, 1844, t. II, p. 147.

Montlhéry combattre le noble roy de France! Il at le bec trop jaune! »

Ils avaient placé sur leurs murailles la statue d'une femme filant, avec cette inscription :

Quand cette femme de filer cessera
Le duc Philippe cette ville aura.

Le vieux duc, dont le courroux était extrême, voulut se faire transporter en litière à Bouvignes, afin d'être témoin, de ses propres yeux, de la prise et de la destruction de la ville rebelle, dont les habitants, disaient les Bourguignons, « s'ennuyaient de leur bonne fortune (1). » Le matériel de siége étant arrivé, le comte de Charolais fit mettre son artillerie en position, et foudroya la malheureuse cité de trois côtés à la fois. Incapables de détruire les batteries ennemies, malgré les efforts du bombardier Pierre de Lievestyenne, les habitants ouvrirent une de leurs portes et se ruèrent sur les assaillants, auxquels ils tuèrent beaucoup de monde. Repoussés dans leurs remparts, leur position devenait chaque jour plus dangereuse, lorsque les Bouvignois, qui souffraient eux-mêmes de la présence de l'armée ducale, envoyèrent un messager à leurs anciens rivaux, pour les engager à se soumettre. Les batteurs de cuivre, de même que les bourgeois du « centre de la ville, » qui appartenaient au parti modéré, ne demandaient pas mieux, mais ils étaient dominés par le peuple, rangé sous les bannières des *neuf bons métiers*, qui mirent à mort l'envoyé bouvignois. Louis XI ne leur avait-il pas promis de les soutenir (2), et, à son défaut, les Liégeois pouvaient-ils laisser périr leurs alliés ?

Leur espoir devait être déçu. Le comte de Charolais, ayant appris par Louis de Bourbon qu'ils avaient fait demander du secours, précipita les opérations du siége, s'empara du faubourg

(1) Expression d'Olivier de la Marche. Voyez ses *Mémoires*, 1re partie, chap. XXXVI.

(2) Une foule de lettres et de documents, dont une partie ont été publiés par M. Gachard, dans ses « analectes, » nous fournissent la preuve évidente que Louis XI, dans le but de créer des embarras au duc de Bourgogne, excita les Dinantais à la révolte, et les abandonna ensuite au moment du danger. Voy. de Gerlache, *Révolutions de Liége sous Louis de Bourbon*, p. 64.

de Leffele, d'où il battit en brèche les remparts de la ville, tandis que le comte de Saint-Pol attaquait les murailles et les tours du côté d'Entre-Sambre-et-Meuse. Rien ne résistait à l'effet de l'artillerie bourguignonne; maisons, édifices publics, tout s'écroulait avec fracas sous ce feu terrible; plus de sept cents habitants gisaient déjà sous les débris de leurs demeures.

Les routiers qui s'étaient réfugiés dans la place, ne la trouvant plus tenable, et voyant qu'elle allait bientôt être prise d'assaut, l'abandonnèrent pendant la nuit. Une grande partie des bourgeois avaient été tués les armes à la main; les survivants, cédant enfin à l'implacable nécessité, demandèrent à capituler : ils étaient à la merci du vainqueur.

Le lendemain, 25 août 1466, le comte de Charolais fit mettre des gardes aux portes de Dinant, et défendit, sous peine de la hart, que personne osât mettre le pied dans la ville avant d'avoir reçu les ordres du duc, qui était à Bouvignes. Le vieux prince, informé de ce qui se passait, eut d'abord l'idée d'assister en personne au châtiment de ses sujets, mais on lui fit observer qu'il ne pouvait leur apporter que son pardon, et qu'il valait mieux laisser à d'autres l'exécution de sa vengeance. Le comte de Charolais donna enfin le signal du pillage, qui se fit avec une impitoyable cruauté. On s'empara non seulement de tout ce qui se trouvait dans les habitations, mais les soldats faisaient en outre des prisonniers dans le but d'obtenir de l'argent pour leur rachat. On ne voyait que charrettes dans les rues; la Meuse était encombrée de bateaux, chargés d'objets de tous genres. Souvent un Bourguignon, au retour de la maraude, était attaqué à son tour et égorgé par d'autres gens d'armes, qui le guettaient pour lui enlever le fruit de ses rapines.

Le comte de Charolais, en laissant toute liberté à son armée, avait recommandé que l'on épargnât les femmes, les enfants et les prêtres. On les réunit en un troupeau, pour les conduire sur la route de Liége, où on les abandonna. Au moment de quitter leurs foyers, qu'ils laissaient aux mains d'une brutale soldatesque, les exilés, éclatant en sanglots et en gémissements, les saluèrent de trois cris de détresse, qui retentirent comme un glas funèbre jusqu'au camp bourguignon, et firent frémir les cœurs les plus endurcis.

Le pillage durait depuis quatre jours, lorsqu'un vaste incendie, éclatant au logis du sire de Ravenstein, dévora ce qui restait de la cité, et en chassa les déprédateurs.

Chose triste à dire, les chefs bourguignons trouvèrent que leur vengeance n'était pas complète, et ordonnèrent de sévères enquêtes contre ceux qui avaient insulté le duc et son fils. La plupart étaient morts ou fugitifs, mais, pour que justice fût faite, on saisit 800 bourgeois, parmi ceux qui avaient échappé aux massacres, puis, les attachant deux à deux, on les précipita dans la Meuse. Maître Pierre de Lievestyenne, le bombardier, fut pendu sur une éminence, tandis que tous les habitants des pays voisins, auxquels on avait promis trois patars par jour, étaient invités à venir travailler à la démolition, à coups de marteau, des édifices que l'épée et le feu avaient épargnés (1).

L'industrie dinantaise, étouffée dans le sang, ne se releva plus après une telle catastrophe. Quelques batteurs de cuivre, fuyant devant la mort, allèrent s'établir à Malines, qu'ils quittèrent bientôt après, faute d'encouragements (2). Beaucoup se réfugièrent en France, d'autres en Angleterre; il y en eut même qui se fixèrent en Flandre, et l'histoire de ces derniers mérite d'être rapportée, car elle prouve jusqu'à quel point l'influence d'un seul homme, dirigée vers un but utile, peut servir les intérêts de l'humanité.

Il existait, à la cour de Bourgogne, un gentilhomme appartenant à une ancienne et noble famille du Furnambacht, connu sous le nom de Jean Bladelin. D'abord conseiller et maître d'hôtel du duc Philippe, il était devenu, par suite du décès de Gui de Guilbert, trésorier de l'ordre de la Toison d'or. Propriétaire d'un patrimoine considérable, il entreprit un jour, de concert avec sa femme, Marguerite Van de Vagueviere, de fonder une ville nouvelle. L'abbaye de Middelbourg possédait, au commencement du xve siècle, une ferme ou cense dans la paroisse de Heyle, entre la commune d'Ardembourg et celle de

(1) Le duc, par des lettres du 30 août 1466, ordonna la recherche, à son profit, de tous les métaux restés à Dinant, tant en terre que hors de terre. Voyez Gachard, *Collection de documents inédits*, t. II, p. 375-376, où l'on trouvera également le compte rendu du résultat de ces fouilles.

(2) De Reiffenberg, *Nouv. mém. de l'Acad. de Belgique*, t. IX.

Moerkerke. Cette terre ayant été cédée, vers 1440, à Collard Lefevre, beau-frère du trésorier, celui-ci pensa qu'elle convenait à ses desseins, en fit l'acquisition en 1444, et, ayant obtenu du duc la permission d'y créer une seigneurie, y fit bâtir aussitôt quelques habitations. Une jolie église, consacrée à saint Pierre et à saint Paul, s'éleva ensuite au milieu d'elles, et la bourgade naissante, appelée Middelbourg, reçut le privilége de tenir une foire franche, durant six jours, ce qui augmenta encore sa population.

Elle était déjà assez florissante, lorsque la nouvelle du sac de Dinant parvint jusqu'en Flandre, et inspira à Jean Bladelin le désir d'ouvrir un asile aux vaincus. Beaucoup d'émigrants répondirent à son appel, et l'une des rues de Middelbourg fut baptisée en cette occasion du nom de *Dinant straet*, ou « rue de Dinant (1). » Les exilés s'y remirent courageusement au travail, et tiraient déjà quelques fruits de leur infatigable industrie, lorsqu'une circonstance imprévue vint y arrêter leurs progrès. Ceux d'entre leurs compatriotes qui s'étaient fixés en Angleterre, accoutumés qu'ils étaient à la vie politique, n'avaient pu rester longtemps indifférents aux sanglants débats qui existaient en ce moment entre les maisons d'York et de Lancastre, et s'étaient rangés en foule parmi les défenseurs de la Rose Rouge. Édouard IV révoqua en conséquence les franchises accordées jadis aux Dinantais, et les colons de Middelbourg, enveloppés dans leur disgrâce, eurent à subir plusieurs confiscations. Bladelin réclama auprès du gouvernement britannique, et réussit à faire admettre une exception en leur faveur (2).

Les Liégeois, en apprenant la terrible calamité qui venait de frapper leurs alliés, crièrent à la trahison, et se mirent en pleine révolte. Les métiers, rassemblés à la hâte, coururent aux armes, et vinrent camper à Oleye, où les troupes bourguignonnes arrivèrent le 16 septembre. Le doute et l'irrésolution régnaient dans les deux camps, car le comte de Charolais se trouvait en présence d'une armée bien supérieure en nombre à

(1) On en a fait depuis, par corruption, la « rue du Diamant, » en flamand, *Diamant straet*

(2) *Messager des sciences et des arts*, t. IV, p. 343

la sienne, tandis que, d'un autre côté, beaucoup d'entre les rebelles désiraient éviter un combat. On finit par signer un accommodement, dont les conditions furent que le pays de Liége livrerait cinquante otages, en garantie de l'entier accomplissement du traité du 22 décembre 1465 (1).

Quelques mois plus tard, en juin 1467, le duc Philippe de Bourgogne expirait à Bruges, âgé de plus de soixante-douze ans. Heureux dans la plupart de ses entreprises, il avait travaillé durant toute sa vie à la réalisation d'une grande pensée politique, dont il léguait l'exécution complète à son successeur : celle de la création d'un puissant État sur les frontières septentrionales de la France. D'abord duc de Bourgogne et comte de Flandre, il avait étendu successivement sa domination sur le Hainaut, la Hollande, la Zélande, le Luxembourg, le Brabant, le Limbourg, le comté de Namur et le pays de Liége. Rien ne lui avait coûté pour achever son œuvre : il avait bravé, dans ce but, la puissance royale, et y sacrifiait jusqu'aux intérêts de ses proches : sa volonté, ferme, invariable, ne s'en était jamais détournée.

Cette conception hardie, qui suffirait à donner de l'éclat à son règne, le mit aussi, malheureusement, en lutte avec ses propres sujets. Il déchira leurs anciennes lois, abolit leurs priviléges, désorganisa leurs relations commerciales, et accabla ses domaines de taxes et d'impôts. Tandis qu'il rêvait une couronne pour son fils, les riches cités des Pays-Bas se dépeuplaient lentement, et voyaient se tarir, au sein des ruines de leurs libertés, la source féconde de leur fortune (2). Impitoyable dans ses vengeances, il fut, pour les hommes de lettres et les artistes, un protecteur éclairé et généreux. Il encouragea Jean

(1) Gachard, *Collection de documents inédits*, t. II, p. 399-413.

(2) Nous avons déjà appelé l'attention du lecteur sur la dépopulation lente qui se manifeste, dans les Pays-Bas, à partir du règne de Philippe le Bon. Cette décadence se fait sentir, à cette époque, dans toutes les parties de la contrée. Voici quelques chiffres nouveaux, empruntés à la statistique campinoise, de 1436 à 1496 : Aerschot, en 1436, renfermait 882 habitants, Zichem en avait 481 ; Herenthals, 959 ; Herenthout, 177 ; Rethy, 426. La première de ces localités n'en possède plus que 138 en 1496 ; la seconde en compte 84, Herenthals n'en a que 594 ; Herenthout, environ 125, et Réthy, 217.

Van Eyck, le grand peintre brugeois, employa le ciseau de Jacques de Germes, chargea George Chastelain de travailler à nos annales, et apprécia le mérite d'Olivier de la Marche et de Philippe de Comines : ce sont là ses meilleurs titres de gloire.

On lui fit des obsèques magnifiques, et plus de seize cents hommes, vêtus de deuil, marchèrent devant son cortége funèbre : la prospérité de la maison de Bourgogne le suivait au tombeau.

CHAPITRE

Puissance de Charles le Téméraire. — Émeute à Gand. — Troubles à Malines. — Guerre contre les Liégeois. — Bataille de Brusteim. — Soumission de Liége. — Abolition des corps de métiers en cette ville. — Négociations du roi de France. — Mariage du duc de Bourgogne. — Nouvelle guerre contre les Liégeois. — Sac de Liége. — Sacrifices imposés aux Gantois. — Orfévres flamands en Angleterre. — Révolte du comte de Warwick. — Luttes maritimes. — Négociations avec la France. — La flotte bourguignonne. — Projet d'amélioration du port de l'Écluse. — Succès du comte de Warwick. — Arrivée d'Édouard IV en Hollande.

Le duc Charles de Bourgogne, en prenant possession des États de son père, devenait l'un des princes les plus puissants de l'Europe. L'habileté commerciale et industrielle de ses sujets lui garantissait d'immenses ressources; ses hommes d'armes étaient nombreux et aguerris; son trésor, grossi par les soins prévoyants du duc Philippe, s'élevait à un chiffre très considérable (1). Malgré tous ces avantages il se trouva, dès les premiers jours de son règne, en présence de sérieuses difficultés.

Les agents de Louis XI, en parcourant le pays, y avaient

(1) Philippe avait laissé, en mourant, de grandes richesses en argent monnayé, une vaisselle du poids de 72,000 marcs d'argent, et plus de deux millions d'écus d'or en objets mobiliers.

semé des éléments de désunion et de discorde. Une émeute éclata à Gand, le 29 juin 1467, au moment même où le duc venait d'arriver dans cette ville. Les métiers, réunis en armes sur la place du Vendredi, réclamèrent énergiquement l'abolition des droits d'entrée perçus sur le blé et quelques autres denrées alimentaires, à l'occasion des amendes auxquelles la cité avait été condamnée en vertu du traité de Gavre. L'opinion commune était que ces sommes avaient été payées depuis longtemps, et que le maintien de la gabelle était aussi injuste qu'illégal. Le duc, que son caractère violent et emporté disposait à la résistance, se vit obligé de céder : il pardonna les violences dont il avait été l'objet, renonça aux taxes qui avaient occasionné tant de tumulte, et permit aux Gantois de reprendre leurs anciennes bannières, qui leur avaient été enlevées quelques années auparavant (1).

Cette affaire était à peine terminée qu'une sédition furieuse éclatait en Brabant. Elle avait pour cause cette vieille querelle des Malinois avec les gens de Bruxelles et d'Anvers au sujet du droit d'étape, dont nous avons déjà eu si souvent occasion de parler. Plusieurs membres du métier des bateliers et d'autres gens du peuple allèrent saisir, près de Heffene, trois navires chargés de grains en destination pour Bruxelles, et les amenèrent à Malines. A leur arrivée, la populace se souleva; elle coula à fond les bateaux et les grains qu'ils contenaient, courut à l'église Saint-Rombaut, sonna la cloche d'alarme, puis, s'étant renforcée d'une foule de personnes attirées par ce signal, elle se transporta aux maisons de Jean de Muyzen, écoutète du duc, de Jean Papegay et de Me Jean Lyon, pensionnaire de la ville, qui furent pillées et saccagées. Les séditieux, enhardis par le succès, rassemblèrent ensuite la commune, firent de nouveaux statuts, ordonnèrent que nul des métiers ne pourrait dorénavant aspirer à l'échevinage, et remplacèrent les magistrats élus par des hommes de leur choix (2).

(1) *Mémoires de Comines*, édit. de Lenglet de Fresnoy, t. II, preuves, pp. 628, 629.

(2) Voy. une note de M. Gachard, dans l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, de M. de Barante, t. II, p. 281.

Charles de Bourgogne, à la réception de ces nouvelles, agréa les offres de service de ses gentilshommes et marcha sur la ville rebelle, qui n'était pas en état de lui opposer une longue résistance. On s'attendait à des mesures de rigueur, mais le duc avait intérêt à ménager ses sujets et se montra assez modéré. Il fit bannir les plus compromis, et exigea des indemnités en faveur de ceux d'entre ses officiers dont les habitations avaient été attaquées.

La paix étant rétablie à Malines, le duc se dirigea vers Anvers, où il fut reçu avec pompe. Cette cité, de plus en plus fréquentée, venait de faire construire un lieu de réunion pour les négociants (1) et de fonder un marché d'objets d'art autour de l'église de Notre-Dame (2). Charles n'y resta que peu de temps, car il avait hâte de commencer une nouvelle campagne contre les Liégeois, qui s'étaient emparés de Huy et bravaient ouvertement l'autorité de leur évêque. Tout en réunissant ses hommes d'armes, il négociait un traité d'alliance avec l'Angleterre, et encourageait le duc de Bretagne, alors en désaccord avec le roi Louis XI, à repousser les prétentions de ce monarque.

Un héraut, tenant d'une main un flambeau et de l'autre une épée, ayant publié partout la guerre « à feu et à sang » contre les habitants de Liége, Charles s'avança vers Louvain, suivi d'une formidable armée. Il était déjà arrivé sur les frontières de l'évêché lorsque le connétable de Saint-Pol, le cardinal la Ballue et quelques autres vinrent le trouver de la part du roi de France, pour l'avertir « que Liége était comprise dans la trêve « conclue entre eux, et qu'on lui porterait secours si elle était « menacée. Toutefois, ajoutaient ces ambassadeurs, si le duc « agrée de ne prêter aucun appui aux Bretons, le roi, de son « côté, consent à lui abandonner les Liégeois pour les châtier « à son plaisir. »

Ces propositions ayant été rejetées, les Bourguignons se remirent en marche, et rencontrèrent l'ennemi près de Brus-

(1) La vieille Bourse.

(2) « In 1459 werdt gemaekt eenen nieuwen pandt t'Antwerpen op O. L. V. kerckof om booken, schilderyen en de belthuyderie te verkoopen, » *Jaerboecken der stad Antwerpen*, door Verbrugghen, manuscrit, Bibl. du Musée Britannique.

teim. Les milices liégeoises se composaient d'environ trente mille hommes, presque tous gens de pied. Protégées à droite et à gauche par des marais, elles avaient couvert leur centre de grands fossés remplis d'eau et s'appuyaient sur une double ligne de chariots.

Le duc de Bourgogne, en présence de ces dispositions, agit avec une prudence dont on l'eût cru incapable. Il confia le commandement de son avant-garde, composée d'archers et d'artillerie légère, au sire de Ravenstein; un corps de douze cents hommes, formant deux divisions, fut placé aux deux ailes de l'armée bourguignonne, au milieu de laquelle se plaça le prince en personne, ayant avec lui huit cents cuirassiers et un bon nombre d'archers. Le comte de Marle avait sous ses ordres l'arrière-garde, où l'on comptait environ cinq cents cavaliers anglais. Ceux-ci devaient protéger la retraite, en cas de besoin, et contenir la garnison de Saint-Trond, commandée par Renaud de Rouveroi, capitaine hardi et résolu, que l'on savait disposé à tenter un coup de main. Les Tongrois, qui avaient réclamé l'honneur de former l'avant-garde liégeoise, furent les premiers à croiser le fer avec l'ennemi. Les archers bourguignons commencèrent la bataille en faisant pleuvoir sur eux une grêle de traits : puis arriva l'artillerie qui, tirant serré et de fort près, les mit en désordre et permit à Ravenstein de s'emparer des fossés derrière lesquels les insurgés s'étaient retranchés.

Les Liégeois, excités par le danger, s'avancèrent alors au secours de leurs compagnons, armés de longues et lourdes piques, renversèrent à leurs pieds quatre ou cinq cents hommes et firent reculer le reste des assaillants : « Les enseignes bourguignonnes, dit Comines, branlaient comme celles de gens presque déconfits. » Le duc, se trouvant en péril, fit aussitôt marcher une partie de sa réserve, commandée par les sires de Crèvecœur et d'Aymeries, qui rétablirent le combat à coups de traits, tombèrent sur les Liégeois avec leurs fortes épées à deux mains et à double tranchant et en fauchèrent des rangs entiers. Néanmoins ceux-ci ne reculaient point : ils combattaient à bout portant, avec la hache, le glaive, la masse à pointe de fer, donnant et recevant la mort avec une égale intrépidité. Leurs bataillons commençaient cependant à s'éclaircir, battus

qu'ils étaient par l'artillerie, et déjà la première ligne, composée d'hommes d'élite, avait disparu presque tout entière. Eustache de Strailhe, Barré de Surlet et les plus vaillants de leurs chefs étaient morts, lorsque la seconde et la troisième ligne plièrent à leur tour. Retirées un instant derrière les bagages, elles essayèrent encore de s'y défendre, mais bientôt ce dernier rempart fut forcé comme les autres et la déroute devint générale. Il ne restait plus aux Liégeois qu'à se soumettre aux dures lois du vainqueur, auquel ils ouvrirent les portes de leur cité, le 7 novembre 1467.

Le duc y entra en véritable conquérant, après avoir fait niveler les fossés et démolir vingt toises de murailles. Il commença par abolir le tribunal des échevins, puis enleva également tout pouvoir judiciaire aux « douze des lignages, » aux *maîtres de la cité*, aux gouverneurs des métiers, alors au nombre de 64, aux dix prud'hommes qui étaient chargés de procéder aux exécutions légales, et à quelques autres fonctionnaires de la commune. Il ordonna la confiscation de tous les privilèges, de toutes les chartes, de tous les registres qui étaient conservés à la municipalité, attribua la nomination des nouveaux échevins à l'évêque, et, par un véritable coup d'État, supprima à tout jamais les 32 métiers. « Chacun pourra, lisait-on dans la capitulation, sans payer charge, faire un ou plusieurs métiers, ainsi que bon lui semblera : leurs bannières, franchises, chartres, lettres et registres seront rendus par eux. »

Cette dernière mesure, des plus importantes au point de vue commercial et industriel, indique l'origine d'une politique nouvelle, ayant pour objet l'abaissement de ces puissantes corporations, dont les princes de la maison de Bourgogne s'attachèrent depuis lors à combattre l'influence; la centralisation du pouvoir n'était possible, en effet, qu'à la suite de la désorganisation des armées communales.

Le duc, après avoir forcé les rebelles à s'humilier devant lui, et les avoir condamnés à payer des amendes considérables « pour rachat de leurs personnes et de leurs biens, » s'en vint à Bruges, où il avait convoqué les chevaliers de la Toison d'or. Louis XI craignant une nouvelle coalition, se hâta de conclure une trêve avec les Bretons. Désirant néanmoins se préparer à

tout événement, il réunit les États du royaume, leur fit régler l'apanage de son frère, et en obtint une déclaration défavorable au duc de Bretagne, dont l'alliance avec l'Angleterre fut sévèrement blâmée.

Cette décision ayant été communiquée à Charles de Bourgogne, l'irrita vivement. Il se trouvait lui-même, en effet, en relations suivies avec Édouard VI, qui lui accordait en ce moment la main de Marguerite d'York. Il refusa de souscrire à la résolution prise par les États, et ne consentit à renouveler la trêve qu'il avait signée précédemment avec la France, qu'en y insérant des stipulations spéciales en faveur de ses alliés. La princesse anglaise quitta Londres, le 18 juin 1468, accompagnée du comte de Warwick, de la duchesse de Norfolk, et d'un grand nombre de seigneurs et de dames. Elle prit congé du roi à Margate, et s'embarqua sur le navire l'*Ellyn*, de Londres, escortée par le *Saint-Jean de Newcastle*, la *Marie de Salisbury*, et plusieurs autres vaisseaux de guerre (1). Son voyage se passa heureusement, et elle arriva, le 25, à l'Écluse, avec une suite brillante. Elle y trouva la duchesse douairière de Bourgogne, et le duc vint bientôt l'y rejoindre. Quelques jours plus tard, madame Marguerite monta sur un bateau richement décoré, et descendit le canal de Damme jusqu'à Bruges, où son mariage fut célébré, le 2 juillet 1468, avec une grande magnificence. Les marchands de toutes les nations qui avaient alors des représentants à Bruges, s'empressèrent de lui offrir de riches présents, parmi lesquels on remarqua surtout celui des Florentins, qui consistait en quatre superbes coursiers, caparaçonnés de damas blanc, bordé de bleu (2).

Ces réjouissances étaient à peine terminées que le roi Louis XI, tout entier à ses projets, attaquait le duc de Bretagne. Celui-ci perdit en peu de temps toute la basse Normandie, sauf Caen, où le duc de Bourgogne avait envoyé une garnison. Une partie des troupes royales, sous

(1) Cette escadre se composait de seize navires; ceux que nous venons de citer étaient remarquables par leur tonnage.

(2) Voy. une relation très curieuse de ces fêtes, dans le manuscrit 6113, Bibl. addit. Musée Britannique, qui date de l'époque.

les ordres de Nicolas d'Anjou, s'emparèrent ensuite de Chantocé, et allèrent mettre le siége devant Ancenis. Le duc François, atterré par tant d'échecs, céda alors au vainqueur, accepta ses conditions, et renonça à l'alliance de Charles de Bourgogne.

Le roi, ayant enfin réussi à diviser ses ennemis, et à les isoler les uns des autres, pensa qu'il était temps de réclamer, à l'héritier de Philippe le Bon, le comté de Ponthieu et les villes de la Somme. N'osant confier à un tiers le soin d'une négociation aussi importante, il prit la résolution hardie de se rendre en personne dans les Pays-Bas. Il partit en effet, le 9 octobre, après avoir reçu des lettres d'assurance du duc de Bourgogne, et se présenta devant ce prince, à Péronne, n'ayant pour toute garde que quatre-vingts Écossais et une soixantaine de cavaliers. Les deux souverains avaient déjà eu plusieurs conférences, sans réussir néanmoins à s'entendre, lorsqu'un incident inattendu vint brusquement les interrompre, en mettant le roi dans le plus grand péril : les Liégeois s'étaient de nouveau révoltés, et avaient massacré plusieurs des partisans de leur évêque et du duc.

Ce dernier, croyant reconnaître dans cette crise soudaine la main perfide de Louis XI, se laissa entraîner à un accès de fureur, fit arrêter le monarque, et donna ordre de le transférer à la citadelle de Péronne « dans une grosse tour où un comte de Vermandois avait jadis fait mourir un roi de France. » Louis, bien que fort peu rassuré sur l'avenir, ne se troubla point, et travailla aussitôt à trouver les moyens de sortir de ce mauvais pas. Une somme de quinze mille écus, distribuée parmi les serviteurs du duc, lui fit des amis parmi eux, et bientôt il recouvra la liberté, après avoir renoncé à toutes les prétentions qui avaient fait l'objet de son voyage. Il s'était engagé en outre, sur l'avis du sire de Comines, à suivre l'armée de Bourgogne devant Liége.

Dès le lendemain de la signature du traité, les deux princes se mirent en campagne. Les troupes du duc étaient belles et nombreuses; il commandait en personne les Flamands et les Picards; le maréchal de Bourgogne avait sous ses ordres les gentilshommes du duché, les gens de Savoie venus avec le

comte de Bresse, les hommes du Luxembourg, du Limbourg, du Hainaut et de Namur.

Les Liégeois, informés de leur approche, envoyèrent quelques parlementaires au camp bourguignon, mais on les repoussa sans les écouter. L'évêque lui-même, ému du danger que courait son peuple, tenta une démarche auprès de son parent, mais ne put le fléchir : Charles de Bourgogne, inexorable dans sa colère, était décidé à écraser l'insolente commune qui lui résistait depuis si longtemps. Il ne voulait plus entendre parler de pardon ; maître, de par le droit de la guerre, de la vie et des biens des rebelles, il prétendait, disait-il, les châtier à son plaisir.

Il arriva, sans rencontrer d'opposition, jusqu'au pied des murailles de cette grande et belle ville, à laquelle il apportait la ruine et le désespoir. Son avant-garde venait de s'établir dans le faubourg Saint-Léonard, où elle avait reçu l'ordre de passer la nuit, lorsqu'un des chefs liégeois, Jean de Wilde, ordonna aux doyens des métiers de réunir leurs hommes, assembla lui-même une troupe d'élite et tomba tout à coup sur les Bourguignons. Ceux-ci, mal préparés à cette furieuse sortie, se dispersèrent dans le plus grand désordre, laissant plus de 800 des leurs sur le terrain. Leur défaite eût été complète si les capitaines des métiers avaient montré la même détermination que Jean de Wilde, et s'ils avaient attaqué l'ennemi à leur tour, en s'élançant sur celui-ci par la porte Saint-Léonard. Ils le tentèrent un moment, mais furent repoussés à coups de bombarde, et renoncèrent à leur entreprise.

Le duc de Bourgogne, rassuré sur le sort de son avant-garde, se rapprocha de plus en plus de l'enceinte de la cité. Un grand nombre d'habitants de celle-ci, pressentant une catastrophe imminente, fuyaient vers les Ardennes avec leurs familles, emportant ce qu'ils avaient de plus précieux. Au milieu du tumulte et de la confusion, six cents Franchimontois, renforcés par quelques proscrits, prirent la résolution héroïque de faire un dernier effort pour sauver la ville, ou de périr au moins en la défendant.

Saisissant leurs lourdes piques, ils se glissèrent, vers dix heures du soir, jusque sur les hauteurs de Sainte-Walburge,

escaladèrent les palissades en planches qui s'étendaient de ce côté et, faisant maints détours pour éviter les sentinelles ennemies, parvinrent jusqu'au pavillon du duc d'Alençon, derrière le logis du duc de Bourgogne. Ils tournèrent ensuite autour de ce poste, après avoir cherché à s'en emparer, et se précipitèrent vers les deux chétives habitations qui abritaient le duc Charles et le roi de France.

Là ils rencontrèrent une foule d'hommes, accourus au bruit, et un combat acharné s'engagea, dans l'ombre, entre les braves Franchimontois et leurs adversaires. Le duc, qui était couché, se leva à la hâte et, tandis qu'on lui passait sa cuirasse, les cris de « Vive le roi! vive Bourgogne! » éclataient de tous côtés, sans que l'on sût à qui on avait à faire. Les assaillants, accablés sous le poids de toute une armée, succombèrent enfin, intrépides et fiers jusqu'à leur dernière heure, et ne cessant de frapper qu'en recevant la mort.

Le lendemain, 30 octobre, les Bourguignons pénétraient dans la ville de Liége, et y renouvelaient les scènes atroces qui s'étaient passées quelque temps auparavant à Dinant. Telle était l'avidité des pillards que, vers le milieu du jour, une partie des dépouilles de cette belle et florissante cité était déjà enlevée. L'or, l'argent, les trésors des communautés ecclésiastiques, les pierreries, les livres rares ayant disparu rapidement, on s'empara des cloches des églises, du plomb qui couvrait les édifices, et on fouilla jusque dans les tombeaux, pour en arracher les ornements que la piété y avait laissés. Les bourgeois, poursuivis dans les rues, étaient assommés dans leur fuite, mis à la torture, ou précipités dans la Meuse. L'épée et la hache ayant achevé leur œuvre sanglante, on eut recours à la pioche, à l'incendie, et bientôt il ne resta plus, à l'endroit où s'élevait une commune populeuse, riche et prospère, qu'une immense ruine, en partie calcinée par le feu.

Malgré la rigueur de la saison, le duc ne voulut point quitter la principauté sans tirer vengeance des Franchimontois. Pénétrant dans leur pays, il brûla leurs cabanes, anéantit leurs forges, et les poursuivit jusque dans leurs forêts (1). Il ne

(1) De Gerlache, *Révolutions de Liége sous Louis de Bourbon.*

revint à Bruxelles que vers la fin de novembre, après avoir rendu la liberté à Louis XI, qui avait assisté froidement à la destruction des malheureux Liégeois, après les avoir poussés lui-même à la révolte.

Indépendamment des pertes immenses que cette terrible guerre avait occasionnées à la population liégeoise, celle-ci eut encore à payer, la paix ayant été rétablie, de lourdes redevances. L'évêque consentit à abandonner au duc, pour le terme de trente ans, tous les droits, profits et émoluments du tonlieu perçu sur les biens, denrées et marchandises passant sous le pont des Arches; ce tonlieu était du 30e denier de la valeur des objets taxés : les sujets du duc n'y étaient pas soumis.

Tandis que Charles de Bourgogne tenait cour plénière à Bruxelles, dans tout l'orgueil du triomphe, les Gantois, qu'il avait déjà menacés de ses vengeances, délibéraient solennellement sur le parti qu'ils avaient à prendre. Effrayés du désastre de leurs voisins, ils envoyèrent enfin des députés au prince, en implorant son pardon. Il leur fut accordé, mais entraîna le sacrifice de toutes leurs libertés. Trois des portes de la ville, condamnées après la bataille de Gavre, furent fermées de nouveau; les métiers se virent privés de leurs bannières, et le choix des magistrats communaux fut désormais réservé au duc. Quant à l'impôt sur les grains, cause des premiers troubles, il fut rétabli le 20 avril 1469.

Beaucoup de familles belges, préférant l'exil à la ruine, émigrèrent à l'étranger. Quelques Flamands, nouvellement arrivés en Angleterre, enfreignirent, en 1469, les priviléges de la Compagnie des orfévres à Londres (1). Des débats judiciaires ayant eu lieu à cette occasion, un de nos compatriotes, Guillaume Janson, ciseleur habile et expérimenté, rencontra un jour un des meilleurs ouvriers anglais, du nom d'Oliver Davy, et le défia de produire un travail aussi parfait que celui qui sortirait

(1) On trouve dans les comptes de cette corporation, en 1469, une quittance de 7 livres sterl. 4 sh. et 2 den., pour frais de procédure contre les ouvriers flamands. Voy. Herbert, *Hist. of the XII great Liveries Companies*, vol. II, p. 186.

de ses propres ateliers. Davy accepta la lutte et des juges ayant été nommés de part et d'autre — parmi lesquels se trouvaient deux Belges, Gérard Van Haverbeke et Dirick Van Ryswyke — il fut convenu que les compétiteurs feraient exécuter, par leurs ouvriers, certains dessins qui devaient être reproduits sur acier, en creux et en relief. Le vaincu devait payer le prix de ces travaux et donner à dîner aux chefs de la Corporation des Orfévres, dans Goldsmith Hall. Cette singulière gageure, qui indique l'extrême rivalité qui existait entre les émigrants et les bourgeois de Londres, se termina à la satisfaction de ces derniers, Guillaume Janson n'ayant pu fournir ses planches au terme convenu.

Nos relations commerciales avec l'Angleterre étaient alors en suspens, ce royaume étant en proie à la guerre civile et à la discorde. Le comte de Warwick, auquel le roi Édouard devait sa couronne, mécontent de se voir disputer la direction des affaires publiques, suscitait mille embarras à ceux qui lui avaient succédé au pouvoir, et excitait secrètement le peuple à la révolte. Son attitude finit par inspirer des craintes très vives au duc de Bourgogne, qui, le sachant l'allié du roi Louis XI, alors réconcilié avec les ducs de Guyenne et de Bretagne, résolut de s'opposer à ses projets, afin d'écarter la possibilité d'une alliance entre la France et la Grande-Bretagne. Il écrivit dans ce but au lord maire et au peuple de la ville de Londres, leur mandant qu'il était le beau-frère du roi Édouard, et que s'ils avaient besoin de secours pour lui rendre son autorité, il leur en donnerait.

Cette lettre, lue publiquement, ayant provoqué une démonstration de la part des habitants, le comte de Warwick, n'osant plus compter sur eux, chercha à s'appuyer sur les provinces et leva des troupes en son propre nom, après avoir publié, avec le duc de Clarence, un manifeste contre le roi. Cette fois la fortune se déclara contre lui et force lui fut de s'embarquer en toute hâte pour éviter de tomber entre les mains de ses ennemis.

Il espérait trouver un asile à Calais, dont il était gouverneur, et où sir John Wenloch, son ancien ami et serviteur, commandait en son absence comme lieutenant. Trompé dans son attente, il reprit la mer, captura un certain nombre de navires flamands

qui louvoyaient non loin du port, et alla se réfugier à Honfleur, avec une flottille d'environ trente bâtiments, armés en guerre.

Le duc de Bourgogne, informé de l'accueil reçu en France par le comte de Warwick, fit faire des représentations au roi, au Parlement et aux gens du conseil, et se plaignit amèrement de cette violation des traités.

« Mon très redouté et souverain seigneur, disait-il, les ducs « de Clarence et comte de Warwick ont été, par très haut et « très puissant prince mon frère, le roi d'Angleterre, chassés « et expulsés de son royaume pour leurs séditions et malé- « fices. Les officiers dudit roi ont refusé l'entrée de la ville de « Calais; alors eux et leurs adhérents se sont mis à tenir la « mer, et tant par faits que par paroles, se sont constitués mes « ennemis, en prenant et détroussant plusieurs de mes sujets « de Hollande, Zélande, Brabant et Flandre, avec leurs biens, « marchandises et navires, en usant de grandes et outrageuses « menaces, sans toutefois m'avertir par aucun défi; laquelle « chose ne m'a semblé et ne me semble tolérable pour mon « honneur, sans y donner provision. Incontinent donc j'écrivis « à mes ambassadeurs pour vous en avertir de ma part en toute « humilité, et vous prier de ne les recevoir, ni souffrir être « reçus ou favorisés en votre royaume. Je suis averti que néan- « moins, en votre duché de Normandie, lesdits ducs de Cla- « rence et comte de Warwick et leurs complices sont reçus, « recueillis et favorisés, et que les biens et marchandises de « mes sujets y sont vendus et butinés ; ce que je ne puis croire « venir ni procéder de votre su ou commandement, attendu la « notoriété desdites hostilités commises contre mes sujets, et « les traités de paix qui sont entre vous et moi (1). ».

La colère du duc était d'autant plus grande, qu'il était peu préparé en ce moment à résister à des attaques maritimes qu'il n'avait pas prévues. Pendant qu'il se dirigeait vers l'Écluse, pour y presser ses armements, ses ennemis continuaient leurs pirateries dans la Manche. Sept navires espagnols, se rendant en Flandre, furent pillés sur nos côtes (2), et bientôt les Oster-

(1) De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. II, p. 343.

(2) Les réclamations faites à ce sujet, conservées en Angleterre, con-

lings eurent également à souffrir des croiseurs du comte de Warwick. Vainement une flotte allemande, commandée par Hans Voetkin, essaya, en s'unissant à l'escadre de lord Scales, de s'opposer à ces déprévations : le comte, redoublant d'audace, envoya une de ses caravelles, *la Brunette*, cingler devant le port de l'Écluse, obtint de nombreux succès sur nos marins, et, dans une de ces occasions, s'adressa à l'un d'eux en lui disant : — « Allez, vous être libre; dites au duc de Bourgogne que « Richard de Nevil, comte de Warwick, s'étonne de ce qu'il « n'ose venir le combattre! »

Et pour ajouter à cette insulte, il rentra au port de Honfleur suivi de trois grands navires, portant à leurs mâts la bannière de Bourgogne.

Le duc Charles, exaspéré par tant d'outrages, s'adressa de nouveau à Louis XI, lui exposant longuement tout ce qui venait de se passer. Sa lettre au roi était ferme et respectueuse, mais il en fit remettre une autre aux conseillers de la couronne, dont le ton était presque menaçant : « Archevêque, mandait-il à « Mgr. de Narbonne, et vous amiral de France, les navires « que vous dites avoir été mis en mer de par le roi contre les « Anglais, n'ont été exploités que contre mes sujets ; mais par « saint Georges, si l'on n'y pourvoit, j'y pourvoirai moi-même « avec l'aide de Dieu sans votre permission, et sans attendre « vos raisons, car elles sont trop longues et trop volontaires. »

Ces paroles annonçaient une rupture, qui éclata le 25 juin, époque à laquelle le duc, n'ayant point obtenu justice, ordonna

tiennent de curieux détails sur la valeur des bâtiments de commerce au xv[e] siècle. Nous y trouverons les chiffres suivants :

Un navire de	100 tonneaux,	avec agrès,	évalué à	107 liv. 10
»	70	»	»	»	70 — 00
»	120	»	»	»	110 — 00
»	110	»	»	»	140 — 00
»	40	»	»	»	70 — 00
»	110	»	»	»	150 — 00
»	120	»	»	»	180 — 00

C'est à dire environ trente shellings par tonneau de jaugeage. Les vins de Bordeaux qu'ils amenaient en Flandre eussent valu, en ce pays, environ 5 livres par baril; leurs vins romains mélangés, 4 livres; leurs fers, 4 liv. 10 shil. par tonne; leurs laines d'Espagne 4 livres par sac pesant de 175 liv.

à ses officiers de prendre, arrêter, saisir et mettre sous sa main, par bon et loyal inventaire, les gens de loi et de justice étant appelés et présents, tous les biens, denrées, marchandises et dettes appartenant aux sujets du roi, pour, sur lesdits biens ou les deniers provenant de leur vente, faire restitution à ses sujets des valeurs enlevées à ceux-ci par les partisans du duc de Clarence et du comte de Warwick.

Louis XI, qui ne désirait pas faire la guerre, fit presser les bannis anglais de repasser dans leur pays, leur offrant secrètement son appui, et envoya quelques-uns de ses gens auprès du duc de Bourgogne pour offrir un accommodement à ce prince. Quelques jours s'étaient à peine écoulés depuis leur départ, lorsqu'on arrêta à Middelbourg un agent français, qui déclara d'abord être porteur d'une lettre adressée au sire de la Gruthuse, partisan secret du roi de France. Cette confession paraissant peu sincère, on obtint bientôt du prisonnier des aveux plus complets. Il reconnut avoir reçu l'ordre de parcourir les divers ports où le duc réunissait des vaisseaux, afin d'informer les chefs de la flotte ennemie des mouvements de celui-ci, et de leur fournir, au cas où il sortirait du port, les moyens de s'emparer de sa personne.

Le duc Charles, qui se refusait à croire à la trahison du sire de la Gruthuse, l'un de ses anciens serviteurs, se vit enfin en mesure de prendre l'offensive. L'escadre bourguignonne, l'une des plus puissantes qui eussent encore tenu la mer (1), sortit du port de l'Écluse, le 8 juin 1470. Elle se composait de vingt-quatre gros vaisseaux, et était commandée par Henri de Borsele, seigneur de la Vère. Après avoir croisé quelque temps sur les côtes, elle rencontra, le 2 juillet, la flotte du comte de Warwick, la poursuivit presque sur les côtes de Normandie, captura une dizaine de navires ennemis, et ne cessa sa poursuite qu'en vue du port de Honfleur.

L'importance de cette guerre maritime, si nuisible au développement du commerce des Pays-Bas, fit comprendre aux conseillers du duc combien il était urgent de pourvoir à la

(1) L'armée du duc de Bourgogne estoit plus forte par mer que celle du Roy et du comte ensemble. » Ph. de Comines, t. I, fol. 15.

sûreté des navires qui se trouvaient dans le Zwyn, échoués sur le sable à marée basse. Déjà, sous Philippe le Bon, des plaintes nombreuses s'étaient élevées au sujet des attérissements qui se formaient à l'Écluse, et empêchaient les caraques, les galères et les autres grands bâtiments de mer d'y aborder sans danger. Par quoi la marchandise, disait-on, qui, au temps passé « avait grandement été exercée et en cours « au pays et conté de Flandres, estoit depuis aucun en ça fort « diminuée et amendrie, et de jour en jour taillée de encores « plus diminuer et amendrir, voire qui plus est en brief temps « du tout cesser, se pourveu n'y estoit, à la totale destruction et « perdition d'iceluy pays de Flandre, qui estôit fondé principa- « lement sur le commun cours de la marchandise. »

Cet état de choses fut donc signalé, par les ordres du duc Charles, aux délibérations des trois États de Flandre. Des commissaires furent nommés par ceux-ci, entre autres les abbés des Dunes et de Ter Doest, les sires Jean et Josse de Halewyns; messire Van der Gracht, Josse de Mol, Sohier de Baenst et Paul de Dixmude.

Leur premier soin fut de s'enquérir des moyens les plus efficaces pour rendre au Zwyn son ancienne profondeur. Quatre projets leur furent présentés : le premier consistait à y introduire les eaux de la mer, par un canal qui eut traversé Coxide; le second ajoutait au plan précédent le prolongement du Zwyn jusqu'au hâvre d'Oostbourg; le troisième recommandait l'établissement d'une tranchée près de Gaternesse, de manière à réunir les eaux de l'Escaut occidental, connu sous le nom de Hont, à celle du Zwyn; le dernier enfin se bornait à rétablir l'ancienne communication du port de l'Écluse avec la mer par le polder du Zwartegat. Celui-ci était le plus simple, bien que le moins habile, et il prévalut sur tous les autres.

Il ne restait plus qu'à en régler l'exécution, et on ne tarda pas à se convaincre qu'elle présenterait de sérieuses difficultés. Les Gantois refusèrent dès l'abord de prendre part aux dépenses, alléguant « qu'ils estoient fondés sur mestiers » et que tout l'avantage de ces travaux reviendrait aux Brugeois, alors en possession de l'étape des marchandises étrangères. Les Yprois ne se montrèrent pas plus accommodants, et les habitants du

Franc, suivant leur exemple, exposaient que leur prospérité « estoit fondée sur labourage et sur nourrissements de bétail » et qu'il y aurait injustice à les soumettre à de telles charges.

Les députés de Bruges, mieux avisés cette fois que leurs voisins, défendirent leur cause avec habileté. Répondant aux observations que nous venons de rapporter, ils firent remarquer qu'il ne s'agissait pas seulement d'assurer la prospérité de leur ville, mais celle de toute la Flandre. L'industrie, disaient-ils, ne pouvait se développer qu'avec le commerce extérieur, qui lui fournit des matières premières et lui ouvre des débouchés. Il fallait, en présence d'une entreprise utile à tous, adopter le seul principe applicable en ces circonstances : celui d'une juste et légitime solidarité.

La décision du duc de Bourgogne, publiée à Saint-Omer le 27 juillet 1470, donna gain de cause aux Brugeois, et la destruction des digues du polder de Zwartegat fut résolue. On ne tarda pas à se convaincre cependant, par expérience, de l'inutilité de ces efforts, et, comme le remède proposé, bien loin d'empêcher l'ensablement du port de l'Écluse, parut au contraire l'activer, les échevins de Bruges firent rétablir les digues abattues en 1487.

Pendant que la flotte flamande poursuivait les pirates anglais, Louis XI ménageait une réconciliation entre leur chef et la reine Marguerite, qui vivait en exil en France, et fournissait secrètement aux partisans de la maison de Lancastre les moyens d'opérer une descente en Angleterre. Le duc Charles, informé de ces projets, donna l'ordre à ses capitaines de bloquer les ports de Normandie, et de livrer combat au comte de Warwick, dans le cas où celui-ci tenterait de faire passer le détroit à des hommes d'armes. Plusieurs grands navires, garnis d'artillerie et montés par des équipages nombreux et aguerris, se trouvaient déjà dans la Manche, lorsqu'une violente tempête les força de prendre le large. Le comte se hâta de profiter de cette circonstance, mit aussitôt à la voile, et vint jeter l'ancre, quelques heures plus tard, au hâvre de Darmouth.

Le roi Édouard, occupé à combattre une sédition excitée par lord Fitz-Hugh, beau-frère de Warwick, se doutait à peine des dangers qu'il courait, que déjà ses officiers le trahissaient, et

préparaient sa chute. Peu populaire dans ses États, entouré d'ennemis, il traversa en fugitif le comté de Norfolk, et, onze jours après le débarquement de ses adversaires, il se réfugiait avec sa suite sur quelques navires marchands, et partait pour les Pays-Bas afin d'aller réclamer un asile au duc de Bourgogne.

Le sire de la Gruthuse, gouverneur de Hollande, reçut le roi à Alkmaar, avec tout le respect dû à une grande infortune. Édouard IV, qui était accompagné du duc d'York, de lord Scales et de sept ou huit cents personnes, séjourna dans cette ville jusqu'au 26 décembre, d'où il se rendit au château de Gruthuse, situé à Oostcamp, à une lieue de Bruges. Deux jours après il se remit en route, se dirigeant vers Aire en Artois, où se trouvait alors la belle-mère du duc. Son entrevue avec ce dernier devait décider de son sort, car il lui fallait de l'argent, des vaisseaux, et Charles de Bourgogne avait hérité d'un riche trésor, commandait à des bandes aguerries, et possédait une flotte puissante : le monarque exilé allait lui demander les moyens de reconquérir un trône, et de revoir la terre natale.

CHAPITRE XI

Flamands et Calaisiens. — Rupture des relations commerciales entre les États de Bourgogne et la France. — Discordes entre Louis XI et le duc Charles. — Restauration d'Edouard IV. — Nouveaux préparatifs de guerre. — Ordonnance maritime du sire de Borsele. — Accord avec les villes hanséatiques. — L'armée bourguignonne en Normandie. — Traité de commerce avec les Tournaisiens. — Projets de Charles de Bourgogne. — Ses négociations en Angleterre et en Allemagne. — Siége de Neuss. — Alliance de Louis XI avec les Suisses. — Débarquement d'une armée anglaise. — Traité entre Edouard IV et Louis XI. — Stagnation des affaires commerciales. — Jean Van Gobeelen. — La flotte du Levant. — Anversois et Brémois. — Guerre contre les Suisses. — Bataille de Granson. — Le premier diamant taillé. — Batailles de Morat et de Nancy. — Mort du duc Charles.

Dès le débarquement d'Edouard IV en Hollande, la garnison de Calais, s'attendant à une guerre prochaine entre l'Angleterre et les Pays-Bas, avait commencé les hostilités en faisant des courses dans le comté de Boulogne. Le duc Charles, assez indécis sur le parti qu'il avait à prendre en des circonstances aussi difficiles, voulut cependant arrêter ces déprédations, et ordonna la mise sous sequestre des marchandises anglaises qui se trouvaient à Gravelines.

Les intérêts commerciaux de la Flandre, dont il avait à tenir compte, l'obligeant toutefois à agir avec prudence, il envoya le sire de Comines à Calais, avec la mission de s'entendre avec sire John Wenloch.

Cette démarche ayant été parfaitement accueillie, on parvint sans peine à se mettre d'accord, et l'alliance faite avec le roi Edouard fut maintenue avec le roi Henri. On restitua les biens saisis au préjudice des négociants anglais; les bestiaux enlevés par la garnison furent payés, et tout rentra dans l'état normal. Tel était le crédit des riches bourgeois de Londres et des Calaisiens, que le comte de Warwick, malgré la haine qu'il portait au duc de Bourgogne, ne put s'opposer à cet accommodement. Quatre mille hommes récemment arrivés d'Angleterre essayèrent vainement de ranimer la discorde; la volonté de leur chef ne put prévaloir sur les intentions pacifiques des habitants, qui craignaient de s'appauvrir en se brouillant avec les villes flamandes.

Nos relations avec la France présentaient un aspect beaucoup moins satisfaisant. Louis XI, après avoir dépêché des troupes sur les côtes de Normandie, toujours menacées par la flotte bourguignonne, avait convoqué une assemblée de notables bourgeois, afin de les consulter sur les mesures à prendre contre le duc Charles, dont les officiers avaient confisqué, durant la foire d'Anvers, les biens d'un grand nombre de marchands français. Adoptant l'avis de ce conseil, il défendit à tout trafiquant, sous les peines les plus sévères, d'aller ou d'envoyer vendre, acheter, transiger ni marchander par voie d'échange, commutation ou autrement, aucuns blés, vins, draps, épiceries ou toutes autres denrées dans les pays et seigneuries du duc de Bourgogne.

Ce prince usant de représailles, répondit à la proclamation royale par un acte du même genre adressé à ses propres sujets, et les deux États rompaient brusquement tous rapports commerciaux. Cette situation nuisait plus à la France qu'à la Belgique, aussi Louis XI se vit-il forcé, pour faire cesser les réclamations qui lui venaient de toutes parts, d'établir deux grandes foires à Caen, afin de ne pas perdre, en même temps que nos marchés, les moyens de se procurer les produits anglais qui se consommaient dans le royaume. Il rappela en outre à Henri VI, ou plutôt au comte de Warwick, que l'une des principales conditions de leur alliance avait été de travailler en commun à la ruine de la maison de Bourgogne, et réussit à obtenir, de la part du gou-

vernement britannique, une renonciation formelle du traité de Péronne.

Tandis que le duc Charles rassemblait ses forces, dans le but d'entamer une lutte sérieuse avec son habile adversaire, celui-ci, prenant l'offensive, envoyait des troupes vers St-Quentin, qui tomba en son pouvoir. Roye ne résista pas davantage aux attaques du comte de Dammartin, qui, après une tentative infructueuse sur Abbeville, alla planter le drapeau royal sur les murs d'Amiens, traversa la Somme, et mit le siége devant Dours.

Le duc de Bourgogne, allarmé des progrès rapides de l'ennemi, quitta aussitôt Doulens, et se réfugia dans Arras. Plein d'impatience et de courroux, il pressait ses armements de terre et de mer avec une telle activité, qu'il se trouva dès le commencement de l'année 1471, en état de tenir la campagne. Les deux armées, toutes deux belles et nombreuses, se rencontrèrent sous les remparts d'Amiens, qui furent investis par les Bourguignons. Des escarmouches avaient lieu tous les jours entre les belligérents, mais les Français, obéissant aux ordres du roi, évitaient de livrer bataille. Les piquiers flamands et brabançons se distinguaient particulièrement dans ces combats d'avant-postes, par leur sangfroid et leur intrépidité (1). Le duc réussit enfin à faire ses approches, et à établir sa puissante artillerie de manière à causer beaucoup de mal à la ville.

Le temps s'écoulait cependant, sans modifier sensiblement la position des deux partis.

Amiens, défendu par vingt-cinq mille hommes, ne paraissait devoir succomber qu'après un long siége, et Charles de Bourgogne se fatiguait de cette guerre lente et stérile. Il finit par signer une suspension d'armes pour trois mois, en conservant, ainsi que son adversaire, les places fortes occupées par ses hommes d'armes. D'autres projets d'une importance majeure, absorbaient en ce moment toute son attention.

(1) Journellement viennent gens devers mon dit seigneur, spécialement picquenaires que ceulx de Flandre et de Brabant lui envoient, les quelz picquenaires sont fort craints desditz françois... (Lettre écrite par le secrétaire Jean de Molesmes à la chambre des comptes de Dijon, du camp devant Amiens, le 25 mars 1471, archives de Dijon.)

Il s'était décidé, non sans de longues hésitations, à aider secrètement le roi Edouard à renverser la maison de Lancastre. Après avoir eu une entrevue avec lui dans la ville de Saint Pol, il lui avait fait donner cinquante mille florins et dix-huit gros navires, tout en feignant en public de désapprouver son entreprise.

Edouard IV, dont les adhérents étaient encore nombreux en Angleterre, et que l'administration dure et arrogante du comte de Warwick commençait à faire regretter, s'était embarqué au port de Ten-Vere, en Zélande, le 10 mars 1471, pendant que le duc de Bourgogne se trouvait encore en Picardie. Ce dernier, pour se prémunir contre toute éventualité, avait aussitôt fait défendre, sous peine de la vie, d'assister directement ou indirectement le royal exilé.

Tandis qu'on menaçait ainsi les partisans du chef de la maison d'York, celui-ci opérait une descente dans la petite ville de Ravensport, et marchait sur Londres à la tête de deux mille hommes d'armes. Cette manœuvre hardie, qui semblait ne devoir aboutir qu'à une défaite irréparable, lui valut des succès aussi promps qu'éclatants. Ses troupes grossirent peu à peu, et bientôt le duc de Clarence, qui s'était engagé à s'opposer à son passage, se joignit à lui. Salué avec acclamations par le peuple, le roi fit son entrée dans la capitale, le 11 avril 1471, et renvoya dans la tour l'infortuné Henri VI, dont la faible intelligence n'avait pu résister à tant d'orages.

Telles furent les nouvelles qui parvinrent au duc Charles, au moment où il venait de déposer les armes. Il n'osait y croire, tant la révolution qu'on lui annonçait avait été rapide, que déjà Edouard IV remportait une autre victoire à Barnet, où le comte de Warwick perdit la vie, et achevait la ruine du parti de Lancastre sur le champ de bataille de Tewkesbury. A peine sur le trône, il envoyait remercier les Brugeois du bon accueil qu'il avait reçu dans leur ville, et témoignait sa reconnaissance au sire de la Gruthuse en le créant comte de Winchester.

Le duc de Bourgogne, se sentant désormais appuyé par le monarque anglais, songea plus que jamais à la guerre. Il voulut néanmoins, avant de rompre la trêve à laquelle il s'était engagé, garantir le commerce flamand de tout dommages. Il fit équiper

dans ce but, plusieurs navires à Dunkerque, à Nieuport et à Ostende; éleva des fortifications sur les côtes de Flandre, et fit exécuter des travaux de défense à Biervliet. Il encouragea ses gentilshommes à prendre du service dans la marine militaire (1), au développement de laquelle il apportait tous ses soins, et qui s'était déjà mesurée, avec tant d'éclat, contre les forces réunies du comte de Warwick et de Louis XI. Le sire de Borsele, capitaine général de l'escadre bourguignonne, promulgua vers cette époque une ordonnance qui mérite d'être étudiée à cause des détails qu'elle contient sur les manœuvres navales en usage à la fin du xve siècle.

Nous y lisons que toute embarcation, faisant partie de la flotte ducale, devait, à la tombée du soir, se rapprocher du vaisseau amiral, en évitant cependant de naviguer sous le vent dudit vaisseau. Le dimanche, on se hélait en criant *Jhu Crist;* le lundi, *Saincte Marie;* le mardi, *Saint Marque;* le mercredi, *Saint Jehan Baptist;* le jeudi, *Saint Jaque;* le vendredi, *Sainte Croixe;* le samedi, *Saint Nicholas.* Les mouvements à exécuter en commun étaient réglés par signaux. S'il fallait mettre des bonnettes, le

(1) Son père, Philippe le Bon, lui en avait donné l'exemple ; nous trouvons en effet, dans les *Comptes de la recette* générale pour 1453 et 1454, (n° 1866, Ch. des comptes, arch. génér. du Royaume) les passages suivants :

« De Laurent de Maeck, conseiller de monseigneur le duc et son receveur général de Flandre et d'Artois, la somme de cinq cent onze livres, quinze sols, de quarante sols monnoye de Flandres la livre... en deniers payez à messire Joffroy de Choisy pour le reste de la somme de mil vingt-trois livres, quinze sols, monnoye dite à luy deue pour le payement de deux mois finis le vingt-cinquiesme jour de may, l'an mil quatre cent cinquante-trois d'une galiotte armée de quatre-vingt-dix hommes, de une barge et ung bringantin armés chascun de trente hommes, estant soubs luy en armée sur mer au dit navire, pour l'empeschement des vivres qui peuvent venir et arriver à ceulx de la ville de Gand, ennemis, rebelles et désobéissans à mon dit seigneur... etc. »

« Dudit Pietre Blonde, la somme de cinq cens escus d'or, du prix de quarante-huit gros, monnoie de Flandres, pièce... en deniers payez à messire Guillaume, bastart de Brabant, chevalier, conseiller et chambellan de mon dit seigneur, commandeur de la Morée, de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, sur un don de mil escus du dit prix à luy fait par mon dit seigneur, pour luy aydier à habillier et mettre sus une galère qu'il luy a aussy donnée pour la conduire et entretenir par mer... etc. »

capitaine général faisait allumer une lanterne au milieu du château de la poupe de son navire. Le même fanal, agité continuellement de bas en haut, transmettait l'ordre de les enlever. Deux lumières, placées à mi-nef, signifiaient qu'on avait à serrer les voiles; trois feux, équivalaient au contraire à un ordre de départ.

Tout capitaine, en apercevant un bâtiment étranger, devait faire hisser une lanterne au grand mat de son vaisseau. Il l'y laissait quelque temps si le bâtiment suspect était isolé, sinon il l'abaissait et la haussait de manière à indiquer les forces de l'ennemi. Tous les navires de la flotte se massaient aussitôt, en pareil cas, de manière à se mettre en bataille. Un pennon était arboré sur l'avant de chacun d'eux, et, durant la nuit, un certain nombre de feux, rangés deux par deux, leur donnaient le moyen de se reconnaître. Au premier son des trompettes, les équipages fort nombreux au xv[e] siècle, couraient aux armes; au second, ils se trouvaient à leur poste, prêts à l'attaque ou à la défense; au troisième, ils arrachaient le pennon qui avait flotté jusqu'alors sur le château d'avant, et le remplaçaient par le drapeau de guerre.

« Et adonques, disait Henri de Borsele, au nom du Saint-« Esprit, de cœur et bon courage, ils doivent combattre et « frapper sur leurs ennemis pour l'honneur de leur très redouté « prince monsieur le duc, en telle façon qu'ils puissent vigou-« reusement obtenir la victoire. Nul patron ne peut se retirer « de la lutte sans en avoir reçu l'ordre, ou exécuter une manœu-« vre contraire à celle qui lui a été assignée, sous peine de « mort. Tout individu qui sera convaincu d'avoir commencé le « pillage des prises avant la défaite totale de l'ennemi, subira « la même peine (1). »

Les quatre-membres de Flandre, peu favorables à l'augmentation des compagnies d'ordonnance, prenaient le plus vif intérêt aux succès de notre marine, et contribuaient, par des subsides assez considérables, aux dépenses nécessitées pour son entretien. Les Brugeois, toujours en lutte avec les pirates,

(1) Voy. De Jonge, *Geschiedenis van het Nederlansche zeewezen*, 1[re] partie, pièces justif. n° IV, p. 567.

appuyaient d'autant plus, à cet égard, les vues du duc de Bourgogne, qu'ils venaient de conclure un nouvel accord avec les villes hanséatiques, afin de s'assurer l'étape de leurs marchandises. Ils avaient obtenus, en faveur de nos marins, le privilége exclusif du transport des cargaisons entre Hambourg et l'Écluse, concurremment avec les Hambourgeois. Ces relations présentaient tant d'avantages que les Gantois demandèrent bientôt à y participer, et firent des démarches dans ce but auprès du bourgmestre de Lubeck. Leurs instances furent néanmoins assez mal accueillies, à cause de certaines taxes levées à Gand sur la bière de Hambourg, contrairement aux anciens usages (1).

Ces négociations n'étaient pas encore terminées, que déjà le duc Charles pénétrait en France, se mettait en possession de Nesle et de Roye, et commençait le siége de Beauvais. Repoussé devant cette ville, qui fut défendue avec le plus grand courage par ses habitants, il ravagea tout le pays de Caux, et repassa la frontière, après avoir fait subir des pertes considérables aux populations normandes, mais sans remporter de grands succès sur les troupes royales, qui avaient l'ordre d'éviter tout engagement sérieux. Une nouvelle trève devenait nécessaire aux deux partis, et elle fut conclue à quelque temps de là, d'abord pour cinq mois, puis prorogée durant toute l'année 1473.

Parmi les victimes de toutes ces commotions, les Tournaisiens avaient surtout à se plaindre. Fort attachés à la France. ils souffraient beaucoup de l'interruption de leurs relations commerciales avec la Flandre et le Hainaut. Ils obtinrent des lettres royales qui les autorisaient à traiter avec le duc, et, munis de cette permission, s'engagèrent à payer annuellement à ce prince, tant que la paix ne serait pas conclue, une somme de dix mille écus. Ils devaient lui remettre en outre, dans l'espace de dix ans, un capital de quarante mille écus. Cette transaction ayant été approuvée par Louis XI, les magistrats de

(1) Voy. Une lettre du bourgmestre et des conseillers de la ville de Lubeck, du 25 juin 1472. Ils déclarent ne pas vouloir recevoir les envoyés gantois, à moins que la perception de l'impôt sur la bière ne soit suspendue, cette mesure étant jugée indispensable avant d'entrer en composition. Parmentier, *Documents relatifs à la hanse.*

Tournai, pour se procurer l'argent requis, se virent forcés d'émettre des titres de rentes à charge de la caisse de la cité. Le roi, loin de les indemniser, leur imposa plus tard d'autres charges, en réclamant aux acquéreurs de fiefs nobles le droit de nouvel acquet, levé en France sur les roturiers. Les Tournaisiens lui opposèrent leurs priviléges, et ce ne fut que sur les ordres itératifs du monarque qu'ils consentirent à envoyer un état des biens achetés par des bourgeois dans le Tournaisis (1).

Le duc Charles, tout en signant un armistice avec Louis XI, songeait plus que jamais à réaliser la pensée qu'il méditait depuis si longtemps, c'est à dire le rétablissement de l'ancien royaume de Bourgogne. Fier de son pouvoir, dont il avait augmenté les ressources en s'entourant d'une armée permanente, il envoyait ses agents dans les contrées les plus lointaines, et sa réputation était grande à l'étranger (2). Obéi dans ses États, il en disposait d'autant mieux qu'il était parvenu à en simplifier l'administration, aux dépens des libertés communales. Déjà, en 1455, Philippe le Bon avait, par la création du grand conseil, centralisé l'action du pouvoir exécutif; Charles, complétant l'œuvre de son prédécesseur, s'était attaché à porter la réforme dans les institutions judiciaires, et y était parvenu par l'établissement du tribunal suprême de Malines (3). Le moment était arrivé d'agir avec vigueur, et d'assurer les destinées de la maison de Bourgogne en les plaçant sous la protection d'une couronne royale.

Les circonstances étaient favorables à ces aspirations ambitieuses. Le roi Louis XI était entouré d'ennemis; la conquête de la Gueldre, accomplie par les troupes bourguignonnes à la mort du duc Arnould, livrait la Hollande au duc Charles : celui-ci ne cacha plus ses intentions, et pour les réaliser, ouvrit des négociations avec les princes allemands, ainsi qu'avec le roi d'Angleterre.

(1) Poutrain, *Hist. de la ville et cité de Tournay*, tom I, pp. 283, 289.

(2) Anselme Adornes, appartenant à une ancienne et puissante famille de Bruges, fut chargé par ses ordres de se rendre en Perse, en compagnie du patriarche d'Antioche. Adornes voyagea dans tout l'Orient, puis, revenu en Europe, alla visiter l'Écosse, où il fut assassiné, le 23 janvier 1484.

(3) Voy. le vol. IV, liv. III, tit. IV des Placc. de Brabant.

Ses ambassadeurs en Allemagne avaient mission de proposer un mariage entre Maximilien d'Autriche, fils de Frédéric III, et Marie de Bourgogne, unique héritière des vastes possessions du duc. Celui-ci réclamait, en échange de son consentement à cette union, le vicariat de l'empire et le titre de roi des Romains. Il s'engageait en outre à s'armer contre les lignes suisses, et promettait sa succession à son futur gendre.

En Angleterre, ils avaient à traiter des conditions d'une alliance offensive et défensive contre la France. Déjà à la sollicitation du duc Charles, les Écossais s'étaient montré disposés à conclure une trêve avec Édouard IV (1), tandis que celui-ci, pour reconnaître les bons procédés du prince bourguignon, avait défendu à ses sujets de molester les marchands hanséatiques (2).

L'empereur Frédéric III, ébloui d'abord par les offres brillantes qui lui étaient faites, vint trouver le duc de Bourgogne à Metz, où l'on commença les préparatifs nécessaires pour le sacre du nouveau roi. Dans l'intervalle, Louis XI convoquait le ban, l'arrière ban et les francs archers des provinces limitrophes de la Lorraine, tandis qu'on représentait de sa part, au souverain allemand, tous les dangers auxquels il s'exposait en se rapprochant l'héritier de Philippe le Bon, trop orgueilleux pour tenir le second rang, et qui, incapable de sagesse et de repos, exciterait sans cesse des troubles et des guerres. Frédéric III prêta l'oreille à ces avis, et, quelques jours avant l'époque fixée pour le couronnement de son allié, quitta furtivement la ville de Metz et retourna à Cologne.

Louis XI, fort satisfait du résultat de cette intervention, trouva bientôt le moyen d'augmenter encore les embarras de son rival. Le duc Charles s'était mis en possession, à titre d'engagiste, du comté de Ferrette et d'autres domaines, appartenant à l'archiduc Sigismond. Le sire de Hagenbach, qu'il en avait

(1) Rymer, *Fœdera*, tome V, 3e partie, p. 28.

(2) Une commission anglaise, composée de G. Hastings, de John Howard et de quelques autres, fut envoyée à Bruges, en juin 1473, afin d'y régler, avec les députés flamands, les démêlés commerciaux qui restaient à vider entre les deux pays.

nommé gouverneur, ayant mécontenté les gens de Berne, le roi profita des rancunes soulevées par la conduite du chevalier, et amena non seulement les ligues suisses à s'unir étroitement avec lui contre les Bourguignons, mais leur fit même faire la paix avec les Autrichiens. Les habitants du comté de Ferrette, cédant à la même influence, se révoltèrent; l'archiduc Sigismond reprit possession de ses États, et le sire de Hagenbach périt par la main du bourreau.

Malgré ces échecs, la puissance du duc de Bourgogne devenait de plus en plus menaçante pour la France. Le roi d'Angleterre, après avoir envoyé un renfort de mille archers dans les Pays-Bas, venait de se décider à traverser bientôt la Manche avec une armée considérable, afin de tirer vengeance de Louis XI, chez lequel ses ennemis avaient trouvé autrefois asile et protection. Il prétendait se remettre en possession de l'Aquitaine et de la Normandie, et offrait au duc Charles, en échange de son active coopération dans la campagne qui allait s'ouvrir, le duché de Bar, la Champagne, le Nivernais, le comté de Rhetel, la ville de Tournai et une foule d'autres seigneuries.

Pendant que tout se disposait en Angleterre pour cette expédition, le duc de Bourgogne, alors en démêlés avec les habitants de Cologne, qui refusaient de recevoir un archevêque qu'il protégeait, résolut de les châtier en envahissant leur pays. Déjà, le 22 juin 1474, il avait fait défendre à ses sujets de commercer ou de communiquer de toute autre manière avec les vassaux rebelles et désobéissants du prélat, ainsi qu'avec les habitants du duché d'Autriche et du comté de Ferrette, sous peine de confiscation. Il se plaça donc à la tête de son armée, qui était superbe, et, pénétrant dans l'Electorat, vint mettre le siége devant la ville de Neuss, défendue par Hermann de Hesse.

Il ne pouvait prendre une détermination plus défavorable à ses véritables intérêts, qui lui commandaient de ménager, pour des luttes plus décisives, les ressources dont il disposait. Un premier assaut ayant été repoussé, malgré les efforts de sir Thomas Stanley et de quelques autres chevaliers anglais, le duc se contenta d'investir la place dont il essaya d'interrompre les communications avec Cologne en détournant le cours de l'Erft. Ses officiers les plus dévoués lui conseillaient en vain d'aban-

donner une entreprise dont le succès était douteux et qui devait lui coûter des sommes énormes : il se refusait à les écouter, et nul ne parvenait à vaincre son obstination.

Dans l'intervalle, ses ennemis travaillaient à multiplier autour de lui les obstacles et les dangers. Louis XI, resserrant son alliance avec les Suisses, les encourageait à attaquer les troupes du comte de Romont, et accordait des subsides au jeune duc de Lorraine pour faire la guerre aux Bourguignons. Des troupes françaises pénétraient en Picardie, tandis qu'une armée allemande, commandée par Frédéric III, accourait au secours de Hermann de Hesse.

Charles, forcé de se rendre à l'évidence du péril, harcelé de tous côtés, leva enfin le siége de Neuss, après avoir passé onze mois sous les armes. Ce fut en ce moment que le roi d'Angleterre, s'embarquant avec ses hommes de guerre à bord d'une flotte bourguignonne de cinq cents navires, rassemblés précédemment dans les ports de Flandre et de Hollande, mettait à la voile pour Calais. Il ne trouva, en arrivant dans cette ville, ni vivres, ni approvisionnements. Le trésor du duc était épuisé ; ses soldats, mécontents et fatigués d'une longue et pénible campagne : Les Anglais, au nombre quinze cents chevaliers et quinze mille archers, se voyaient seuls en présence de l'ennemi.

Louis XI, profitant habilement de la surprise et du désappointement d'Edouard IV, lui fit proposer une trève aux conditions les plus favorables et, malgré les représentations du duc Charles, qui était accouru auprès de son allié, réussit à la faire accepter : Edouard repassa la mer, après avoir eu une entrevue avec le monarque français et s'être réconcilié avec lui.

Le 13 septembre 1475, le duc de Bourgogne signait à son tour une suspension d'armes avec son heureux rival. Chacun des contractants gardait les villes et pays qu'il tenait à l'époque des conférences de Bouvigne ; le commerce et la libre communication entre les sujets des deux princes étaient garantis.

Cette dernière clause, malheureusement fort mal observée, n'avait d'autre objet que de donner quelque satisfaction aux classes populaires. Il eut fallu, pour rendre quelque activité aux transactions commerciales, plusieurs années de calme et de paix, ce que nul n'osait espérer. Le négoce languissait, l'argent

était rare, et le malaise général. Beaucoup de chefs d'ateliers, se voyant sans travail, quittaient les Pays-Bas pour chercher un meilleur sort à l'étranger (1). Parmi ceux-ci se trouvait un fabricant de tapisserie de haute-lisse, natif de Bruges, dont le nom était destiné à devenir célèbre : nous voulons parler de Jean Van Gobeelen, le fondateur des Gobelins (2).

Plusieurs navires belges et hollandais étant tombés entre les mains des corsaires, en se rendant dans le Levant, le duc, pour

(1) Plusieurs d'entre eux se fixèrent en Angleterre, à Ipswich, où l'on avait établi un marché aux laines en 1464, et y ouvrirent des auberges. Comme la plupart des étrangers, attirés à Ipswich pour faire leurs achats, se rendaient chez eux, Edouard IV, faisant droit aux réclamations des habitants de la ville, soumit d'abord les nouveaux venus à une taxe spéciale et annuelle de vingt deniers, puis finit par leur défendre de loger des marchands, sous peine d'amende. Voy. *Memorials of Ipswich*, fol. 196.

(2) M. Lacour, dans un article publié dans la *Nouvelle Biographie générale*, éditée par Firmin Didot, suppose que la famille Gobelin était de Reims, mais il est hors de doute aujourd'hui qu'elle était originaire de Bruges. En effet, deux voyageurs hollandais qui visitèrent Paris au mois de janvier 1657, confirment sous ce rapport le témoignage des écrivains belges : « L'onzieme jour « de janvier, écrivent-ils, nous fusmes promener fauxbourg St-Marceau, « qui aboutit aux Gobelins. On passe une petite rivière qui en porte le nom, « dont les eaux sont les meilleures du monde pour teindre en escarlate. On « la nomme ainsi de ces fameux teinturiers flamands, qui se nommaient « *Gobeelen*, et par corruption de langue on en a fait Gobelins. Ils y ont établi « une fabrique de tapisseries qui, pour la finesse, la bonne teinture et le « beau meslange des couleurs, des soyes et des laines, surpassent celles de « Flandres et d'Angleterre, mais aussy sont-elles de beaucoup plus chères : « ceux qui y travaillent sont encore pour la plupart d'Anvers, de Bruges ou « d'Audenarde. » Voy. Jubinal, *Lettre à M. de Salvandy*, p. 30, d'après un extrait d'un MS. de la Bibl. de La Haye, portant le n° 1186. Rabelais, rapportant, liv. II, chap. XXII, une espiéglerie de Panurge, lui attribue « icelluy ruisseau qui, de présent, passe à Sainct Victor, auquel Gobelin tainct l'escarlatte, et Ronsard, rendant à son tour hommage à l'habileté des descendants de notre compatriote, dit, dans une ode à Gaspar d'Auvergne :

Les moissons je ne quiers pas,
Ny le riche accoustrement
D'une laine qui dément
La teinture naturelle
Ès poisles du Gobelin,
S'yvrant d'un rouge venin
Pour se desguiser plus belle.

Liv. III, od. XXI.

prévenir de pareilles infortunes, ordonna aux armateurs, en 1475, de n'entreprendre ce voyage qu'à condition de former une flotte, pourvue d'armes et de munitions de guerre, et placée sous le commandement d'un amiral. Les vaisseaux qui la composaient ne devaient plus arborer, comme autrefois, le lion rouge néerlandais ou le lion noir de Flandre, mais la bannière de Bourgogne. L'escadre, avant de partir pour l'Orient, devait être passée en revue par des gens compétents, et toute embarcation qui n'avait pas été munie de moyens suffisants de défense, était mise sous séquestre. Un tiers des confiscations qui résultaient de l'application de cette loi, revenait au prince (1).

Un procès assez important se jugeait, vers la même époque, en Hollande. Les Anversois avaient fait arrêter, durant l'une de leurs foires, un certain nombre de marchands brémois, pour les forcer à payer le montant de diverses créances arriérées. Les magistrats de Brême réclamèrent leurs concitoyens, en contestant la légalité de cette capture, et soumirent l'affaire à l'arbitrage des bourgeois d'Amsterdam, qui donnèrent gain de cause aux Brémois. Les Anversois s'exécutèrent de bonne grâce, et firent remettre une indemnité à leurs adversaires, qui, de leur côté, rendirent les biens dont ils s'étaient emparés par représailles (2).

Le duc de Bourgogne, auquel l'adversité n'avait rien appris, venait à peine de signer un armistice avec la France, qu'il s'apprêtait déjà à reprendre le glaive : il prétendait tirer vengeance de Réné de Lorraine, qui lui avait envoyé des lettres de défi, et punir les Suisses, qui avaient fait mourir sur l'échafaud le gouverneur de Ferrette, Pierre de Hagenbach. L'effet suivit de près la menace. Nancy, attaquée par les troupes bourguignonnes, se rendit le 29 novembre 1475, et l'armée ducale, en belle ordonnance, pénétra dans les vallées du Jura, passa par Jougne, que les Suisses avaient renoncé à défendre, mit le feu à la ville d'Yverdun, et vint camper devant Granson qu'elle investit. Les assiégés résistèrent d'abord vaillamment, mais comme l'artillerie ennemie battait jour et nuit les remparts, la garnison

(1) Commelin, *Beschryving van Amsterdam*, bl. 915, 916.
(3) Papebroch, *Annales Antverpienses*, tom. II, p. 156.

crut enfin devoir capituler. Cédant aux conseils d'un gentilhomme allemand, nommé Ramschwag, les soldats suisses sortirent tout à coup de la place, désarmés, et se présentèrent devant le duc, afin de se recommander à sa merci. On ne délibéra guère sur leur sort; attachés par dix, par quinze, par vingt, les mains derrière le dos, ils furent livrés aux exécuteurs, et pendus aux arbres voisins.

Leurs compatriotes allaient bientôt réclamer, l'épée au poing, l'expiation de cette inhumanité. Déjà les Bernois avaient pris les armes, sous le commandement de leur avoyer, Nicolas de Scharnachtal; ils rallièrent d'abord les bourgeois de Zurich, de Baden, de l'Argovie et des libres bailliages, puis, ayant été rejoints par les contingents de Bâle, de Lucerne, de Colmar, de Schelestadt et d'une foule d'autres localités, marchèrent vers Granson, au nombre de vingt mille combattants.

La bataille se livra le 1er mars 1476, dans les environs du château de Vaux-Marcus, qui commandait le chemin de Granson à Neufchâtel, position que le duc avait choisie et fortifiée. Les Suisses, s'avançant en bataillons carrés, en se faisant un rempart de leurs longues piques et de leurs hallebardes, repoussèrent les Bourguignons, le fer dans les reins, jusque dans leur camp. Ces derniers espérèrent d'abord s'y maintenir, mais déjà les collines de Bouvillars et de Champigny étaient tombées au pouvoir des gens de Glaris et de Schaffhouse, qui achevèrent la déroute des troupes ducales. Charles, après avoir essayé vainement de rallier ses gens, fut entraîné lui-même dans la débâcle générale, prit la fuite suivi d'un petit nombre de ses serviteurs, et ne s'arrêta qu'à six lieues de là, à Jougne, laissant son artillerie, ses bagages et d'immenses richesses entre les mains des vainqueurs.

Parmi les dépouilles recueillies après la lutte se trouvait un bijou éminemment précieux, tant par sa valeur intrinsèque que par les souvenirs qui s'y rattachaient. Nous en dirons quelques mots, pour consigner en passant une nouvelle invention due à l'industrie belge.

Les anciens ignoraient l'art de tailler le diamant. Ils recherchaient, en conséquence, ceux qui présentaient naturellement une forme pyramidale, et les montaient aussi avantageusement

que les circonstances le permettaient. Louis de Berquem (1), bourgeois de Bruges, découvrit en 1476, les moyens de tailler et de polir les diamants en les frottant l'un contre l'autre et en employant leur propre poussière, connue aujourd'hui sous le nom d'égrisée. La première pierre façonnée par ce procédé avait été offerte au duc de Bourgogne (2), et fut perdue par lui à la bataille de Granson (3).

Nous ne rapporterons pas, dans tous leurs détails, les derniers épisodes de cette terrible guerre. Le règne du duc Charles, à partir de la dispersion de son armée devant le château de Vaux-Marcus, n'offre plus aucun intérêt au point de vue de nos relations commerciales. Le malheureux prince, blessé dans son orgueil, voyant s'écrouler une à une toutes ses espérances, essaie en vain de ramener la victoire sous ses drapeaux. Rejetant les avis de ses conseillers, sourd aux représentations de ses sujets, il s'acharne, avec une énergie fébrile à consommer sa propre perte. Abandonné par la plupart de ses alliés, trahi par ses serviteurs, il rassemble une nouvelle armée, la voit fuir devant l'ennemi à Morat, fait un dernier effort, et vient se heurter à Nancy contre les Lorrains et les Suisses, pour périr enfin sur le champ de bataille, léguant son infortune à sa fille, Marie de Bourgogne.

(1) D'autres écrivent Berken ou Berquen. Voy. *Bull. de la commission royale d'histoire*, 1re, tom. XV, p. 319.

(2) Le duc accorda trois mille ducats de récompense à l'inventeur. M. Barrois, *Bibl Protyp.*, p. 331, ayant trouvé dans un inventaire de joyaux d'Isabelle de Portugal, femme de Philippe le Bon, les mots « diaments appointez » remarque que cette expression semble dénoter une taille, ce qui tendrait à faire remonter cette découverte de vingt à vingt-six ans. Son observation n'a cependant guère d'importance, car il est évident qu'il s'agit là de diamants à *pointes naïves*, c'est à dire, disposés d'après l'arrangement de leurs faces naturelles, ou *appointez*, comme l'écrivait l'auteur de l'inventaire. Les quatre diamants qui ornaient l'agrafe du manteau royal de Saint-Louis, étaient des *pointes naïves* à quatre faces.

(3) Il la fit monter au milieu de trois rubis balais, et la portait au cou.

CHAPITRE XII

Troubles en Flandre. — Conquêtes des Français en Picardie et en Artois. — Négociations avec Louis XI. — Supplice du chancelier Hugonet et du sire d'Humbercourt. — Tumulte à Bruges. — Nouveaux succès des troupes françaises. — Mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche. — Trève. — Traité commercial avec l'Angleterre. — L'architecture navale au xve siècle. — Quelques mots sur notre marine de commerce. — Accord avec les Tournaisiens. — Assemblée des États. — Sédition à Gand. — Reprise des hostilités. — Bataille de Guinegate. — Négociations. — Débats entre Ostende et Damme. — Mort de la duchesse Marie. — Guerre civile. — Traité d'Arras. — Ostendais et Brugeois. — Corporation commerciale à Anvers. — Luttes maritimes. — Accord entre les Brugeois et Maximilien. — Voyageurs belges. — Prise d'Ostende. — Décret sur les amirautés. — Guerre avec la France. — Les marchands étrangers rappelés à Bruges. Coup d'État tenté par Maximilien, et arrestation de ce prince. — Les Allemands à l'Écluse. — Mise en liberté du roi des Romains. — Représailles. — Traité de Montils. — Nouveaux troubles. — Philippe de Clèves. — Armements maritimes à l'Ecluse. — Prise de cette ville.

Les communes belges, si rudement traitées par le duc Charles, ruinées par les guerres, privées de leurs plus précieuses libertés, n'eurent pas plutôt reçu la nouvelle du désastre de Nancy qu'elles refusèrent d'acquitter taxes et gabelles, en protestant énergiquement de l'illégalité de ces impositions. La ruine de la maison de Bourgogne, désormais imminente, semblait impliquer la condamnation des tendances centralisatrices qu'elle avait cherché à faire prévaloir, et l'esprit public, abandonné à lui-même, se portait naturellement vers le passé, y cherchant des titres de gloire et de consolantes promesses.

Marie de Bourgogne, la jeune duchesse, était menacée de tous côtés. Son père venait à peine de recevoir la sépulture, que déjà Louis XI donnait l'ordre au bâtard de Bourbon et au sire de Comines d'entrer en Picardie et en Artois, faisait marcher des troupes en Bourgogne, et envoyait quelques-uns de ses agents en Flandre, pour y semer secrètement la division et la discorde. Abbeville, Ham, Bohaing et St-Quentin avaient déjà ouvert leurs portes aux Français, lorsque des ambassadeurs bourguignons se présentèrent devant le roi, munis de lettres de leur souveraine.

L'ambassade se composait du chancelier Hugonet, du sire d'Humbercourt, de Guillaume de Clugny, du sire de la Gruuthuse, et de quelques autres personnages influents. Elle était chargée d'annoncer au monarque la prise de possession des fiefs délaissés par Charles le Hardi, dont un conseil, comprenant la duchesse douairière, le sire de Ravenstein, le sire d'Humbercourt et le chancelier Hugonet dirigeait l'administration. La duchesse Marie se déclarait disposée à rendre hommage pour la Bourgogne, l'Artois et la Flandre, s'engageait à reconnaître la juridiction du parlement de Paris, et offrait la restitution de toutes les seigneuries ou domaines acquis par les traités d'Arras, de Conflans et de Péronne.

Le roi, avec cette prudence astucieuse qui présidait à toutes ses actions, répondit qu'il ne voulait occuper les États de Bourgogne que pour les conserver à la princesse, qu'il considérait comme étant sous sa garde, parla d'un projet de mariage entre elle et le dauphin, et réussit à se faire remettre la cité d'Arras, où commandait le sire d'Esquerdes, depuis longtemps gagné à sa cause.

Dans l'intervalle, le désordre augmentait à Bruges et à Gand. Le vieux duc de Clèves était arrivé dans cette dernière ville, et, profitant de l'antipathie témoignée par les Flamands contre toute alliance française, cherchait à déterminer la duchesse Marie à épouser Jean de Clèves, son fils. Une circonstance imprévue vint encore augmenter l'effervescence populaire, en l'excitant jusqu'aux plus déplorables excès. Quelques bourgeois, délégués par les communes auprès de Louis XI, reçurent avis à Péronne que des négociations avaient déjà été entamées avec

ce monarque, au nom du conseil. Surpris et indignés des sacrifices au prix desquels on voulait acheter la paix, ils retournèrent à Gand, où leur présence amena une violente émeute. Le chancelier Hugonet et le sire d'Humbercourt, auxquels les Gantois avaient voué une haine implacable, furent aussitôt arrêtés, jugés sommairement, et décapités par la main du bourreau, le 3 avril 1477, presque sous les yeux de la duchesse, qui demandait vainement leur grâce. Les Brugeois, en apprenant ces événements, suivirent l'exemple de leurs voisins. Les doyens des métiers, se rassemblant en tumulte, coururent aux Halles, et exigèrent qu'on recherchât tous les priviléges et tous les octrois concédés jadis à la ville, afin d'en prendre lecture. Le bourgmestre, Jean de Nieuwenhove, s'étant refusé à obtempérer à leurs vœux, fut forcé de quitter la ville, pour ne pas être massacré par la foule.

Tandis que Marie de Bourgogne, privée de ses conseillers les plus dévoués, cherchait à conjurer les périls qui l'entouraient en multipliant les concessions à ses sujets révoltés (1), les Français continuaient leurs conquêtes, s'emparaient du Tronquoi, de Montdidier, de Roye, de Moreuil, de Vervins, de Saint-Gobin, de Marle, de Rue, de Landrecies, de Therouenne, de Hesdin et de Boulogne. Les Gantois, de plus en plus hostiles à l'idée

(1) Elle leur accorda de nombreux priviléges, dont quelques-uns sont fort importants. Elle s'engagea à ne point se marier sans le consentement des États, promit de ne conférer des fonctions publiques qu'aux habitants du pays, et renonça au droit d'affermer les charges. Nul ne pouvait être distrait de ses juges naturels. Elle reconnut aux cités le droit de convoquer des assemblées, et déclara que les taxes ne seraient établies que du consentement des États, qui devaient être également consultés en cas de guerre. Les Brugeois obtinrent confirmation de la charte accordée aux francs-courtiers en 1263, par le comte Guy, ainsi qu'une réorganisation complète de l'échevinage; il fut convenu que les échevins seraient nommés désormais par quatre commissaires, et qu'on les choisirait parmi les neuf membres de la ville, de la manière suivante: les cinq premiers d'entre les bourgeois, le sixième des rangs des quatre grands métiers; le septième parmi les bouchers; le huitième d'entre les dix-sept métiers; le neuvième du sein des orfèvres; le dixième du nombre des maîtres cordonniers; le onzième de celui des maîtres tanneurs, le douzième parmi les boulangers, et le treizième entre les courtiers.

d'un mariage entre leur souveraine et le dauphin, malgré les efforts d'Olivier le Mauvais, l'agent de Louis XI et leur compatriote (1), s'armèrent enfin sous les ordres d'Adolphe de Gueldre et, se mettant aux champs, allèrent dévaster le Tournaisis. Attaqués brusquement au retour de leur expédition, au moment où ils rentraient en Flandre chargés de butin, ils furent défaits, et leur commandant, qui aspirait à la main de la riche héritière de Charles le Hardi, resta sur le champ de bataille. Sa mort décida les États à accepter les offres du duc Maximilien, fils de l'empereur Frédéric, déjà désigné comme futur époux de Marie de Bourgogne.

Une députation, parmi laquelle se trouvaient plus de quarante des principaux négociants d'Anvers (2), vint au devant du prince jusqu'à Cologne, et l'accompagna à Gand, où il fit son entrée le 17 août 1477. Son union avec la duchesse fut célébrée dès le lendemain, et, quelques jours plus tard, il prêta serment au pays de Flandre et à la ville de Gand.

Sa présence produisit d'abord les meilleurs effets. Les Flamands, groupés désormais autour d'un chef, remportèrent quelques avantages; les troupes françaises, victorieuses à Condé, se virent repoussées avec pertes sous les murs d'Audenarde. Le duc, faisant appel au patriotisme des communes, réunit bientôt vingt mille hommes, avec lesquels il s'avança jusqu'à Valenciennes, offrant bataille à ses ennemis.

Louis XI, après avoir essayé inutilement de se maintenir dans le comté de Bourgogne, comprit qu'il était temps de traiter, et offrit à son adversaire une trêve d'un an, en s'engageant à évacuer le Hainaut et à rendre la ville du Quesnoy. Cette trêve, à la fois *communicative* et *marchande*, fut publiée à Arras le 11 juillet 1478. Le duc signa, le jour suivant, une convention avec Édouard IV, consacrant la plus entière liberté de commerce entre les deux pays, et stipulant que les ports de Flandre et d'Angleterre seraient strictement fermés aux pirates (3).

(1) Il était né à Thielt, près de Courtrai.
(2) *Jaerboek der stad Antwerpen*, I deel.
(3) Rymer, *Fœdera*, t. XII, p. 67; Anderson, *Hist. of commerce*, t. 1 p. 506.

Ce dernier accord était devenu indispensable, car les voyages maritimes, durant ces luttes incessantes, présentaient de jour en jour plus de dangers. Une véritable révolution s'était opérée, en effet, avec la découverte de la boussole et de la poudre à canon, dans la construction des navires de guerre. Les *coques*, jadis si universellement employées, avaient été remplacées par les *hulques* et les *caravelles*, plus solidement construites, et d'une marche infiniment supérieure. On continuait aussi à employer les galères, mais celles-ci étaient plutôt en usage parmi les peuples du midi de l'Europe. Les bâtiments armés, durant le xv[e] siècle, étaient assez petits, généralement de 160 à 240 tonneaux. Ils portaient deux ou trois mâts, auxquels on ajoutait parfois une espèce d'artimon, très incliné servant à tendre une voile supplémentaire (1).

Les mâts n'étaient plus chargés, comme autrefois, de guérites crénelées destinées à recevoir les archers, mais supportaient des plates-formes, que l'on armait de pièces d'artillerie légère, servies par quelques hommes. Deux châteaux, souvent richement ornés, s'élevaient aux deux extrémités du navire, qu'ils dominaient entièrement. Formés de lourdes planches de chêne, ils étaient souvent réunis par un pont volant, ce qui permettait, en cas de nécessité de passer de l'un à l'autre.

L'interruption partielle de nos relations commerciales directes avec la Castille et l'Aragon, par suite de l'alliance conclue entre les souverains de ces contrées et le roi de France, nuisait au développement de notre marine de commerce. Louis XI, dans le but de lui porter un nouveau coup, ordonna de ne recevoir dans les havres français que les marchandises qui y arrivaient sous pavillon national. Il s'était assuré en outre le concours d'un habile marin, Guillaume de Caseneuve, qui causait de grands dommages aux armateurs belges et hollandais (2).

(1) Voyez une gravure représentant le vieux Middelbourg en 1400, dans Smallegange, *Chron. de Zélande*, ainsi qu'une vue du port d'Anvers en 1500 dans le *Historisch onderzoek naer den oorspronk*, enz, *van Antwerpen*.

(2) Il s'empara, en 1479, de quatre-vingts bateaux flamands et hollandais, à leur retour de la Baltique, où ils avaient été envoyés à la pêche aux harengs. Voy. *Select letters of Christopher Columbus, transl. and édit by Mayor*,

La situation générale du pays s'améliorait cependant depuis la conclusion de la trêve. On avait fait la paix avec les Suisses, et des rapports de bon voisinage s'étaient rétablis entre la Flandre et le Tournaisis. Les habitants de ce dernier district se voyaient admis de nouveau à fréquenter les foires flamandes et brabançonnes, à condition toutefois de ne pas exporter à l'étranger des chevaux, des harnais, des métaux, des ferrailles, de la poudre, du salpêtre et autres objets servant à la guerre (1). Le duc Maximilien n'était pas toutefois sans inquiétudes, car la campagne précédente avait nécessité des dépenses considérables, qu'il allait falloir, selon toute probabilité, renouveler bientôt : il convoqua les États à Termonde dans le courant du mois de février 1479, dans le but d'en réclamer des subsides.

Cette assemblée, dès sa première séance, retentit de plaintes contre les Français, qu'on accusa de commettre journellement des hostilités, en violation de l'armistice. Les États requirent le duc d'ordonner à tous ses sujets de se pourvoir, chacun selon sa fortune, d'armes et de munitions, afin d'être prêts à marcher contre l'ennemi (2). Ce décret fut accepté sans opposition, mais il n'en fut pas de même des ordonnances relatives à la perception d'une gabelle sur la bière, qui faillirent occasionner une révolte à Gand. Les tisserands en coutil, les meuniers et quelques autres membres des corporations se refusèrent à y obéir, saisirent leurs bannières et coururent jusqu'au *Verbrugghe*, aujourd'hui le pont aux Herbes, où ils rencontrèrent le bailli Jean de Dadizeele et le magistrat, qui, assistés d'un certain nombre de bourgeois, les accueillirent à coup de piques. Une échauffourée eut lieu entre les deux partis, durant laquelle le meunier Jean Gœthals fut tué, et beaucoup de séditieux blessés.

Force étant restée à la loi, Jean de Dadizeele, accompagné

London, *printed for the Hakluyt society*, an. 1848, p. XXXVIII introd. Ces exploits attiraient cependant quelques représailles; Jacques de Savoie captura la même année trois navires français, chargés de blés et d'approvisionnements, et les amena à l'Écluse, où leur cargaison fut vendue. Voy. Despars.

(1) Registres des consaux de Tournai.

(2) Voy. les ordonnances, aux archives générales de Belgique.

de ses adhérents, amena de l'artillerie devant la maison des forgerons, où ces derniers s'étaient renfermés avec les tisserands, les meuniers et les cordonniers, et les obligea à la soumission.

Ces troubles n'étaient pas encore apaisés, que déjà les hommes d'armes du duc entraient par surprise dans le château de Selles, près de Cambrai, pendant que Louis XI faisait attaquer la Bourgogne avec des forces imposantes. Maximilien, désireux de relever son crédit par quelque brillant exploit, assembla une armée de vingt-sept mille combattants, et, se mettant en marche le 27 juillet 1479, arriva devant Therouenne, défendue par le sire de Saint-André. Il avait commencé le siége de cette ville, lorsqu'on lui annonça l'approche des Français, qui venaient à sa rencontre par Guinegate, au nombre de dix-huit cents lances et de quatorze mille archers. La bataille s'engagea vers deux heures de l'après-midi, avec le plus grand acharnement. La cavalerie bourguignonne, attaquée avec vigueur, fut rompue dès le commencement de l'action, mais les gens de pied, commandés par le comte de Romont, le comte de Nassau et le duc Maximilien lui-même, restèrent inébranlables derrière leurs longues piques, et finirent par repousser l'ennemi avec grand carnage (1). Le camp des Français fut pillé, et le sire d'Esquerdes, leur chef, se retira à Blangy, où il appela en toute hâte une partie des gens qui lui restaient à Hesdin et dans les autres garnisons.

La fortune semblait se déclarer de nouveau pour la maison de Bourgogne. Pendant que les fantassins flamands soutenaient leur vieille réputation à Guinegate, la veuve de Charles le Hardi décidait Édouard IV à secourir Maximilien, et jetait les bases d'une ligue contre la France, menacée par les forces réunies des Pays-Bas, de l'Angleterre et de la Bretagne (2). Les in-

(1) Voy. Registre de la collace de Gand, où il est dit que le duc fut redevable de tous ses succès « *tot de hulpe van den voetghangers van Vlaenderen.* »

(2) Rappelons ici, en passant, un fait assez curieux relatif à l'histoire de l'agriculture dans nos provinces. Durant le séjour de la duchesse douairière à Londres, le roi Édouard lui octroya la permission de faire exporter annuellement sans payer de droits, sa vie durant, mille bœufs et deux mille béliers

trigues de Louis XI, qui pensionnait plusieurs des membres du conseil anglais, l'irrésolution des Bretons, et les mouvements séditieux qui bouleversaient en ce moment la Hollande, firent échouer ces projets. Une nouvelle trève fut conclue entre les belligérants, le 27 août 1480, au grand mécontentement des populations, qui désiraient, non une suspension d'armes, mais une paix durable et sincère.

L'hiver fut exceptionnellement rigoureux, et le haut prix des grains vint encore augmenter l'irritation publique. La misère régnait à Bruges (1), si opulente encore quelques années auparavant, et bien que cette ville eût reçu tout récemment le privilége de tenir deux grandes foires annuelles, elle se voyait désertée peu à peu par les marchands, qui allaient s'établir à Amsterdam et à Anvers (2). Une dispute ayant surgi entre les habitants d'Ostende et ceux de Damme, au sujet de certaine marque apposée par les premiers sur les tonnes de harengs en caque qu'ils mettaient en vente, et dont les gens de Damme réclamaient l'usage exclusif (3), les Brugeois en profitèrent pour faire valoir un droit d'étape sur ces produits. Les Ostendais résistèrent de tout leur pouvoir à de telles exigences, rappelant les pertes qu'ils avaient subies en 1477 par suite des ravages de la mer (4), et faisant remarquer l'inconséquence qu'il y aurait à entraver un commerce, qu'on s'efforçait d'un

pour la Hollande et la Zélande. Louis XI faisait venir de Flandre, vers le même temps, des vaches et une laitière, et les établissait au Plessis, où il faisait faire sous ses yeux le beurre et le fromage.

(1) Un chroniqueur rapporte qu'une distribution gratuite de pains, annoncée à Bruges le 29 septembre 1481, attira tant de monde devant la maison mortuaire d'un des bourgeois de la ville, Nicolas Van Nieuwenhove, que sept personnes y périrent étouffées.

(2) Un édit avait été publié à Bruges, le 25 mai 1477, ordonnant à tous ceux qui s'étaient rendus à Anvers de revenir en Flandre, endéans les trois jours, sous peine d'une amende de 300 livres parisis. Voy. Gailliard, *De ambachten en neringen van Brugge*, Bruges, 1854, 1 vol. in-8°, p. 133.

(3) F. Van de Putte, pêche des harengs sur les côtes de Flandre au moyen âge, dans les *Annales de la Société d'émulation*, 2e série, t. III, p. 339 et suiv. an. 1845.

(4) La vieille ville fut engloutie à cette époque.

autre côté de protéger en levant une taxe sur les harengs étrangers (1).

La duchesse Marie, que les Gantois et les Flamands avaient si durement traitée à la mort de son père, avait, durant les quatre années qui venaient de s'écouler, beaucoup gagné dans leur faveur et leur affection. Elle se trouvait à Bruges, dans les commencements de février 1482, lorsqu'un jour, en chassant le héron aux environs de cette ville, elle tomba de cheval et se fit une dangereuse blessure. On ne crut pas d'abord que sa vie fût en péril, mais le mal empira, devint incurable, et la duchesse trépassa, le 27 mars, à l'âge de vingt-cinq ans.

Les États de Flandre, convoqués extraordinairement dès le mois suivant, se montrèrent peu disposés à reconnaître Maximilien d'Autriche en qualité de tuteur de ses deux enfants, Philippe et Marguerite. Pressés de prendre une décision, ils annoncèrent enfin, après en avoir délibéré à Gand, qu'ils entendaient que la tutelle fut déclarée amovible, ajoutant qu'ils n'accorderaient cette charge au prince qu'à condition qu'il leur jurât de se conduire d'après leurs conseils, et de ne rien entreprendre sans leur consentement. Le duc, plein de dépit, partit aussitôt pour Bruges pour y faire de nouvelles démarches, mais sans plus de succès. La plupart des villes flamandes s'étant prononcées contre lui, il résolut de mettre à profit les rivalités commerciales qui existaient entre les Belges et les Hollandais, et, s'étant rendu en Frise et en Zélande, en ramena une flotte de 150 navires, avec laquelle il tenta de s'emparer du port de l'Écluse. L'entreprise ayant échoué, malgré l'appui du comte Engelbert de Nassau, de Jacques de Ghistelle et de Philippe Van Huerne, quelques-uns des hommes d'armes du duc se répandirent dans Cadzant et Sainte-Anne-ter-Muyden, qu'ils se mirent à piller. Le comte de Romont, informé de ce qui se passait, accourut avec une troupe de Flamands, rassemblés à la hâte, et attaqua si vivement les assaillants, qu'ils les força à se rembarquer.

C'était le commencement d'une guerre civile, et Maximilien

(1) Les harengs importés de Hollande étaient frappés en Flandre d'un droit de deux sols, six deniers par last.

manquait des ressources nécessaires pour la mener à bonne fin. Sa volumineuse correspondance avec les agents du fisc, qui nous a été conservée en partie, nous révèle combien ses finances étaient embarrassées en ce moment (1). Il jugea donc à propos d'accéder aux exigences des villes de Flandre, et approuva le traité que les délégués des communes négociaient alors avec la France.

Ce traité, ratifié le 23 décembre 1482, rétablissait la paix entre les deux pays. Il fut convenu que le dauphin épouserait Marguerite d'Autriche, lorsque celle-ci serait en âge d'être mariée, et recevrait en dot les comtés d'Artois et de Bourgogne, les seigneuries de Macon, d'Auxerre, de Salins, de Bar-sur-Seine et de Noyers. Le roi, de son côté, renonçait à tous ses droits sur Lille, Douai et Orchies, dont la possession avait fait l'objet de tant de débats. Il s'engageait de plus, sur la demande des marchands belges, à diminuer l'effectif des garnisons qu'il maintenait aux frontières, et dont on avait appris à craindre les exactions. Les navires de commerce devaient être librement admis dans les ports français et flamands, et y décharger leurs cargaisons, sans être inquiétés, sous la protection des lois.

Philippe d'Autriche, alors âgé de cinq ans, fut reconnu à Gand, en qualité de comte de Flandre, le 10 janvier 1483. On lui donna pour tuteurs Jacques de Savoie, comte de Romont; Adolphe de Clèves, sire de Ravesteyn; Adolphe de Borsele, seigneur de Ter-Vere et messire Philippe de Bourgogne, fils d'Antoine, dit le grand bâtard. L'archiduc Maximilien — car il reçut ce nom à partir de cette époque — ne s'était pas soumis sans arrière-pensée à la volonté des États. Parcourant les provinces où l'on avait reconnu son autorité, il reparut bientôt avec une armée, arriva le 25 février près de Lille, d'où il partit pour Bruges dans l'espoir de surprendre cette ville. Trompé dans son attente, il se contenta de faire ravager les campagnes, et après une tentative inutile sur l'Écluse, se retira en Brabant.

(1) Il ne parvenait à couvrir ses dépenses qu'en multipliant les emprunts, et traitait avec des usuriers lombards, vénitiens, florentins et espagnols « qui l'aidaient en ses grans et extrêmes nécessités, au frait de dix par cent pour demi an. »

Un assez grand nombre de navires marchands ayant abordé à Ostende, de nouvelles querelles surgirent, en 1483, entre cette commune et les Brugeois. Ces derniers se liguèrent avec les habitants de Nieuport, de Damme, de l'Écluse, et présentèrent une requête aux députés des trois membres de Flandre, leur demandant de mettre fin aux entreprises des Ostendais en comblant leur port : « Il serait regrettable, » disaient les pétitionnaires, « de voir trois ou quatre très bonnes villes, qui, au « dernier transport arrêté à Oudenbourg en 1408, ont été « taxées dans les charges de la Flandre, savoir : Damme, à « neuf escalins ; l'Écluse, à quarante escalins et Nieuport à « quatorze escalins par cent livres de gros, être ruinées pour « une commune entièrement ouverte et sans défense, qui « n'entre dans ces dépenses publiques que pour deux escalins » six deniers, et dont le salut dépend d'une simple digue. »

Les Ostendais objectèrent « que leur cité était noble, privilégiée et beaucoup plus ancienne que Damme et l'Écluse. » Ils firent remarquer en outre, comme il était question de leur interdire le commerce des harengs, qu'ils avaient toujours été aussi experts à la pêche que les plaignants, et rappelaient qu'un de leurs concitoyens, Jacques Kien, avait été l'un des premiers, après Gilles Beukels, à mettre les harengs en caque.

Il fallut bientôt renoncer à ces misérables débats, pour sauver des intérêts plus importants. Le conseil de régence venait d'entrer en fonctions, lorsqu'on apprit que Maximilien ayant réuni quatre cents chevaux et seize cents fantassins, s'était fait ouvrir les portes de Termonde et d'Audenarde, et se trouvait maître de ces deux localités. Les Anversois, dont la prospérité grandissait à mesure que celle de Bruges penchait vers son déclin, prêtaient leur appui au prince, qui les favorisait de tout son pouvoir. La bourse d'Anvers était de plus en plus fréquentée, et tout s'y passait dans le plus grand ordre, surtout depuis la publication des règlements promulgués par les magistrats en octobre 1478 (1). Pendant que les villes de Flandre réparaient leurs fortifications, et organisaient leurs moyens de

(1) Papebroch, *Ann. Antv.* tom II, p. 188.

défense, les négociants d'Anvers, sur l'invitation de l'écoutête Jean de Ranst, se formaient en collége et se donnaient des chefs.

Tout bourgeois, se livrant au commerce d'exportation, tant par mer que par terre, pouvait faire partie de cette compagnie. Il fut convenu que les membres de la corporation, réunis en assemblée générale, présenteraient la première année de leur existence, une liste comprenant les noms de huit personnes, élues à la pluralité des voix, parmi lesquelles l'écoutête choisirait les quatre gouverneurs de la *nation des marchands d'Anvers*. Le plus âgé de ces magistrats devait être éliminé, au bout de douze mois, pour être remplacé par un nouveau gouverneur, également désigné par l'écoutête, d'entre deux notables ayant obtenu les suffrages de la corporation. Ces quatre chefs étaient chargés du maniement de capitaux assez considérables, produits des cotisations, et destinés à servir la cause commune dans tous les cas où une action collective serait jugée nécessaire.

Quelques vaisseaux brabançons, commandés par le bâtard de Baenst, jetèrent l'ancre le 15 janvier 1485 dans les environs de Gaternisse. Leurs équipages descendirent à terre, errèrent dans les campagnes voisines et mirent le feu aux villages de Wulpen et de Saftingen. Le succès de cette expédition décida Jacques de Ghistelle à remonter le Zwyn avec une quantité de navires, et à se présenter inopinément devant le château de l'Écluse qu'il ne parvint néanmoins à surprendre, grâce aux sages précautions de Philippe de Clèves, commandant de cette forteresse. Ghistelle et ses gens, furieux de l'échec qu'ils venaient d'éprouver, se jetèrent sur les bourgs de Sainte-Anne-ter-Muyden, de Knocke et de Heyst, qu'ils mirent en ruines. Jean de Ranst attaquait vers le même temps le fort de Calloo, s'en emparait et rentrait en triomphe à Anvers avec soixante pièces d'artillerie saisies sur l'ennemi.

La situation devenait intolérable, et les Brugeois annoncèrent enfin l'intention de traiter avec Maximilien, auquel ils envoyèrent des députés. Ils durent s'engager à lui abandonner la tutelle de ses enfants et à lui remettre, à titre d'indemnité de guerre, telle somme de deniers que les trois membres de

Flandre jugeraient convenable de lui attribuer, à condition néanmoins que le paiement en fût réglé de manière à ne pas obérer la commune. On se vit bientôt d'accord; l'archiduc entra au port de l'Écluse avec quelques navires, proclama une amnistie générale, et, s'étant rendu à Bruges, y fut reçu avec de grandes démonstrations de joie. Gand et Ypres se soumirent également, et une paix générale fut signée entre tous les partis, le 23 juin 1485.

Le riche comté de Flandre, qui fournissait au trésor public près d'un tiers de ses recettes (1), déclinait sensiblement

Ses ressources financières diminuant d'année en année, on y suppléait en levant des impôts successifs sur le commerce, dont ces mesures intempestives achevaient la ruine (2). L'agriculture n'y était point dans un état plus florissant; 500 vaches et 300 chevaux, enlevés aux paysans flamands par une troupe d'hommes d'armes de la suite de l'archiduc, avaient été vendus publiquement à Anvers, en mai 1435.

Tandis que Jacques de Ghistelle se distinguait comme chef d'escadre, un de ses parents, seigneur d'Axel et échevin de

(1) En 1475, le produit des taxes était évalué de la manière suivante :

Dans le duché et comté de Bourgogne.	27,400	livres	tournois.
En Brabant.	12,754	»	»
Dans le Luxembourg	1,180	»	»
En Gueldre.	13,885	»	»
En Hollande	14,300	»	»
En Zélande.	2,685	»	»
En Artois	17,683	»	»
Dans le comté de Hainaut.	12,199	»	»
Dans le pays de Namur.	5,936	»	»
En Flandre.	42,390	»	»
Formant un total de. . . .	150,412	livres	tournois.

La répartition des contributions resta invariable, en Flandre, de 1408 à 1515, malgré les changements que le temps et les événements introduisirent dans le pays.

(2) La ville de Bruges, dont les finances étaient grevées d'une dette arriérée de 14,000 livres de gros en 1475, chercha à combler ce déficit en créant chaque année 200 livres de gros de rente viagère, et augmenta l'impôt de la bière forte de quatre gros par tonne; on mit aussi deux gros sur le vin, etc., etc.

Gand, se rendait en Italie, visitait la Terre Sainte, l'Égypte, les îles de l'Archipel, Tripoli, Tunis, la Corse, la Sardaigne, et revenait à Anvers après une absence de plusieurs années. Il était accompagné dans ce voyage par Jean Van Coningstant, son chapelain; Joris de Ghistelle, Jean de Vaernewyck et Joris Palynck. La relation de ses aventures, publiée à Bruges en 1572 (1), renferme beaucoup d'indications sur les contrées qu'il parcourut, ainsi que sur leurs habitants. Un autre Belge, Rolef Huysmann, plus connu sous le nom de Rodolphus Agricola, assistait vers le même temps aux leçons de Théodore de Gaze, à Terrare, devenait son zélé sectateur et, de retour dans les Pays-Bas acquérait une brillante renommée comme professeur de dialectique, non seulement en Belgique, mais en Hollande et en Allemagne.

Durant la guerre maritime dont nous avons rapporté plus haut quelques épisodes, et qui avait occasionné tant de maux aux habitants de notre littoral, les Ostendais n'étaient pas restés oisifs. Ils avaient suivi la bannière de Bruges, et s'en voyaient punis par la perte de tous leurs priviléges, particulièrement de ceux relatifs aux droits de pêche, transmis par le prince aux habitants de Nieuport. Ils ne cherchaient qu'une occasion de nuire à leurs voisins, lorsqu'ils reçurent la nouvelle qu'une flotte, composée de douze vaisseaux de guerre et d'un certain nombre d'embarcations, chargés d'objets précieux appartenant à Maximilien, se préparait à quitter Nieuport pour se rendre à Anvers. Ils équipèrent aussitôt une centaine de barques, attendirent leurs ennemis à quelque distance du port, leur livrèrent bataille, capturèrent leurs nefs et les conduisirent à Ostende, le 16 janvier 1486.

L'archiduc, qui se trouvait alors en Allemagne, où il venait de se faire élire roi des Romains, revint en Belgique à la fin du mois d'avril, accompagné de l'empereur Fréderic. Ils amenèrent le jeune duc Philippe à Bruxelles, et accordèrent à cette occasion deux foires franches à cette ville (2).

(1) Cet ouvrage fut composé par un de ceux qui le suivirent en Orient, le prêtre Antoine Zeebout.

(2) Barlet, *Essai sur l'Histoire du commerce et de l'industrie.* Liége, 1858.

Six mille Anglais, envoyés par Henri VII à Maximilien, débarquèrent à Nieuport le 16 juin 1486 et reçurent l'ordre de marcher sur Ostende, ce qu'ils firent, mais pour se retirer aussitôt. Quelques soldats appartenant à la garnison de la place, se présentèrent alors à Daniel Van Praet, sir de Meerwede, commandant d'une compagnie au service du roi des Romains, et lui offrirent de lui ouvrir les portes de la cité, s'il consentait à changer de drapeau et à s'unir aux Flamands. La proposition ayant été acceptée, les gens du roi furent introduits en ville, mais, au lieu de se joindre à ses défenseurs, ils procédèrent immédiatement à l'arrestation des bourgeois les plus influents, qu'ils envoyèrent à Nieuport, et prirent possession d'Ostende au nom de leur souverain.

Les Ostendais, dans leur détresse, réclamèrent secrètement l'appui des officiers de Charles VII, qui avait succédé à Louis XI, le 30 août 1483. L'armée française, s'étant avancée jusqu'à Ypres, vint en effet dégager Ostende, qu'elle abandonna au mois de juillet suivant, en n'y laissant qu'une faible garnison. L'ennemi profita aussitôt de cette circonstance, sortit de Nieuport, et, étant entré dans la place, la livra au pillage et y fit mettre le feu. Elle ne se releva de ce désastre que longtemps après, en 1493, époque à laquelle son nom reparaît de nouveau dans nos annales maritimes, pour y figurer dès lors avec éclat.

Le commerce languissait partout en Belgique, sauf à Anvers, et nous ne trouvons, durant l'année 1486, qu'une seule ordonnance de Maximilien ayant quelque rapport à nos transactions mercantiles : il augmenta, le 14 mars, les priviléges des tisserands de Bruges (1).

Son décret sur les amirautés, rendu le 8 janvier 1487, mérite d'être rapporté, bien qu'il ne fît que consacrer des principes déjà admis précédemment, car il servit de base, pendant assez longtemps, à l'organisation de la marine nationale.

Il fut réglé que l'amiral serait considéré comme le lieutenant

(1) Il permit à tout tisserand qui préparait, à domicile, la laine dont il faisait usage, de s'adjoindre deux aides; ceux qui faisaient travailler la matière première par autrui ne pouvaient employer qu'un ouvrier. Gailliard, *Ambachten en Neeringhen*, p. 43.

général du prince sur les mers. Il était appelé, en cette qualité, à juger de tous délits commis à bord des navires ou sur les plages, en paix comme en guerre. Personne ne pouvait armer une embarcation sans en avoir reçu licence de l'amiral, qui ne devait l'accorder qu'à des gens connus, en leur faisant promettre de ne diriger leurs forces que contre les ennemis de leur souverain. Les prisonniers étaient remis aux mains de l'amiral ou de son représentant, ainsi que les biens des alliés du prince, trouvés à bord des navires capturés, dont la restitution pure et simple était ordonnée. L'amiral prélevait un dixième du produit de toute prise, faite par les corsaires munis de ses lettres de marque, et les vaisseaux de ceux-ci devaient porter les bannières, les pennons et les étendards de l'amirauté.

L'amiral pouvait se donner, où il lui plaisait, un lieutenant et autres officiers de justice, pour faire juger plus rapidement les causes en litige. Il conservait le droit de révoquer la sentence prononcée par ceux-ci, et ne reconnaissait lui-même d'autre autorité que celle du souverain, qui seul se réservait le pouvoir de réformer les décisions de l'amiral. Ce dernier, en cas de guerre, avait la garde des côtes et des fanaux, qu'il était chargé de préserver de tous dommages (1).

En même temps que cette ordonnance, on vit paraître la nomination de Philippe de Bourgogne, descendant d'un fils bâtard du duc de ce nom, en qualité d'amiral.

Les Français ayant repris les hostilités contre Maximilien, espérant profiter de la position dangereuse dans laquelle il se trouvait, ce prince se vit forcé de demander, en 1487, l'autorisation de lever, durant trois ans, une somme de neuf cent mille couronnes d'or pour terminer la guerre. Les États de Flandre, réunis à cet effet, lui refusèrent ce subside, désirant conserver la neutralité, et s'en tenir à la paix conclue à Arras en 1482.

(1) Voy. *Het Groot Plakkaatboek*, d. IV, bl. 1820, et le *Recueil van Plakkaaten*, betreffende de zeezaken, d. III, bl. 1.

Il existe aussi des lettres patentes de l'an 1477, connues sous le nom de « grand privilége, » ordonnant la restitution des objets naufragés, nonobstant les édits qui les adjugeaient au fisc, mais dont les dispositions ne furent pas respectées. Les finances des successeurs de la duchesse Marie étaient en trop mauvais état pour en permettre l'exécution.

Les circonstances étaient peu favorables, en effet, pour réclamer du peuple de nouveaux sacrifices. La Flandre se débattait contre une crise commerciale et industrielle, résultant de l'état incertain des affaires publiques; le Hainaut et le pays de Namur, soumis à la même influence, en souffraient également, tandis qu'une maladie contagieuse décimait les populations brabançonnes (1).

Des troubles éclatèrent à Gand, au commencement de l'hiver, et les doyens des métiers, retrouvant une partie de leur ancienne énergie, réclamèrent hautement qu'on retirât la tutelle au roi des Romains, et envoyèrent une députation aux Brugeois pour les exciter à la révolte.

Maximilien, apprenant que des bandes gantoises s'étaient avancées jusqu'aux portes d'Anvers, de Bruxelles et de Courtrai, se hâta de retourner en Flandre, et arriva à Bruges, le 16 décembre 1487. Après avoir appelé la guerre civile en lançant une proclamation sanguinaire contre les séditieux, dont il mit la tête à prix, il fit publier que les marchands de toutes nations qui rentreraient dans la cité flamande, après un délai de neuf mois, y jouiraient d'une entière liberté de commerce, sans être soumis à aucune charge. Ce décret ne ramena personne, car nul ne se souciait d'exposer sa personne et ses biens aux violences des soldats allemands que le prince entraînait à sa suite.

La désolation régnait dans cette commune célèbre, jusqu'alors l'une des métropoles du commerce, et ses habitants, indignés des excès commis par la garnison, s'écriaient en parcourant les rues le jour de Noël : « O belle ville marchande, vous devenez un repaire de brigands! Que Dieu y pourvoie et nous fasse grâce! »

Le 12 janvier 1488, le roi des Romains, inquiet lui-même du rapide déclin de sa puissance affaiblie, assembla les doyens et les *hooftmans* de Bruges à l'Hôtel des échevins. Il leur fit connaître l'état de ses négociations avec les Gantois, réclama

(1) Près de 40,000 personnes, dit un chroniqueur, périrent à Bruxelles en 1486. Ce chiffre paraît cependant exagéré, eu égard à la population de la ville à cette époque.

leurs bons offices auprès d'eux, un contingent de deux mille hommes, et une somme d'argent pour défendre les frontières contre les Français. Ces deux dernières demandes ayant été rejetées, les représentants de la commune insistèrent à leur tour pour obtenir le renvoi des troupes étrangères. Une nouvelle réunion eut lieu, mais sans plus de résultat. Maximilien, qui avait fait lever un corps de cavalerie en Hainaut, se décida à tenter un coup hardi, et à se rendre maître de Bruges.

Le 31 janvier, vers le milieu du jour, les reitres allemands se rangent en ordre de bataille dans la cour de l'hôtel royal, et le sire de Gaesbeke, à la tête des cavaliers hennuyers, reçoit l'ordre de se présenter immédiatement à l'une des portes de la ville, et d'y faire son entrée. Le roi des Romains lui-même, accompagné du bourgmestre Jean de Nieuwenhove et d'un petit nombre de serviteurs, se dirige vers la poterne des Maréchaux et cherche à se la faire ouvrir. Repoussé de se côté, il est plus heureux à la porte Sainte-Catherine, sort de la cité, et y rentre bientôt pour en faire garder l'une des issues. Quelques bourgeois, devinant ses intentions, se répandent cependant dans les rues, criant à la trahison; le tocsin sonne dans toutes les églises; les métiers courent aux armes; l'irritation populaire croît de moment en moment, et, au bout de quelques heures, Maximilien, assiégé dans son hôtel, se voyait dans l'impossibilité de quitter la ville, tandis que cinquante-deux bannières flottaient dans les halles, où les doyens et les hooftmans stationnaient avec quarante-neuf pièces d'artillerie.

La captivité du roi des Romains, transféré au Craenenburg par ordre des magistrats, ne mit point fin à la lutte. Ses lieutenants continuèrent à tenir la campagne, tandis que les Brugeois recevaient une députation gantoise, et s'adressaient aux États de Flandre pour en réclamer de promptes mesures en faveur du commerce.

« Il est important, disaient-ils, de rappeller le plus tôt possible les marchands étrangers, et, pour atteindre ce but, il faut autoriser les négociants anglais à vendre à Bruges, comme autrefois, leurs sacs de laines, et mettre en liberté ceux d'entre eux qui ont été arrêtés, prolonger la foire, créer dans tout le

pays une monnaie uniforme et favoriser l'importation des matières premières. »

Pendant qu'on discutait ces projets, les Allemands s'emparaient de l'Écluse, avec l'aide du margrave d'Anvers, et en faisaient obstruer le port. Les Brugeois, atterrés d'un tel désastre, commencèrent à élever la voix en faveur de la paix. Ils se montraient d'autant plus pressants qu'ils craignaient de perdre Damme, devant laquelle le capitaine Salazar venait de se présenter avec une flotille de bateaux plats rassemblés à Termonde. Leur influence finit par l'emporter aux États, malgré l'opposition des Gantois, et un accord fut enfin conclu et juré entre les belligérants, le 16 mai 1488.

Les communes promettaient de rendre immédiatement la liberté au roi des Romains, qui, de son côté, renonçait à la Mambournie, adhérait au traité d'Arras, et assurait les marchands flamands de son entière protection, en quelque pays qu'ils allassent porter leur trafic. Les garnisons étrangères devaient être congédiées dans un délai de quatre jours, sauf à recevoir une indemnité de vingt-cinq mille livres, monnaie de Flandre, et le roi déclarait pardonner à tous ceux qui avaient pris part à son arrestation. Trois de ses principaux officiers, le comte de Hanau, le sire de Falckenstein et messire Philippe de Clèves, devaient rester comme otages, afin de garantir l'exécution du traité.

Les promesses de Maximilien n'étaient rien moins que sincères, et il se vit à peine au milieu de ses Allemands que ceux-ci reprirent l'offensive avec vigueur. L'empereur Frédéric s'étant avancé avec une armée jusqu'à Louvain, les deux princes vinrent mettre le siége devant la ville de Gand, dont les magistrats réclamèrent l'appui de la France. Le tocsin résonnait de nouveau dans les cités, dans les bourgs, dans les villages, lorsque Philippe de Clèves, protestant par sa loyauté contre la mauvaise foi qui était devenue le vice de ce temps, offrit ses services aux trois membres de Flandre, et fut nommé capitaine général de l'armée flamande. Un soulèvèment des habitants de l'Écluse, qui réussirent à expulser leur garnison, le rendit maître de cette place de guerre au moment où le roi des Romains préparait une expédition maritime contre la Flandre.

Ce prince, après avoir fait de vains efforts pour se faire ouvrir les portes de Damme, arrive en effet devant Biervliet, à quelque temps de là, à bord d'une flotte hollandaise. Repoussé par les habitants, après avoir perdu trois de ses plus beaux vaisseaux, il se disposait à remettre à la voile, lorsqu'il apprit qu'un navire bourguignon, chargé de draps, se trouvait en panne près de l'endroit dit *leste waertgat*, attendant un pilote. Deux bâtiments appartenant à la flotte royale furent aussitôt envoyés de ce côté, ayant chacun quatre-vingts soldats à bord, pour en opérer la capture. Ils amenaient déjà leur prise, lorsqu'un marin de l'Écluse, Guillaume de Coppelaere, les assaillit tout à coup avec quelques embarcations, et leur enleva, non seulement leurs prisonniers, mais les amena eux-mêmes à l'Écluse, le 28 août 1488.

Cet exploit excita l'émulation des habitants de Heyst et de Blankenberghe, qui, unissant leurs forces à celles de leurs voisins, équipèrent quelques vaisseaux au commencement d'octobre, et les envoyèrent contre l'ennemi. Leur croisière fut des plus heureuses, car ils enlevèrent aux impériaux dix navires chargés de vivres, ainsi qu'un grand bateau de commerce, portant des draps, de la laine et de l'étain.

Une circonstance imprévue permit bientôt aux Flamands de porter la guerre en Hollande. Deux mille bourgeois, commandés par le sire de Bréderode, se rendirent maîtres de Rotterdam et de Weerden, et entrèrent en vainqueurs à Amsterdam, où ils trouvèrent un immense butin. Les chefs impériaux, informés de cet échec, firent partir de Nieuport une flottille de dix bâtiments, qu'on y avait construits à grands frais, et qui amenait des troupes au roi des Romains. Elle se dirigeait à toutes voiles vers la Zélande, lorsque des corsaires ostendais lui donnèrent la chasse, l'atteignirent, et lui firent éprouver une sanglante défaite.

Il serait trop long de rapporter, dans tous leurs détails les différentes phases de cette triste campagne. Pendant que les Brugeois se débattaient contre la ruine, l'étranger rendait encore hommage à leur réputation commerciale. Un acte du Parlement d'Écosse, en 1489, ordonna aux orfévres de ce pays d'adopter les règlements des maîtres fondeurs belges, et de fabriquer de

la vaisselle d'argent de bon aloi, « ainsi qu'on le fait à Bruges. » Le gouvernement anglais, voyant le roi de France favoriser les communes flamandes, se décida à intervenir lui-même dans le débat, en soutenant le parti de Maximilien. Les menaces de Henri VII effrayèrent les États, qui manifestèrent enfin le désir de reprendre les négociations. Des conférences eurent lieu au château de Montels, et un traité y fut signé le 30 octobre 1489, entre les députés des deux partis.

Ce traité, dont les conditions humiliantes étaient faites pour perpétuer le mécontentement public, ne pouvait être longtemps observé. Philippe de Clèves, qui s'était fortifié à l'Écluse, refusa de s'y soumettre, et déclara qu'il ferait arrêter tous les navires qui se rendraient à Bruges. Le commerce ne se ranimait pas dans les bassins de la Reye. L'argent était devenu si rare qu'il avait subi une hausse considérable : un patard représentait, en 1489, une valeur de trois patards et demi ; un réal d'argent était estimé à quatorze patards ; un florin de Hornes à trente trois patards (1). La situation s'aggrava à un tel point que les officiers du prince, dans l'espoir d'y mettre un terme, se crurent obligés de proposer l'affaiblissement des espèces métalliques. Les trois membres de Flandre se réunirent pour y refuser leur consentement, mais quand on leur eut fait entendre que le Hainaut, la Hollande, la Zélande et beaucoup de villes et de communes y accédaient, ils y donnèrent à leur tour leur approbation, pourvu qu'on ne diminuât la monnaie d'argent que de moitié, et non des deux tiers comme on en avait le projet.

Cette restriction, ainsi que le refus des Flamands de mettre au billon les écus d'or de France (2), amena de nouveaux troubles. Les troupes étrangères, alors cantonnées à Damme, et dont on avait plusieurs fois réclamé le licenciement, recommencèrent à parcourir le pays. Le manque de vivres se fit bientôt sentir à Bruges, où les partisans de Philippe de Clèves reprirent le dessus, se mirent en rapport avec les Gantois, et s'efforcèrent

(1) Van Metteren, fol. VI.

(2) Il avait été stipulé que les rebelles paieraient, en écus d'or, les amendes auxquelles ils avaient été condamnés.

vainement de s'ouvrir une voie vers la mer en perçant une digue vers la porte de Coolkercke, afin d'arriver à l'Écluse par le vieux canal. Obligés de se soumettre, après avoir lutté longtemps contre la famine, ils furent condamnés à faire publier les règlements monétaires qu'ils avaient repoussés jusqu'alors, et à payer une amende de 150,000 florins. Il fallut, pour l'acquitter, majorer les taxes levées sur les vins, les bières, le froment, le seigle, l'avoine et les fèves, d'un escalin par livre de gros (1).

Philippe de Clèves, avec l'aide des Gantois, continuait cependant à se fortifier à l'Écluse, dont les entrepôts se transformaient rapidement en chantiers maritimes. Le comte de Nassau, à la sollicitation des Brugeois, résolut de l'en déloger, et fit marcher divers détachements vers Ardenbourg, Sainte-Anne Ter Muyden, Heyst et Lisseweghe, tandis que plusieurs vaisseaux de guerre recevaient l'ordre de se porter entre Biervliet et l'Écluse. Dixmude fut pillée par les Gantois, et Ardenbourg par les gens du sire de Ravenstein, qui arrêtèrent en outre vingt bateaux chargés de blés, de vins et de fruits, attendus à Bruges. Le duc de Saxe arriva en ce moment avec des renforts et, poursuivant les projets du comte de Nassau, se présenta, le 28 juin 1492, à l'entrée du port de l'Écluse, qu'il fit bloquer par quatre grands navires de guerre, et une centaine d'embarcations de divers tonnages. Le sire de Beveren et le sire de Melun, à la tête de troupes nombreuses, se retranchèrent à Cadzant pour appuyer les opérations du duc. La présence de pareilles forces, auxquelles vinrent se joindre une douzaine de vaisseaux anglais, commandés par sir Édouard Poynings, engagea les Gantois à demander la paix. Philippe de Clèves, loin de suivre l'exemple de ses alliés, se mit à battre monnaie dans la ville assiégée, et parvint à capturer, malgré la présence d'une flotte hostile, deux des navires ennemis, munis d'une forte artillerie. Ses soldats repoussaient les assaillants dans toutes les sorties, lorsqu'un accident déjoua tout à coup ses

(1) On perçut deux escalins, six gros, sur chaque mesure de froment; un escalin, huit gros par mesure de seigle; un escalin, quatre gros sur les fèves; douze gros par mesure d'avoine.

prévisions, et donna la victoire aux impériaux. Le feu prit aux poudres des assiégés, et leurs canons cessèrent de répondre au feu de bombardes anglaises.

Telle était la haute renommée du sire de Clèves que, malgré la situation difficile dans laquelle il se trouvait, il obtint une capitulation des plus honorables. S'il promettait fidélité à Maximilien et s'il lui remettait la ville de l'Écluse avec le petit château, il conservait du moins le grand château jusqu'à l'époque où le roi des Romains lui payerait une somme de quarante mille florins qui lui était due. On lui assurait de plus une pension de six mille florins, et tous ses biens précédemment confisqués lui étaient restitués (1).

Ainsi se termina cette longue guerre civile qui, pendant douze ans, avait rempli la Flandre de deuil, et où l'on ne retrouve plus, qu'affaiblie et chancelante, l'héroïque fermeté des communes flamandes. Maximilien témoigna au duc de Saxe, qui avait contribué plus que personne à y mettre un terme, combien il appréciait l'étendue de ce service, en lui accordant la souveraineté héréditaire de la Frise (2).

Les Allemands, en entrant à l'Écluse, y trouvèrent plus de quarante navires de guerre, trente bâtiments plus légers, prêts à prendre la mer, et treize vaisseaux en voie de construction (3).

(1) Molinet, 255; *Chron. de Flandre*, 1132, f° DCLXXVI.

(2) Albertum, ducem militiæ suæ, exactis bellis, pro mercede victoriarum suarum Frisiæ provincia donavit. Paulus Languis, *Ap. Pistorium*, I, p. 882; Ol. de la Marche; Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, tom 5 liv. XVIII.

(3) Van Metteren.

CHAPITRE XIII

Découvertes maritimes des Portugais et des Espagnols. — Vasquez de Gama et Christophe Colomb. — Premiers voyages en Amérique. — Martin Behaim. — Usages maritimes flamands recommandés par Colomb. — La bulle d'Alexandre VI. — Vices du système colonial adopté par les Européens. — Conséquences économiques de la découverte de l'Amérique. — Décadence de Bruges et prospérité d'Anvers. — Un livre-journal au xve siècle. — Rupture avec l'Angleterre. — Traité commercial avec Henri VII. — Mariage de Philippe le Beau. — Le linge damassé de Courtrai. — Du commerce de l'alun. — Philippe de Clèves en Orient.

Les Flamands, après s'être imposé tant de sacrifices pour obtenir la paix, désiraient ardemment renouer leurs relations commerciales, si longtemps interrompues par la guerre. Le port de Bruges, bien que moins accessible d'année en année par suite du rétrécissement du Zwyn, était encore ouvert à toutes les nations; les villes de Gand et d'Ypres possédaient toujours leur nombreuse et vaillante population ouvrière : tout faisait espérer en effet que les marchands étrangers afflueraient de nouveau vers la Flandre, et cicatriseraient, par leur industrie et leur activité, les blessures qu'elle avait reçues.

Ces vœux ne devaient point se réaliser. De brillantes découvertes, se succédant avec rapidité durant les dernières années du xve siècle, allaient ouvrir des voies nouvelles au négoce et en modifier complétement les usages.

Les Italiens ou Lombards, familiarisés de bonne heure à la

navigation de la Méditerranée, étaient restés jusqu'alors en possession presque exclusive du commerce avec l'Asie. Ils avaient maintenu leurs établissements à Constantinople ainsi que sur les côtes de la mer Noire, et, se mettant en rapport avec les Brugeois, fournissaient à toute l'Europe les riches produits des îles, les soieries, les gommes, les parfums, les pierres précieuses, qu'ils faisaient recueillir par leurs agents. Les marchandises de l'Inde, ainsi que nous l'avons déjà dit, nous arrivaient par le golfe Persique, l'Euphrate, l'Indus, l'Oxus, et étaient dirigées vers les mers Caspienne et Méditerranée, d'où elles se répandaient dans nos pays. Après la défaite des Arabes par le Soudan, ces voyages avaient été abrégés, sans cesser cependant d'occasionner de longs délais et des dépenses considérables. Les denrées d'Orient avaient été convoyées depuis lors par la mer Rouge, et de là à dos de chameaux jusqu'aux rives du Nil, pour être débarquées enfin en Égypte, et remises aux Génois et aux Vénitiens.

Tel était encore l'état des affaires, lorsque le prince Henri de Portugal, ayant reçu par les Maures quelques renseignements sur la Guinée, conçut le projet d'ordonner une exploration de ce côté. Les ouvrages des anciens semblaient fournir la preuve qu'on pouvait faire le tour de l'Afrique pour arriver aux Indes. Eudoxus de Cyzique avait navigué, affirmait-on, de la mer Rouge dans l'Océan. L'expédition du Carthaginois Hanno, qui, partant de Gibraltar, était parvenu, d'après quelques-uns, en Arabie, se présentait également aux esprits. On opposait à ces faits douteux l'opinion d'Hipparque, adoptée plus tard par Ptolomée, qui considérait les contrées africaines comme un vaste continent, se prolongeant vers le pôle sud et côtoyant la mer des Indes de manière à joindre l'Asie par delà le Gange.

Le prince Henri, mal secondé par ceux qu'il employait, ne recueillit point le fruit de ses travaux. Les marins portugais côtoyaient le rivage et se hasardaient rarement à une certaine distance en mer. Le cap Nord était ordinairement le terme de leurs entreprises. On croyait encore, d'ailleurs, que la terre était entourée à l'équateur par une zone torride, au dessus de laquelle le soleil poursuivait sa terrible course verticale, séparant les deux hémisphères par une région de feu. L'érection

d'un collége naval, la révision des cartes marines et la création d'un observatoire à Sagres firent faire cependant de grands progrès à la navigation, et, quelques années après la mort du prince, Vasquez de Gama mettait les plans de celui-ci à exécution et, doublant le cap de Bonne-Espérance, voguait à pleines voiles dans l'Océan.

Tandis que les Portugais cherchaient à se frayer un passage vers les Moluques, Christophe Colomb, encore obscur et inconnu, arrivait à la cour de Lisbonne pour l'engager à faire les frais d'une expédition qui devait prendre une voie toute différente pour parvenir au même but. Il s'agissait de cingler sans cesse vers l'Ouest, et de débarquer ainsi en Asie par un endroit où personne ne pouvait encore avoir abordé. Cette idée audacieuse, soumise en 1474 au savant astronome florentin Toscanelli, avait été vivement soutenue par ce dernier, qui prétendait qu'on rencontrerait d'abord, en suivant cette route, l'île Antille, puis le Cipangu ou Japon, et qu'on parviendrait de là inévitablement au littoral indien (1).

Le roi Jean de Portugal ayant repoussé les propositions de Colomb, celui-ci se rendit en Espagne, s'assura la protection de Mendoza, archevêque de Tolède, et obtint enfin, après de pénibles négociations, le commandement de trois petits navires, avec lesquels il quitta les environs de Huelva le 3 août 1492. Deux des bâtiments qui lui avaient été confiés, la *Santa Maria* et la *Pinta*, étaient des caravelles, fort hautes à la proue et à la poupe, non pontées; le troisième, d'un tonnage encore plus médiocre, marchait à l'aide des grandes voiles latines en usage dans la Méditerranée. On connaît les résultats de ce merveilleux voyage, dont les difficultés furent encore aggravées par les alarmantes variations de la boussole, ainsi que par les bruyantes clameurs d'un équipage mutiné, le 12 octobre 1492, au lever du jour, le vaillant marin génois arrivait à San Salvador, et plantait le drapeau castillan de l'autre côté de l'Atlantique.

Cet événement occupe une place si importante dans l'histoire

(1) Toscanelli traça même cette route sur une carte. Voy. Forster, *Hist. des découvertes et des voyages faits dans le Nord*, tom. II, liv. III.

de la civilisation, que nous croyons ne pouvoir nous dispenser de rappeler brièvement les controverses auxquelles il a donné lieu. De nombreux auteurs, s'appuyant sur des témoignages plus ou moins recommandables, ont contesté à Colomb la priorité de sa découverte. Sans parler des migrations des Chinois, que le savant de Guignes a essayé de démontrer, et qui paraissent avoir été dirigées plutôt vers le Japon que vers l'Amérique (1), Adam de Brême et Ortelius revendiquaient l'honneur, pour les peuples du nord de l'Europe, d'avoir débarqué les premiers dans le nouveau monde (2). Leur opinion, corroborée aujourd'hui par la publication d'une foule de documents, est d'autant plus probable qu'il est établi que le Groenland et l'Islande furent visités de bonne heure par les Norwégiens et les Danois (3). Les légendes indiennes, recueillies par les Espagnols, confirment d'ailleurs ces suppositions (4). Quoi qu'il en soit, ces tentatives étaient restées sans fruits et n'avaient guère laissé de trace dans les annales des nations européennes. Elles n'obscurcissent nullement la gloire de Colomb, si noblement justifiée par son génie et ses malheurs. Eût-il été précédé sur les plages du lointain Ouest, il n'en serait pas moins vrai qu'il donna le signal des grandes entreprises maritimes, si brillantes au xve et au xvie siècles.

Les prétentions des Danois et des Norwégiens à la découverte du nouveau monde, ne sont pas les seules qui aient été présentées à l'opinion publique. M. Otto, de New-York, dans une lettre adressée au Dr Franklin (5), affirme que Martin

(1) Voy. une dissertation publiée à ce sujet par M. Klaproth, dans les *Nouvelles annales des voyages*.

(2) Adam de Brême dans son *Historia ecclesiastica Ecclesiarum Hamburgensis et Bremensis*, et Ortelius dans le *Theatrum Orbis terrarum*; voy. aussi le traité *De Antiquitate Linguæ Belgicæ*, de Mylius, Leyden, 1611; la dissertation de Hugo Grotius *De Origine Gentium Americanarum*, Paris, 1642, 8 V°, et l'excellent ouvrage du professeur Rafn sur les *Antiquitates Americanæ*.

(3) R. H. Mayor, *Select letters of Christopher Colombus*, introd., p. 13.

(4) Les Atzèques, par exemple, prétendaient avoir reçu leur civilisation de deux personnages mystérieux, homme et femme, appartenant à la race blanche; leurs Incas, disaient-ils, en descendaient.

(5) Voy. les *American Philosophical transactions*, an. 1786.

Behaim, le beau-fils du sire de Moerkerke, Josse Van Huerter, croisa dans l'océan Atlantique pendant plusieurs années, parvint jusqu'au détroit qui porte aujourd'hui le nom de Magellan, et fit part de ses observations au roi de Portugal, avant le départ de la *Santa Maria* et de la *Pinta*. Cette allégation a été vivement combattue par plusieurs écrivains, qui prétendent que Behaim se borna à visiter la côte d'Afrique. Un chroniqueur contemporain, Hartman Schedel, rapporte que le célèbre cosmographe, étant dans l'océan du Sud, non loin de la côte, après avoir passé la Ligne, arriva dans un autre hémisphère, où, en regardant à l'Est, on voyait l'ombre des différents objets se projeter à main droite, vers le Midi. « Les navigateurs, ajoute-t-il, découvrirent alors une terre inconnue, que les Génois avaient vainement cherchée jusqu'à ce jour (1). » Ce passage, au premier examen, ne paraît pas concluant, car les circonstances qu'il signale peuvent en effet s'être manifestées sur le littoral africain, mais il acquiert une grande valeur si l'on en rapproche diverses circonstances particulières, dont il nous reste à dire quelques mots.

La plupart des biographes de Colomb, parmi lesquels il nous suffira de citer l'habile et consciencieux Washington Irving, reconnaissent qu'il reçut d'utiles indications des habitants des Açores (2), et se trouva même en relations avec Martin Behaim. Un historien espagnol, Ant. de Tordesillas-Herrera, nous apprend d'un autre côté que, lorsque Magellan s'en vint à la cour de Castille, en 1518, afin d'en obtenir les moyens de faire de nouvelles recherches, il s'appuya principalement sur les travaux du célèbre cosmographe, et principalement sur cer-

(1) Hii duo, bono deorum auspicio, mare meridionale sulcantes, a littore non longe evagantes, superato circulo equinocciali, in alterum orbem excepti sunt. Ubi ip sis stantibus orientem versus, umbra ad meridiem et dextram projiciebatur. Aperuêre igitur suâ industriâ alium orbem hactenus nobis incognitum et multis annis, a nullis quam Januensibus, licet frustra temptatum.

(2) Des colons flamands et portugals, établis dans ces îles, avaient recueilli, à différentes reprises des épaves jetées sur le rivage par la mer, et dont la nature singulière leur avait fait soupçonner l'existence, dans l'océan Atlantique, de vastes contrées encore inexplorées.

taine carte tracée par ce dernier et envoyée jadis au roi de Portugal (1).

On doit bien reconnaître que l'ensemble de ces faits — s'ils n'établissent pas d'une manière péremptoire les droits de Behaim à la découverte de l'Amérique — sont assez clairement démontrés pour rendre toute question de priorité fort douteuse. Nous avons cru devoir les exposer avec quelques détails, car le savant Rurembourgeois appartient, sinon par sa naissance, au moins par son mariage, à la Flandre. Il y fit un séjour assez long en 1494, par ordre du roi Jean II, et visita Anvers et Bruges. Colomb lui-même, d'ailleurs, rendit justice à l'habileté des navigateurs flamands, en recommandant aux princes espagnols d'adopter quelques-unes de leurs coutumes maritimes (2). L'un des ouvrages qu'il étudia avec le plus de soin, le *Tractatus de imagine mundi*, de Pierre d'Ailly, aujourd'hui conservé dans la cathédrale de Séville, sortait des presses de Jean de Westphalie, qui l'avait édité à Louvain vers 1480 (3).

(1) Les ministres espagnols ayant interrogé Magellan sur le chemin qu'il prétendait suivre : « dezia que avia de ir à tomar el cabo de Santa Maria, « que es el rio de la Plata, y de alli seguir por la costa arriba, hasta topar « con el estrecho; iva muy cierto de hallar el estrecho, *porque avia visto una « carta de marear que hizo Martin de Bohemia, natural de la isla del Fayal, cos- « mografo de gran opinion*, adonde se tomava mucha luz del estrecho. » Voy. Herrera, Dec. II., lib. II, p. 294. On peut encore consulter, sur cette question, indépendamment des ouvrages déjà cités, J. Jansen, dans *Pigafetta, Premier voyage autour du monde*, Paris, 1812; A. de Humboldt, *Examen critique*, etc.; *Daniel Omeis, Dissertatio de claris quibusdam Norimbergensibus*, Albd, 1708, in-4°; Pierre Bergeron, *Traité de navigation*, chap. VIII, p. 22, Leyde, 1729; Murr, *Diplomatische geschichte des berühmten ritters Behaim*, Nurenberg, 1778 Robertson, *Hist. de Charles-Quint;* Cladera, *Investigationes historicæ*, Madrid, 1794; Pieter Vander Aa, *Voyagien der Spanjaarden na West Indien*, Leyde, in-fol., etc.

(2) Item : Tambien direis à Sus Altezas que mas provechoso es, y menos costa fletar los navios como los fletan los mercaderes para Flandes por toneladas que non de otra manera; por ende que yo vos di cargo de fletar a este respecto las dos carabelas que habeis de cuviar; y asi se podra hacer de todas las otras que Sus Altezas enviaren... Voy. *Memorial que para los Reyes Catolicos dio el Almirante D. Cristobal Colon, à* 30 *de Enero de* 1494.

(3) Nous avons adopté la date indiquée par Serna Santander; l'*Image mundi*, d'après Lambinet, ne parut qu'en 1483.

L'heureuse issue des efforts héroïques de Vasquez de Gama et de Colomb, en lançant l'Europe dans la voie des conquêtes coloniales, soulevait une question de droit public des plus graves.

D'après une doctrine que les croisades avaient rendu populaire, les princes chrétiens se croyaient autorisés à envahir tout État occupé par des infidèles. On considérait comme un acte méritoire de prendre les armes contre les ennemis du Christ, et de contribuer, en forçant ces derniers à lui rendre hommage, à étendre la domination de l'Église. On reconnaissait au pape, en vertu de ce principe, la faculté absolue de disposer de toute contrée payenne.

Usant de ce pouvoir, Martin V et ses successeurs avaient concédé à la couronne de Portugal toutes les terres existantes entre le cap Bajador et les Indes, donation dont les souverains catholiques d'Espagne, dans un traité conclu en 1479 avec les Portugais, avaient admis la validité. Ferdinand et Isabelle, au nom desquels Christophe Colomb tenait sa commission d'amiral, songèrent donc, immédiatement après son retour, à obtenir la sanction du pape Alexandre VI. Celui-ci, né sujet aragonais, se trouva dans une position difficile, car il n'était pas aisé de concilier cette demande avec les droits conférés précédemment. Il y parvint cependant, en traçant une ligne idéale du pôle nord au pôle sud, à cent lieues à l'ouest des Açores et des îles du Cap Vert, et en décidant que les terres découvertes à l'occident de cette ligne, et qui n'avaient pas été occupées par une puissance chrétienne avant la Noël précédente, seraient accordées à l'Espagne, tandis que toutes celles comprises dans la direction opposée demeureraient aux Portugais (1).

Quel système colonial les conquérants allaient-ils appliquer à ce monde nouveau, ouvert à leur activité, et dont les merveilles séduisaient déjà toutes les imaginations?

Les Grecs et les Romains avaient également fondé de nombreux établissements à l'étranger, mais dans des conditions bien différentes. Les colonies grecques étaient peuplées, en effet,

(1) Voy. une bulle du 2 mai 1493.

de citoyens forcés de s'expatrier par la violence des factions ou l'impossibilité de trouver une existence suffisante dans leur pays. Elles jouissaient, par conséquent, d'une certaine indépendance, et plusieurs d'entre elles s'étaient développées au point de former de véritables empires. Les colonies romaines, tout en n'obtenant pas des libertés aussi étendues, n'étaient point soumises à une législation spéciale, mais aux règlements appliqués dans la Métropole, qui les considérait comme des asiles pour les pauvres ou les mécontents, et des avant-postes militaires sur les frontières ennemies.

Les contemporains de Vasquez de Gama et de Colomb, en se préparant à prendre possession des vastes contrées dont l'existence venait de leur être révélée, étaient loin d'être animés d'un pareil esprit. Ils ne songeaient qu'à faire fortune, non en fructifiant les ressources naturelles de leurs domaines transatlantiques, mais en dépouillant les populations indigènes, mises hors la loi à cause de leurs croyances religieuses. La rapacité déployée par les aventuriers espagnols et portugais fut bientôt imitée par les gouvernements dont ils dépendaient, et tandis que les colons exploitaient les aborigènes en les traitant avec la plus grande cruauté, les administrateurs publics inauguraient, au profit de l'État, le régime du monopole et de l'arbitraire pour mieux pressurer les colons. Cette déplorable erreur, trop longtemps accréditée en Europe, nous donne la raison de l'extrême lenteur avec laquelle les colonies espagnoles parvinrent à tirer parti de leurs immenses ressources (1). Un écrivain distingué, appartenant par sa naissance à la péninsule ibérique, don Bernard de Ulloa, a signalé, avec une grande lucidité, les conséquences qu'exercèrent, sur les destinées de ses compatriotes, leurs idées erronées concernant la production de la richesse :

« Quand nous nous vîmes maîtres, dit-il, du nouveau monde
« et de ses mines, nous crûmes avec confiance que ce vain titre

(1) Les colonies dépendantes, dit J. B. Say, ont été toujours aussi mal habitées que mal gouvernées; on n'y va qu'avec l'esprit de retour, c'est à dire pour revenir dans la mère-patrie avec une fortune bien ou mal acquise.

« nous assurait à jamais la jouissance de ces trésors; il nous
« sembla voir les nations, dans une humble dépendance, venir
« chercher chez nous le superflu de nos biens. Abusés par cette
« flatteuse perspective, et satisfaits de la beauté et du bon mar-
« ché des étoffes étrangères, nous abandonnâmes le soin de
« nos manufactures; l'étranger profita d'une négligence si favo-
« rable à ses intérêts, et nous enleva bientôt, en augmentant le
« prix de ses produits, non seulement tout ce que les Indes
« nous avaient envoyé d'or et d'argent pendant plusieurs années,
« mais même les matières précieuses de notre crû dont les
« manufactures ne pouvaient se passer (1). »

La hausse générale indiquée par M. Ulloa comme conséquence de la découverte de l'Amérique, était toute naturelle. Le nombre des espèces métalliques, à partir du règne d'Auguste jusqu'en 1482, avaient diminué — d'après des calculs faits avec soin — dans la proportion de neuf milliards à deux milliards de francs. La déperdition du numéraire ne s'arrêta pas là, car le capital en circulation, au IXe siècle, s'abaissa jusqu'à moins d'un milliard de francs, ou huit cent vingt-cinq millions. L'invasion des Arabes avait interrompu l'exploitation des principaux gîtes aurifères, et une grande quantité de métaux précieux allait, chaque année, grossir le trésor des églises. La colonisation du nouveau monde arrêta cette diminution. Les masses métalliques qui en furent exportées élevèrent, en peu d'années, le capital social à douze fois sa valeur primitive, surtout après l'ouverture des mines du Potose. L'industrie en reçut une vive impulsion, dont les Espagnols, toutefois, profitèrent beaucoup moins que les autres peuples.

Les Gênois et les Vénitiens, en perdant le monopole du commerce avec les Indes, entraînaient les Brugeois, leurs principaux facteurs, dans leur ruine. Une foule de riches marchands se décidèrent alors à quitter Bruges, pour n'y plus revenir. La puissante famille des *Fockers* ou *Fuggers*, donna l'une des premières le signal du départ. Leur hôtel existait encore naguère,

(1) Don Bernard de Ulloa, *Du rétablissement des manufactures et du commerce d'Espagne*, p 3.

dans la rue dite *Steenhouwers-vest* (1). Elle fut bientôt suivie, dans l'émigration, par les *Welsers*, dont les relations commerciales étaient des plus étendues, et par les négociants de Livourne et de Lucques, qui tous se rendirent à Anvers, où les Portugais se proposaient d'ouvrir leurs entrepôts. Les marchands espagnols eux-mêmes tentèrent d'aller se fixer dans cette dernière ville, mais, sur les réclamations des Brugeois — qui envoyèrent Adrien Drabbe auprès de Ferdinand d'Aragon afin de solliciter leur retour—ils se virent forcés de modifier leur décision. Ils n'y consentirent pas cependant sans murmurer, car Anvers avait des titres puissants à la préférence des négociants, tant par son heureuse situation que par les droits et les priviléges dont on y jouissait. L'un des plus remarquables d'entre ces derniers accordait à la femme d'un commerçant, au cas où celui-ci se trouvait dans l'impossibilité de satisfaire à ses obligations, la faculté de prélever sa dot sur les biens de son mari, avant le paiement de toute autre créance. Cette disposition, source d'ailleurs de nombreux abus, contribua beaucoup à augmenter la population anversoise (2).

Bien que menacé dans son existence future, un commerce aussi considérable que celui qui s'était fait à Bruges jusqu'en ce moment devait garder longtemps une certaine activité.

On conserve en Écosse, au *General Register House*, un monument des plus curieux des échanges qui s'opéraient entre cette contrée et la Flandre, dans les dernières années du xv[e] siècle. Il consiste en un registre, ou livre journal, tenu autrefois par André Halyburton, marchand écossais, de 1493 à 1505, renfermant d'intéressants détails sur les habitudes commerciales à cette époque. Chaque compte y commence pieusement par le nom de Jésus, et porte la marque particulière du marchand auquel il est destiné. Halyburton se livrait au commerce de commission, et nous envoyait des laines, du saumon et des

(1) Rempart des tailleurs de Pierre. La *Fuggers-Huis*, ou « maison des Fuggers » fut tranformée plus tard en atelier de menuiserie.

(2) Van den Bogaerde de ter Brugge, *Essai sur l'importance du commerce, de la navigation et de l'industrie dans les provinces formant le royaume des Pays-Bas*, La Haye et Bruxelles, 1844.

cuirs, en retour de nos produits. Nous y lisons, entre autres choses, que Jean de Pennyeuik lui fit parvenir un portrait de Thomas Becket, exécuté par un peintre brabançon (1).

Les relations de la Flandre avec l'Angleterre étaient toujours fort fréquentes, lorsque les intrigues de la duchesse douairière de Bourgogne, en faveur de Peterkin Werbecque, qui — prétendant être le duc d'York et avoir échappé miraculeusement au poignard de James Tyrell — disputait la couronne à Henri VII, amena une rupture entre les deux pays.

L'étape des laines anglaises fut transférée de Bruges à Calais, les marchands exilés de part et d'autre, et nos marins se virent de nouveau exposés à toutes les attaques. On chercha un remède à cette situation préjudiciable, et on le trouva en chargeant les négociants allemands du *Steel-Yard*, à Londres, de la vente des marchandises belges (2). Cette intervention, qui ne paraissait

(1) Chambers, *Edinburgh papers*, p. 2, 1859.

(2) Pour avoir une idée de la valeur des importations en Angleterre à cette époque, on n'a qu'à consulter le tableau suivant, extrait des documents officiels :

Import.	L.	Sh.	D.
One thousand eight hundred and thirty two cloths after liv. 6 value the cloth.	10,992	0	0
Whereof the custom amounts to	91	12	0
Three hundred and ninetes seven quintals and three quarters of wax, after the value of 40 sh. the hundred, of quintal	795	10	0
Whereof the custom is.	19	17	0
One thousand, eight hundred and twenty nine tunns and a half of wine, after 40 sh. value per tun	3,659	0	0
Whereof the custom is.	182	0	0
Linen, cloth, mercery and grocery wares and all other manner of merchandize.	22,943	6	10
Whereof the custom is.	285	18	3
Sum of the imbrought commodities in value and customs L.	38,969	4	1

Les exportations de l'Angleterre à l'étranger étaient beaucoup plus considérables, mais consistaient principalement en matières premières. Elle nous envoyait déjà cependant beaucoup de draps.

pas de nature à soulever des difficultés, fut sur le point d'amener de sanglants conflits. Il s'était formé en Grande-Bretagne, dès le temps d'Édouard III, une compagnie de gens appartenant au haut négoce, qui ne s'occupaient que du trafic avec les contrées d'Outre-Manche. Comblés de faveurs par le roi Édouard, ils avaient reçus de nouveaux priviléges sous Henri IV, Henri V, Édouard IV, Richard III et Henri VII, durant le règne duquel ils étaient connus sous l'appellation de *marchands aventuriers*. Ceux-ci, craignant que les Allemands ne les supplantassent, excitèrent la populace de Londres, qui se rua sur les entrepôts étrangers et les mit au pillage. On parvint heureusement à réprimer ces désordres, et à en punir les auteurs (1).

Ce fut dans ces circonstances, le 26 décembre 1494, que l'héritier de Marie de Bourgogne, Philippe d'Autriche, dit le Beau, fut inauguré en qualité de comte de Flandre. Fiancé l'année suivante à Jeanne d'Aragon, le souverain des Pays-Bas allait devenir, par ce mariage, le gendre de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille, les maîtres de ce vaste empire transatlantique, auquel on ne connaissait pas encore de bornes.

Les différends avec l'Angleterre réclamaient cependant une solution. Une ambassade solennelle, composée de Paul de Baenst, Jean de Courteville, Thomas Portinari, Florent Hauweel et d'autres, fut envoyée à Londres, et y conclut, le 24 février 1495, une alliance commerciale entre les deux États.

Ce traité, appelé *intercursus magnus* ou « grand entrecours » à cause de son importance, était plus complet que tous ceux qui avaient été débattus précédemment. Il permettait aux sujets de l'archiduc et à ceux du roi de trafiquer librement, en Angleterre et dans les Pays-Bas, sans être soumis à se pourvoir de passavants ou de passeports; d'y importer toute espèce de marchandises, soit des laines, des cuirs, des vivres, des armes, des chevaux, des bijoux ou tous autres objets, en tous temps; d'y charger et d'y décharger leurs cargaisons sans obstacles, dans certains ports désignés. On y stipula que les marchands et mariniers auraient le droit, de part et d'autre, de se munir d'armes de guerre pour la défense de leurs navires, et même de débar-

(1) Macpherson, *Annals of commerce*, tom. II, p. 6.

quer lesdites armes, pour en garnir leur domicile, avec défense néanmoins de porter sur eux, durant leur séjour à terre, l'épée et le poignard.

La pêche était permise aux Belges comme aux Anglais, sur toute l'étendue des côtes; la piraterie, sévèrement défendue, tout asile devant être refusé aux écumeurs de mer. Pour diminuer autant que possible le nombre de ceux-ci, les deux gouvernements s'engagèrent à exiger une caution de tout capitaine de barque, comme garantie de bonne conduite.

Les vaisseaux naviguant sous l'un et l'autre pavillon, forcés de chercher refuge dans tout autre port que ceux ouverts au commerce, ne pouvaient y être molestés : il leur était défendu cependant d'y débarquer des marchandises, à moins d'absolue nécessité, sans en avoir fait prévenir les employés de la douane, et avoir obtenu leur consentement. Il fut convenu que les marchands et mariniers, sujets de l'archiduc ou du roi, recevraient l'injonction, en cas de guerre, de ne pas se charger du transport de marchandises appartenant aux ennemis de l'un ou de l'autre prince, sous peine de confiscation et d'autres pénalités.

En cas de bris ou de naufrage, la cargaison du navire perdu appartenait au domaine, à moins que ses armateurs ne pussent prouver qu'un être vivant, soit même un animal domestique (1), eût survécu à la catastrophe; dans ce cas les objets trouvés devaient être restitués dans l'année.

Des locaux convenables étaient garantis aux trafiquants, dans chaque ville où ils avaient l'habitude de se rendre, avec jouissance des priviléges et des immunités dont ils s'y trouvaient en possession depuis cinquante ans. Il était enjoint aux agents douaniers, de l'un et de l'autre côté du détroit, de remplir leur charge avec discrétion, sans gâter les marchandises présentées à inspection, ou rompre les caisses, les barils, les paquets ou les sacs qui les contenaient. Leur propriétaire ne pouvait être astreint à les vendre contre son gré.

Si un Anglais, établi dans les Pays-Bas, soupçonnait l'un de ses débiteurs de vouloir se soustraire, par la fuite, à des obligations dûment contractées, il avait le droit de réclamer cau-

(1) Either man, woman, cat, dog or cock.

tion de la partie adverse, et des avantages semblables étaient assurés aux Belges séjournant en Angleterre, à l'égard des nationaux.

En cas de violences exercées en mer, de l'un ou de l'autre côté, les individus lésés ne devaient point se faire justice eux-mêmes, solliciter des lettres de marque, user de représailles, et s'emparer de la personne ou des biens de leurs adversaires, les princes se réservant la connaissance de pareils procès. Les lettres de marque et de représailles étaient même supprimées, jusqu'à la réunion d'un nouveau congrès.

Les Anglais réclamaient le droit, par l'article XV du traité, de transporter librement, en transit, toute espèce de monnaies d'or et d'argent, et stipulaient enfin qu'on ne ferait usage, dans les transactions mercantiles, que des anciens poids, bien connus des marchands. La joie fut générale dans les Pays-Bas en apprenant l'heureuse issue de ces négociations. Quelques mois plus tard, en septembre 1496, la royale fiancée de Philippe le Beau débarquait en Zélande, avec une flotte de cent quatre-vingts vaisseaux, faisait son entrée à Anvers, où un grand concours entre les chambres de rhétorique avait attiré une foule d'étrangers (1), et acceptait la main de l'archiduc, le 18 octobre, à Lierre, où les fêtes de leur mariage furent célébrées avec éclat (2).

L'activité commerciale se réveillait comme toujours avec le rétablissement de la tranquillité publique. Le plus ancien document où il soit question du linge damassé de Flandre, si remarquable par l'élégance et la beauté de son tissu, date de 1496. C'est un permis, octroyé par l'archiduc, d'élever une nouvelle fabrique de *lin ouvragé*, à Courtrai. Il est probable cependant qu'on n'y faisait encore que des dessins appelés en flamand

(1) Vingt-deux sociétés s'y étaient rendues. Elles eurent à résoudre la question suivante : Quel est le plus grand mystère ou la plus grande grâce que Dieu fit aux hommes pour leur salut? La *Rose* de Louvain y répondit en représentant l'Incarnation, et obtint un prix d'honneur qui consistait en quatre bassins en argent, un arbre du même métal, un saint Luc et un chapeau de roses. Voy. Serrure, *Nederduyt. letteroeff*, n° 3, p. 246.

(2) MS. 17,236, Bibl. de Bourgogne.

trek-werk : on ne sera parvenu que plus tard à reproduire sur la toile des fleurs et des figures (1).

Une question de rivalité industrielle faillit amener des débats, vers ce temps, avec le Saint-Siége, à propos de la fabrication de l'alun. L'Europe n'avait eu longtemps d'autres aluns pour la teinture que ceux qui lui venaient d'Orient, tels que l'alun de roche, ceux de Focée ou Foya, des environs de Smyrne, de Coltaï, de Lupaï et de Castiglio. Un marchand italien, Jean de Castro, qui avait fait à Constantinople le commerce des draps et des couleurs, avait eu l'occasion d'observer, dans cette contrée, la manière de préparer ce produit. Tout son avoir lui ayant été enlevé par les Turcs, il revint dans les États romains, dont il était originaire, et y obtint un emploi à la cour pontificale. Se trouvant un jour à Tofla, il y remarqua une plante qu'il avait souvent aperçue auprès des alunières d'Orient, l'*ilex aquifolium*, et conçut l'idée de voir si les pierres au milieu desquelles elle croissait ne contenaient pas de l'alun. Ses premières expériences justifièrent ses conjectures, et il annonça avec joie au Pape qu'il allait lui procurer le moyen de triompher des Turcs, en lui assurant le monopole de ce commerce.

On fit venir des Gênois qui avaient travaillé aux alunières du Levant, et l'alun qu'ils fabriquèrent ayant été envoyé à Venise et à Florence, y fut trouvé d'une qualité excellente. Les Gênois en achetèrent tout de suite pour 20,000 pièces d'or, et Cosme de Médicis en procura aux teinturiers de Florence pour la somme de 75,000 florins. Pie II fit ériger une statue à Jean de Castro, créateur de cette industrie, et le récompensa richement. Une fois en possession de ce commerce, les papes fixèrent arbitrairement le prix de l'alun, et défendirent, sous les peines ecclésiastiques les plus sévères, de se fournir de cette marchandise en Turquie. Charles le Hardi avait consenti, en 1468, à ne recevoir que de l'alun romain (2); mais la valeur de ce produit

(1) A. Voisin, *Notice sur le damassé de Flandre*, tom. 1, *Messager des arts et des sciences*, Gand, 1833, p. 295.

(2) Il ne s'y était décidé qu'avec difficulté, ayant permis à tous ses sujets, quelque temps auparavant « de povoir amener et conduire en ses pays et seigneuries toutes manières d'aluns, de quelque part, climat, ou région

ayant été élevée encore, Philippe le Beau se vit enfin obligé de faire déclarer, par un comité de bourgeois de Bruges, que cet état de choses ne pouvait durer, et qu'il fallait retourner aux marchés d'Orient. On y fit donc quelques achats, malgré le pape Jules II, qui menaça les facteurs belges d'excommunication. La chambre apostolique ne put néanmoins maintenir un privilége contre lequel toutes les nations industrielles avaient intérêt à protester, et elle finit par abandonner ses prétentions. L'alun abonda bientôt en Flandre, où les Anglais vinrent désormais en acheter (1).

Avant de quitter l'Orient, où la querelle que nous venons d'exposer nous a ramené, il ne sera pas sans intérêt de rappeler que l'illustre défenseur de l'Écluse, Philippe de Clèves, y acquérait vers ce temps la plus brillante réputation. Après s'être rendu à l'assemblée de Ratisbonne, en 1496, pour y entendre les propositions de l'empereur Maximilien, qui eut un moment l'idée de se mettre à la tête d'une croisade contre les Turcs, Philippe de Clèves s'attacha à Louis XII, et marcha avec lui à la conquête de l'Italie. Nommé gouverneur de Gênes, il ne quitta cette charge importante que pour recevoir la capitulation de Naples. Bajazet II, instruit des projets qu'on avait formés contre lui, réunissait une vaste armée. Venise, inquiète, équippa une flotte qui fut vaincue près des îles Sporades. Bientôt Bajazet parut avec une flotte de 150 navires : les infidèles triomphaient! Dans ce péril éminent, deux héros, Gonzalve de Cordoue et Philippe de Clèves, se dévouèrent pour la chrétienté. Gonzalve reconquit Céphalonie et s'empara de Leucade, tandis que Philippe, pénétrant plus avant dans l'Archipel, se dirigeait avec Antoine de Lalaing et un grand nombre de jeunes gens de Flandre vers l'île de Metelin. Il espérait rétablir, dans ces terres lointaines, la dynastie de ces riches barons francs, qui avaient fêté jadis Jean sans Peur, après la prise de Nicopolis. Mal

qu'ils soient, » Voy. aux archives générales du royaume, chambre des comptes, le compte n° 23,083.

(1) Rymer, *Fœdera*, XIII, p. 159. Henri VII permet à un marchand toscan, nommé Augustin Chigi, d'importer de Flandre en Angleterre 1300 quintaux d'alun.

secondé par les Vénitiens, il fut forcé, après avoir subi de grandes privations, de renoncer à son entreprise, et une épouvantable tempête dispersa ses vaisseaux. Il regagna Tarente à grand'peine et, de retour dans les Pays-Bas, acheva sa vie agitée sous les ombrages paisibles d'Enghien et de Winendale.

CHAPITRE XIV

Prohibition des satins, des velours et des damas étrangers. — Une nouvelle industrie à Bruges. — Navigation sur le Hont. — Foires de Saint-Ghislain. Des affiches. — État des Pays-Bas sous Philippe le Beau. — Naissance de Charles-Quint. — Voyage des archiducs en Espagne. — Conférences commerciales à Paris. — Mort d'Isabelle de Castille. — Débats pour sa succession. — Négociation avec l'Angleterre. — Le « mauvais entre-cours. » — Plaintes du comptoir hanséatique de Bruges. — Philippe le Beau en Castille. — Sa mort. — Tutelle de Maximilien. — Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas. — Influence du seigneur de Chièvres. — Du commerce et de l'industrie dans le comté de Namur.—Guerre avec la Gueldre.—Négociations avec l'Angleterre.—Traité avec Louis XII. — Notes sur quelques villes belges. — La tapisserie de haute-lisse.

Vers la fin de l'année 1497, le 10 octobre, parut une ordonnance de Philippe le Beau, ayant pour objet de défendre l'usage des étoffes de satin, de velours et de damas d'origine étrangère. Cette mesure, vivement réclamée par les fabricants brugeois, nous indique combien leur situation devenait pénible. Les magistrats municipaux, n'ayant que peu de confiance dans l'effet de ces prohibitions, eurent une meilleure idée, et essayèrent de combattre le mouvement d'émigration qui menaçait de dépeupler leur ville, en y créant une nouvelle industrie. Ils y établirent des ateliers de tisseranderie spéciaux, où l'on ne s'occupait que de la confection d'une espèce de drap grossier, nommé dans la langue du pays *Brugsche Beeren*, ou « peau d'ours de Bruges. »

Des primes ayant été offertes aux tisserands pour chaque pièce de cette étoffe présentée par eux, beaucoup de drapiers, de foulons, de fileurs et de cardeurs répondirent à cet appel, et vinrent même d'Armentières et d'autres localités voisines afin de jouir de ces avantages. Ils ne restèrent pas longtemps en Flandre, et abandonnèrent leurs travaux lorsque les primes distribuées par les magistrats cessèrent de leur être remises.

Tandis que les Brugeois cherchaient leur salut dans une réforme douanière préjudiciable aux intérêts communs, les Anversois se préparaient à faire de grands sacrifices pour dégager le commerce et la navigation de toutes entraves. Ils rachetèrent en effet, en 1506, certains droits de tonlieu prélevés sur le Hont, et donnèrent de ce chef, aux receveurs de Philippe, seize mille florins d'Allemagne.

Une petite ville du Hainaut, Saint-Ghislain, reçut de l'archiduc les franchises de deux foires en 1497. Nous lisons à ce propos que les échevins de la localité, ayant été informés de cet octroi, envoyèrent mettre des *affiches* aux portes de Chièvres et de Valenciennes, pour attirer les étrangers dans leur commune. Cette circonstance assez curieuse prouve l'ancienneté de ce mode de publicité en Belgique (1).

Revenons à des faits d'un intérêt plus général.

Philippe le Beau avait hérité des qualités aimables de sa mère, Marie de Bourgogne, et de l'humeur imprévoyante et capricieuse de Maximilien. Tout entier à ses plaisirs, il avait, comme les princes de la maison de Bourgogne, le goût du faste et du luxe, sans posséder leur habileté et leurs talents. Son règne forme une époque de transition, durant laquelle les mœurs, les institutions, les lois, tout se pénètre insensiblement d'un nouvel esprit. Les communes, divisées entre elles, épuisées par leur longue lutte contre le pouvoir central, commencent à perdre une partie de leur importance politique. Les formidables armées de bourgeois et d'ouvriers, qu'elles levaient jadis au premier coup de cloche, se dissolvent pour être remplacées par des bandes mercenaires, au service du souverain, ou par des corps

(1) *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*, p. 600.

d'archers assermentés, qui se bornent à faire la police des villes. L'éloquence fleurie des chambres de rhétorique succède aux accents plus mâles de Jacques Van Maerlant et des anciens poètes de la Flandre. Le commerce s'écarte de la patrie de Baudouin de Constantinople et de Jacques d'Artevelde, bouleversée par la guerre civile, pour passer désormais aux mains de Brabançons, dont on vantait déjà, à l'étranger, l'opulence et les richesses (1). La vieille société féodale, avec ses complications infinies, existe encore malgré tous les assauts qu'elle a subis, mais ses fondements sont ébranlés, la vitalité l'abandonne, et de graves symptômes annoncent sa prochaine transformation.

Ce fut dans ces circonstances que l'archiduchesse Jeanne accoucha d'un fils, le 24 février 1500, à Gand. La naissance du jeune prince, appelé plus tard à exercer, sous le nom de Charles-Quint, une influence si considérable sur les destinées de l'Europe, fut saluée avec acclamation par les Gantois. On alluma des feux de joie sur les tours et sur le beffroi; les cloches sonnèrent à pleine volée dans les églises; on joua des mystères et des scènes allégoriques dans les rues; des arcs de triomphe furent élevés dans les principaux quartiers, et les États du pays accordèrent à l'archiduchesse un don gratuit de 60,000 livres de quarante gros. Un marchand de soie avait fait dresser devant sa maison, tendue de drap de velours et de damas « une galerie où estoient cinquante hommes tenant chascun deux flambeaux,

(1) I was borne in Brabant, dat is both gentil and free,
All nacyons of all times be wellcome to mee;
I do use martes, dyvers tymes in the yere
And, of all thynges, I do love good english beere.
In Anwarpe and in Bacow I do make my martes:
Ther doth english marchauntes crut ont theyr partes.
I have good sturgyon, and other good fyshe,
I love ever to have good meate in my dyshe;
I have good lodgyng and also good chire,
I have good wyne and good englysh beere,
Yet had I rather be drowned in a beere barel
Than I wolde channg the fashion of my olde apparel.

(Voy. Borde, *the Boke of the introduction of Knowledge*, chap. X).

et trois de ses enfans présentèrent au nouveau-né une coupe d'or. » Le chroniqueur, en nous transmettant ces détails — qui retracent si fidèlement les habitudes fastueuses et magnifiques des anciens commerçants flamands — ajoute que ledit bourgeois « pour resveiller les passants, faisoit semer argent à très grande abondance » au peuple rassemblé sous ses fenêtres.

Jeanne sortait à peine de relevailles, lorsqu'arriva la nouvelle de la mort de don Miguel, qui la rendait héritière présomptive des royaumes de Castille, de Léon, d'Aragon et de Grenade. Philippe, sur l'invitation de Ferdinand et d'Isabelle, résolut de l'accompagner à Tolède, afin de se faire connaître aux Espagnols, ses futurs sujets. Il réunit les États-Généraux à Bruxelles, durant le mois de janvier 1501, les informa de son prochain départ, et en obtint un subside de 100,000 livres. Il ne quitta cependant les Pays-Bas qu'au commencement de l'hiver, et se rendit en Espagne en passant par la France. L'archiduc venait de conclure un traité avec Louis XII, ayant pour objet le futur mariage de Claude de France avec le prince Charles, qui devait obtenir, par cette union, le Milanais.

Philippe le Beau, durant son séjour à Paris, demanda que les commerçants français, fréquentant la Flandre, prissent à l'avenir leur résidence temporaire à Bruges, et que les villes de l'Écluse et de Damme reçussent l'entrepôt général des marchandises transportées de France en Belgique. Le roi tint à cette occasion un grand conseil, où il fit appeler deux négociants de chacune des principales cités de ses États. Ceux-ci firent opposition à la mesure projetée, et l'un d'eux, Seguin Gentilz, député de la Rochelle, fut envoyé aux Flamands pour leur faire part de la décision du roi, défavorable à leur cause (1).

L'archiduc arriva le 7 mai à Tolède, et n'y resta que quelques mois. L'étiquette grave et réservée de la cour d'Espagne lui parut insupportable, et il reprit bientôt la route des Pays-Bas, où sa femme ne devait le rejoindre que quelques mois après.

Il ne prit plus aucune part dès ce moment aux affaires de la Péninsule, attendant tranquillement que le trépas de Ferdinand ou d'Isabelle lui ouvrît un chemin à l'un de leurs trônes. Il

(1) Arcère, *Histoire de la Rochelle*, tom. Ier, p. 305.

n'attendit pas longtemps, car, le 26 novembre 1504, la reine de Castille rendait le dernier soupir à Medina-del-Campo, laissant un testament par lequel elle donnait la régence ou l'administration de ses États particuliers au roi Ferdinand, jusqu'à ce que son petit-fils Charles eût atteint l'âge de vingt ans.

Cet acte souleva une grande agitation dans les Pays-Bas. Jeanne, dont la faible intelligence, sujette à de fréquentes aliénations, était encore obscurcie par les combats que la passion jalouse qu'elle portait à son mari soulevait en elle, ne pouvait — on en convenait — exercer l'autorité. Il paraissait injuste cependant d'en refuser les prérogatives à Philippe, tuteur naturel de son fils. On se récriait ouvertement contre l'ambition du roi d'Aragon, qui, en refusant de céder le pouvoir à son gendre, commettait une véritable iniquité. Les deux cours furent bientôt en lutte ouverte, et tandis que l'archiduc envoyait des émissaires en Castille pour y soulever les habitants en sa faveur, Ferdinand, de plus en plus irrité contre son beau fils, dans lequel il ne voyait plus qu'un compétiteur, épousait Germaine de Foix, fille du vicomte de Narbonne et de Marie, sœur de Louis XII.

Philippe, vivement alarmé de la conclusion de ce mariage, qui le privait d'un allié et le menaçait de la perte de tant de riches provinces, résolut de partir immédiatement pour l'Espagne. Bien qu'il fût alors en guerre avec le duc de Gueldre, dont les partisans armaient en course contre les bâtiments de commerce flamands (1), il s'embarqua avec une flotte très nombreuse et un corps considérable de troupes de terre. Une violente tempête l'obligea à relâcher en Angleterre, et cette circonstance, tout en compromettant sa cause, fut fatale au commerce

(1) Jean Chapperon, sieur de Quene-de-Vache en Aunis, et Antoine d'Auton en Xaintonge, s'étaient mis en mer pour rejoindre le duc de Gueldre, et avaient déjà fait plusieurs prises, lorsqu'ils rencontrèrent un navire flamand du même tonnage que celui qu'ils montaient. Un combat s'engagea entre eux, et fut soutenu de part et d'autre, avec opiniâtreté, durant un jour entier. Le navire flamand était tout désemparé, lorsqu'un coup de canon qu'il tira presque à fleur d'eau sur celui de Chapperon, força ce dernier, dont le bâtiment était prêt à sombrer, à se refugier en toute hâte dans un port de Bretagne. Voy. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. I, p. 305.

flamand. Les relations de la ville de Bruges avec les marchands anglais, bien que réglées par le traité du 24 février 1496, ne s'étaient pas trop bien rétablies. A mesure que la Grande-Bretagne faisait des progrès dans l'industrie, elle entrait peu à peu en rivalité avec les Pays-Bas, qui, recevant moins de matières premières de leurs correspondants de Londres, cherchaient de nouveaux débouchés en France et en Espagne. Les Flamands, craignant cependant une rupture, avaient envoyé un des leurs, Pierre Anchemant, auprès de Henri VII, pour obtenir le retour des marchands anglais à Bruges, les assurant qu'on avait, par d'utiles travaux, amélioré le havre du Zwyn, et que la paix profonde qui régnait en Flandre avait à jamais éteint les vieilles rivalités de Bruges, de Gand et d'Ypres, si funestes au commerce.

On négociait encore, lorsque les archiducs arrivèrent en Angleterre. Henri VII, qui avait reçu des lettres de Ferdinand le priant de mettre obstacle à leur voyage, songea à profiter de l'occasion pour faire valoir ses propres intérêts. Il retint ses hôtes durant trois mois, sans leur permettre de remettre à la voile, et ne les relâcha qu'en leur faisant signer une convention tout à fait défavorable aux progrès du négoce belge. Cet accord, ratifié le 15 mai 1506, exemptait les Anglais de tous péages en Zélande, — concession par laquelle ils se trouvaient plus favorisés que les nationaux eux-mêmes (1), — et enlevait à nos marins le droit de pêche sur les côtes britanniques. Les populations flamandes ne se trompèrent pas sur les conséquences de pareilles concessions, et donnèrent le nom de « mauvais entrecours » *intercursus malus*, au traité qui les consacrait.

Bruges conservait cependant l'étape des laines anglaises. Elle était moins heureuse encore du côté de l'Allemagne. Déjà, en 1501, les villes saxonnes avaient notifié aux cités Wendes

(1) Le Grand Conseil de Malines, par sentence du 11 octobre 1504, avait déclaré que Philippe le Beau, en qualité de comte de Zélande, avait droit de lever les tonlieux accoutumés, « et ce de toutes navieres, denrées et mar- « chandises qu'elles soient, de quelle part qu'elles viennent, appertenans à « marchans non francs, que en allant, venant, montant, descendant et pas- « sant ou touchants aucun des cours d'eau et strooms dessusdicts, la Honte « et autres. » Voy. Smallegange, *Cron. van Zeeland*, 1re deel, 2e book. p. 165.

que désormais elles n'entendaient plus envoyer leurs draps au marché brugeois. Le comptoir hanséatique se plaignait de l'élévation des droits de tonlieu en Zélande. Ses membres demandaient que défense fût faite aux Hollandais et aux Brabançons de vendre publiquement, à Anvers, du cuivre, de la cire et du goudron, désirant se réserver à eux-mêmes le monopole de ce négoce. Il devenait indispensable, ajoutaient-ils, de prendre des mesures contre les négociants allemands qui envoyaient directement leurs marchandises,—sans avoir recours à l'intermédiaire du comptoir,—de telles transactions menaçant cet établissement d'une ruine complète. On fit droit à cette dernière réclamation dans une diète tenue à Lubeck, en 1507, avant la Pentecôte. De grands travaux furent entrepris dans les environs de l'Écluse en 1510; les digues du Zwartegat furent rétablies, et l'on vérifia avec la sonde la profondeur des eaux du Zwyn pour calmer les terreurs des pilotes étrangers.

Philippe, en débarquant à la Corogne en Galice, vit la plupart des nobles de Castille se déclarer en sa faveur. Le roi Ferdinand, presque abandonné, pensa qu'une plus longue résistance au vœu populaire finirait par devenir dangereuse, et s'engagea, par traité, à remettre la Castille entre les mains de son compétiteur et à se retirer en Aragon, se contentant du titre de grand maître des ordres militaires, et de certains revenus que la reine Isabelle lui avait légués.

L'archiduc, que les Castillans reconnurent alors pour leur souverain, conjointement avec Jeanne, dont la raison se dérangeait de plus en plus, ne jouit pas longtemps de sa nouvelle autorité. Il venait à peine d'en prendre possession qu'un accès de fièvre mit fin à ses jours, le 26 septembre 1506, à Burgos.

Sa mort prématurée, en livrant les Pays-Bas à tous les hasards d'une longue minorité, y excita une appréhension générale. Qu'allaient devenir ces riches provinces, en présence des prétentions rivales qu'un pareil événement ne pouvait manquer de soulever? Menacées par la France, attaquées par le duc de Gueldre et par le seigneur de Sedan, alliés secrets de Louis XII, comment allaient-elles résister à tant d'ennemis?

Les membres des États-Généraux, convoqués d'urgence, arrivèrent à Malines, le 15 octobre, et se réunirent en séance

solennelle, le dimanche suivant, dans la salle de la cour. Ayant pris connaissance du testament de Philippe le Beau, ils déférèrent la régence, suivant le vœu de ce prince, à l'empereur Maximilien.

Tandis qu'on délibérait encore en Brabant, les Castillans s'assemblaient de leur côté pour régler leurs propres affaires. Jeanne, devenue seule maîtresse du royaume, était incapable de le gouverner, et comme parmi les nobles de Castille il n'y en avait aucun d'un mérite assez distingué pour être appelé par la voix publique à la direction de l'État, les uns voulaient suivre l'exemple des Flamands, et confier le pouvoir à Maximilien, tandis que d'autres se tournaient vers Ferdinand d'Aragon. Ce dernier parti l'emporta, malgré tous les efforts de la faction adverse, et le rusé monarque, assurant sa position par d'habiles manœuvres et de brillantes promesses, se vit bientôt, grâce à l'appui de Louis XII, qu'il parvint à se ménager, en mesure de résister à toute tentative dirigée contre son autorité.

Maximilien, ne pouvant se rendre en personne dans les Pays-Bas, s'y fit représenter par Marguerite d'Autriche, veuve de Philibert de Savoie et sœur de Philippe le Beau. Cette princesse, remarquable par son génie et ses talents, présidait le conseil de régence, dont l'un des membres les plus influents était le seigneur de Chièvres, fils du comte de Porcien et de Jacqueline de Luxembourg.

L'archiduchesse fixa sa résidence à Malines (1). Les relations des Pays-Bas avec Louis XII réclamèrent bientôt toute son attention. De Chièvres, héritier des traditions de la maison de Croy, recommandait à la régente d'agir avec la plus grande prudence, et de consentir à quelques sacrifices pour conserver la paix. Marguerite parut d'abord se ranger aux avis de son conseiller; mais elle ne pouvait oublier qu'elle avait été fiancée autrefois à Charles VIII, qui l'avait renvoyée pour épouser Anne de Bretagne, et le ressentiment qu'elle en gardait, fortifié par les observations de l'empereur Maximilien, toujours hostile

(1) Cette ville lui offrit à son entrée six plats d'argent, aux bords dorés, pesant 18 marcs de 3 livres 5 escalins, et coûtant 91 livres 10 escalins. Voy. Azevedo.

aux Français, ne tarda pas à se manifester dans sa conduite politique.

De Chièvres, qui avait été chargé jusqu'alors de l'administration du comté de Namur, fut forcé de renoncer à cet office. Ce comté, si remarquable de nos jours par des établissements métallurgiques et industriels, était encore d'une médiocre importance à cette époque. Le total de la recette du domaine n'y produisait que huit mille livres (1). Il y existait déjà cependant quelques hauts fourneaux, dits *flusso-feu*, dont la Belgique fut la première à faire usage (2).

Les Gueldrois, prévoyant une prochaine rupture entre les Pays-Bas et la France, n'en devenaient que plus entreprenants. Leur duc, Charles d'Egmont, ayant uni ses forces à celles de

(1) Cette somme, d'après les comptes du temps, était ainsi répartie :

	Liv.	sh.	d.
Location de maisons, moulins, fours, terres, vivres, bois, prés et cens de diverses espèces, chapons, poules, lins, poivre, forges, etc.	861	8	3
Tailles, ponts, pontons, pêcheries, dîmes, mesurage du sel, *franche nef allant de Namur à Dinant*	80	16	0
Étalages de la Halle aux draps à Namur . .	36	0	0
Poids de la ville à Namur	145	12	0
Droits sur les vins	195	12	4
Droits de bourgeoisie, tonlieu des laines et halles des laines à Namur	4,913	14	4
Vente de fer, chapons, grains.	116	0	5
Vente de bois	1,119	16	2
Droits sur le poisson.	912	16	0
Arriéré de recettes	3,273	12	6
Des officiers de justice	316	0	0
Total général, sauf déduction de l'arriéré	11,110	7	8

(2) Voy. Karsten, *Manuel de la métallurgie du fer*, 2e édit., tome Ier, introd. L'Angleterre et la Suède nous empruntèrent cette découverte, au XVIe siècle. Il existe un document authentique qui constate qu'en 1560, on comptait, dans la province de Namur, jusqu'à trente-cinq fourneaux pour la fonte du fer, et quatre-vingt cinq forges pour réduire la fonte en barres. (*Mém. du 20 déc. 1767, rédigé par l'official du bureau de la régie des douanes, Perin, sur la ferronerie du Hainaut et du comté de Namur.*)

Robert de la Marck, seigneur de Sedan, vint assiéger Tirlemont en septembre 1507, et mit cette ville à feu et à sang (1).

Cette agression hardie fut bientôt réprimée. Déjà les États avaient voté un subside de 200,000 philippus d'or, réclamé par l'archiduchesse, et des troupes nombreuses s'assemblaient de toutes parts. Le duc de Gueldre battit en retraite, tandis que la régente, envoyant des agents en Angleterre, rappelait à Henri VII son alliance avec Philippe le Beau. Dans l'intervalle, quelques marchands français avaient été arrêtés en Belgique. Les délégués du roi en Champagne et en Rhételois s'en plaignirent vivement, et leur firent obtenir justice (2).

Henri VII accueillit favorablement les députés de Marguerite d'Autriche, et consentit non seulement à renouveler la ligue contractée quelque temps auparavant, mais donna même son adhésion à un projet de mariage entre Charles et la princesse Marie d'Angleterre.

Il fallait néanmoins, en cas de guerre avec la France, se préparer d'autres ressources. Marguerite chercha à rattacher Ferdinand d'Aragon aux intérêts de son petit-fils, et demanda aux États-Généraux de pourvoir à l'entretien de 10,000 fantassins et de 2,000 cavaliers. Cette requête avait un double but, car en fortifiant le gouvernement contre l'ambition d'un puissant voisin, elle devait aussi, une fois obtenue, l'armer contre les rebelles en cas de dissensions intestines. Elle fut donc reçue avec méfiance par les États, qui la rejetèrent en disant « qu'il leur sambloit n'avoir nul ennemi qui leur courust sus. »

L'adroite politique de la régente et l'intervention active de Maximilien rétablirent en effet, vers la fin de l'année 1508, la paix un instant troublée. Louis XII, toujours préoccupé de ses plans d'agrandissement en Italie, recevait l'investiture du duché de Milan, et abandonnait le duc de Gueldre, sans stipuler aucune garantie en faveur de ce prince. La cause de celui-ci était re-

(1) « Et y avoit une bande d'aventuriers liégeois qui feurent des premiers sur la muraille, et fisrent grand meurdre dedans, et feust la ville toute pillée. » Fleuranges, *Hist. des choses mémorables*, CXVII.

(2) Alex. Henne, *Hist. du règne de Charles-Quint en Belgique*, tome Ier, p. 171-172.

mise à des arbitres, nommés par l'empereur, la France, l'Angleterre et l'Écosse; en attendant leur jugement, les relations commerciales étaient rétablies entre la Gueldre et les Pays-Bas. Maximilien renonçait de son côté à réclamer l'exécution du traité de mariage arrêté jadis entre le prince Charles et Claude de France, et recevait du roi cent mille écus d'or (1).

Les provinces belges, gouvernées désormais par des princes dont les intérêts n'étaient plus exclusivement nationaux, subissaient fatalement l'influence de cette situation nouvelle. Les vœux de leurs habitants n'étaient pas toujours consultés, et bien des sacrifices leur étaient imposés dont ils ne devaient pas recueillir les fruits. Quelques cités avaient acquis de l'importance au milieu de ces revirements politiques; pour d'autres, ils avaient été le signal de la ruine. La ville de Diest, dont la vieille halle aux draps existe encore de nos jours, avait été cédée par le duc de Juliers, en 1498, au comte Engelbert de Nassau; Dixmude, fondée par Baudouin III en 958, fut incendiée vers cette époque; Ostende, si souvent saccagée, dut réclamer, en 1507, des subsides pour subvenir aux frais occasionnés par le bouleversement annuel de ses travaux maritimes. D'un autre côté, on élevait vers le même temps un entrepôt à Nieuport, pendant que les marchands d'Anvers saluaient l'entrée dans l'Escaut de deux navires arrivant des îles Canaries, — les premiers qui fussent venus de ces parages, — chargés de sucre. On rapporte à ce propos un fait assez curieux. La cargaison de sucre dont il s'agit ayant été mise dans le commerce, on l'offrit à moins de trois gros la livre pesant. Cependant, soit que le haut prix de cette denrée n'eût pas permis jusqu'alors de la répandre dans les classes inférieures et d'en rendre l'usage commun, soit que la concurrence fût trop grande, soit enfin qu'on ne fût pas encore accoutumé à recevoir de tels produits par la voie de l'océan Atlantique, les armateurs eurent beaucoup de peine à se défaire de leur marchandise.

Les étrangers affluaient à Anvers, particulièrement les Italiens, qui y venaient débiter leurs soieries (2). La ville fit don

(1) Du Mont, IV, 1re partie, p. 109.

(2) Barthelémy de Longchamps, abbé de Saint-Laurent, de Liége, mort en

aux Portugais, en 1511, d'un édifice spécialement destiné aux négociants de leur nation.

La confection des tapisseries de haute-lisse continuait à occuper un grand nombre d'ouvriers en Belgique. Vasari parle d'un peintre contemporain de Marguerite d'Autriche, Perino del Vaga, qu'il représente comme fréquemment employé à peindre des cartons pour ces ateliers, et sans cesse entouré de tailleurs et de brodeurs. « Il composa, dit-il, huit sujets de l'histoire de saint Pierre tirés des Actes des apôtres, et destinés à orner une chape offerte au pape Paul III (1). » La Salle des orfévres, à Londres, était ornée de riches tapisseries, faites en Flandre, et représentant l'histoire de saint Dunstan.

La Flandre était célèbre pour ce genre de travaux, même en Italie, au XVI[e] siècle :

E per stanze reali un paramento
D'oro e di seta in Fiandra lavorato...

dit l'Arioste en énumérant les divers objets qui tombent entre les mains d'un vainqueur (2). On trouve dans l'inventaire de Marguerite d'Autriche une tapisserie de six pièces, appelée la « cité des dames » mentionnée comme ayant été donnée par les habitants de Tournai. Les ouvriers flamands s'étaient même exercés à reproduire les traits de la princesse, car il est question, dans le même inventaire, n° 123, « d'ung riche tableau de la portraiture de Madame, fete en tapisserie, d'après le vif (3). »

L'activité intelligente du peuple, entravée dans certaines parties du pays par la guerre, enchaînée ailleurs par des droits de tonlieu exorbitants, suppléait aux pertes qu'on lui faisait subir, et lui donnait les moyens de les réparer.

1504, ayant à faire emplette d'étoffes pour ornements sacerdotaux, profita d'un voyage en cette ville pour y faire de riches achats. V. H. Shaw, *Dresses and decorations of the middle ages. London*, W. Pickering, 1843, 2 vol. in-4°.

(1) Herbert, *Hist of the XII great livery companies of London*, vol. II, p. 226.

(2) Orl. furioso, Cant., XXVI, st. XXVII.

(3) Le garde-joyaux de Marguerite reçut encore, un peu plus tard, un riche ciel de lit de tapisserie, fait par Pietre Pannemarie, de Bruxelles, sur lequel était figuré Dieu le père et le Saint-Esprit, environnés de plusieurs anges. *Revue archéol.*, 7[e] année, 1[re] partie, p. 90, n[os] 255, 258, 259.

CHAPITRE XV

Demande de subsides. — Attitude hostile de Charles d'Egmont. — Débats avec la Hanse. — Marchands belges mis à rançon. — Luttes maritimes. — Mécontentement général. — Émeutes à Malines et à Liége. — Négociations avec l'Angleterre. — Henri VIII déclare la guerre à la France. — Neutralité des Pays-Bas. — Commencement des hostilités. — Bataille des Éperons. — Prise de Therouanne et de Tournai. — Pertes commerciales. — Départ de Henri VIII. — Revirements politiques. — Traités avec la France. — Mariage de la princesse Isabelle. — Son voyage en Danemark. — La colonie belge d'Amager. — Voyageurs et émigrants. — Dierick Van Paesschen. — Émancipation du prince Charles. — Son éducation. — Influence du seigneur de Chièvres. — Joyeuse Entrée du prince. — Négociations avec François Ier. — Amortissement des biens ecclésiastiques en Flandre. — Rétrocession de la Frise. — Mort de Ferdinand le Catholique.

Les ratifications du traité de Cambrai étaient à peine échangées, que Maximilien fit convoquer les États-Généraux, par lettres patentes du 4 janvier 1509, pour leur demander de nouveaux subsides. La Flandre, dans l'espoir d'obtenir quelques faveurs commerciales, consentit à payer sa part d'une somme de cinq cent mille écus, réclamée par l'Empereur; les autres provinces, c'est à dire, le Brabant, le Hainaut, la Hollande, la Zélande et le pays de Namur s'y refusèrent, et réduisirent le capital exigé à trois cent mille écus, qu'ils n'acquittèrent pas sans difficultés.

On ne croyait pas à la stabilité de la paix. Louis XII, tout en

abandonnant en apparence le duc de Gueldre, avait eu soin de remettre la cause de celui-ci à des arbitres, dont la décision devait nécessairement se faire attendre, ce qui lui permettait, dans l'intervalle, de revenir sur la concession qu'il avait faite, et d'inquiéter indirectement les Pays-Bas. En effet, Charles d'Egmont ne resta pas longtemps inactif, et saisit le prétexte d'une levée d'impôt dans le Bommelerweerd pour reprendre les armes. Sommé de se soumettre aux prescriptions du traité de Cambrai, menacé par le roi de France lui-même, qui reniait toute solidarité avec lui, il se jette sur l'évêché d'Utrecht, attaque Frédéric de Bade, allié de Maximilien, et défait les troupes de l'évêque en plusieurs rencontres.

Tandis que les prétentions des deux partis se débattaient à Liége, sans que leurs agents parvinssent à s'entendre, les Pays-Bas étaient sur le point de se brouiller avec la Hanse. Les villes hanséatiques, en guerre avec le roi Jean, de Danemark, avaient interdit la Baltique aux navires de Hollande, de Zélande et de Frise. Les Hollandais n'en ayant pas tenu compte, les Lubeckois s'étaient emparés, à la hauteur de Gripswald, de huit de leurs navires. Les villes d'Amsterdam, d'Enkhuizen, de Hoorn, d'Edam et de Monnikkendam, à la nouvelle de cette agression, équipèrent quatre vaisseaux, montés par un nombreux équipage et armés d'une puissante artillerie, pour convoyer la flotte marchande que ces villes envoyaient en Danemark. Assaillie dans le détroit du Sund, cette flotte fut détruite ou dispersée sous les yeux des Danois, qui n'intervinrent que lorsqu'il n'était plus temps de la sauver. Cette défaite exaspéra les Hollandais, et ils saisirent tous les navires hanséatiques en relâche dans leurs ports. Sur leurs plaintes, Maximilien somma Lubeck de restituer les navires capturés, et de lui donner satisfaction pour ces actes d'hostilités. Il ne parvint pas néanmoins à apaiser ce différend, car la jalousie commerciale qui régnait entre la Hanse et les villes de la Hollande et du Brabant envenimait leurs querelles.

Les Gueldrois, sur ces entrefaites, avaient recommencé leurs courses armées, et le commerce belge en souffrait beaucoup. Dans les premiers jours du mois d'avril 1511, quatre-vingts marchands d'Anvers et de Malines furent arrêtés près de

Cologne, par des reîtres aux ordres du bâtard de Gueldre, et il leur fallut, malgré les réclamations de Louis XII, racheter leur libertés au prix de cent mille florins.

Vers le même temps, la lutte maritime se rallumait dans le Nord. Les États de Hollande et de Frise, ainsi qu'Anvers et Ziericzée, redoutant les menaces de Lubeck, avaient demandé l'autorisation d'armer quelques vaisseaux de guerre pour convoyer leurs flottes marchandes. Marguerite, craignant les suites d'une telle résolution, soumit cette requête à Maximilien. Celui-ci n'avait pas encore fait connaître sa réponse, que déjà les Lubeckois attaquaient une escadre hollandaise de 150 bâtiments de commerce, s'emparaient des uns et brûlaient les autres. Les vaisseaux qui l'escortaient, trop faibles pour la protéger, cinglèrent à pleines voiles vers l'île de Bornholm, et en revinrent avec quelques navires danois, qui, poursuivant l'ennemi, lui reprirent ses captures. Tous les bâtiments hanséatiques en relâche ou en charge dans les ports des Pays-Bas furent de nouveau mis sous séquestre, et Marguerite envoya des commissaires en Bretagne pour y acheter vingt-quatre vaisseaux, « afin de soutenir la guerre projetée par les villes de Lubeck, Hambourg et leurs adhérents contre son neveu le prince de Castille (1). »

Les Lubeckois ne se montraient pas disposés à céder. Ils envoyèrent des lettres à toutes les cités hanséatiques, jusqu'en Livonie et en Prusse, les engageant à unir leurs efforts pour résister aux Hollandais et aux Brabançons, qui ne respectaient plus leurs privilèges. Ils prescrivirent en outre à leurs députés de réclamer une diminution des droits de tonlieu et d'accises prélevés sur la bière, à l'embouchure du Zwyn et à Bruges, comme étant illégaux et contraires aux anciens usages. Ils adressèrent aussi des représentations aux magistrats de Poperinghe, qui avaient permis à certains marchands, étrangers à l'association, de s'approvisionner de draps en leur ville.

L'état des affaires publiques, si inquiétant en 1511, ne fit qu'empirer l'année suivante. Le trésor était épuisé, le mécontentement général, et les Gueldrois ravageaient impunément

(1) A. Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint*, t. I, p. 284.

les campagnes. Des bandes de soldats licenciés, appartenant aux deux partis, pillaient les voyageurs et les mettaient à rançon, sans reconnaître d'autre autorité que celle de leurs chefs. Les communications étaient si peu sûres, que les seigneurs de Nassau, de Chièvres et de Berghes, à leur retour d'Allemagne, où ils avaient été envoyés en mission, se virent obligés de faire explorer la route qu'ils avaient à parcourir, afin de se prémunir contre toute surprise. L'arrivée de Maximilien dans les Pays-Bas n'y rétablit point la paix, si profondément troublée. La désorganisation y était complète et, en 1513, de violentes émeutes éclatèrent à Malines et à Liége.

L'effervescence populaire était grande dans cette dernière cité. Les Liégeois, écrasés d'impôts, en rendaient responsables leurs magistrats municipaux, qu'ils accusaient de dilapidation. N'obtenant pas justice par leurs murmures, ils envahirent tout à coup la place publique, et demandèrent le châtiment des coupables. Une multitude d'hommes armés accoururent de tous les environs, et déjà on s'attendait à une sanglante mêlée, lorsque la promesse d'une enquête sévère sur les malversations commises, l'arrestation du trésorier de la ville et la nomination de deux délégués du collége du peuple chargés de contrôler la gestion financière de la commune, calmèrent les esprits. Tout semblait terminé, lorsque deux bourgeois, en procès devant le tribunal des échevins, se prirent de querelle sur les marches de l'Hôtel de Ville. La foule se rassembla autour d'eux, appuya les réclamations de celui qui venait d'être condamné par les juges, et força l'entrée du tribunal, tandis que les magistrats éperdus s'élançaient aux fenêtres pour appeler au secours. En entendant ce tumulte, dont personne ne se rendait compte, métiers, bourgeois et nobles coururent aux armes, et il s'ensuivit une indiscible confusion. Les plus sinistres rumeurs se propageaient dans l'intervalle : « Les magistrats sont égorgés ! » criaient les uns. — « On massacre le peuple ! » exclamaient les autres.

L'évêque, Erard de la Marck, crut à une insurrection générale. Accompagné des chanoines et des bourgmestres, il se rendit sur la place, où le seigneur de Sedan venait d'accourir à la tête d'une troupe choisie. Comptant sur l'appui de ce dernier, il ordonna aussitôt au corps de la bourgeoisie de se réunir dans

leurs colléges, et alla en personne dans la chambre de chaque métier, pour y conférer avec leurs chefs; comme il sortait de celle des drapiers, il tomba sur les marches du perron et se cassa la jambe. A la nouvelle de cet accident, le peuple s'émut de pitié, s'apaisa, et tout rentra dans l'ordre accoutumé (1).

Marguerite d'Autriche, dont l'action était en partie paralysée par les injonctions de Maximilien, — toujours prêt à sacrifier les intérêts des Pays-Bas à ses projets ambitieux, — négociait depuis longtemps un nouveau traité avec l'Angleterre. Alliée aux Anglais, elle espérait résister plus efficacement à l'influence française, et contraindre Louis XII à abandonner Charles d'Egmont. La mort de Henri VII et l'avènement de son successeur, Henri VIII, jeune, impétueux et avide de gloire, favorisait ses plans. Elle amena bientôt ce monarque à déclarer la guerre à la France et à reconnaître la neutralité des provinces belges.

L'Empereur, auquel Louis XII avait fait faire des propositions avantageuses, et qui craignait de déplaire à Ferdinand d'Aragon, hésitait à se prononcer. Il défendit même à Marguerite d'autoriser les Anglais à lever dans les Pays-Bas des gens de guerre et des bateaux. Il permit néanmoins à Guillaume de Vergy de réunir quelques soldats en Bourgogne, et, par un de ces brusques revirements si fréquents dans sa politique, finit par offrir à Henri VIII de commander en personne l'armée que ce souverain se proposait d'envoyer en France. L'archevêque de Cologne, envoyé auprès du duc de Gueldre, arriva en ce moment dans les Pays-Bas, porteur de propositions d'accommodement de la part de ce prince. Une trêve de quatre ans fut signée, le 31 juillet 1513, avec les Gueldrois.

Les Français, apprenant qu'un grand nombre de Wallons, commandés par Antoine de Ligne, se disposaient à combattre sous la bannière britannique, se refusèrent d'abord à respecter nos frontières. Ils pénétrèrent dans le Hainaut, et y eussent sans doute commis de grands ravages, si la crainte d'augmenter le nombre de leurs ennemis ne les eût fait renoncer à leur entreprise. Un détachement anglais, conduit par Georges Talbot, débarqua enfin près de Therouanne,

(1) A. Henne. *Hist. de Charles-Quint*, t. I, p. 317.

qui fut aussitôt investie. Henri VIII, qui avait jeté l'ancre à Calais, vint bientôt rejoindre son lieutenant, auquel il amenait des renforts. Son artillerie surtout était fort belle et sortait en partie des ateliers de Malines, où l'on avait fait, par ses ordres, douze grosses pièces de canon d'un calibre supérieur, et que les soldats désignaient plaisamment sous le nom des « douze apôtres du roi Henri. »

Nous passerons rapidement sur les détails de cette campagne, pour en consigner les principaux résultats. Maximilien, qui avait consenti à se mettre sous les ordres du roi, moyennant une solde de 100 écus d'or par jour, vint le trouver dans le courant du mois d'août. Thérouanne était menacé d'un assaut, lorsque les Français tentèrent de la ravitailler, et furent complétement battus à la journée de Guinegate ou des Éperons. Les alliés, après avoir rasé les fortifications de la ville assiégée, commirent la faute grave de ne pas se porter immédiatement en avant, afin de poursuivre leurs avantages. Maximilien eût désiré se faire adjuger la cité conquise, et ses exigences rencontraient une vive opposition de la part de Henri VIII. Les deux princes se fussent même brouillés dès ce moment, sans l'intervention de l'archevêque d'York, Thomas Wolsey.

L'armée royale se remit enfin en marche et, trompant les prévisions des généraux ennemis, vint investir Tournai, qui se rendit par capitulation le 23 septembre 1513. Les habitants consentirent à ouvrir leurs portes aux troupes anglaises, reçurent leur chef en qualité de roi de France, et s'engagèrent à lui remettre 50,000 écus d'or, plus 10,000 écus par an, outre la contribution ordinaire de 6,000 écus attribuée à la couronne. Henri VIII, de son côté, avait promis aux Tournaisiens de respecter leurs franchises. Ces derniers se virent obligés de doubler les impôts pour acquitter de telles charges. On augmenta les droits de mouture et, à cause des taxes, le prix de la bière fut majoré d'un demi-gros par lot.

Il restait cependant, après tous ces arrangements, une dernière question à régler. La ville de Tournai, en devenant anglaise, perdait ses débouchés du côté de la France. Resserrée entre deux frontières, elle était condamnée forcément à une ruine prochaine. Le roi, pour satisfaire aux réclamations qu'on

lui présenta sur ce point, ouvrit les marchés britanniques à ses nouveaux sujets (1), qui furent également admis à trafiquer librement dans les Pays-Bas. Là, comme à Tournai, les Belges souffraient de la rupture des relations commerciales avec leurs voisins du Midi, qui n'envoyaient plus « ni vin, ni sel. » Ils avaient même saisi beaucoup de marchandises provenant de nos provinces, et cette mesure avait fait perdre à nos marchands plus de vingt mille écus. Une flotte zélandaise, chargée de harengs et d'autres produits, avait été capturée en mer par des marins français, qui en avaient obtenu une somme considérable. La Flandre subissait particulièrement le contre-coup de ces dissensions. Bruges, déjà si éprouvée, voyait émigrer, en 1513, les négociants de Brunswick, qui refusèrent de reconnaître plus longtemps les droits d'étape. Une charte de 1514 nous fait connaître qu'il n'y avait plus à Ypres, à cette époque, que cinq cents métiers à tisser le drap, au lieu de quatre mille qui s'y trouvaient auparavant. Cette dernière fabrication diminuait de plus en plus en Flandre, pour être remplacée par celle des saies, d'un placement plus avantageux.

Après avoir fait son entrée à Tournai, Henri VIII se prépara à rentrer en Angleterre. Il resserra, avant de partir, son alliance avec les Pays-Bas, et consentit, grâce à l'habile intervention de Marguerite d'Autriche, à payer une somme de 200,000 couronnes d'or, pour l'entretien de 4,000 chevaux et de 6,000 piétons, destinés à protéger les frontières; il promit en outre d'attaquer, le 1er juin suivant, une des provinces maritimes de la France, qui devait être assaillie simultanément par Maximilien et par le roi d'Aragon. L'empereur déclara, de son côté, qu'il se rendrait à Calais le 15 mai suivant, pour y conclure le mariage de l'archiduc Charles avec Marie d'Angleterre.

Ces stipulations, par lesquelles Marguerite croyait avoir assuré le triomphe de sa politique, étaient destinées à rester sans résultats. Maximilien, apprenant que le roi d'Aragon était entré en pourparlers avec Anne de Bretagne, se montra bientôt disposé à suivre cet exemple. Il espérait sans doute que Louis XII, pour rompre une dangereuse coalition, consentirait

(1) M. Gachard, *Notice sur les Archives de la ville de Tournai.*

à accorder la main de Renée de France à l'un des archiducs, Charles ou Ferdinand, en faisant l'abandon de ses prétentions sur l'Italie aux futurs époux. La régente, qui voyait dans une étroite alliance avec l'Angleterre le salut des Pays-Bas, fit les plus grands efforts pour combattre ces projets. Toutes les remontrances furent vaines, et, le 13 mars 1514, Pierre Quintana, délégué de l'Empereur, signait une trêve d'une année entre les rois de France et d'Écosse, Maximilien, Henri VIII, la reine de Castille et Charles d'Autriche. Chacune des parties restait en possession des points occupés par ses troupes; les relations de commerce, ainsi que le passage des courriers, étaient rétablis entre toutes les puissances; le roi de France s'obligeait à n'aider ni les Écossais contre les Anglais, ni le duc de Gueldre contre Charles d'Autriche.

De telles négociations, malgré le mystère dont elles avaient été entourées à leur origine, n'avaient pu échapper à la vigilance des agents britanniques. Henri VIII, informé de la défection de son allié, s'était mis immédiatement en rapports avec le duc de Longueville et, refusant sa sanction à une convention dans laquelle il se trouvait compris sans avoir été consulté, signait le 7 août trois traités particuliers avec les ambassadeurs de Louis XII. Le premier avait pour objet le rétablissement de la paix entre la France et la Grande-Bretagne, sur les bases de l'accord conclu à Étables en 1492; le second stipulait un mariage entre Louis XII et Marie d'Angleterre; le troisième imposait aux Français un tribut annuel de 100,000 écus pendant dix ans. Tout en se réconciliant avec son ennemi, Henri VIII conservait Tournai, dont il comptait bien ne pas se dessaisir sans compensation.

La position des Pays-Bas, — désormais sans appui, — devenait extrêmement dangereuse. Les rigueurs d'un hiver exceptionnellement rigoureux, et les ravages d'une maladie épidémique, vinrent encore y augmenter, vers la fin de l'année 1514, le malaise des populations. Ce fut dans ces tristes circonstances que la princesse Isabelle, seconde fille de Philippe le Beau, mariée par procuration à Christiern II, roi de Danemark, se prépara à quitter la Belgique. Par un contrat, signé à Lintz le 29 avril 1514, la dot de la petite-fille de Maximilien avait été

fixée à 250,000 florins d'or, dont le prince Charles devait acquitter les trois cinquièmes. Ce mariage, malgré les charges nouvelles qu'il allait imposer aux bonnes villes, avait été vu avec plaisir dans les provinces flamandes et hollandaises. Christiern II, en acquérant plus de prépondérance dans le Nord, pouvait en effet y relever leurs relations commerciales, toujours entravées par les Hanséates et les Suédois.

Isabelle s'embarqua le 16 juillet. Trois beaux navires, magnifiquement pavoisés, attendaient sa suite, qui se composait de la comtesse de Chimay, de Baudouin de Lille, bâtard de Bourgogne, des sires de Kortghène et de Castres, ainsi que de plusieurs autres seigneurs. La flotte était commandée par l'amiral Philippe de Bourgogne et par le contre-amiral Corneille Hubert, qui avait conduit autrefois Philippe le Beau en Espagne, « homme puissant, riche et fort expérimenté en la marine. » Une violente tempête dispersa l'escadre au moment où elle se trouvait en pleine mer, et la princesse fut sur le point de faire naufrage sur les falaises de Séeland, près de Copenhague.

Beaucoup d'ouvriers belges, attirés par les avantages que leur offrait le roi de Danemark, se rendirent alors dans ses États. Christiern les établit, en leur accordant de grands priviléges, dans la petite île d'Amagria ou d'Amager aux environs de la capitale. Les nouveaux venus y fondèrent une ville (1), et leur exemple exerça la plus heureuse influence sur les Danois, qui leur durent de grands progrès en agriculture et la connaissance de plusieurs procédés industriels (2). Nos cultivateurs jouissaient d'une réputation méritée, non seulement dans le Nord, mais particulièrement en Angleterre, où l'on importait une

(1) Diese leute, die jezt Amager allein bewohnen, haben noch ihre alten sitten, sprache, kleidertracht und gerichstverfassung. Durch sie kam eine neve kolonie nach Niemager, bei Koppenhagen, nach Sprowe im Grossen Belt, und nach einigen andern gegeuden. G. Gebhardi, *Gesch. v. Dan.*, 2 th. 745.

(2) King Christian II marrying Isabella, sent for a parcel of Netherlanders, her country folks, whom he settled in the little isle Amagria, or Amager, where they built a town, and not only improved the Danes in gardening, cookery, but also in trade and manufactures. Anderson, déj. cit. tom. II, p. 29.

grande quantité de légumes venant de la Flandre et de la Hollande (1).

L'esprit d'émigration et d'entreprise était très répandu, à cette époque, en Belgique. Un Bruxellois, Pierre de Smet, partit pour l'Orient en 1505, accompagné de Corneille, prêtre de Malines, de Bernard Vanden Stocke, de Jean Van Rossem et de Hubert Vanden Borre. Arrivés à Venise, ils y trouvèrent un peintre malinois, Jean Gooris, chez lequel ils logèrent. Nous voyons par leur narration que le prix du passage, sans les frais d'entretien, était alors de cinquante ducats. Ce fut encore un Belge, Louis Van Bodeghem, qui dirigea les travaux, par ordre de Marguerite d'Autriche, de la magnifique église de Brou, en Bresse. Un autre de nos compatriotes, Dierick van Paesschen, quitta Anvers en 1516, ayant à bord un grand nombre de pèlerins, se rendant à Jérusalem. Sa première tentative ayant été assez malheureuse, — son navire s'étant échoué sur un écueil, — il repartit en 1518, emportant cette fois une cargaison formée de produits nationaux. Attaqué par les Turcs, il fut fait prisonnier, réussit à s'échapper, gagna Venise, alla visiter Rome et reparut à Anvers en 1519 (2).

Il avait servi longtemps à bord de la flotte commandée par Adolphe de Bourgogne, et tant d'infortunes ne le dégoûtèrent pas des voyages maritimes. Nous le retrouvons, en 1521, accompagnant avec huit bâtiments armés une flottille de barques envoyées sur les côtes d'Angleterre pour la pêche aux harengs. Assailli par un ouragan dans les environs de Yarmouth, il périt cette fois avec tout son équipage (3).

L'administration de Maximilien et de Marguerite d'Autriche touchait à son terme. De nouveaux subsides ayant été réclamés des États-Généraux, les membres de cette assemblée, se chargeant d'exprimer le vœu public, insistèrent pour obtenir l'émancipation du prince Charles, en offrant à cette condition un

(1) Even queen Catherine, at this time, could not have a salad for diner untel the king sent over to the Netherlands for a gardener to cultivate those herbs. Anderson, t. II, p. 19.

(2) *Chron. van Antwerpen,* sedert het yaer 1500 tot 1575, pp. 7-10.

(3) Voy. Reygersberg, fol. 208.

don gratuit de 100,000 florins d'or. L'Empereur y consentit et abandonna le pouvoir aux mains de son petit-fils.

Le jeune prince était fort populaire en Belgique. Élevé par la douairière de Bourgogne et par Marguerite de Savoie, douées toutes deux de brillantes qualités, il avait acquis sous leur influence, beaucoup de retenue, de finesse et de pénétration. Adrien Boyens, dit Floriszoons ou Adrien d'Utrecht, auteur d'un commentaire sur le *Maître des sciences* de Pierre Lombard, avait été chargé de son éducation littéraire, et le seigneur de la Chaulx l'avait initié à ces rudes exercices corporels, si chers à nos ancêtres. Cavalier accompli, il apprit de bonne heure à forcer une bête fauve, à se servir avec dextérité de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse, à manier avec adresse la lance et l'épée. Il fut roi du tir des Coulevriniers de Malines, en 1508; du Grand Serment de l'arbalète de Bruxelles, en 1512; du Serment de l'arc à Malines, en 1514. Ces premiers succès avaient été acclamés avec enthousiasme, et faisaient l'orgueil des bourgeois des bonnes villes.

Le seigneur de Chièvres l'avait accoutumé de bonne heure à la pratique des affaires, et on ne tarda pas à s'apercevoir, dès l'ouverture du nouveau règne, qu'il exercerait longtemps une grande influence sur son royal élève. Deux autres membres de la maison de Croy, les sires de Sempy et de Rœulx, furent nommés du conseil privé. Marguerite essaya d'y faire quelque opposition, mais sa voix n'était plus écoutée, la faction française ayant acquis toutes les sympathies du prince.

Charles fut inauguré successivement dans ses divers États, au milieu des fêtes les plus somptueuses. A l'occasion de sa Joyeuse Entrée en Brabant, la charte constitutionnelle reçut quelques additions importantes. On accorda au pays de nouvelles garanties contre les désordres des gens de guerre, et le souverain prit l'engagement de tenir les chemins libres et sûrs, afin de préserver les négociants de tous dommages. Il fut décrété, en outre, que l'exemption du droit de tonlieu serait prouvée désormais par la production d'un certificat de *tol*, sans obligation de la part du propriétaire des marchandises d'être présent durant ces formalités. La perception des droits d'accises ou de chaussées fut abandonnée aux villes, pour un terme de douze ans,

moyennant le payement d'une certaine somme au gouvernement. L'exercice de la juridiction spirituelle fut mieux déterminé, ainsi que les principes relatifs à la liberté individuelle et à l'inviolabilité du domicile.

Les États avaient fait quelques observations concernant l'augmentation toujours croissante des biens ecclésiastiques. Il fut fait défense aux couvents établis hors du Brabant d'y acheter des immeubles toutes donations, échanges ou transferts consentis par les particuliers en faveur des corporations religieuses ne furent déclarés valables, à l'avenir, qu'à condition d'avoir été approuvés par le souverain.

A peine installés, les nouveaux conseillers ouvrirent des négociations actives avec François Ier, auquel la mort de Louis XII venait de frayer un chemin au trône. Hostiles à la politique suivie jusqu'alors par Marguerite, ils croyaient devoir se rattacher, au prix même de quelques concessions, le seul monarque dont l'intimité pût devenir réellement dangereuse à leur maître. Leurs efforts furent couronnés de succès, et, le 1er avril 1515, un traité d'alliance offensive et défensive fut signé à Paris entre les deux puissances. Il fut convenu ensuite que Charles épouserait Renée de France, lorsque celle-ci se trouverait en âge d'être mariée, et recevrait, avec la main de la princesse, une dot de six cent mille écus d'or au soleil.

Cette nouvelle fut parfaitement accueillie dans les Pays-Bas. Notre commerce avec la France devenait chaque jour plus considérable, et les deux contrées avaient également à souffrir de son interruption. Leur dépendance réciproque excitait même, vers ce temps, les observations critiques de Machiavel, qui écrivait à ce sujet : « Les Français n'ont rien à craindre des « habitants des dix-sept provinces, car ceux-ci doivent leur « acheter des blés et des vins, que la froideur de leur climat et « la stérilité de leur sol ne leur permettent pas de produire en « quantités égales aux besoins d'une nombreuse population. De « plus, ils trouvent aux foires de Paris et de Lyon un débouché « facile pour leurs manufactures, dont le débit les enrichit. Les « Flamands n'entreront jamais en hostilité avec la France à « moins d'y être forcés. »

Tranquille de ce côté, le seigneur de Chièvres résolut de

remédier à l'état déplorable des finances publiques. Les aides et les subsides accordés par les États à l'occasion de l'inauguration du prince étaient insuffisants pour combler le déficit existant; il fallait d'autres ressources, et on se les procura par une mesure aussi hardie qu'imprévue : on ordonna le recensement de toutes les propriétés tombées en mainmorte, en Flandre, depuis quarante ans et détenues sans octroi du prince. C'était tout à la fois servir les intérêts du trésor et attaquer l'exorbitante extension de la puissance territoriale du clergé. Celui-ci se plaignit vivement, mais ses clameurs ne furent point écoutées, et le pouvoir civil maintint ses droits.

L'acquisition de la Frise, cédée par le duc de Saxe au petit-fils de Maximilien moyennant cent mille florins d'or, vint encore accroître ses possessions. Charles d'Egmont, assez disposé à lui disputer ce pays, ayant reçu le plus brillant accueil de François Ier, — qu'il était allé rejoindre à Lyon, — provoqua quelque froideur entre les deux gouvernements. Les ministres belges se rapprochèrent aussitôt de l'Angleterre, avec laquelle ils conclurent un traité, le 24 janvier 1516, confirmant les conventions commerciales de 1495 et de 1506.

Tandis que ces événements se passaient en Belgique, Ferdinand d'Aragon, jaloux du pouvoir jusqu'au dernier moment, expirait en Espagne. Il avait d'abord dicté un testament par lequel il donnait au prince Ferdinand, frère de Charles, la régence de tous ses royaumes jusqu'à l'arrivée de l'archiduc, lui conférant en même temps la dignité de grand-maître des trois ordres militaires. Ces dispositions préparaient les plus grands embarras au souverain des Pays-Bas, car la première mettait Ferdinand en état de lui disputer la couronne, et l'autre devait le rendre, dans tous les cas, presque indépendant. Les plus anciens conseillers du monarque mourant lui représentèrent les dangers auxquels il exposait l'Espagne, insistèrent sur l'imminence d'une guerre civile et lui firent changer ses dernières volontés. Il déclara Charles seul héritier de ses États, et laissa au jeune prince Ferdinand un modique apanage de cinquante mille ducats par an.

CHAPITRE XVI

Régence de Ximenès. — Charles prend le titre de roi. — Traités avec Henri VIII et François Ier. — Payement de nouvelles aides. — Voyage de Charles en Espagne. — Mort de Ximenès. — Conduite des ministres flamands. — Colonisation projetée du Yucatan par des Belges. — Diego Colomb et Barthélemy de Las Casas. — Situation politique des Pays-Bas. — La foire d'Ostende. — Travaux publics. — Cession de Tournai à la France. — Progrès de la centralisation administrative dans nos provinces. — Le Luxembourg au XVIe siècle. — Débats avec Christiern II. — La succession de Maximilien d'Autriche. — Rivalité de François Ier et du roi de Castille. — Élection de Charles à l'empire. — Il quitte l'Espagne. — Négociations avec Henri VIII. — Charles débarque en Angleterre. — Le camp du Drap d'or. — Henri VIII à Gravelines. — Réformes administratives dans les Pays-Bas. — Couronnement de Charles à Aix-la-Chapelle.

Ferdinand d'Aragon avait confié la régence de Castille, durant l'absence de son petit-fils, à Ximenès de Cisneros, archevêque de Tolède. Ce prélat, qui avait conservé à la cour l'austérité de mœurs par laquelle il se distinguait jadis au cloître, était digne de remplir ces hautes fonctions. Son jugement droit et sûr, l'inflexibilité de son caractère, sa fierté lui assurait un grand ascendant sur ses compatriotes. L'un de ses premiers actes fut de refuser la direction des affaires à Adrien d'Utrecht, l'ancien précepteur de Charles, que celui-ci avait envoyé en Espagne en son nom avec des pouvoirs assez étendus. Il contesta la validité de sa commission, et lui opposa un rescrit royal, émanant de la reine Isabelle, par lequel tout étranger se trouvait exclus

de l'administration du royaume. Ximenès était décidé cependant à faire exécuter le testament de Ferdinand le Catholique, et il le prouva bientôt en exerçant la plus grande surveillance sur le prince Ferdinand et son entourage, dont on redoutait les intrigues.

Charles, guidé par ses conseillers flamands, désirait prendre le titre de roi. Sa mère étant encore vivante, bien qu'une infirmité incurable la mît hors d'état de gouverner, ce vœu ne laissait pas que d'être difficile à satisfaire. La cour de Bruxelles y parvint en obtenant des lettres de l'empereur et du pape, par lesquelles tous deux conféraient la dignité royale au jeune prince, l'un en qualité de chef de l'Église, le second comme chef de l'empire. Ce point réglé, d'actives négociations furent entamées en France et en Angleterre, car il importait à Charles, avant de se rendre en Castille, de garantir les Pays-Bas contre une agression imprévue.

Henri VIII reçut fort bien les ambassadeurs flamands, et consentit à signer un traité de commerce avec leur maître. On s'appliqua, de part et d'autre, à prévenir désormais toute contestation entre les habitants des deux contrées, et les marchandises de provenance anglaise furent exemptées de tout droit de tonlieu et de douane sur l'Escaut (1). Cet arrangement, qui servait de prétexte aux conferences, fut suivi d'un accord qui assura aux Belges et aux Hollandais l'appui de l'Angleterre, s'ils se trouvaient menacés en l'absence de leur souverain.

Il était moins aisé de s'entendre avec la France. François Ier réclamait, comme les rois d'Aragon, la succession de Naples, et soutenait les droits de la maison d'Albret sur la Navarre, alors occupée par les Espagnols. Ces causes de dissentiment pouvaient amener une rupture, d'autant plus que la cour française commençait à s'inquiéter de la puissance toujours croissante de l'héritier de Philippe le Beau. Il était à craindre, dans ce cas, que François Ier n'appuyât les prétentions mal déguisées du prince Ferdinand, en chargeant le duc de Gueldre, vers le même temps, d'assaillir les provinces belges. Ces prévisions ne furent point réalisées. Le roi, tout entier à ses projets sur l'Italie, se

(1) Du Mont, IV, 1re partie, 220-224.

montra désireux de resserrer les liens qui l'unissaient au prince Charles. Des pourparlers eurent lieu à Noyon, à la suite desquels on en arriva à un accommodement, qui fut un véritable triomphe pour la diplomatie flamande.

Les deux souverains s'engageaient mutuellement à se prêter secours, non seulement pour la défense de leurs possessions actuelles, mais aussi pour celle de leurs légitimes conquêtes. Pour aplanir les difficultés relatives au royaume de Naples, on convint que Charles épouserait une des filles de François Ier, et recevrait en dot tous les droits de celui-ci sur le territoire napolitain. En compensation de cette renonciation, il avait à payer annuellement à son futur beau-père, jusqu'à la conclusion de l'union projetée, une rente de 100,000 écus d'or au soleil. Cette somme devait être réduite ensuite à 50,000 écus, pour cesser d'être perçue à la mort du roi, ou à la naissance d'un enfant, issu des deux époux. Ce traité — comme on le remarqua plus tard — n'offrait aucune garantie à la France, tandis qu'il permettait à Charles de gagner du temps, et de se préparer des forces nouvelles.

Ses conseillers songèrent ensuite à lui procurer des ressources financières. On leva des aides dans chaque province, et la commune d'Anvers s'étant opposée à l'exécution d'un règlement relatif à l'exploitation de la ferme du Poids de la ville, sous prétexte d'illégalité, on la força à prendre en engagère, moyennant 40,000 florins, sa part dans le produit de cette ferme, ainsi que dans celui du *Riddertol* et du *Joktol* (1).

L'arrivée de Maximilien dans les Pays-Bas, des désordres en Frise et de sanglants démêlés avec le duc de Gueldre, retardèrent pendant quelque temps le départ du prince pour l'Espagne. Il s'embarqua enfin à Flessingue, à bord d'une flotte composée d'une quarantaine de navires, après avoir confié la régence à un conseil dont l'empereur avait la direction, et choisi le comte de Nassau comme chef et capitaine général de son armée.

Le jeune roi de Castille était accompagné d'une foule de gen-

(1) *Riddertol*, droit de tonlieu sur les marchandises arrivant par l'Escaut; *Jocktol*, péage ou droit de passage sur tous les navires.

tilshommes flamands et wallons, parmi lesquels on distinguait le seigneur de Chièvres; son neveu, Guillaume de Croy; Jacques de Luxembourg, le sire de Beauraing; Charles de Lannoy; Laurent] de Gorrevod; Philippe de Croy; Jean d'Egmont; le vicomte de Haerlebeke; le sire de Vianen; le sire de Noircarmes; Philippe de Berghes et beaucoup d'autres représentants de la noblesse des Pays-Bas.

L'escadre royale, retenue longtemps par des vents contraires, mit à la voile le 8 septembre 1517, à cinq heures du matin. La navigation fut heureuse, sauf en approchant du terme du voyage, une tempête ayant alors causé quelques avaries au convoi (1). Un navire, à bord duquel se trouvaient Montrichard et Henry de Bruxelles, tous deux fort aimés à la cour, fut incendié durant la traversée, et périt corps et biens. On arriva enfin en vue des côtes d'Espagne, le 19 septembre, et Charles fit son entrée, quelques heures plus tard, à Villaviciosa.

Ximenès, en apprenant le débarquement du prince, se mit aussitôt en route pour le rejoindre. Son administration avait été aussi brillante que prospère, bien qu'il se fût trouvé en opposition avec la noblesse castillane — dont il avait diminué la puissance — et qu'il eût eu à défendre la Navarre contre Jean d'Albret. Une grave maladie l'ayant obligé de s'arrêter à Aranda, les ministres flamands, qui savaient qu'il avait conseillé à leur maître de renvoyer tous les étrangers de sa suite, firent tous leurs efforts pour l'empêcher d'en obtenir audience, et décidèrent le prince à lui écrire une lettre assez froide, par laquelle il lui permettait de se retirer à Tolède, pour y achever, dans le repos, les restes d'une vie si laborieuse. Ce message accabla Ximenès, qui ne croyait pas avoir mérité une disgrâce, et expira quelques heures après en avoir acquis la certitude.

Charles, toujours entouré des compagnons de sa jeunesse, se fit d'abord reconnaître en Castille, puis se rendit en Aragon, dont les habitants ne lui accordèrent le titre de roi qu'après une vive résistance et de longs délais. Sa prédilection pour ses compatriotes irritait les Espagnols, qui se croyaient frustrés de

(1) Ferreras, *Hist. de Espana*, XII.

tous les honneurs conférés aux Flamands. Ceux-ci se montraient, d'ailleurs, aussi avides qu'arrogants, et trafiquaient ouvertement des emplois et des bénéfices à la collation du souverain. La nomination de Guillaume de Croy, neveu du seigneur de Chièvres, à l'archevêché de Tolède, peu après le décès de Ximenès, excita surtout de violents murmures.

Ces prétentions rivales firent échouer plus d'une entreprise utile. La découverte du Yucatan ayant été connue en Espagne en 1517, l'amiral de Flandre demanda la concession de cette vaste contrée. Il voulait y envoyer des colons flamands, en se chargeant des frais de leur premier établissement moyennant une redevance de leur part. Le roi y consentit, et quatre ou cinq navires montés par des ouvriers belges étaient déjà arrivés à San Lucar, n'attendant plus que l'ordre de mettre à la voile, lorsque l'opposition décidée des Castillans fit échouer ce projet (1).

L'intervention du seigneur de Chièvres et de ses collègues dans ce gouvernement des colonies, sans remédier beaucoup aux abus, contribua à la réparation d'une grande injustice : ils accordèrent leur protection à Diego Colomb, — qui réclamait en vain le prix des services rendus par son père, — et contribuèrent à relever sa fortune. Dans une autre circonstance, lorsque Barthélemy de Las Casas, qui s'est immortalisé par son dévouement à la cause des Indiens opprimés, s'en vint proposer de substituer le travail des noirs, — naturellement forts et robustes, — à celui des indigènes américains, ce fut encore auprès de nos compatriotes qu'il trouva des encouragements et de l'appui. Cette fois cependant leur zèle n'était pas tout à fait désintéressé, car, après avoir aidé Las Casas à faire triompher ses vues, ils sollicitèrent le privilége exclusif du transport des esclaves africains dans les possessions espagnoles, ce qui leur fut accordé. Ajoutons néanmoins qu'ils n'entreprirent pas eux-

(1) Voici les termes de la requête de l'amiral, qui était alors le marquis d'Arschot : « Suplico a su Magestad que le hiziese merced de aquella tierra, o isla grande que se avisava que se avia descubierto, que ya dezian Yucatan, porque se queria disponer en gastar de su hazienda, *para ir, o embiar a poblarla de gente flamenca, y que de la diessen en feudo, reconociendo siempre a su alteza como su vassallo...* » Herrera, decada II, lib. II, p. 293.

mêmes l'exploitation de cet odieux monopole, qu'ils cédèrent, moyennant finance, aux armateurs génois.

La nouvelle du débarquement du prince Charles étant arrivée dans les Pays-Bas, de grandes fêtes y furent célébrées en l'honneur du nouveau roi de Castille, de Grenade et de Léon. L'état des affaires y était cependant peu florissant, tant à cause du désordre qui continuait à exister dans l'administration des deniers publics, que des ravages exercés sur les frontières du nord par la fameuse « bande noire, » composée de soldats indisciplinés appartenant à tous les partis, et des Gueldrois. Quelques succès militaires, remportés par le duc de Clèves, ainsi que la soumission de Robert de la Marck, seigneur de Sedan, rendirent un peu de calme aux esprits. Dans l'intervalle, Marguerite d'Autriche, profitant de l'absence de ses plus rudes ennemis, reprenait peu à peu son ascendant, et, le 24 juillet 1518, son neveu lui rendit la signature de tous les actes, la collation des offices, et la surintendance du Collége des finances, sans toutefois lui conférer le titre de gouvernante. La ville d'Ostende obtint, vers cette époque, l'octroi d'une foire, ouverte annuellement le 29 juin; on construisit en outre un chemin dans les dunes, de l'Écluse à Gravelines, afin de faciliter les communications dans cette partie du comté. L'année 1518 fut remarquable par l'abondance de ses récoltes. Dix livres de pain, à Anvers, se vendaient au même prix que dix livres de foin, c'est à dire à un sol.

La ville de Tournai, en passant sous la domination de Henri VIII, avait perdu une grande partie de sa population. Beaucoup de rentiers, de même que plusieurs des membres de l'ancienne magistrature municipale, avaient abandonné leurs demeures pour se retirer à Gand, à Ypres, à Lille, ou en d'autres localités. Les uns vendaient leurs biens meubles, d'autres les emportaient avec eux, ou les confiaient aux bateliers pour les conduire à destination. La peste avait en outre ravagé la ville, et les nombreux impôts levés par les Anglais pour y ériger une citadelle en éloignaient les marchands. Cet état de choses décida le monarque à restituer cette malheureuse cité à la France, ce qu'il fit en 1518, malgré les efforts de l'empereur Maximilien et de son fils. François Ier la paya 260,000 écus

comptant, et ses commissaires signèrent ensuite, à Londres, un traité arrêtant le mariage de la fille du roi d'Angleterre avec le dauphin. La consommation de cet acte important était néanmoins renvoyé à un temps assez éloigné, les futurs époux étant encore en bas âge.

La paix se trouvant momentanément rétablie, le gouvernement des Pays-Bas en profita pour opérer quelques réformes. Elles furent dirigées principalement contre l'organisation démocratique des municipalités flamandes et brabançonnes, sous prétexte d'accroître la force de l'autorité souveraine, mais en réalité pour substituer la volonté du prince au règne des lois. Une ordonnance, du 6 mai 1519, enleva aux métiers de Malines toute indépendance dans le choix des échevins qu'ils étaient appelés à élire, et tout contrôle sur le compte financier de la commune.

Des documents authentiques, conservés aux archives du royaume, nous fournissent quelques détails sur la situation du Luxembourg, durant les premières années du XVIe siècle. Elle était des plus fâcheuses, les principales parties du duché étant tenues en engagères par de hauts barons, qui dérodaient les forêts, détruisaient la valeur du domaine, et guerroyaient même contre leur suzerain, dont ils allaient jusqu'à contester le droit de rachat. Le produit des aides y était, paraît-il, fort réduit, car on n'en retira, du 1er juillet 1520 au 31 décembre 1530, qu'une somme de 38,460 livres. Ce chiffre ne changea guère jusqu'en 1541, car nous voyons, par les comptes des agents de Charles, que les recettes du duché de Luxembourg et du comté de Chiny ne s'élevèrent pas, cette année, à plus de 6,000 florins (1).

Une question financière d'une nature assez délicate faillit rompre, en 1519, nos relations commerciales avec le nord de l'Europe. Le roi de Danemark, Christiern II, avait vainement réclamé jusqu'en ce moment la dot de sa femme, dont une partie devait lui être payée, comme nous l'avons dit plus haut, par le roi Charles. Celui-ci, pressé d'acquitter cette dette, y

(1) Depuis, à la suite de nouveaux dénombrements de feux opérés en 1542 et en 1552-1553, les revenus publics, dans le Luxembourg, présentèrent une

avait toujours répondu par des moyens dilatoires. Christiern s'irrita enfin de tant de délais, et, renouvelant l'ancienne alliance qui avait longtemps existé entre les Danois et les Français, fit arrêter tous les navires belges et hollandais qui se trouvaient en Danemark, et ferma le Sund à nos marins.

Quatre bâtiments appartenant au port de Nieuport, et commandés par Jehan Baert, Govaertszoon, Clément Oudegod et George Mayre furent saisis en cette occasion, et leurs équipages faits prisonniers. Ils reçurent plus tard, à titre d'indemnité, une somme de 2,600 livres.

Des représailles suivirent immédiatement cet acte de violence. La cour de Bruxelles jugea cependant plus prudent de traiter avec Christiern que de se brouiller avec lui, et lui envoya dans ce but Jean Sucquet, conseiller et maître des requêtes. Après bien des débats, on se mit d'accord, et une convention fut signée entre les belligérants, le 22 février 1519. Le roi Charles promit de payer, au profit du monarque danois, le 20 janvier 1520, dans la ville d'Amsterdam, la somme de 100,000 florins courant de Brabant, et les 250,000 florins restant par annuités de 50,000 florins. Les aides de la Hollande et de la Frise furent assignés à ces paiements, et plusieurs villes des Pays-Bas délivrèrent à Christiern II des lettres de garantie. Dordrecht, Harlem, Delft et Leyde s'engagèrent chacune pour

augmentation qui disparut durant les dernières guerres de Charles-Quint contre la France. On en jugera par le tableau suivant.

Les revenus du duché furent évalués

	Flor. d'or.	Gros.	Deniers.
En 1541 à.	9,413	14	4
» 1542	6,767	30	6
» 1543	5,095	8	12
» 1544	5,780	13	8
» 1545	6,427	15	7
» 1546	7,629	21	11
» 1547	8,146	15	1
» 1548	13,276	16	8
» 1549	8,981	27	2
» 1550	11,374	14	3
» 1551	8,566	2	4
» 1552	11,980	15	6
» 1553	10,730	16	3
» 1554	5,377	16	1
» 1555	5,367	23	5
» 1556	6,260	4	1

3,000 florins; Amsterdam en promit 6,000; Gouda, 2,000; Middelbourg et Zierikzée, 5,000; Anvers, 8,000; Bruges, 6,000; Nieuport et Malines, 3,000 florins. Ces chiffres ont leur intérêt, car ils indiquent la prospérité relative de ces localités, qui occupent toutes une place considérable dans l'histoire du commerce européen.

L'alliance établie entre François Ier et Charles de Castille s'était singulièrement relâchée. Des débats relatifs au ressort des fiefs de Boulogne et de Guines, ainsi que les négociations irritantes auxquelles donnait lieu le restitution de la Navarre aux d'Albret, avaient déjà failli la rompre, malgré les efforts des sires de Chièvres et de Boisy. La mort de l'empereur Maximilien, survenue le 12 janvier 1519, allait la transformer en rivalité ouverte.

Les révolutions dont l'Italie avait été le théâtre, à la suite de l'expédition de Charles VIII, avaient inspiré une haute idée de la dignité impériale. La juridiction du chef de l'empire s'était étendue sur plusieurs États d'Italie, et constituait même, dans de riches et populeux districts de ce pays, de véritables droits de souveraineté. Cet accroissement d'influence, stérile pour des princes doués de peu de talents ou d'énergie, pouvait fournir de puissants moyens d'action à un monarque habile et entreprenant. Maximilien avait montré, peu de temps avant son trépas, un grand désir d'avoir pour successeur un prince de la maison d'Autriche, et ses vœux s'étaient dirigés particulièrement sur le roi d'Espagne, qu'il avait vivement recommandé aux électeurs. Des capitaux considérables avaient été distribués dans ce but en Allemagne, par l'entremise d'un gentilhomme flamand, Jean de Courteville. François Ier s'en était ému, et se décida à traverser ces plans en briguant à son tour la couronne des Césars. D'autres candidatures se produisirent, entre autres celle de Henri VIII et du jeune roi de Hongrie, mais elles furent bientôt écartées.

La lutte s'ouvrit, ardente et passionnée, entre les deux rivaux. Leurs agents répandirent l'or à pleines mains, et Charles s'engagea, vis à vis de ses adhérents, pour une somme de plus de 27,000,000 de francs, monnaie actuelle. Les Français faisaient valoir les forces militaires de leur maître, l'avantage

d'unir l'Allemagne, l'Italie et la France sous un même sceptre, pour arrêter, à l'aide de leurs armées combinées, les progrès menaçants des Turcs. Les partisans du roi de Castille rappelaient que ce prince descendait de la maison d'Autriche, dont les États héréditaires formaient une barrière naturelle à l'empire contre les entreprises de la puissance ottomane, à laquelle il avait plus d'intérêt à s'opposer que tout autre monarque européen; ils s'élevaient avec énergie contre la pensée de placer un étranger à la tête des populations germaniques, et faisaient appel à l'orgueil national de leurs compatriotes, trop fiers pour se courber sous le joug d'un souverain ignorant leur langue, leurs lois, leurs usages.

Quelques électeurs s'effrayaient cependant des prétentions des uns et des autres, et craignaient également de donner leur voix à François I[er] ou à Charles, dont les domaines étaient déjà si étendus. Un troisième parti se forma, secrètement appuyé par la cour de Rome, et on crut un instant que le duc de Saxe allait recueillir la succession de Maximilien. Le roi d'Espagne prévit le péril, et, sous prétexte de défendre la liberté des électeurs contre toute violence de la part de la France, établit autour de Francfort les troupes de la ligne de Souabe, au nombre de 25,000 hommes. Ce déploiement militaire, dans le moment le plus critique, augmenta le zèle de ses adhérents, et, le 28 juin 1519, à 11 heures, il fut proclamé, d'une voix unanime, roi des Romains.

L'annonce de cet événement fut reçue avec joie dans les Pays-Bas. On y applaudissait comme à un triomphe national, car le nouvel élu n'était-il pas né à Gand, au milieu des Flamands, dont il avait si longtemps partagé la vie et les habitudes? Chose singulière, en effet, il était réservé aux Belges, après avoir été des premiers à acclamer la liberté,—qui les avait suivis partout où s'étendait leur commerce, — de soutenir de leur sang, de leur or le plus redoutable représentant du principe d'autorité, et de marcher avec lui, sur les débris de leur passé, à la conquête d'une monarchie universelle.

Les Espagnols, prévoyant qu'ils auraient bientôt à subir le gouvernement d'un vice-roi, c'est à dire tous les abus d'une administration souvent tyrannique, ne montrèrent pas des dis-

positions aussi favorables. Des troubles éclatèrent dans le royaume de Valence, où le peuple se rangea sous les bannières d'une association, distinguée par le nom de *Hermandad* ou *Fraternité*, et courut aux armes. La Castille n'était pas plus tranquille, et si les nobles y défendaient encore les intérêts du prince, les communes s'y prononçaient ouvertement en faveur des réformes les plus radicales, et éclataient en murmures.

Charles, absorbé dans ses rêves d'ambition et de gloire, ne tint aucun compte de ces symptômes menaçants. Sa présence était nécessaire en Allemagne, et il était décidé à s'y rendre. Après avoir accepté la couronne impériale, que le comte palatin, à la tête d'une ambassade solennelle, était venu lui offrir, il ordonna à Marguerite d'Autriche, — à laquelle il venait de rendre le gouvernement de nos provinces, — de lui envoyer sans délai une flotte des Pays-Bas. Déjà un de nos compatriotes, Jean de Termonde, était arrivé en Espagne avec plusieurs pièces d'artillerie, des boulets, de la poudre, des canonniers et des pilotes, pour le service du roi des Romains. Celui-ci, laissant à son ancien précepteur, Adrien d'Utrecht, la mission de le représenter auprès des populations espagnoles, s'embarqua à la Corogne, le 19 mai 1520.

François Ier, cruellement mortifié de l'échec qu'il venait d'éprouver en Allemagne, suivait avec inquiétude les mouvements de son rival, dont la puissance croissante menaçait de plus en plus l'équilibre européen. Les causes de discorde se multipliaient chaque jour entre les deux souverains, car tandis que les agents de l'un continuaient à réclamer la restitution de la Navarre aux d'Albret, le royaume de Naples et les droits de suzeraineté sur le comté de Flandre, les délégués de l'autre revendiquaient, au nom de leur maître, le Milanais et la Bourgogne.

Malgré tout son désir de vider toutes ces querelles par la force des armes, François eut recours d'abord aux négociations. La France, bien que déjà forte et compacte, était loin de jouir à cette époque des ressources qu'elle devait se créer plus tard. Elle ne possédait, du côté du nord, ni la Flandre ni l'Artois, encore bourguignonnes ; elle n'avait, au levant, ni la Franche Comté, ni l'Alsace ; le Roussillon et la Cerdagne avaient été

rendus à Ferdinand le Catholique par Charles VIII. L'État n'avait point de marine, point d'infanterie nationale : des Suisses, des Allemands, des Italiens combattaient pour l'honneur de ses drapeaux. Une alliance offensive et défensive entre la France et l'Angleterre, en assurant la prépondérance politique à ces deux pays, servait admirablement les projets du roi, qui dirigea tous ses efforts de ce côté.

Ce danger n'échappa point à Charles, qui s'appliqua à le prévenir. Étant parti, comme nous l'avons déjà dit, du port de la Corogne, il fit voile immédiatement pour l'Angleterre, et débarqua à Douvres au moment où les ambassadeurs français venaient de régler les conditions d'une entrevue entre François Ier et Henri VIII. Ce dernier, ravi d'un événement si flatteur pour sa vanité, reçut avec empressement un hôte qui lui témoignait tant de confiance, et conçut la meilleure opinion de ses intentions. Charles passa fort peu de temps à la cour britannique, mais il lui suffit pour s'y assurer le concours du cardinal Wolsey, en lui donnant une pension de 7,000 ducats et en lui promettant la tiare. Il obtint aussi du roi Henri, avant de le quitter, l'assurance que ce prince se rendrait dans les Pays-Bas aussitôt après avoir visité François Ier.

L'entrevue projetée entre les rois de France et d'Angleterre eut lieu entre Guines et Ardres, le 7 juin 1520. On y déploya de part et d'autre une grande magnificence, et les merveilles du *camp du Drap d'or* sont restées longtemps célèbres. Ces luxueuses prodigalités, en fournissant au monarque français une occasion d'éclipser celui dont il recherchait l'alliance, nuisirent au succès de sa cause. L'empereur fut plus heureux, car ayant revu Henri VIII à Gravelines, il y resserra encore les bonnes relations qu'il avait établies précédemment.

Tous ces pourparlers annonçaient la guerre, c'est à dire la rupture des relations commerciales. De nouveaux subsides furent levés dans les Pays-Bas, et comme ces moyens ne suffisaient pas pour remplir le trésor, le gouvernement se vit bientôt entraîné à recourir à des mesures violentes et tyranniques pour se procurer de l'argent. Le 18 octobre 1520 parut un édit rappelant les anciennes ordonnances qui défendaient l'établissement de confréries, de corporations et de communautés ecclé-

siastiques ou civiles sans le consentement du souverain. Cet acte amoindrit aussi les fonctions politiques des doyens, enleva aux métiers leurs bannières, et régla la réorganisation des colléges des arts mécaniques, à la tête desquels on plaça des chefs. L'augmentation des charges publiques amena l'établissement d'impôts excessifs sur la consommation, qui firent renchérir le prix de la main-d'œuvre, et arrêta les progrès de l'industrie.

Charles ne fit pas un long séjour dans nos provinces. Il partit bientôt pour Aix-la-Chapelle, accompagné de sa tante et d'une foule de nobles personnages, parmi lesquels on remarquait le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Hornes, le prince de Chimay, les seigneurs de Chièvres, de Rœulx et de Liedekerke. Les fêtes du couronnement furent splendides, et le génie des artistes et des industriels belges contribua beaucoup à augmenter leur éclat, car nous voyons, d'après les comptes des revenus et des dépenses de l'Empereur, que celui-ci se servit à cette occasion de la vaisselle de Marguerite d'Autriche, et fit orner la salle du banquet des riches tapisseries du palais de Malines.

CHAPITRE XVII

Martin Luther. — Premières hostilités entre François Ier et Charles-Quint. — Délibérations commerciales des Hanséates. — Navires anversois envoyés aux Indes. — La factorerie portugaise à Anvers. — Opérations militaires du comte de Nassau. — Wolsey à Bruges. — Retraite des Impériaux devant Mézières. — Siége et prise de Tournai. — Réformes dans cette ville. — Projet de trêve, repoussé par Charles-Quint. — Échecs des Français en Italie. — Départ de Wolsey. — Nouvelles levées d'argent dans les Pays-Bas. — Négociations avec Christiern II. — Fermeture du Sund aux navires belges. — Élection d'Adrien d'Utrecht. — Guerre entre François Ier et Henri VIII. — Une flotte flamande en Bretagne. — Continuation des hostilités. Mort du pape Adrien. — Opérations militaires en France. — Du commerce belge au commencement du XVIe siècle. — Démêlés avec la Hanse. — Campagne en Provence et dans le Milanais. — Bataille de Pavie. — Captivité de François Ier.

Le souverain des Pays-Bas, devenu l'empereur Charles-Quint, eut à s'occuper, dès le début de son administration, d'une question religieuse qui commençait à prendre de grandes proportions en Allemagne. Un moine de l'abbaye d'Erfurth, Martin Luther, avait attaqué, en 1517, la vente des indulgences papales. Accusé d'hérésie par les dominicains, il porta le débat sur un terrain plus vaste, et publia un programme contenant quatre-vingt-quinze propositions dirigées contre le pape et l'Église romaine, les vœux monastiques, le célibat des prêtres, le purgatoire, le dogme de la transsubstantiation, la messe et la communion sous une seule espèce. La cour pontificale, d'abord étrangère à ces débats, se crut enfin obligée d'y

intervenir, et somma Luther à comparaître à Rome, dans le délai de soixante jours, devant l'auditeur de la chambre.

Le réformateur, grâce à l'appui de Frédéric de Saxe et de l'université de Wittemberg, obtint cependant d'être jugé en Allemagne. Il se présenta devant le cardinal Cajétan, légat du saint-siége, et en reçut l'ordre de renoncer à toute polémique religieuse, en accompagnant cette promesse d'une rétractation solennelle. Sur son refus, Luther se vit menacé des censures ecclésiastiques, et quitta brusquement la ville d'Augsbourg, — où ces conférences avaient eu lieu, — pour rentrer dans sa patrie.

L'esprit public était préparé à de graves événements. La découverte de l'imprimerie, en mettant à la portée du plus grand nombre les trésors de la science et de la tradition, provoquait à la discussion et à l'examen. Les mœurs dissolues d'une partie du clergé lui avaient aliéné les sympathies du peuple, et ses richesses immenses excitaient l'avidité des grands. Tout favorisait l'entreprise hardie du moine augustin, qui, loin de s'émouvoir à la nouvelle de sa condamnation par Léon X, usa de représailles, et brûla publiquement, à Wittemberg, la bulle papale ainsi que les volumes du droit canonique.

Tel était l'état des affaires à l'arrivée de Charles en Allemagne. Aucun prince séculier n'avait encore embrassé les opinions proscrites, mais une foule de jeunes gens accouraient déjà de toutes les provinces pour écouter la parole ardente de Martin Luther, autour duquel se rangeaient des hommes d'une réputation distinguée, tels que Mélanchton et Carlostad. L'Empereur avait à choisir entre deux partis : il devait prendre la direction du mouvement, le propager parmi les peuples libres des Pays-Bas, des Espagnes, de la vieille Germanie, et combattre à leur tête l'influence gallo-romaine, ou s'unir au souverain pontife et terrifier les ennemis de celui-ci par une répression prompte et énergique. En adoptant le premier parti, il donnait une force nouvelle aux priviléges et aux immunités impériales, si souvent revendiqués par ses prédécesseurs; en lui préférant le second il s'assurait un puissant allié en Italie, au moment où François Ier se disposait à y faire valoir des intérêts opposés. Cette dernière considération l'emporta sur toutes les autres, et

Charles écrivit à Luther de venir se justifier devant la diète de Worms. Celui-ci s'y rendit, fut mis au ban de l'empire, et eût fini probablement par tomber entre les mains de ses adversaires, si l'électeur de Saxe ne l'avait fait enlever par une troupe de cavaliers masqués, qui le conduisirent au château fort de Wartbourg, en gardant soigneusement le secret sur le lieu de sa retraite.

Dans l'intervalle, d'autres préoccupations détournaient l'attention de l'empereur, et lui faisaient oublier ces débats. Comptant sur l'appui de Léon X et du cardinal de Sion, il armait activement afin de se mettre en mesure de lutter contre la France. En effet, les hostilités commencèrent bientôt après. François Ier en donna le signal, et seconda une expédition en Navarre faite au nom de Henri d'Albret, tandis qu'il décidait d'un autre côté le seigneur de Sedan, Robert de la Marck, à abandonner le parti de Charles-Quint et à ravager le Luxembourg. L'exportation des grains et des chevaux, c'est à dire de tout ce qui pouvait servir les projets de l'ennemi, fut aussitôt défendue dans nos provinces, tandis que les agents impériaux réclamaient l'appui de l'Angleterre, en vertu du traité de Londres. Henri VIII se hâta en effet d'intervenir, et François Ier, craignant d'irriter un prince qu'il espérait encore gagner, donna l'ordre au seigneur de Sedan de déposer les armes.

Celui-ci n'en était déjà plus le maître, car une armée impériale, commandée par le comte de Nassau, poursuivait ses adhérents et pillait ses domaines. Charles, ayant réussi à rejeter la responsabilité d'une rupture sur son rival, n'était pas disposé à maintenir la paix. La concentration de quelques troupes françaises à Attigny et la capture de certains navires de commerce, appartenant aux ports d'Anvers et de Berg-op-Zoom, lui fournirent un prétexte pour rompre toutes relations avec la France. Les États-Généraux des Pays-Bas, rassemblés durant le mois de juillet 1521, lui accordèrent de nouvelles aides, et le comte de Nassau reçut l'ordre d'assiéger Mouzon.

Pendant qu'on se préparait à cette campagne, les Hanséates, effrayés de la décadence de leurs affaires, agitaient de nouveau la question du transfert de leur comptoir, de Bruges à Anvers. Quelques-uns des membres de leur conseil firent remarquer

que cette mesure entraînerait la ruine du commerce des draps de Poperinghe et d'autres localités, ajoutant cependant qu'ils seraient disposés à l'appuyer si l'on obtenait en Brabant les mêmes priviléges qu'en Flandre. Les députés de Lubeck défendirent la cause des Brugeois, que ceux de Brême, au contraire, voulaient abandonner. On résolut d'ajourner toute décision à l'année suivante. Les Anversois, vers la même époque, cherchaient à se frayer, à la suite des Portugais, une voie vers l'Inde. Ils y envoyèrent trois navires, dont l'un revint à bon port, le 21 janvier 1522, chargé d'épices. On célébra son retour par de joyeuses fêtes, car il n'avait échappé qu'avec peine aux embarcations portugaises. Les compatriotes de Vasquez de Gama avaient fondé, d'ailleurs, comme nous l'avons déjà dit, une factorerie à Anvers, qui fournissait aux Pays-Bas des pierres précieuses, des perles d'Orient, de l'or, des épices, des drogues, de l'ambre, du musc, de l'ivoire, de l'aloès, du coton, des parfums, du sucre, du bois de brésil, du pastel, du vin de Madère, des fruits secs. Elle importait d'abord beaucoup de piment, venant de l'île Saint-Thomas, en Afrique, où cette espèce de poivre croît en abondance, mais, dans la suite, le Portugal prohiba ce commerce, pour ne pas nuire au débit du poivre de l'Inde, qu'il vendait plus cher et avec plus de bénéfice.

Revenons au comte de Nassau, qui, après avoir réduit Mouzon, venait d'investir Mézières. La conquête de cette ville devait lui ouvrir une entrée facile dans le cœur de la Champagne, et lui assurer de nouveaux triomphes. Tandis que le chevalier Bayard lui en disputait la possession, un congrès se tenait à Calais, sous la médiation de Henri VIII, pour terminer à l'amiable tous les différends. Le cardinal Wolsey, chargé de représenter son maître, était tout dévoué à Charles-Quint, dont il était disposé à servir la politique. Tandis qu'on délibérait encore, il se rendit à Bruges pour y voir l'Empereur, et y fit son entrée avec un train tout royal, suivi de plus de 500 cavaliers, vêtus de tuniques de pourpre et de robes de soie. Son entrevue avec le monarque, bien loin de servir à l'avancement d'un traité de paix, eut pour résultat la conclusion d'une ligue contre François, dont les Anglais tenaient particulièrement à anéantir la

flotte (1). Il fut convenu entre eux que Charles attaquerait la France du côté de l'Espagne, et Henri du côté de la Picardie, chacun avec une armée de quarante mille hommes, et que, pour cimenter leur union, Charles épouserait la princesse Marie, fille unique de Henri et l'héritière présomptive de ses États.

François Ier étant entré dans les Pays-Bas, à la tête d'une armée nombreuse, fit lever le siége de Mézières. Les Impériaux opérèrent leur retraite en bon ordre, et se dirigèrent sur Tournai, qui fut investi par les milices de Gand, de Courtrai, de Bruxelles, de Malines, et de quelques autres villes de la Flandre, du Hainaut et de l'Artois. Malines contribua en outre à la formation d'une flottille armée, qui croisait sur l'Escaut. François Ier fut moins heureux cette fois que devant Mézières, et les clefs de Tournai furent remises au comte de Nassau, le 3 décembre 1521.

Charles-Quint, après la conquête du Tournaisis, y fit aussitôt confisquer tous les biens appartenant à des Français, mesure rigoureuse déjà exécutée dans ses autres États. Il abolit en même temps les droits prélevés par les rois de France sur l'exportation des marchandises, et, abrogeant les règlements de 1340 et de 1371, réforma entièrement la constitution démocratique de la commune. Le vote des impôts fut enlevé aux chefs des métiers, qui ne furent plus désormais appelés qu'à juger des infractions aux statuts de leurs corporations.

Durant la lutte dont le Tournaisis venait d'être le théâtre, de nouvelles négociations avaient lieu à Bruges entre les agents des deux nations, en présence de Wolsey. Ce dernier, désirant sans doute engager Charles-Quint à ménager ses forces navales pour les faire agir plus tard avec celles de Henri VIII, pressait vivement l'Empereur de consentir à une suspension d'hostilités

(1) Lorsque tout sera arrangé, écrivait Richard Pace à Wolsey, le 28 juillet 1521, « then it shalbe necessarie for them both to provide for the destruction of the french king's navy. » Il ajoute que le roi Henri désire « that thys matter myght secretly be brokyn tho the sayde emperour and treattide in suche wyse that thys enterprise myght sodenly be made against the french kynge. » Voy. *State Papers*, vol. I; *King Henry the eight*, parte I, p. 23.

entre les vaisseaux des Pays-Bas et ceux de la France, occupés de la pêche du hareng. Ces ouvertures avaient été mal accueillies par Charles, qui écrivait à ce sujet à ses ambassadeurs : « Notre amiral de Flandre a fait dresser, d'après nos ordres « et avec l'assistance de nos pays de Hollande, de Zélande et « autres voisins de la mer, une bonne escadre, forte d'un bon « nombre de bâteaux; la dépense est faite et l'armée prête à « mettre à la voile. Il est donc bien tard pour revenir sur une « décision prise, et cela après que les François ont causé de « gros dommages à nos sujets. »

Wolsey ayant observé que la trève proposée garantirait la sécurité des pêcheurs, tandis que la flotte dont il était question serait utilement employée sur les côtes de la Biscaye, l'Empereur finit par céder, et ordonna à son amiral qui avait déjà pris la mer, de rentrer au port. Ayant appris cependant que les ambassadeurs de François I[er] n'avaient pas de pouvoirs suffisants, il revint sur sa résolution, et envoya aux marins un nouvel ordre de départ « tant pour la sûreté de la pêcherie, défense des siens, que pour endommager ses ennemis le plus possible. » Après bien des tergiversations, causées par la crainte de déplaire au cardinal, les succès des Impériaux dans le Tournaisis avaient enfin fait écarter tout projet de trève, en rendant la guerre plus inévitable que jamais.

Les Français n'étaient pas plus heureux en Italie que dans les Pays-Bas. Repoussés devant Reggio, qu'ils avaient investi, ils se virent bientôt chassés du Milanais par les forces combinées du pape et de l'Empereur, et sur le point de devoir évacuer entièrement la Lombardie.

Wolsey partit pour l'Angleterre, le 25 novembre, après avoir confirmé les stipulations du traité de Bruges. Charles-Quint se disposait également à quitter nos provinces, sa présence étant devenue nécessaire en Espagne, mais il lui fallait d'abord faire de nouvelles levées d'argent, les subsides votés précédemment étant depuis longtemps dépensés. Il engagea à cette occasion à la ville d'Anvers, pour une somme de 40,000 livres artois, tout droit et action du domaine sur les revenus de la Balance ou ou Poids public, ainsi que sur les droits dits *riddertol*, *joctol* et *uitslagen*, levés dans cette cité. Il eut également recours aux

emprunts, et reçut cent mille livres de deux marchands anversois, Francisque de Vaille et Francisque de Moxia (1).

Une grave affaire était portée en ce moment devant les conseils de l'Empereur. Le roi de Danemark avait envahi la Suède, quelque temps auparavant, et six vaisseaux de guerre appartenant à la marine impériale s'étaient même associés à cette expédition. Désirant consolider ses conquêtes, Christiern II avait fait, en 1521 un voyage dans les Pays-Bas, dans le but de conclure avec Charles-Quint une alliance contre Frédéric de Holstein et les villes maritimes de la Baltique, qui soutenaient les insurgés suédois. Il promettait de grands priviléges aux marchands belges, dont la prépondérance dans le Nord devait succéder à celle des Lubeckois. Nos négociants, sans se laisser éblouir par une telle perspective, accueillirent froidement ce projet. Une guerre dans ces parages entraînait nécessairement une hausse considérable sur le prix des grains, et pouvait amener de sérieuses conséquences. Marguerite d'Autriche se fit interprète de leurs craintes, et les plans de Christiern échouèrent complétement.

Les Hanséates, informés de ces tentatives, sentirent se réveiller toute la jalousie qu'ils éprouvaient depuis longtemps contre les commerçants des Pays-Bas, devenus leurs plus dangereux rivaux. Les Lubeckois saisirent brusquement un grand nombre de navires belges et hollandais, leur interdisant entièrement désormais la navigation de la Baltique. Les céréales furent bientôt hors de prix, comme on l'avait prévu, et des émeutes éclatèrent presque simultanément à Louvain, à Vilvorde et dans quelques autres localités. Il fallut recourir à des mesures sévères pour calmer les populations. La sortie des blés fut défendue, et la vente n'en fut permise qu'aux marchés francs ; on ordonna en outre de faire un relevé des approvisionnements conservés dans les greniers des abbayes, des monastères et des marchands.

Les réclamations du gouvernement, qui niait toute participation aux actes du monarque danois, obtinrent enfin justice auprès des Hanséates, qui consentirent à la paix. Christiern II, loin d'être utile à nos compatriotes en cette circonstance, leur

(1) Compte de J. Micault, n° 120, *Arch. générales du royaume.*

occasionna, par son propre fait, des pertes évaluées à plus de 300,000 florins.

Dans l'intervalle, les relations de Charles-Quint avec Wolsey s'étaient modifiées. La mort de Léon X, survenue en 1521, avait ravivé toutes les espérances de l'ambitieux ministre, qui comptait sur l'appui du parti impérial pour obtenir la tiare. L'élection d'Adrien d'Utrecht, l'ancien précepteur de Charles, vint dissiper ses illusions. Les Français battus dans le Milanais, étaient hors d'état de tenir la campagne, et venaient même d'évacuer la ville de Gênes. Wolsey, malgré le ressentiment qu'il éprouvait, ne crut pas cependant pouvoir revenir sur les stipulations du traité de Bruges, et un héraut anglais alla porter une déclaration de guerre à François Ier, au commencement de l'année 1522.

L'empereur résolut de profiter de son voyage en Espagne pour calmer l'irritation du cardinal. Il débarqua à Douvres en mai 1522, et sa présence eut les plus heureux résultats. Henri entra avec chaleur dans toutes ses vues, tandis que son favori, prévoyant que l'âge avancé et les infirmités d'Adrien ne tarderaient pas à produire une autre vacance du saint-siége, s'étudia à mériter les bonnes grâces de son futur protecteur, par de nouveaux services.

Charles-Quint se trouvait encore en Angleterre, lorsqu'une flotte de cent cinquante voiles, rassemblée par ses ordres, sortit du port d'Arnemuiden. Elle portait trois mille lansquenets, deux mille piétons recrutés dans les Pays-Bas, et un grand nombre de canons de divers calibres. Il en donna le commandement, avec le titre de premier amiral, au comte de Surrey, dont la nomination lui concilia les sympathies de la nation anglaise. Le comte partit avec lui, le 4 juillet, rallia l'escadre flamande, alla ravager les côtes de Normandie, débarqua ensuite en Bretagne, et y ruina de fond en comble la ville de Morlaix. Revenant alors à Calais, il y trouva un corps d'armée de seize mille hommes, avec lequel il entra en Picardie, appuyé par le comte de Buren, qui dirigeait les contingents belges. Cette dernière campagne, brillamment commencée, resta cependant infructueuse, les Français évitant avec soin de livrer bataille à leurs ennemis, qu'ils se contentaient de harceler sans relâche.

Dans le temps que Charles abordait à Santander, Adrien d'Utrecht se rendait à Rome. Le nouveau pontife, en prenant possession du pouvoir, désirait vivement l'employer à rétablir la concorde entre les princes chrétiens, afin de réunir leurs forces contre les Ottomans, dont la puissance devenait de jour en jour plus formidable (1). Soliman le Magnifique était en effet entré en Hongrie, s'était emparé de Belgrade, et, tournant ensuite ses armes contre l'île de Rhodes, s'en était rendu maître malgré la vaillante défense des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (2). D'actives négociations s'ouvrirent entre le Pape et l'Empereur, dans le but, de la part du premier, de jeter les bases d'un traité de paix avec le roi de France, tandis que l'autre cherchait à persuader à son ancien précepteur d'adopter la politique de Léon X, et de combattre l'influence de François Ier en Italie.

Adrien finit par céder. Déjà les Vénitiens, anciens alliés des Français, les avaient abandonnés pour se liguer avec les Impériaux, et l'exemple du chef de l'Église et de la puissante république fut suivi par les autres États italiens.

François Ier possédait une nombreuse armée, tandis que ses ennemis n'avaient pas encore complété leurs préparatifs militaires. Il voulut les prévenir, prit en personne le commandement de ses troupes, et marcha rapidement vers la frontière. Son avant-garde était déjà aux portes de Lyon, lorsque la découverte d'un vaste complot, tramé avec l'Empereur et le roi d'Angleterre par le duc de Bourbon, l'obligea de s'arrêter et de modifier ses plans. Le duc étant parvenu à passer en Italie, François n'osa s'éloigner au risque de laisser derrière lui la guerre civile, et confia la direction de ses forces à l'amiral Bonnivet. Celui-ci, après avoir effectué heureusement le passage du Tessin, commit la faute de ne pas marcher immédiatement sur Milan, qui lui eût ouvert ses portes, et perdit tout le fruit de cette campagne.

(1) Voyez Gachard, *Correspondance de Charles-Quint et d'Adrien VI*, Bruxelles, 1859, 1 vol. in-8°.

(2) Charles-Quint, pour les indemniser de leurs pertes, leur abandonna en toute souveraineté les îles de Malte et de Gozzo.

La mort du pape Adrien, survenue le 14 septembre 1523, au moment où les Français entraient en Lombardie, dissipa les dernières illusions de Wolsey, qui se vit préféré le cardinal de Médicis, élu avec l'appui de la faction impériale. Le ministre jura cette fois de se venger de ce nouvel affront, mais la prudence lui défendait de rompre brusquement avec l'Empereur, et il attendit patiemment une occasion de faire partager ses sentiments au roi Henri. Les troupes anglaises ayant pour chef le duc de Suffolk, s'avancèrent donc en Picardie, comme il avait été convenu, tandis que les Allemands et les Espagnols menaçaient la Bourgogne et la Guyenne. Les généraux français, attaqués sur leur propre territoire, rachetèrent par leur vaillante conduite les revers qu'ils avaient subi en Italie, et repoussèrent partout leurs agresseurs avec des pertes considérables.

Le commerce belge souffrait de ces commotions politiques. Les belligérants, afin d'éviter l'exportation du numéraire en pays ennemi, entravaient absolument les relations mercantiles, ou les soumettaient à des conditions trop onéreuses pour permettre leur maintien. C'est ainsi qu'il avait été défendu, sous des peines sévères, d'importer dans les Pays-Bas des vins et des marchandises de France. Les habitants de Cambrai et de quelques autres parties de la frontière ayant cherché à éluder ces mesures prohibitives, Marguerite ordonna, par un édit du 23 juillet 1522, la confiscation des vins introduits en fraude, et décida que le produit des biens saisis serait désormais partagé entre le dénonciateur, l'officier opérant la saisie et le souverain. L'exportation des chevaux, branche importante du commerce de la Flandre, du Luxembourg et du Hainaut, fut de nouveau interdite de la manière la plus rigoureuse. Il est vrai, d'un autre côté, que les bons rapports existants entre Henri VIII et Charles-Quint avaient accru nos transactions avec l'Angleterre, le négoce qui se faisait entre Anvers et ce royaume s'étant élevé à près de douze millions d'écus par an. De plus, un acte « de libre commerce et de sûreté de voyage » avait été conclu entre les duchés de Lorraine, de Bar et de Luxembourg.

Pour se faire une idée du désordre qui régnait à cette époque dans l'administration publique, il suffit d'étudier les règlements, si contradictoires, que ses agents imposaient d'année en année

au commerce. Tantôt on prohibait les grains à la sortie, limitant la quantité que chacun devait acheter, avec défense de faire du pain blanc et de la bière à un prix supérieur à celui qui était déterminé par les tarifs; tantôt, pour répondre aux plaintes qui s'élevaient contre les progrès d'un luxe toujours croissant, on décrétait des lois somptuaires concernant l'usage de certaines étoffes, dont on restreignait la vente. C'est ainsi qu'il fut ordonné, même aux ducs et aux princes, de ne plus se vêtir de draps d'or ou d'argent; le velours et le satin fut réservé aux hauts fonctionnaires, et les robes de damas à ceux qui pouvaient entretenir deux bons chevaux. On augmenta les droits sur les matières à l'entrée, et sur les produits fabriqués à la sortie; le régime du monopole remplaçait partout celui de la liberté dans l'industrie, et les manufactures impériales et royales, flanquées de priviléges, se multipliaient dans le pays. Ce régime devait nécessairement aboutir à de fatales conséquences; aussi est-ce à partir du xve et du xvie siècle que le paupérisme se développa en Belgique. Charles-Quint se vit obligé, à diverses reprises, de recommander à ses officiers de veiller à la répression de la mendicité. Il essaya même d'appliquer un remède à ce mal, en ordonnant d'enseigner un métier à tous les enfants pauvres. Pour subvenir aux besoins des malades nécessiteux ou invalides, il voulut que les tables des indigents, les hôpitaux et les confréries formassent une bourse commune, et chargea les magistrats de nommer des commissaires avec mission de présider à l'exécution de ce décret.

Malgré toutes les entraves auxquelles le commerce et l'industrie étaient soumis, les pertes que la guerre leur faisait subir, et le poids toujours croissant des taxes publiques, les Pays-Bas continuaient à présenter le tableau d'une grande activité mercantile. Gand employait encore 50,000 ouvriers à la fabrication des draps, des serges, des futaines et d'autres étoffes; Courtrai en avait 6,000, employés à la confection des toiles fines; Ypres possédait encore quelques fabriques de draps; Ostende se livrait à la pêche et à la navigation, tandis qu'on travaillait la soie à Bruges (1), où se faisaient également

(1) Dans un compte de 1532, il est question du satin de Bruges, employé

des tapisseries de haute lisse fort renommées. Cette dernière industrie appartenait cependant plus spécialement aux Bruxellois, qui la portèrent à un haut point de perfection. Les écrivains du temps nous apprennent que le pape Léon X commanda à Bruxelles douze tapis, d'après les cartons de Raphaël, et qu'il les paya 50,000 couronnes d'or (1). Le duc de Mantoue fit venir en Italie deux ouvriers flamands pour exécuter, sur les dessins de Jules Romain, une tenture représentant des sujets tirés de l'histoire sainte (2).

Honschot envoyait ses serges et ses soies sur presque tous les marchés de l'Europe, et en fabriquait environ 100,000 pièces par an. Poperinghe avait une foire où l'on débitait beaucoup de draps, faisait du velours, des soies, et tenait des magasins de houblon. Cette plante n'était pas encore cultivée en Angleterre, et y fut importée, vers 1524, de la Flandre et de l'Artois (3).

Werwick était connu, au XVI[e] siècle, pour ses orgues et ses violons; Menin pour ses nombreuses brasseries et ses chapons gras, et Bouchout pour ses raffineries de sel. Termonde livrait au commerce un grand nombre de futaines, et ouvrait tous les huit jours un marché au lin, privilége qu'elle partageait avec Saint-Nicolas et quelques autres localités. Rupelmonde cultivait de la garance, mais ce produit se recueillait surtout dans la Flandre française.

La tannerie florissait à Malines, où l'on voyait aussi des fonderies de canons et de cloches en bronze. Lierre avait une

pour un manteau d'Anna Boleyn. Voy. *The privy purse expenses of King Henri VIII*, p. 222. Le satin de Bruges, inférieur aux autres en ce qu'il avait seulement la chaîne en soie et le reste en fil, portait aussi le nom de « satin caffard, » *Dict. univ. de commerce* au mot « satin. » La soie écarlate et les rubans d'Espagne, dont il est si souvent fait mention dans les comptes de cette époque, étaient probablement confectionnés à Bruges. Voy Francisque Michel, *Sur le commerce de la soie*, tome II, p. 224.

(1) Certaines espèces de tapis, fort recherchés, portent encore de nos jours, en Angleterre, le nom de « Brussels carpets. »

(2) Barlez, *Essai sur l'histoire du commerce et de l'industrie*, Liége, 1858, p. 141.

(3) Anderson, dej. cit., tome II, p. 45.

grande foire aux bœufs et se livrait à la draperie et à la mercerie. Hoegaerden et Léau faisaient commerce de leurs bières, et Diest de ses toiles, de ses batistes et de ses linons.

Les exportations du Hainaut à l'étranger étaient encore peu considérables; ses habitants continuaient cependant à exploiter les mines de fer et de plomb, les carrières de pierres (1), les houillères, et avaient établis quelques verreries.

Les démêlés entre les Pays-Bas, la Hanse et le Danemark s'étaient renouvelés au commencement de l'année 1523. Christiern II, détrôné par ses sujets, s'étant embarqué le 14 avril avec toute sa famille, était venu, avec quatorze vaisseaux, chercher un refuge à la Vère. Mal reçu par Marguerite, sa présence n'en devint pas moins une source d'embarras. Le nouveau roi de Danemark, Frédéric Ier de Holstein, apprenant que les partisans de son compétiteur préparaient un armement en Zélande, ferma de nouveau le Sund aux Belges et aux Hollandais.

Cette mesure atteignait surtout ces derniers, qui y perdirent le monopole du commerce du sel, dont il se trouvaient en possession. Ils s'en vengèrent aussitôt, et beaucoup de bâtiments lubeckois, capturés par des corsaires, furent conduits, soit à Anvers, soit dans les ports de la Zélande.

L'année 1524 s'ouvrit par des événements funestes pour la France, qui perdit toutes les possessions qui lui restaient en Italie. L'Empereur, enivré de ses succès, résolut de poursuivre ses avantages, et ordonna à son armée de passer les Alpes et d'attaquer la Provence, promise à Charles de Bourbon. Cette entreprise, que le roi d'Angleterre ne voulut point appuyer, avorta entièrement, et les troupes impériales se virent forcées de battre en retraite. François Ier, désireux de prendre sa revanche, songea à profiter de leur découragement en attaquant à son tour la Lombardie. Il se mit aussitôt en campagne, bien que la saison fût assez avancée, s'empara de Milan, et alla mettre le siége devant Pavie, défendue par six mille soldats sous les ordres d'Antoine de Lève. Le pape, qui ne doutait plus de la défaite des Impériaux, rompit à cette nouvelle ses engagements avec Charles-Quint, dont il craignait l'influence.

(1) A Écaussine et à Avesnes le Sec.

Les conquêtes de François Ier n'étaient cependant rien moins qu'assurées. Les généraux de l'empereur, Charles de Lannoy, le duc de Bourbon et Pescaire, apprenant que le roi avait envoyé un corps de six mille hommes vers Naples, et se trouvait momentanément affaibli, s'avancèrent à marche forcée sur Pavie. Les plus expérimentés d'entre les officiers français engageaient leur maître à opérer sa retraite, mais celui-ci s'y refusa, préférant courir les risques d'une bataille. Cette résolution devait lui être funeste. En effet, le 24 février 1525, il était attaqué et battu par ses adversaires, devenait leur prisonnier, et rendait son épée à un gentilhomme belge, Charles de Lannoy.

CHAPITRE XVIII

Situation politique après la victoire de Pavie. — François I[er] en Espagne. — Probabilités de rupture avec l'Angleterre. — Rétablissement des relations commerciales avec l'Écosse. — Trève de Bréda. — Canalisation de la grande Ghète. — Alliance défensive entre Henri VIII et François I[er]. — Traité de Madrid. — Progrès de la Réforme. — Guerre en Italie. — Ligue entre les rois de France et d'Angleterre. — Nouvelles luttes en Italie. — Suspension des relations commerciales entre la Grande-Bretagne, la France et les Pays-Bas. — Trève de Hampton-Court. — Affaires de Gueldre. — Traité de Gorcum. — Anvers au XVI[e] siècle. — Paix de Cambrai. — Maladies contagieuses et inondations. — Ordonnances maritimes. — L'Empereur en Italie. — Son couronnement. — Agitation religieuse en Allemagne. — Confession d'Augsbourg. — La ligue de Smalkalde. — Négociations. — Retraite de Soliman. — Progrès de la Réforme dans les Pays-Bas.

La nouvelle du désastre de Pavie, en se répandant en France, y excita une véritable consternation. La reine douairière, Louise de Savoie, montra en ces circonstances autant de prévoyance que de fermeté. Elle recueillit les débris de l'armée d'Italie, paya la rançon des prisonniers et les arrérages de leur solde, puis, s'étant préparé des moyens de défense, entra en négociations avec le vainqueur.

La puissance de Charles-Quint, consacrée sur ce terrible champ de bataille où son rival venait de perdre la liberté, devenait de plus en plus menaçante pour les autres États euro-

péens. Henri VIII le comprit, et se rapprochant aussitôt de la France, promit secrètement à la régente d'observer une stricte neutralité, en lui recommandant de ne jamais consentir au démembrement du royaume. L'inquiétude était grande parmi les populations italiennes, qui faisaient de l'équilibre de pouvoir entre les deux compétiteurs une des bases de leur sûreté.

Charles, dont une éclatante fortune favorisait si complétement les projets, songea d'abord à mettre son royal captif sous bonne garde, et le fit partir pour Madrid. Ses ministres eurent l'adresse de faire naître l'idée de ce voyage à François Ier lui-même, en lui inspirant le désir de traiter en personne avec son ennemi. Marguerite d'Autriche pressait l'Empereur de poursuivre les hostilités avec énergie en attaquant les frontières françaises au nord et au midi, mais l'argent manquait partout, et Charles crut pouvoir s'en tenir aux mesures diplomatiques.

Informé du revirement politique qui s'annonçait en Angleterre, Henri VIII lui ayant fait des propositions inacceptables, il envoya l'ordre à Marguerite de chercher à conclure une alliance avec l'Écosse. Ce royaume s'était montré, pendant plusieurs années, fort hostile aux Pays-Bas, dont les marchands avaient eu beaucoup à se plaindre des courses armées des marins écossais. Le roi Jacques V répondit toutefois avec empressement aux ouvertures de la régente, et les anciennes relations entre les deux contrées furent promptement rétablies.

C'était une faible compensation pour toutes les pertes qu'une rupture avec les Anglais présageaient au commerce belge. Celui-ci s'émut enfin de l'isolement auquel on le condamnait, et les provinces maritimes envoyèrent en leur propre nom des mandataires en France, afin d'y solliciter quelques garanties de surêté pour les bateaux de pêche. Les États de Hollande, partageant l'anxiété générale, prirent une résolution semblable, et députèrent à Londres l'amiral Adolphe de Bourgogne, pour traiter avec Henri VIII de leur neutralité. Marguerite, sentant qu'il devenait nécessaire de ménager l'opinion publique, se résigna à signer une trève d'un an avec les ambassadeurs de Louise de Savoie. Cette trève prenait cours le 26 juillet, pour finir au 31 décembre suivant, et avait pour but principal de permettre aux deux nations « de vaquer à leurs négoces et affaires. » Il fut

stipulé que la pêche aux harengs ne serait point entravée durant cet intervalle, et la mer fut déclarée libre pour le transport de toutes marchandises, à l'exception des approvisionnements de guerre. Le gouvernement des Pays-Bas réitéra cependant la prohibition des vins français, et interdit derechef l'importation des chevaux, en chargeant les capitaines des provinces et des villes frontières d'assurer l'exécution des mandements publiés à ce sujet (1).

Au milieu de tous ces troubles, on inaugura, en 1525, l'ouverture de la navigation sur la Grande Ghète, canalisée aux frais de la ville de Tirlemont. Ce travail était d'une utilité incontestable. Un grand nombre de bateaux furent employés à transporter, par cette rivière et par le Démer, des grains, des pierres blanches, de la chaux, du charbon de terre et d'autres produits en destination d'Anvers. Le chanoine Heylen nous apprend que ce transport, en ce qui concerne les blés, se faisait à raison de deux sols de Brabant le muid.

Quelques jours après l'arrivée de François Ier à Madrid, où il ne tarda pas à se convaincre qu'il ne pouvait compter sur la générosité de son rival, Henri VIII concluait une alliance défensive avec la France. Son intervention ne rendit pas la liberté au prisonnier, qui, désespérant de revoir son pays, tomba dangereusement malade. A peine rétabli, il manifesta l'intention de renoncer au pouvoir en faveur du dauphin, et fit même dresser un acte d'abdication, qu'il remit à la duchesse d'Alençon. Cette démarche décida l'empereur à entrer en arrangement avec son ennemi, et un traité fut signé entre eux à Madrid, le 14 janvier 1526.

François Ier s'engageait à restituer la Bourgogne à l'Empereur, lui laissant pour otages, jusqu'à parfaite exécution de cette partie de la convention, le dauphin et le duc d'Orléans. Il renonçait à toutes prétentions sur l'Italie, ainsi qu'à tous droits de suzeraineté sur la Flandre et sur l'Artois. Le duc de Bourbon et ses adhérents devaient rentrer en possession de tous leurs biens, avec dédommagement pour les pertes qu'on leur avait fait essuyer, le roi promettant en outre de n'appuyer aucune

(1) A. Henne, *Hist. de Charles-Quint*, tom. IV, p. 51.

tentative de Henri d'Albret contre la Navarre. Les deux princes venaient de vivre en paix et de se secourir mutuellement contre leurs ennemis. Ils sanctionnaient ce traité par un mariage, et François Ier épousait Éléonore, reine douairière de Portugal, qui lui apportait en dot 200,000 écus d'or.

Ces conditions étaient dures, et le roi ne les avait pas encore signées qu'il protestait déjà secrètement contre la violence dont il se prétendait victime. Reconduit à la frontière, il se donna à peine le temps d'embrasser ses enfants, qui allaient prendre sa place dans les prisons de Madrid, traversa la Bidassoa, et, tout entier à la joie de se sentir libre, partit à bride abattue pour Saint-Jean-de-Luz.

Pendant que Charles-Quint se trouvait encore à Séville, célébrant par des fêtes somptueuses son union avec Isabelle, fille du feu roi de Portugal, des faits d'une haute gravité se passaient en Allemagne. Quelques paysans, exaspérés par les lourdes charges auxquelles ils étaient soumis, avaient levé l'étendard de la révolte dans les environs d'Ulm, en Souabe, et, se ruant sur les monastères et les châteaux du voisinage, en avaient impitoyablement massacré les habitants. L'esprit de sédition avait gagné successivement d'autres provinces, et les insurgés étaient bientôt devenus assez puissants pour tenir en échec des forces considérables. Ce soulèvement, d'abord exclusivement politique, changea de caractère en se propageant en Thuringe, et s'y confondit avec les débats religieux. Thomas Muncer y prêcha ouvertement le communisme, invitant ses auditeurs à ne pas se borner à discuter les droits de l'Église, mais aussi ceux de l'État. Leurs excès, dont on faisait remonter la responsabilité jusqu'à Luther lui-même, plaçaient ce dernier dans une situation pleine de périls, dont il ne sortit qu'en condamnant avec sévérité des doctrines qui devaient lui enlever l'appui des princes allemands. Ceux-ci, réunissant leurs forces, tombèrent enfin sur les bandes indisciplinées qui se livraient à leurs coups, les mirent en déroute, et en firent un grand carnage.

La réforme avait perdu cette année son premier protecteur, Frédéric de Saxe, mais la sécularisation d'une partie de la Prusse, appartenant à l'ordre teutonique, au profit du grand maître de cette corporation, Albert de Brandebourg, lui pro-

cura, d'un autre côté, de nouvelles et puissantes ressources. Les démêlés qui allaient bientôt surgir entre le pape et l'Empereur, en séparant les intérêts de ce monarque de ceux de la cour de Rome, devaient lui être encore plus favorables.

François Ier, s'appuyant sur une délibération des États pour rompre le traité de Madrid, avait entraîné en effet Clément VII, les Vénitiens et le duc de Milan à se liguer avec lui contre Charles-Quint. Il espérait, en suscitant des embarras à ce dernier, obtenir la mise en liberté des princes français et ne réussit qu'à perdre ses alliés. Le duc de Milan, assiégé par les Impériaux, se vit forcé de capituler; Clément VII, attaqué dans sa capitale par le cardinal Pompée Colonne, ne se tira de ce mauvais pas qu'en abjurant tous rapports avec la France.

L'Italie se débattait encore contre les violences des soldats étrangers, qu'une autre coalition, menaçante pour les Pays-Bas, destructive pour leur commerce, se formait à Paris entre Henri VIII et François Ier. Les deux monarques se promettaient réciproquement aide et secours contre tous leurs adversaires, puis convenaient de sommer l'Empereur d'accepter la paix et de relâcher les fils de France, en satisfaisant en outre à ses obligations envers le roi d'Angleterre. En cas de refus, ils devaient commencer sur le champ les hostilités, et interdire toutes relations commerciales entre leurs sujets et les habitants des Pays-Bas, auquel il était accordé un délai de 40 jours pour retirer leurs marchandises des entrepôts français et anglais.

Le sac de Rome par les troupes du duc de Bourbon, suivi de l'arrestation du pape Clément, décida les confédérés à déclarer ouvertement leurs intentions, et détourna de nos provinces l'orage dont elles étaient menacées. Dès lors tout change de face, et la fortune de l'Empereur paraît pencher vers son déclin. Lautrec s'avance en Lombardie, sans y rencontrer de résistance sérieuse, et bientôt Gênes rouvre ses portes aux Français; les troupes impériales, au lieu de marcher à l'ennemi, se rassemblent en réclamant tumultueusement leur solde, et refusent d'obéir à la voix de leurs chefs; le sceptre de Hongrie et de Bohême, devenu vacant par la mort de Louis II, passe, il est vrai, entre les mains de l'archiduc Ferdinand, frère de Charles, mais les Turcs menacent les plus belles provinces de l'empire;

les Luthériens, se méfiant des projets du souverain, qui vient de se réconcilier avec le pape, s'agitent sourdement : tout annonce une crise dont les coalisés paraissent appelés à profiter.

Tandis que Lautrec, à la tête d'une forte armée, marche sur Naples, les effets de la guerre se font sentir jusqu'en Belgique. Le 13 février 1528 parut une circulaire de Marguerite d'Autriche, ordonnant l'arrestation de tous les Français, marchands et autres, qui s'y trouvaient en ce moment. On s'empara non seulement de leurs personnes, mais aussi de leurs biens « afin d'indemniser et de garantir les sujets des Pays-Bas, qui avaient été pris et adommagiés. » D'autres mandements prononcèrent la confiscation des saisies opérées à cette occasion, et enjoignirent aux Belges et aux Hollandais, habitant la France, d'en sortir dans les trente jours. Quelques marins flamands ayant été retenus dans les ports de la Grande-Bretagne, des mesures rigoureuses furent également prises contre les Anglais, et une ordonnance du 28 mars 1528 frappa les laines britanniques d'un droit d'entrée considérable (1). Une expédition navale, organisée par Guillaume de Montfort, le seigneur de Rœulx et l'amiral de Flandre, Adolphe de Bourgogne, se préparait à prendre la mer pour faire voile vers l'embouchure de la Tamise, lorsque Henri VIII modifia enfin sa politique à l'égard des Pays-Bas.

Les pertes commerciales auxquelles la guerre soumettait les habitants de l'une ou de l'autre contrée, étaient telles, que de vives réclamations y avaient accueilli de part et d'autre, le commencement des hostilités. Wolsey essaya d'abord d'étouffer ces murmures, mais des émeutes éclatèrent sur divers points du royaume. Les marchands anglais refusaient d'acheter des draps, à moins qu'on ne leur rouvrît le marché d'Anvers, où ils en trouvaient le débit ; les ouvriers, manquant d'ouvrage, prenaient une attitude menaçante : il fallut céder, et une trève de huit mois fut conclu à Hamptone-Court entre les Pays-Bas, l'Angleterre et la France.

Le duc de Gueldre, qui avait envahi certaines provinces hol-

(1) *Plac. de Flandre*, tome I, p. 593.

landaises, et que Marguerite refusait de comprendre dans la trêve avant la complète évacuation d'Utrecht, de Groningue et de quelques autres seigneuries, entravait toujours nos opérations commerciales. La régente fit les plus grands efforts pour abattre cet infatigable ennemi, et les communes belges y contribuèrent puissamment. Quelques bateaux ayant été capturés sur la Meuse, et des marchands brabançons, revenant de la foire de Francfort, ayant été molestés par les Gueldrois, les milices d'Anvers et de Bois-le-Duc portèrent le ravage jusqu'aux portes de Zutphen. Après une longue lutte, qui fut l'occasion de la levée de nouveaux subsides (1), un traité fut signé à Gorcum, le 3 octobre 1528. Le duc y reconnaissait la suzeraineté de Charles-Quint sur Utrecht et sur l'Overyssel, conservait la Gueldre et ses dépendances, mais en assurait la succession, s'il mourait sans héritiers légitimes, à l'Empereur, qui lui abandonnait à titre viager la possession de Groningue, des Ommelandes, de Diepenheim, de Coeverden et de Drenthe. Les relations mercantiles entre les Pays-Bas et la Gueldre étaient rétablies, sous la seule réserve du paiement des anciens tonlieux, et les deux princes s'interdisaient réciproquement le droit de délivrer, en cas de contestations, aucune lettre de marque, de contre-marque ou de représailles, sauf en cas de déni de justice (2).

Nous venons de voir que les Anversois, abandonnant leurs comptoirs pour saisir leurs armes, savaient défendre avec vigueur leur liberté commerciale. Transportons-nous un instant sur les bords de l'Escaut et, avant de reprendre notre récit, donnons une idée de l'immense animation qu'ils devaient présenter à cette époque.

Le déclin de la marine marchande italienne était consommé, ainsi que la décadence de Bruges, la Venise du Nord. La conquête des Indes avait fait passer le sceptre du commerce aux mains des Portugais, qui, se rendant directement de Calicut dans leur

(1) Voy. les *Documents inédits concernant les troubles de la Belgique sous le règne de l'empereur Charles-Quint*, tome I, introd. pp. 6 et suiv.

(2) Reg. n° 107, aux *Archives générales du royaume*. Voy. aussi Dumont, tome IV, 1re partie, pp. 514-515.

pays, venaient débarquer leurs précieuses cargaisons à Anvers. Là, dans les rues étroites qui avoisinent le port, se pressaient des marchands de toutes les nations, parmi lesquels on distinguait particulièrement un grand nombre d'Allemands, de Danois, d'Italiens, d'Espagnols et d'Anglais. Plusieurs d'entre eux avaient accumulé des fortunes princières, entre autres les membres de la famille des Fuggers, dont le chef, Antoine, laissa par testament six millions de couronnes d'or. Leur opulence avait mérité à la ville l'appellation qui la distingue parmi les cités belges *Antverpia nominis* « Anvers la riche. »

Les Allemands lui expédiaient d'excellente laine venant de la Hesse, des verreries, des futaines, des lingots d'argent, une immense quantité de cuivre fondu et battu, du pastel, de la garance, du safran et autres matières destinées aux teinturiers, du salpêtre, des meubles de ménage travaillés avec une grande perfection, des armes, du vif argent, et surtout des vins du Rhin, dont on faisait alors une consommation considérable. Ils s'approvisionnaient à Anvers de joyaux et de perles fines, et en exportaient des épiceries, des drogueries, du sucre, des draps d'Angleterre et d'Irlande, différents tissus de laine et une foule d'autres objets.

Les villes d'Italie, bien qu'elles eussent perdu une partie de leur importance commerciale, contribuaient encore largement aux importations qui se faisaient dans les Pays-Bas. Les Anversois se livraient à des opérations de change avec Rome, Venise, Milan, Florence et Gênes. Ancône leur envoyait des camelots de toutes sortes, des épices, des soies, des cerons, des feutres, des tapis, des maroquins et des couleurs des Indes. Elle prenait en retour des cargaisons de gros draps, tant anglais que du pays, surtout des étoffes d'Armentières, des laines, des ostades, des toiles, des tapisseries et de la cochenille d'Espagne.

De Bologne arrivaient des draps de soie, d'or et d'argent, des bonneteries, des voiles et des ceinturons. Venise fournissait des clous de girofles, de la canelle, des noix muscade, du gingembre, de la rhubarbe, de l'aloès, de la casse, de l'agaric, de la sandaraque, du séné, de la coloquinte, de la scammonie, de l'ammoniaque, de la tutie et de la thériaque, venant du Levant. Elle envoyait également dans nos provinces beaucoup de soie-

ries, travaillées ou écrues, des camelots à gros grains, des tapis, des croisés de laine d'un admirable tissu, des écrins, du beau drap écarlate, du coton, du cumin, du bois d'ébène, de l'azur et d'autres couleurs, tant pour la peinture que pour la teinturerie. Anvers lui livrait des pierres précieuses, des draps et des laines, tant du pays que de l'étranger, des ostades de diverses sortes, des toiles en grande quantité, des tapisseries de Bruxelles, de la cochenille, des ustensiles de ménage et assez souvent du sucre et du poivre.

Les Napolitains nous débitaient des draps de soie, des soies teintes et écrues, de riches fourrures, du safran, de la manne, et recevaient en échange nos étoffes et nos métaux. D'excellents vins nous étaient expédiés de Sicile, en même temps que des noix de galle, du cumin, des oranges, du coton et de la soie, et les Anversois y écoulaient, indépendamment des laines, des draps, des toiles et des tapis qui formaient les principaux articles de leur commerce d'exportation, beaucoup d'objets de quincaillerie.

Les marchands milanais trafiquaient à Anvers en or et argent filés, futaines, fine draperie, riz, armures richement ciselées, merceries et fromages dits *parmesans*. Ils nous apportaient, comme les Florentins, des draps d'or et d'argent, et les derniers ajoutaient à ce commerce celui des brocards, des soieries et des peaux de martre. On leur vendait du poivre, du sucre, des joyaux, du musc venant de l'étranger, et les produits du pays.

Les arrivages de Gênes consistaient en une grande quantité de velours, d'une qualité supérieure, ainsi qu'en riches pièces de satin et d'ermesyn. Ses coraux étaient également fort estimés. Quelques autres cités italiennes, telles que Mantoue, Vérone, Brescia, Vicence, Lucques et Modène, entretenaient aussi des relations fréquentes avec la Belgique, et les marchandises déjà énumérées ci-dessus leur étaient envoyées en échange. On transportait par mer, d'Italie à Anvers, des aluns venant de Civita-Vecchia, des huiles d'Apulie, de Gênes et de Pise; des gommes diverses, des raisins de Corinthe et du soufre. Ces cargaisons vendues, on les remplaçait par des chargements d'étain, de plomb, de bois de Brésil, de cire, de toiles,

de poissons salés, de bois de menuiserie, et quelquefois de froment, de seigle et de fèves. La valeur des étoffes de soie importées à Anvers par les Italiens, était estimée, année commune, à trois millions de couronnes d'or.

Le mouvement commercial qui existait alors entre les Anversois et le Danemark, la Suède, la Norwége et la Pologne n'était pas moins considérable. Ils recevaient de ces contrées beaucoup de céréales, du cuivre, du salpêtre, de la soude, du vitriol, des teintures, des laines d'Autriche de première qualité, du lin, du miel, du goudron, de la cire, du soufre, de la potasse, une grande variété de pelleteries, des peaux de différents poissons, du cuir de buffle, des fourrures d'ours, destinées à l'équipement militaire, et des bois de construction. Il nous reste encore à mentionner, parmi les produits venant du Nord, des bières fortes, des viandes et du poisson salés et séchés, — soit au feu, soit par l'action du froid, — et une grande quantité de blocs d'ambre, de formes et de couleurs variées. Ce dernier commerce avait assez d'importance pour permettre à des négociants notables d'en faire une spécialité, sans se livrer à d'autres affaires. L'importation des futaines allemandes représentait une valeur d'environ 600,000 couronnes, et celle des vins du Rhin, tout en dépendant plus ou moins de la récolte, était calculée en moyenne à 40,000 barils, vendus à 36 couronnes chacun, c'est à dire rapportant un capital d'à peu près un million et demi de couronnes d'or.

Nous recevions de France, par mer, beaucoup de sel de brouage, des aromates de Toulouse, des canevas et autres toiles grossières de Bretagne et de Normandie, des vins rouges et blancs en abondance et de tous les crus, des huiles, du safran, des graines de Provence, du miel, de la térébenthine, du goudron, des papiers, des verreries, des fruits secs et du bois de Brésil. Les Français allaient chercher ce dernier article dans l'Amérique portugaise, où ils possédaient une bonne forteresse pour la protection de leur négoce. La France envoyait aussi à Anvers des feuilles d'or, des draps fins de Paris et de Rouen, des draps cramoisis de Tours, des bombasins de Champagne, du fil et du chanvre de Lyon, du vert de gris de Montpellier pour la teinture, et une quantité de ces élégants articles

dits de Paris, que leur belle confection avait déjà mis à la mode. Parmi les exportations faites en ce royaume, au XVIe siècle, par les marchands anversois, figurent de l'argenterie, des perles, des lingots, des pierreries, du vif argent, du cuivre, du bronze, du laiton brut et travaillé, du plomb, de l'étain, du vermillon, de l'azur, de la cochenille, du soufre, du salpêtre, de la couperose, des camelots à gros grains et autres de Turquie, des draps d'Angleterre de toutes les qualités, des tapisseries, de la laine d'Autriche, des cuirs, des pelleteries, du suif, de la cire, du houblon, du poisson sec et salé. Il paraît, d'après les renseignements qui nous sont parvenus, que les achats de vins français s'élevaient à un total de 40,000 barils environ ; chaque baril, l'un parmi l'autre, étant livré au prix de 25 couronnes, l'ensemble de ces opérations équivalait donc, annuellement, à un capital d'un million de couronnes d'or. Le pastel de France était non moins recherché, et on en importait pour une valeur de 300,000 couronnes; le chiffre des transactions relatives au sel de brouage montait à 180,000 couronnes environ.

Le tableau qui précède nous donne déjà une idée des rapports commerciaux établis entre Anvers et l'Angleterre. Les Anglais apportaient dans les Pays-Bas, outre leurs draps, des franges pour ameublement, des laines superfines, du safran, de l'étain, du plomb, des cuirs, des pelleteries, des peaux de béliers et de lapins, de la bière, du fromage et des vins du Levant. Les événements que nous avons rapportés plus haut, et particulièrement l'insistance avec laquelle les négociants des deux États réclamaient le maintien de leur neutralité commerciale, nous permettent d'apprécier les avantages mutuels qui en résultaient.

La compagnie des *marchands aventuriers*, qui avait ses comptoirs à Londres et à Anvers, s'était assuré, par ses immenses capitaux et son influence, le monopole de ce trafic qu'elle cherchait à se réserver à l'exclusion des autres négociants anglais.

Nous avons cité les Écossais parmi les étrangers fréquentant les marchés anversois. Ils y apportaient des peaux de moutons et des pelleteries fines, particulièrement des martres d'une grande beauté, beaucoup de cuirs forts, de la laine et des draps de très médiocre qualité. L'Écosse étant un pays pauvre, dont

les approvisionnements se faisaient plutôt en France et en Angleterre qu'en Belgique, les expéditions qu'on y envoyait de cette dernière contrée étaient relativement peu considérables, et ne comprenaient que certains articles, tels que des épices, du sucre, de la garance, quelques étoffes de soie, toutes sortes de camelots et de tissus de laine, de la toile et des quincailleries.

Nous recevions d'Irlande des cuirs écrus et préparés de toutes espèces, de belles pelleteries; quelques gros draps et autres objets de peu de valeur. On y exportait les mêmes denrées qu'en Écosse, car l'Irlande aussi s'approvisionnait en Angleterre.

L'Espagne doit occuper une place importante dans notre statistique. Ses bâtiments de commerce arrivaient en flottilles dans les Pays-Bas (1), apportant à Anvers des bijoux, des pierreries et des perles fines venant du Pérou et des Indes Orientales, de l'or et de l'argent en lingots, de la cochenille, de la salsepareille, des bois exotiques, du safran, des drogueries, de l'écarlate, des soieries, du velours de Tolède, des taffetas, du sel, de l'alun de Mazeron, de la laine, des cuirs secs, des vins, des huiles fines, des huiles grasses pour la tisseranderie, des draps, du vinaigre, du miel, du sirop de gomme, du savon, des citrons, des oranges, des grenades, des olives, des capres, des dattes, des figues, des raisins et des amandes. Les fruits frais ou secs faisaient l'objet d'un trafic très important, de même que les vins et les sucres des îles Canaries.

Les Espagnols, qui avait d'abord fourni beaucoup de vif argent aux Anversois, leur en achetaient à cette époque, les mines dont ils l'extrayaient étant épuisées. Nos marchands leur livraient en outre du cuivre, du bronze et du laiton, — tant ouvragé qu'en lingots, — de l'étain, du plomb, des draps flamands et anglais, des étoffes de laine de diverses qualités et de tous prix, des ostades et des demi-ostades, des tapis, et sur-

(1) Anno 1528, den 22 martii, voor Paesschen, op eenen maendach in de goede weke, quam de spaensche vlote metten fruite ende olie, ende men hadde gecocht een zelte olie 16 off 17 stuyvers, en een pont rosynen 6 en 7 stuyvers, ende dyssendachs daer naer cocht men een pont rosynen om 1/2 stuyver. *Chron. van Antwerpen*, 30.

tout une quantité de grosses toiles et de tissus, des camelots de tous genres, du lin, du fil, de la cire, du goudron, de la garance, de la rue, du soufre, parfois du seigle et du froment, de la viande et du poisson salés, du fromage, du beurre, des quincailleries en métal, des merceries en soie et en filoselle, de l'argenterie, des armes, des meubles et des ustensiles de ménage. Les laines espagnoles se vendaient à Bruges, qui en avait conservé l'étape, et on en débarquait annuellement près de 40,000 sacs, c'est à dire pour un millier de couronnes d'or. Ce chiffre s'abaissa cependant plus tard, quelques tisseranderies s'étant établies en Espagne même, à 25,000 sacs, ce qui représentait encore un capital, — chaque sac étant estimé à 25 couronnes environ, — de 650,000 couronnes.

Le commerce des Portugais à Anvers avait beaucoup de rapports avec celui qu'y faisait les Espagnols. Ils y déballaient des pierres précieuses, de très belles perles orientales, de l'or fin, — tant en lingots que battu ou en plaque, — des épiceries, des drogueries, de l'ambre, du muscat, des civettes, de l'ivoire, de la rhubarbe, de l'aloès, de l'azur, du coton, des racines de la Chine et plusieurs autres denrées de valeur, qu'ils apportaient des Indes Orientales ou de Calcutta. Ajoutons encore à cette nomenclature du sucre de l'île Saint-Thomas, du bois de Brésil, des émétiques, du poisson et des drogues qu'ils se procuraient à la côte de Guinée, d'excellents vins de Madère, — qui équivalaient au vin de Malvoisie, — du sel, du vin d'Oporto, de l'huile, des aromates, de l'encens, et des fruits frais, séchés, en confitures ou en conserves. On peut taxer à plus d'un million de couronnes le produit des épices qu'ils introduisaient dans le pays. Les Anversois s'étaient créé, au surplus, quelques relations directes avec l'Afrique, d'où ils recevaient du sucre, de la coloquinte, des cuirs, des pelleteries, des plumes et des panaches, et où ils envoyaient leurs draps, leurs toiles, leurs laines et leurs quincailleries.

Un auteur contemporain, résumant la longue liste que nous venons de présenter au lecteur, affirme que le total des sommes importées chaque année à Anvers montait à 500 millions d'argent ou 133 millions d'or, non compris le change sur les espèces métalliques. Les assurances maritimes y étaient éta-

blies depuis longtemps, et y avaient été organisées par les négociants eux-mêmes, qui se garantissaient mutuellement certains dédommagements en cas de pertes.

Nous venons d'esquisser, à grands traits, la situation financière de la nouvelle métropole commerciale sous le règne de Charles-Quint. Les éléments de cette statistique méritent d'être étudiés, car ils ne contiennent pas seulement des détails intéressants sur l'histoire de nos relations mercantiles, mais aussi de précieuses données concernant l'état de l'Europe à cette époque. Nous y voyons en effet que l'Angleterre, qui ne nous envoyait d'abord, ainsi que nous l'avons constaté ailleurs, que des matières premières, commençait à faire de grands progrès dans l'industrie, et exportait déjà d'immenses quantités de draps; les villes d'Italie, héritières d'une antique civilisation, enrichies par leur négoce avec l'Orient, étaient encore en possession de tous les produits de luxe, des belles étoffes de soie, des draps d'or, des pierreries et des joyaux de prix; l'Espagne, soumise au despotisme militaire, lancée dans la voie des conquêtes lointaines, privée de ses libertés communales, ne nous expédiait que les fruits de son sol, et l'or qu'elle arrachait aux indigènes du Nouveau Monde. Partout où les droits du peuple sont méconnus, nous trouvons l'industrie languissante et le commerce passif; partout où de sages lois règlent l'équilibre des pouvoirs, la fortune publique s'élève, et avec elle se développe la culture des arts et des lettres. Bruges avait vu naître les frères Van Eyck au moment où la foule encombrait ses halles; le pinceau de Quentin Metsys illustrait Anvers aux temps heureux de sa prospérité.

L'influence de Charles-Quint, un moment compromise en Italie, se relevait insensiblement au commencement de l'année 1528. Lautrec, à la tête d'une armée de 35,000 hommes assiégeait inutilement Naples, tandis qu'André Doria, l'un des plus habiles marins de ce temps, abandonnait le parti français pour passer au service impérial. La perte de Gênes avait suivi de près cette défection, et les efforts de François I[er] dans le Milanais n'avaient pas ramené la victoire sous ses drapeaux.

Les deux partis, néanmoins, étaient également épuisés. Le roi de France, n'espérant plus obtenir l'élargissement de ses

enfants par la force des armes, désirait la paix. Charles, malgré tous ses succès, ne manquait pas non plus de raisons pour souhaiter un accommodement. Soliman, après avoir ravagé la Hongrie, était prêt à fondre sur l'Autriche avec toutes les forces de l'Orient. La réformation gagnait tous les jours du terrain en Allemagne, et les princes qui la favorisaient avaient formé une confédération menaçante pour la tranquillité de l'empire.

Dans cette situation des affaires, des conférences eurent lieu à Cambrai entre Marguerite d'Autriche et Louise de Savoie. Tandis qu'on attendait avec inquiétude le résultat de leurs délibérations, on apprit tout à coup que Clément VII, devançant ses alliés venait de conclure un traité avec Charles-Quint. Ce monarque s'engageait à le remettre en possession de tous les territoires appartenant à l'État ecclésiastique, assurait de grands avantages à la famille de Médicis, et remettait entre les mains du pape les destinées du Milanais. Il obtenait en échange l'investiture du royaume de Naples, le droit de lever dans ses États un quart des revenus ecclésiastiques, et une absolution générale pour tous ceux qui avaient eu part à l'assaut et au pillage de Rome.

Cette nouvelle accéléra les négociations de Cambrai, et détermina Marguerite et Louise à mettre fin à tous débats. Il fut convenu que Charles renoncerait pour le présent, à la restitution de la Bourgogne, et qu'il recevrait deux millions d'écus pour la rançon des princes français. La souveraineté de la Flandre et de l'Artois lui était cédée par le roi, qui abandonnait toutes prétentions sur Naples, Milan, Gênes, et sur toutes les villes situées au delà des Alpes. François Ier devait épouser, comme il en avait déjà été décidé lors du traité de Madrid, Éléonore, fille de Philippe le Beau. Une des clauses secondaires de la paix de Cambrai mérite d'être rappelée : elle abolissait les droits d'aubaine levés en France par les sujets des Pays-Bas.

La paix de Cambrai portait un coup fatal à l'influence française. Les Vénitiens, les Florentins, le duc de Ferrare et les autres alliés du roi dans les États napolitains, se trouvaient abandonnés, par ce traité, à toutes les vengeances de Charles, aucune stipulation n'ayant été faite en leur faveur. Henri VIII

avait également de nombreux griefs à faire valoir contre François I[er], mais d'autres intérêts le séparaient en ce moment de l'Empereur. Vivement épris de la belle Anna Boleyn, il sollicitait alors auprès du pape Clément VII la permission de répudier Catherine d'Aragon, sous prétexte de consanguinité, tandis que les agents impériaux plaidaient devant la cour pontificale la cause de la reine. Il ne lui restait, par conséquent, d'autre parti à prendre que d'approuver les démarches du roi de France.

La cessation des hostilités ne ramena pas le calme dans les Pays-Bas. Le pays restait livré à une profonde agitation, que de tristes événements ne firent qu'aggraver. Une maladie contagieuse, la suette, qui avait paru pour la première fois en Angleterre en 1483, éclata dans nos contrées en 1529, et y fit de grands ravages, particulièrement à Anvers, où elle enleva plus de 500 personnes en trois jours. Elle sévit avec une égale violence à Gand, à Bruges et à Malines. Elle n'avait pas encore disparu, lorsque de désastreuses inondations, s'étendant sur toute la côte de Flandre et de Hollande, vinrent ajouter aux souffrances de la population de ces provinces. Toute la partie orientale de l'île de Zuidt-Beveland passa sous les eaux avec la ville de Reimerswale et vingt villages; le vieil Ostende fut également submergé, et l'action de ces terribles marées se fit sentir à Calais, à Gravelines, à Dunkerque, à Nieuport, à l'Écluse et jusque sur les rives de l'Escaut (1). La ville d'Anvers pour contribuer à la reconstruction des digues, fit creuser un bassin et leva à cet effet 3,000 florins (2). On commença dans cette cité, vers le même temps, les travaux d'édification de la nouvelle Bourse, dans la longue rue Neuve (3).

Deux ordonnances maritimes furent promulguées en Zélande, le 26 mai et le 26 octobre 1531. Elles enjoignent aux patrons de navires, dans les vingt-quatre heures de leur arrivée sur

(1) Meyer, *De rebus Flandricis*, 9 ; Sleidanus, 112 v°; Belpaire, *Notice historique sur la ville et le port d'Ostende, Mém. de l'Acad.* X, 18.

(2) M. Krelinger, *Notice sur la detté constituée d'Anvers.*

(3) Cet édifice, qui plus tard servit de modèle au *Royal Exchange* à Londres, fut inauguré en 1533.

les côtes, de déclarer la capacité de l'embarcation qu'ils commandent, et de payer les droits d'ancrage, ou tout au moins de fournir caution pour le paiement de ce droit. Ils ne pouvaient se dispenser de remplir cette formalité — eussent-ils même l'intention de se rembarquer immédiatement pour le Brabant ou la Flandre,—sous peine d'une amende de cinquante lions d'or (1).

Peu de temps après l'échange des ratifications du traité de Cambrai, l'Empereur s'était dirigé vers l'Italie, où il parut avec pompe, entouré d'une nombreuse noblesse et d'un corps considérable de troupes. Il s'y conduisit avec modération, rendit ses bonnes grâces aux ducs de Milan et de Ferrare, accepta un accommodement avec les Vénitiens, et se borna à exiger des indemnités pécuniaires de ses anciens ennemis. Ces sommes, indispensables à ses projets, lui furent payées sans délai. Il avait négocié, étant à Gênes, des lettres de change sur les Pays-Bas pour une valeur de 112,700 ducats d'or. Ce capital, exigible dans les deux mois, fut rassemblé à l'aide d'un emprunt fait à Anvers par Marguerite d'Autriche, sur sa garantie et sur celle des principaux seigneurs de la cour.

Après la cérémonie de son couronnement et la publication de la paix, il se disposa à prendre le chemin de l'Allemagne. L'attitude menaçante de Soliman, l'agitation religieuse provoquée par la réforme y appelait toute son attention. Déjà l'archiduc Ferdinand et les autres députés impériaux, agissant d'après ses ordres, avaient rassemblé une diète à Spire, le 15 mars 1529, afin de réclamer la mise à exécution du décret de Worms, lancé contre Luther en 1524. L'électeur de Saxe, le marquis de Brandebourg, le landgrave de Hesse, les ducs de Lunebourg, le prince d'Anhalt et les députés de quatorze villes libres, s'étaient hâtés de protester contre les actes de cette assemblée, circonstance qui leur avait valu le nom de « protestants, » destiné à devenir bientôt celui de leur parti.

Charles commençait à s'alarmer de ces débats. Après les avoir longtemps tolérés, d'abord par indifférence, puis dans l'espoir d'arracher quelques concessions à la cour de Rome, il

(1) Smallegange, *Chron. van Zeeland*, 1ᵉʳ deel, 2ᵉ book, bl. 165.

venait enfin d'en comprendre toute la portée. Les habitudes de libre examen contractées par les réformateurs, circonscrites d'abord dans le domaine de la théologie, se manifestaient de plus en plus dans leurs relations avec le pouvoir temporel, et l'ambitieux monarque était décidé à y mettre un terme. La majorité lui étant acquise à la diète, il convoqua celle-ci à Augsbourg, vers le milieu de l'année 1530.

Les princes protestants y comparurent, et Mélanchton y exposa solennellement leur confession de foi. Après quelques faibles efforts de conciliation, on en vint à une rupture ouverte. La diète, cédant aux instances de l'Empereur, condamna les opinions luthériennes, défendit à toute personne d'appuyer ou de protéger ceux qui les enseigneraient, enjoignit l'exacte observation du culte établi, et prohiba toute innovation en matière de religion sous des peines sévères. Il fut arrêté, en outre, qu'on s'adresserait au pape pour lui demander la réunion d'un concile général, dans le délai de six mois, afin de soumettre à cet auguste tribunal toutes les questions litigieuses.

Cet acte de rigueur, en démontrant aux luthériens qu'il était temps de songer à leur sûreté, leur mit les armes à la main. Ils s'assemblèrent à Smalkalde, le 9 novembre 1531, et, opposant une ligue protestante à la ligue catholique, envoyèrent leurs agents en France et dans la Grande-Bretagne, pour y implorer des secours en cas de guerre. L'élection de l'archiduc Ferdinand comme roi des Romains, par laquelle Charles espérait rendre la couronne impériale héréditaire dans sa famille, augmenta le nombre des mécontents, qui grossirent bientôt au point de pouvoir, à leur tour, réclamer des garanties.

La situation devenait grave, et l'Empereur se résigna à traiter avec les rebelles. Des conférences eurent lieu entre les deux partis, d'abord à Nuremberg, puis à Ratisbonne. On y convint de suspendre toute poursuite pour cause d'hérésie jusqu'à la convocation du concile, la concorde étant plus que jamais nécessaire entre les princes, en présence des formidables préparatifs faits par les Turcs.

Cette négociation était à peine terminée, que Soliman entrait en Hongrie à la tête de trois cent mille hommes. Charles, se mettant pour la première fois à la tête des troupes impériales

— parmi lesquelles se trouvaient plusieurs escadrons de cavalerie tirés des Pays-Bas — sut repousser toutes ses attaques, et le força à retourner à Constantinople vers la fin de l'automne.

Tandis que Luther et Mélanchton, attirant autour d'eux des auditeurs attentifs et enthousiastes, prêchaient librement la foi nouvelle, leurs disciples périssaient sur le bûcher en Belgique. Les relations commerciales y avaient introduit depuis plusieurs années les doctrines de la réformation, particulièrement dans les provinces flamandes. William Tyndale, un Gallois réfugié, avait fait imprimer à Anvers, dès l'année 1526, une traduction anglaise de la Bible. Le gouvernement, voulant entraver ces manifestations dangereuses, les avait combattues de bonne heure par des menaces de répression. Un placard, publié le 22 mars 1521, prescrivait de brûler les ouvrages du moine de Wittemberg, et en interdisait l'impression, la vente, l'achat, la conservation ou la lecture, avec menace de confiscation et d'autres châtiments arbitraires. Bientôt un nouvel édit, du 7 juillet 1526, renchérit sur ces dispositions. Il défendait expressément aux prédicateurs, sous peine de fortes amendes et du bannissement en cas de récidive, de mentionner les opinions condamnées, toute discussion religieuse sur des points du dogme étant sévèrement interdite.

Ces rigueurs étant restées sans résultat, on arma les juges de pouvoirs plus étendus. Un décret du 14 octobre 1529 prohiba de traduire, de lire, d'écrire aucun livre touchant les saintes écritures, sans permission des autorités ecclésiastiques ; d'en imprimer, d'en produire d'aucune espèce sans octroi du gouvernement. Les hérétiques, exclus de tout état honorable et de tout droit civil, étaient réservés au supplice : les hommes, par l'épée ; les femmes, par la fosse où elles descendaient vivantes ; les relaps, par le feu. Des persécutions avaient inauguré jadis, en Flandre, une guerre civile qui avait ruiné son commerce : il s'en préparait une autre, qui, en se généralisant, allait paralyser durant plus d'un siècle les efforts de tout un peuple.

CHAPITRE XIX

Modifications au droit commercial. — Régence de Marie de Hongrie. — Troubles à Liége. — Règlement concernant le commerce de détail. — Prix des denrées au XVIe siècle. — Traitements et salaires. — Négociations en Italie. — L'autorité papale abolie en Angleterre. — Expédition de Charles-Quint en Afrique. — Part que les Belges y ont prise. — Leurs migrations à l'étranger. — Établissements belges dans l'Amérique du Sud. — Reprise des hostilités entre François Ier et Charles-Quint. — Aides votées par les États. — La taxe des feux à Namur. — Vaisseaux frêtés par les villes de Flandre. — Le vice-amiral Gérard de Meckeren. — Luttes navales. — Règlement sur la pêche. — Démêlés entre les Pays-Bas et les États du Nord de l'Europe. — Armements maritimes dans nos provinces. — Détails sur l'équipement d'une flotte en 1536. — Traités avec le duc de Gueldre et le roi de Danemark.

Le droit commercial subit d'importantes réformes, dans les Pays-Bas, vers la fin de l'année 1531. Il était d'usage, avant cette époque, d'accorder de longs répits aux débiteurs avant de les déclarer en faillite. Ce système avait donné lieu à beaucoup d'abus, et plus d'un négociant déloyal ne demandait un concordat qu'afin de mieux tromper ses créanciers. Pour faire cesser les plaintes qui résultaient de cet état de choses, Charles-Quint prescrivit de ne délivrer de lettres de répit qu'au cas où l'impétrant justifierait de ses pertes, en prouvant qu'elles étaient accidentelles. Il ordonna, en outre, à celui-ci de convoquer ses créanciers dans le délai d'un mois, au Conseil provincial, et d'y présenter sa caution et les actes passés en sa faveur, —

sous peine de nullité. Les créanciers étaient autorisés à débattre la valeur du cautionnement offert, et nul d'entre eux n'était tenu de souscrire aux résolutions de la majorité, pour autant qu'elles tendissent à une renonciation partielle de la dette, ou à la diminution des garanties dont celle-ci était entourée. Il fut statué, en outre, que les lettres de cession de biens, — ce droit ayant été introduit en Belgique suivant les pratiques romaines, — ne s'obtiendraient qu'avec l'agrément du souverain, et on chercha à accompagner l'exercice de ce privilége de cérémonies humiliantes. Charles-Quint, par l'article VII de l'ordonnance du 7 octobre 1531, s'occupa aussi des banqueroutiers, qu'il traite de « larrons publics. »

Il prit contre eux les dispositions les plus sévères, et les étendit à leurs complices. Toute personne qui donnait asile à un banqueroutier, consentait à gérer ses affaires ou faisait valoir, pour le favoriser, de faux titres de créance, partageait son châtiment. Les biens des délinquants étaient immédiatement mis sous sequestre, et partagés au marc la livre entre les créanciers, nonobstant tout arrêt ou saisie antérieure à la banqueroute. Des poursuites criminelles, dirigées contre les coupables, suivaient cette liquidation.

Charles-Quint fit faire souvent des enquêtes concernant les relations mercantiles des Pays-Bas. Ces rapports avaient pour but de faire connaître au prince l'état du commerce et de l'industrie, leurs moments de crise ou de souffrances, les causes probables de telles calamités et les moyens d'y remédier. L'une de ces enquêtes, dirigée par le pouvoir municipal, fut ouverte à Anvers, en février 1532, au sujet des vexations subies en Angleterre par quelques négociants belges et hollandais.

Marguerite d'Autriche étant morte en 1530, l'administration de nos provinces avait été confiée à Marie de Hongrie, veuve de Louis II et sœur de l'Empereur. Tandis qu'on se préparait à réunir les États pour leur notifier le changement de gouvernement, de sanglants démêlés, résultant d'une nouvelle rupture avec le Nord à la suite des armements de Christiern II en Hollande, agitaient la principauté de Liége. La cherté des grains y était telle que le setier de froment s'y éleva jusqu'à 40 *aidants* ou liards, tandis que le salaire d'un manœuvre n'y était que

d'un *aidant* par jour (1). On se hâta d'interdire l'exportation des céréales; mais les spéculateurs, d'accord avec ceux qui étaient chargés de surveiller leurs opérations, éludèrent cette défense. Les grains expédiés à l'extérieur du pays y étaient renvoyés par petites quantités et vendus à des prix exorbitants. Des murmures s'étant fait entendre, les marchands désertèrent les halles, et la famine menaça bientôt la population. Les riverains de la Meuse, ou *rivageois*, ayant épuisé leurs ressources, se réunirent au nombre de 3,000 hommes et marchèrent sur Liége, tambours battants et enseignes déployées. On ne parvint à empêcher le pillage de cette ville qu'en faisant des concessions aux insurgés. Plusieurs d'entre leurs chefs périrent plus tard sous le glaive du bourreau, d'autres se refugièrent en France.

Le commerce de détail était assujetti, dans les Pays-Bas, à diverses mesures de police, adoptées dans l'intérêt des consommateurs. Des amendes assez considérables étaient infligées aux cabaretiers et aux marchands qui se servaient de fausses mesures; aux boulangers dont le pain n'avait pas le poids prescrit par les règlements; aux épiciers qui falsifiaient les denrées qu'ils exposaient en vente. Un orfèvre de Bruxelles, convaincu d'avoir trompé ses chalands sur la qualité de ses marchandises, fut attaché au pilori par un anneau qui lui traversait l'oreille, et y resta jusqu'à ce qu'il s'en fut arraché. Des pénalités frappaient également le frelateur de vin, le boucher ou le poissonnier qui apportait au marché des denrées gâtées ou avariées, le charlatan qui « débitait faux unguements et drogues. »

Quelques exemples, empruntés à l'*Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, de M. A. Henne, nous permettrons d'apprécier la valeur des denrées à cette époque.

Le beurre coûtait, en 1520-1521, 1 s. 1 d. 1 mite la livre, et en 1550-1551, 1 s. 6 à 8 d. (1); le fromage de Tirlemont

(1) Le florin de Liége valait 5 patards ou 20 *aidants;* l'aidant 24 *sooz*. Le sou de Liége égalait 12 deniers. M. F. Henaux, *Coup d'œil sur l'histoire monétaire du pays de Liége.*

(2) Ces comptes sont établis en livres de gros de Brabant, valant quatre florins. De 1499 à 1520, le florin ou livre de 40 gros avait une valeur intrinsèque de 4 fr. 64 c.; de 1520 à 1552, 4 fr. 22 c.; et de 1552 à 1559, 4 fr. 2 c. Reste à multiplier par 5 pour obtenir la valeur actuelle.

(1520-1521), 1 s. 8 d. et 2 s. (1550-1551); le fromage de Nivelles, 1 s. 1 d. 3 m.; le fromage de brebis, 1 s. la livre, en détail, et environ 6 d., en gros; le *fromage d'abbaye*, 2 à 3 s. la livre; le fromage de Malines, 6 d. 1 mite, la livre; le fromage dit *carrelet*, 4 fl. 10 s. la douzaine; le fromage des Flandres, 7 s. pièce ou environ 2 s. 8 d. la livre; le fromage flamand, 6 d.; le fromage dit *boules*, *boulets*, *clootkeesen*, 1 s. 3 d. à 2 s. pièce, ou 7 d. la livre; le fromage vert, 9 d.; le fromage de Hollande, 4 à 6 d. la livre; le fromage anglais, 1 s. 6 d. la livre ou 6 fl. pièce; la viande, 6 à 7 d. la livre; la viande forte dite *rindvleesch*, 9 d. la livre; un veau gras (1515) 10 fl.; un agneau, 20 s.; un demi-mouton, 18 s.; le jambon coûtait 1 s. la livre, et 3 fl. 12 s. pièce; un chapon, 2 s. à 2 1/2 s., en 1520-1521, et de 3 s. à 3 1/2 s., en 1550-1551; une oie, 2 s. 6 d., en 1520-1521, et 4 s. 3 d., en 1550-1551; le saumon, 7 fl. 5 s. le demi-tonneau, et 20 à 24 s. pièce; les anguilles, 9 fl. le demi-tonneau; le cabillaud salé, environ 3 fl. 10 s. le demi-tonneau; l'aiglefin, 7 d. pièce; la raie, environ 1 d.; les harengs 2 ou 3 fl. la demi-tonne, et 14 à 16 s. le cent (1); les harengs saurs, 16 s. les 25, 5 à 6 fl. le millier, 32 à 38 fl. la tonne; les harengs secs, 4 à 5 fl. le millier; les œufs, 7 s. 4 d. 3 m. le cent; les pommes, environ 19 s. le sac, 11 à 12 s. la rasière; le sel, 7 à 8 s. la tonne, 4 à 5 fl. le muid; le poivre, 14 et 14 1/2 s. la livre; les noix muscades, 16 s. la livre en gros, et 32 s. en détail; le macis, 2 fl. 2 s., et 2 fl. 8 s. la livre, en gros, et 4 fl., en détail; les clous de girofle, 4 fl., en 1520-1521, 1 fl. 10 s., 1 fl. 16 s., en 1543, et 2 fl. en 1548-1549; le sucre en pain, de 2 à 6 s. la livre; le sucre des Canaries, de 3 à 5 s.; le sucre de Madère, 4 à 5 s.; la cassonade ou sucre en poudre, 1 s. 9 d. à 2 s, 9 d.; le sucre *mélis*, 3 s. 9 d.; le sucre candi, 9 gros et 5 s. la livre; le miel, environ 9 s. le double pot; la mélasse 7 à 7 1/2 s.; la canelle, 2 fl. la livre, en 1520-1521; 22 s., en 1550-1551; le safran, 8 à 9 fl. 12 s. la livre, en détail, et 3 fl. en gros; le gingembre, 9 1/2, 13 et 17 s. la livre; les anis, 4 s. la livre; les câpres, 1 s. 6 d. la livre, et 9 fl. le tonnelet.

(1) Un droit dit *Brant ghelde* était payé sur chaque tonneau neuf fabriqué en Belgique et destiné à la caque du hareng.

Les olives se vendaient à 4 s. la gelte (double pot), et 12 fl. le tonnelet; le riz, 93 fl. le tonneau, et 19 à 27 fl. la pipe; les dragées, 4 s. la livre; la gomme, 1 s. la livre; la graine de paradis, 9 s. 6 d. la livre; les pruneaux, 9 d., et 1 s. la livre; les figues de première qualité, 2 fl. le cabas, et les figues de qualité inférieure, 30 à 32 s.; les raisins secs qui, antérieurement à 1528, se vendaient 6 à 7 s. la livre, tombèrent alors à 6 d., et ils coûtaient généralement 1 s.; les raisins de Corinthe coûtaient 3 s. la livre; les amandes sèches, 3 et 9 s.; l'huile, 10 s. 3 d. la gelte; l'huile d'olives, 1 fl. le tonnelet; le vinaigre, 3 fl. l'aime, et 2 fl. le tonneau; la graine de moutarde, 10 s. le quart de rasière; le savon blanc, 5 s. 4 d. la *pierre* (8 livres), et le savon noir, 7 à 9 fl. la tonne; l'huile de colza, 12 fl. l'aime; les chandelles, 9 s. 6 d. à 13 s. la pierre; la cire, 4 1/2 et 6 1/2 s. la livre; le bois à brûler 7 s. le cent; le charbon de bois, 6 s. 6 d. le sac; le charbon de terre, 48 s. le muid; le charbon de forge, 6 fl. 1/2 le muid, 25 à 30 s. la rasière; le charbon de maréchal, 30 s. la rasière; le charbon dit de *chauffoir*, 20 à 25 s.; la tourbe, 1 fl. 10 s. le millier.

Le prix de toutes ces denrées, comparé à celui auquel elles seraient vendues de nos jours, paraît très modéré, mais on ne doit pas oublier que les revenus de chaque famille, au XVIe siècle, étaient infiniment moins considérables qu'ils ne le sont de notre temps. Le traitement annuel du grand chancelier de Bourgogne, en 1515, ne montait qu'à 3,000 livres de 40 gros, monnaie de Flandre. Les conseillers de la couronne recevaient de 4 à 500 livres par an; les maîtres des requêtes avaient 20 à 28 sols par jour; le premier secrétaire au conseil privé, 18 sols; ses cinq collègues, 15 sols seulement. La journée d'un ouvrier était fixée, en moyenne, à 1 1/2 s.; celle d'une ouvrière à 1 s. 3 d. On payait environ 9 s. à un maître maçon, et 7 s. 6 d. à ses aides. Le médecin recevait 2 s. par visite; le vétérinaire, 1 s. 6 d.; le barbier ou chirurgien, 9 d. par saignée; le prêtre, 2 s. par messe basse, et 3 s. par messe chantée; le prédicateur, 4 s. par sermon.

Charles-Quint, le monarque de tant de royaumes, ne pouvait s'occuper exclusivement de l'administration des Pays-Bas. Ayant tenu en échec, avec l'aide des princes luthériens les troupes de

Soliman II, nous le retrouvons, au commencement de l'année 1532, en Italie. Il ne s'y arrêta pas longtemps et, après avoir encouragé les États italiens à former une ligue pour la défense de leurs territoires respectifs, il s'embarqua pour l'Espagne sur les galères de Doria, et arriva sain et sauf à Barcelone.

Clément VII, tout en évitant de se brouiller avec l'Empereur, s'était montré fort mécontent des concessions faites par ce prince aux partisans de la Réforme, et suscitait mille obstacles à la réunion d'un concile général, annoncée à toute l'Allemagne. François Ier résolut de profiter de ces dispositions, et, dans l'espoir de s'attacher le pape, lui fit proposer un mariage entre Henri, duc d'Orléans, et Catherine, fille de Laurent de Médicis. Cette union, qui alliait la famille du pontife à l'un des plus nobles sangs de l'Europe, fut conclue en 1533. Clément VII, que l'infortune avait rendu prudent, craignait, tout en négociant avec François, de s'aliéner Charles-Quint, et le flattait aux dépens de Henri VIII. Celui-ci, fatigué des délais qu'on opposait à son divorce avec Catherine d'Aragon, prit tout à coup une résolution extrême, et, renonçant à tout espoir d'arrangement, fit rompre ses premiers liens par Cranmer, archevêque de Cantorbéry, déclara l'illégitimité de la princesse Marie, et fit proclamer Anna Boleyn. La sentence de l'archevêque ayant été cassée par Clément, le roi y répondit par un nouvel acte d'autorité, réunit le Parlement, en obtint un vote abolissant la juridiction de la cour de Rome, et assuma le titre de chef et de protecteur de l'Église nationale d'Angleterre.

Le dissentiment entre Henri VIII et le pape était désormais irréconciliable. Wolsey, disgracié par son souverain, était mort à York, prisonnier de sir William Kingston. De nouveaux ministres se trouvaient à la tête des affaires, et divers actes législatifs, publiés en 1534, consacrèrent la ruine du catholicisme dans la Grande-Bretagne. Le roi y gagna des sommes immenses, enlevées aux corporations religieuses (1), et son

(1) Il supprima, à différentes époques, 645 monastères, 90 colléges, 2,374 chapelles, 110 hôpitaux; le revenu de ces établissements s'élevait à 161,100 livres sterling.

pouvoir s'en accrut considérablement, ainsi que celui de ses successeurs.

La mort de Clément VII, et l'élection d'Alexandre Farnèse au siége pontifical, suivirent de près ces événements. Tandis que François Ier cherchait à renouer les négociations que ce changement de règne venait de briser, une secte nouvelle, celle des anabaptistes, remplissait l'Allemagne de ses doctrines subversives, établissait à Munster le siége d'une éphémère royauté, et enveloppait cette malheureuse ville dans sa ruine.

Les Pays-Bas furent appelés à contribuer, en 1535, à une expédition lointaine, pour laquelle Charles-Quint faisait depuis quelque temps d'immenses préparatifs, et qui devait encore augmenter le prestige de sa puissance. Rappelons en quelques mots l'origine et les causes de cette entreprise, au succès de laquelle nos commerçants étaient vivement intéressés.

Les fils d'un potier de l'île de Lesbos, Aroush et Khair-Eddyn, d'abord chefs d'une bande de pirates, s'étaient emparés d'Alger après y avoir détrôné le cheikh arabe Selim-Eutemi, et en avaient fait leur place de guerre. Attaqués par le gouverneur d'Oran, l'un d'eux, Aroush, avait péri au combat de Tlemsen en 1518, mais son frère, Khair-Eddyn, plus connu sous le nom de Barberousse, s'était chargé de le venger. Poursuivant avec la plus grande vigueur ses armements maritimes, il avait causé des pertes immenses au commerce européen. Devenu tributaire de Soliman II, celui-ci l'avait nommé amiral de ses flottes et l'avait aidé à s'emparer de Tunis. Khair-Eddyn s'y était fortifié, avait transformé cette ancienne ville de négoce en arsenal militaire, et s'y était rendu formidable. Ses vaisseaux, bravant les galères chrétiennes parcouraient librement la Méditerranée, y commettaient mille déprédations, et allaient se réfugier, chargés de butin, sous le canon du fort de la Goulette.

Tel était l'ennemi contre lequel Charles-Quint allait diriger ses armes. Il mit à la voile à Barcelone, vers le milieu du mois de mai 1535, et se rendit à Cagliari, où Doria devait venir le rejoindre. Sa flotte, composée de près de cinq cents navires, présentait l'aspect le plus animé. L'art de la construction navale avait fait de grands progrès au XVIe siècle, et tandis que les bâtiments du siècle précédent portaient à peine un ou deux

canons, on voyait alors ondoyer la bannière impériale sur de magnifiques vaisseaux de haut bord, portant jusqu'à cent pièces d'artillerie (1). Une des quadrirèmes de l'escadre destinée à Charles-Quint était ornée avec un luxe extraordinaire, et portait, indépendamment d'innombrables pennons « une voile entre-tissue de drap d'or et de velours cramoisi, estant les rameurs fort bien accoustrez de hoquetons de soye. » 25 à 30 grosses hulques des Pays-Bas, chargées de troupes, faisaient partie de cet armement. Depuis plusieurs mois on avait fait arrêter en Belgique tous les mendiants valides, tous les vagabonds pour les diriger sur Anvers, d'où ils avaient été « envoyés vers Sa Majesté, en son voyaige de Thunis. » On remarquait une foule de gentilshommes belges dans l'entourage de Charles, parmi lesquels nous mentionnerons le sire de Boussu, Charles de Lannoy, le comte de Lalaing, le sire de Praet, le comte de Rœulx et Charles de Trazegnies. Un gracieux poëte, Jean Second, qui mourut quelques mois plus tard à Tournai, à peine agé de 25 ans, après avoir manié avec une égale habileté la plume, le pinceau et le burin, suivait également l'Empereur. Celui-ci avait encore amené le musicien Jean Fuismer, le peintre Vermeyen, et leurs compatriotes Van Maele et Van den Esse, auxquels on doit des détails sur cette campagne. Un autre Belge, Jean Taisnier, également attaché à l'expédition, nous a laissé des renseignements curieux au sujet d'une expérience à laquelle il assista à Tolède. Il raconte qu'il y vit deux Grecs se faire descendre dans l'eau, en présence du souverain et de plusieurs milliers de spectateurs, dans une grande cloche retournée, ayant une lampe allumée

(1) Ces pièces étaient, en général, de très petit calibre, et les plus larges envoyaient un boulet fort médiocre. Remarquons en passant qu'on ne mesurait pas, à cette époque, le calibre d'un canon par l'orifice de la pièce ou la pesanteur du boulet, mais d'après la quantité de poudre employée pour la charge. Il paraît cependant que la proportion de la poudre au poids du boulet était alors de 1 à 2 : ainsi un boulet de 8 livres exigeait quatre livres de poudre. On employait encore, en 1533, des projectiles de pierre. Dans un compte de J. Corte, de cette année, il est question de 552 pieds de pierre bleue de Namur (Namensche steen) : *Waer van gemækt werden klooten of kogels van* 6, 7, 8 *et* 9 *duimen*. Les canons employés dans la marine n'avaient pas d'affûts, mais étaient attachés à des poutres, à bord des vaisseaux.



avec eux, et sortir sans qu'elle fût éteinte et les vêtements secs. C'est la plus ancienne information que nous ayons au sujet de la cloche à plongeur (1).

Les relations si étendues de Charles-Quint, ses nombreux voyages, favorisaient beaucoup les migrations des Belges à l'étranger. Nous retrouvons partout, à cette époque, des traces de leur industrie et de leur activité. Robert de Keysere dirigeait alors à Paris l'imprimerie césarienne, dont les bailleurs de fonds étaient Josse Badius, d'Assche, et son associé Jean Petit (2); Albert de Brule, d'Anvers, exécutait à Venise la superbe boiserie du chœur de l'église Saint-Georges-le-Majeur; Daniel Romberg se rendait célèbre dans la même ville, par ses publications hébraïques de la bible et des rabbins. Un professeur à l'université de Louvain, Nicolas Cleynaerts, fit un voyage en Afrique pour y poursuivre ses études philologiques. Il visita Budée à Paris, accompagné de Jean Vas, de Bruges, et arriva à Fez, le 4 mai 1540. Il avait commencé une traduction du Coran, dont il se proposait de faire une réfutation en arabe, lorsqu'il mourut à Grenade en 1542 (3).

A ces noms connus ajoutons celui de Georges de Bruges, reçu dans l'une des corporations de Londres en 1534, et celui d'Ulrich Schmidt, qui partit d'Anvers en 1535 pour l'Espagne, d'où il se rendit dans l'Amérique du sud, où il rencontra plusieurs Belges. Étant arrivé à Saint-Vincent, le 13 juillet 1553, il y vit un navire chargé de sucre, de bois du Brésil et de coton, appartenant à un Anversois, Erasme Schetz. Ce négociant avait pour facteur à Lisbonne un de ses compatriotes, Jean Van Hulst, tandis que Pierre Rossel était son représentant à Saint-Vin-

(1) Voy. la relation de Taisnier dans Schott, *Technica curiosa*, lib. VI, chap. IX, p. 393.

(2) *Messager des sciences historiques*, 1846, pp. 375-376. Ce fut Josse Badius qui, le premier, y substitua aux caractères gothiques l'usage des caractères romains. Il était professeur de belles-lettres à Lyon, et publia le *Navicula stultarum virginum*. Son fils, Conrad, se fit connaître par une traduction française de l'*Alcoran des Cordeliers*, d'Erasme Alber, et *les Vertus de notre maître Nostradamus*, en rimes.

(3) Il avait de nombreuses relations en Espagne. Le petit-fils de Christophe Colomb était venu le consulter, en Belgique, sur le choix des livres destinés à former la célèbre bibliothèque d'Alcala.

cent. Van Hulst et Schetz possédaient plusieurs villages dans l'Amérique du sud, et y avaient établi de florissantes sucreries (1).

Ce fut sur l'un des vaisseaux de Schetz qu'Ulrich Schmidt prit passage, quelques années plus tard, pour retourner en Europe. Le bâtiment qui le portait se trouvait en vue de Cadix, lorsque quelques feux allumés sur le rivage, — et qu'on prit pour des signaux, — occasionnèrent de fausses manœuvres, qui se terminèrent par un naufrage. Vingt-deux personnes périrent dans les flots, et le reste de l'équipage n'échappa à la mort qu'en s'accrochant aux débris flottants du navire. Schmidt, qui avait perdu tous ses bagages, reparut à Anvers le 26 janvier 1554.

Revenons à l'expédition de Charles-Quint, dont le plus heureux résultat fut la délivrance de 18,000 à 20,000 esclaves chrétiens, ramenés dans leur patrie à ses frais. Nous n'en rapporterons pas toutes les péripéties, étrangères à notre sujet. Rappelons cependant que l'un des seigneurs que nous avons cités plus haut, le sire de Boussu, bien que déjà blessé au combat de la Goulette, porta le grand étendard du Christ à la bataille de Tunis (2).

L'Empereur, en quittant les plages brûlantes des États barbaresques, retrouva l'Europe à la veille d'une nouvelle et terrible guerre. François Ier, jaloux des succès de son rival, lui suscitait des embarras en Allemagne en négociant avec les princes protestants qui ne voulurent point cependant s'allier avec un prince qui condamnait leurs coreligionnaires au supplice,—et le menaçait en Italie, en entretenant des intelligences avec le duc de Milan. Une armée française, placée sous le commandement de l'amiral de Brion, s'était même avancée en Sa-

(1) Van der Aa, *voyagien*. La famille de Schetz, originaire de Maestricht, était établie à Anvers depuis de longues années. Elle devait une grande partie de sa fortune à l'exploitation des mines de calamine du Limbourg. Enrichis par le commerce, quelques-uns de ses membres furent appelés par la suite à remplir des emplois importants. Gaspar Schetz, seigneur de Grobbendoncq, était trésorier général en 1578. *Nouveau Mém. de l'Acad, de Belgique*, tome VII.

(2) Le Mayeur, *les Belges*, notes. Le gouvernement fit exécuter à Bruxelles des tapisseries représentant la prise de Tunis.

voie, et y avait ravagé les possessions du duc Charles, en se préparant à marcher vers Milan. La mort de Sforce, survenue à cette époque, réveillait tous les anciens débats relatifs à la suzeraineté de cette ville, réclamée à la fois par François I[er] et Charles-Quint. Ce dernier, tout en temporisant avec les Français, prenait secrètement les mesures les plus efficaces pour combattre leurs prétentions. Ayant réuni une armée considérable, il leva tout à coup le masque, prononça à Rome un discours véhément contre le roi, en présence du pape et des cardinaux, et, se mettant à la tête de quarante mille hommes d'infanterie et de dix mille chevaux, força l'ennemi à la retraite et envahit le midi de la France. L'Angleterre restait simple spectatrice de la lutte. Anna Boleyn venait d'y mourir, passant du trône à l'échafaud, et l'influence de la belle Jeanne Seymour, qui lui succédait dans les affections de Henri VIII, était acquise au parti impérial.

Cette expédition ne fut pas heureuse. Le maréchal Montmorency, évitant soigneusement toute action décisive, fortement retranché sous les murs d'Avignon, fit dévaster tout le pays, depuis les Alpes jusqu'à Marseille, laissant aux troupes de Charles-Quint des plaines arides et dépouillées, qu'elles se virent bientôt obligées d'abandonner, après avoir vainement tenté de s'emparer de Marseille. Décimées par la famine et les maladies, leur retour fut désastreux, et l'Empereur repassa les frontières du Milanais avec l'humiliation d'un revers. Il donna le gouvernement de ce duché au marquis du Guast, et se rendit aussitôt à Gênes, d'où il s'embarqua pour l'Espagne.

Tandis qu'on se battait en Provence, une armée flamande pénétrait, sans y faire de conquêtes importantes, en Picardie. Tous les Français voyageant dans les Pays-Bas avaient reçu l'ordre d'en sortir, dans un court délai, et les exportations d'armes, de chevaux, de harnais, d'or, d'argent avaient été sévèrement défendues aux habitants de nos provinces (1). De

(1) Un édit du 1[er] juin 1536, pris en représailles des mesures analogues arrêtées en France, commina la confiscation de corps et de biens contre quiconque enfreindrait les placards publiés à ce sujet, et déclara nuls tous les

nouvelles aides avaient été votées par les États, non sans de vives remontrances de la part des populations, déjà écrasées d'impôts. La taxe des feux, jusqu'alors temporaire dans le comté de Namur, y devint permanente à la suite de ces lourdes charges. Cette taxe fixée à 20 patards par chef de famille et destinée à couvrir le prix des logements des gens de guerre, n'était exigée que des campagnards. Les bourgeois des villes, de même que les ecclésiastiques et les nobles, en étaient exempts (1).

Les luttes maritimes, durant ces troubles, étaient fréquentes entre les deux nations. Quatre beaux vaisseaux, le *Loup de mer*, la *Marie*, l'*Esprit volant* et le *Léopard français* avaient été équipés par les villes de Flandre pour la protection des côtes (2). Ces navires portaient, indépendamment du drapeau impérial, quatre bannières carrées aux armes de Gand, d'Ypres, du Franc et de Bruges. Leur commandement avait été confié à Gérard de Meckeren, vice-amiral de Flandre, dont le nom remplit une place importante dans nos annales maritimes. On possède peu de renseignements sur l'origine de sa carrière. Né à Bergues-Saint-Winoc, petite ville flamande située à deux lieues du rivage de l'Océan, il est probable qu'il avait embrassé de bonne heure la profession dans laquelle il devait s'illustrer un jour. Capitaine de la flotte flamande en 1528, il avait remporté de nombreux succès sur les marins anglais et français, et leur avait pris plusieurs bâtiments (3). Rentré dans ses foyers après la trêve de Hampton-Court, ses concitoyens l'avaient chargé, en qualité de *poortmestre* ou de *chef de la commune*, de présider le Magistrat, de 1532 à 1533. Rappelé au service actif pour conduire à Copenhague Maurice d'Oldenbourg et Walexem de

marchés conclus antérieurement avec des étrangers, pour livraison des objets dont il vient d'être question. *Plac. de Flandre*, tome I, 2e liv. p. 714.

(1) Lacroix, *Mém. hist. concernant l'ancienne législation du Hainaut en matière d'impôts.*

(2) Reg. 26,107, Chambre des comptes, fol. XLII, *Arch. gén. du royaume de Belgique.*

(3) M. Debaecker, dans une étude biographique sur Gérard de Meckeren, publie un sauf-conduit donné par ce dernier à Colart Boucart, du port de Honfleur, après l'avoir admis à rançon. Voy. *Annales de la société d'émulation*, Bruges, 1848, 2e série, tome VI, p. 325.

Hoplincourt, ambassadeurs de Charles-Quint, il rejoignait ses vaisseaux le 14 août 1533, et abordait à Copenhague le 28 septembre suivant.

Les Français avaient pris l'offensive sur mer, au moment où Charles-Quint envahissait la Provence. Pendant que les corsaires gueldrois infestaient le Zuiderzée, leurs flottes bloquaient les ports de la Hollande, de la Zélande et de la Flandre. Leur triomphe fut, néanmoins, de courte durée. Marie de Hongrie, après avoir ordonné la saisie des navires français en relâche dans les Pays-Bas, autorisa les marins de ces provinces à armer en course, et si les Hollandais, mus par un sentiment de jalousie (1), se bornèrent à repousser les tentatives dirigées spécialement contre eux-mêmes, les Flamands, sous la conduite de Gérard de Meckeren, allèrent ravager les côtes de la Normandie. La capture, faite par eux, d'un riche galion des Indes Occidentales, stimula cependant les Zélandais; leurs corsaires entrèrent alors en lice et enlevèrent un grand nombre de bâtiments français. Ces hostilités causaient un tel préjudice au commerce des deux États, qu'on reconnut, de part et d'autre, la nécessité d'y mettre un terme. On convint d'abord d'assimiler aux neutres les vaisseaux employés à la pêche du hareng, et cette mesure fut suivie d'une « trêve marchande et de communication. »

Nos pêcheurs, dont la triste situation venait d'être enfin prise en considération, étaient rudement éprouvés depuis quelques années. Plus de quarante de leurs barques, appartenant au port d'Anvers, avaient péri corps et biens, en 1534, durant une tempête (2). La rivalité qui existait entre eux était telle, que Charles-Quint, sur l'avis de l'amiral de Flandre, s'était vu obligé, en 1535, de leur prescrire diverses mesures de précaution, tendant à diminuer les occasions de conflit. Il leur ordonna d'allumer des feux à l'endroit où ils jetaient leurs filets, leur prescrivit de placer des lanternes aux mâts de leurs embarcations, et

(1) Ils préférèrent rester dans leurs ports que de recevoir des commissions du vice-amiral flamand. Henne, *Règne de Charles-Quint en Belgique*, tome VI, p. 125.

(2) *Chr. van Antwerpen*, 35.

leur défendit de s'approprier les engins de pêche abandonnés en mer (1).

Les relations commerciales des Pays-Bas, rétablies momentanément avec le Midi, étaient soumises à de nouvelles perturbations dans le Nord. Résumons rapidement la cause de ces débats.

Le roi Christiern II, après avoir fait de vaines tentatives pour rentrer en possession de ses États, usurpés par Frédéric de Holstein, avait été fait prisonnier en 1532, et enfermé au château de Sonderbourg, dans l'île d'Alsen. On pensait d'abord qu'il serait secouru par l'Empereur, mais celui-ci craignait une alliance entre Frédéric Ier et les Lubeckois, et ne voulait point exposer les Hollandais et les Belges à des hostilités dans la Baltique. Il écrivit donc au roi Frédéric qu'il n'avait pris aucune part à la malheureuse entreprise de Christiern II.

Cette concession n'améliora point la situation. Les Danois consentaient à ouvrir leurs ports aux Brabançons, aux Flamands et aux Zélandais, mais se montraient disposés à punir la Hollande d'avoir fourni des secours au roi déchu, en leur refusant la liberté de commerce. La régente rejeta ces propositions, et défendit aux États provinciaux de les accepter, les intérêts des Hollandais étant inséparables de ceux des autres habitants des Pays-Bas.

Une rupture devenant imminente, Marie de Hongrie eut recours à des mesures aussi promptes qu'énergiques. Afin de mettre en sûreté cinquante vaisseaux marchands qui étaient à l'ancre près de Dantzig, elle fit saisir toutes les marchandises hanséatiques qui se trouvaient dans nos entrepôts, et les Lubeckois furent arrêtés simultanément à Bruges et à Anvers. On se préparait à la guerre, lorsque la nouvelle de la mort de Frédéric, survenue le 10 avril 1533, fit espérer une solution plus pacifique.

Les États de Danemark s'étaient engagés à donner la couronne à l'un des fils de Frédéric, et Christian, l'aîné, eût été élu sans opposition, si son attachement au protestantisme ne lui avait aliéné les évêques catholiques.

(1) *Plac. de Flandre*, tome I, 1re partie.

Les Lubeckois se hâtèrent de profiter de l'interrègne, et envoyèrent une députation au sénat danois, qu'ils sommèrent d'interdire la navigation de la Baltique aux marchands belges et hollandais. Les députés avaient à leur tête Georges Wullenwéver, tribun hardi et remuant, chef du parti démocratique à Lubeck.

Cette demande ayant été repoussée, le négociateur lubeckois se tourna, sans plus de succès, vers le roi de Suède, dont il chercha à éveiller l'ambition, puis s'adressa à Christian de Holstein, en lui offrant d'appuyer ses prétentions de toutes les forces de la Hanse, à la condition de s'unir avec elle contre les habitants des Pays-Bas. Christian, qui croyait pouvoir compter sur les sympathies de la noblesse danoise, refusa les secours qu'on lui offrait, ajoutant qu'il ne lui *chalait* d'attendre, et que jamais il ne sacrifierait le salut de l'État à ses intérêts particuliers.

Wullenwéver, dont le crédit sur ses concitoyens augmentait sans cesse, ne se découragea pas malgré tant d'échecs. Ne pouvant décider les Danois à adopter ses vues politiques, il songea à se mettre en possession de leur pays et à les leur imposer. Dans ce but, il s'appliqua à les isoler de leurs alliés, et il y réussit complétement. Il endormit la vigilance de François Ier en s'engageant secrètement à transférer aux sujets de celui-ci les bénéfices de l'immense commerce qui se faisait alors entre le Nord et les Pays-Bas, promit le Danemark à Henri VIII, et conclut une trève avec Marie de Hongrie, en faisant pressentir à cette princesse qu'il allait travailler à la restauration du roi détrôné, Christiern II.

Les Lubeckois, en faisant ces concessions, comptaient bien les retirer après la guerre, pour laquelle ils prirent aussitôt leurs dispositions. Ils engagèrent à leur service le comte Christophe d'Oldenbourg, — un vrai chevalier allemand, plein d'audace et d'esprit d'aventure, — qui, à la tête de 4,000 hommes, franchit l'Elbe, et ordonna impérieusement au fils de Frédéric Ier de mettre Christiern II en liberté. Sur le refus du duc, le comte d'Oldenbourg se jeta sur le Holstein, pendant que la flotte lubeckoise s'emparait de Copenhague et de Malmoe, où Wullenwéver avait de nombreux partisans. Les évêques et les nobles danois, mettant fin à leurs débats en présence des dangers qui menaçaient leur patrie, se retirèrent dans la partie

septentrionale du Jutland et proclamèrent aussitôt le duc Christian de Holstein.

Tel était l'état des affaires vers le milieu de l'année 1534. Le devoir du gouvernement des Pays-Bas, dans ces circonstances, était clairement tracé. Il devait observer les traités, soutenir Christian de Holstein, se l'attacher en lui rendant des services, et s'assurer ainsi des priviléges commerciaux qu'il ne pouvait espérer des alliés des Lubeckois.

Marie de Hongrie ne se rangea pas à cet avis. Un ancien secrétaire de Christiern II, Étienne Hopfensteiner, l'avait engagée à s'entendre avec Christophe d'Oldenbourg et Lubeck, pour placer le comte palatin Frédéric sur le trône de Danemark. D'après ce projet, auquel la régente s'arrêta, Frédéric s'obligeait à reconnaître la suzeraineté de Charles-Quint, et s'alliait à la famille impériale en épousant la princesse Dorothée, fille du prisonnier de Sonderbourg.

Tandis qu'on célébrait ce mariage, Christian III prenait les armes, et arrivait à marches forcées sous les murs de Lubeck, qu'il investit, pour contraindre les habitants de cette ville à rappeler les troupes qu'ils avaient alors en Danemark. Il était sur le point de la réduire par la famine, lorsque des aventuriers, commandés par le pirate Clément, se jetèrent sur le Jutland, que Christian ne pouvait laisser sans secours. Il leva aussitôt le siége de Lubeck, et alla combattre Clément, qui fut décapité à Kolding. Les hostilités, interrompues par l'hiver et par quelques vaines tentatives d'accommodement, furent reprises avec fureur dès le retour du printemps de 1535. Redoublant d'efforts, les Lubeckois renforcèrent leurs flottes, qui bloquèrent le Sund, et levèrent de nouvelles troupes dont ils remirent le commandement au duc Albert de Mecklembourg.

Les Pays-Bas ressentirent le contre-coup de ces événements. Au mois de mai 1535, les Lubeckois capturèrent une flotte marchande de ces provinces, l'obligèrent à payer une somme considérable, et la livrèrent ensuite au pillage. Ces ressources les mettaient en état de prolonger encore cette lutte sanglante.

Dans l'intervalle, Christian, profitant des dissentiments qui existaient entre le comte Christophe et Albert de Mecklembourg,

faisait reconnaître son autorité en Fionie, s'emparait de Warberg, et venait établir son quartier général au pied des remparts de Copenhague, qu'il attaqua avec vigueur. Marie de Hongrie eût désiré intervenir en Danemark, mais les États ne se montraient nullement disposés à la seconder. Nos négociants, plutôt que de se soumettre à de nouveaux sacrifices, préféraient embarquer leurs marchandises à bord des vaisseaux de Hambourg, de Brême et de la Gueldre, dont le pavillon était encore respecté.

Les Lubeckois commençaient cependant à désespérer de leur cause. Une réaction éclata contre Wullenwéver et ses adhérents, le 25 août 1535, et leur défaite changea la direction des affaires. Deux lettres d'Hopfensteiner annoncèrent bientôt à l'Empereur qu'il avait fait des démarches auprès des bourgeois influents de la ville, et que ceux-ci désiraient vivement entrer en relations avec Sa Majesté. Déjà quelques mois auparavant, Herman de Wéda, archevêque de Cologne, avait proposé une alliance fédérative entre les Pays-Bas et le Rhin, tandis qu'on avait discuté, à la diète de Lunebourg, les conditions d'un pacte héréditaire dans la maison du comte palatin Frédéric, entre le Danemark, les villes hanséatiques et nos provinces.

Ces projets, reçus avec enthousiasme en Hollande et en Belgique, étaient de nature à éblouir la régente. Nos relations avec le Nord, désormais consolidées, n'avaient plus d'entraves ; nos produits bruts et manufacturés, qui pouvaient se débiter à très bon compte dans toute l'étendue de la Baltique, obtenaient de nouveaux débouchés ; Bruges et Anvers s'enrichissaient de toutes les dépouilles de la Hanse : c'était une ère de prospérité et de grandeur qui s'ouvrait pour les Pays-Bas.

Ces ouvertures, trop brillantes pour être sincères, eussent dû être reçues avec d'autant plus de méfiance, qu'il était peu probable que les Hanséates poussassent l'aveuglement jusqu'à employer leurs flottes et leurs troupes à la consommation de leur propre ruine. Elles n'avaient été faites, en effet, que pour cacher d'autres menées diplomatiques, et, tandis que l'empereur espérait voir le Sund au pouvoir d'un prince allié et feudataire, les Lubeckois signaient un traité de paix avec le roi Christian, qui leur engageait l'île de Bornholm pour 50 ans.

Une coalition contre les Pays-Bas se formait dans le Nord, et on prêtait au roi Christian l'intention de s'allier à la France et aux princes protestants. Charles-Quint, jusqu'alors assez indifférent aux combinaisons de la régente, se décida enfin à agir, et somma le roi de s'abstenir de toute atteinte aux droits des princesses de Danemark. Le palatin, de son côté, avait recruté un corps de troupes, qu'on embarqua sur des navires de transport rassemblés dans nos provinces.

La situation, de plus en plus tendue, annonçait une crise prochaine. Marie de Hongrie songeait à secourir les chefs militaires de Copenhague, qui s'étaient refusés de souscrire au traité de Hambourg, tandis que le roi Christian excitait le duc de Gueldre à reprendre les armes. Une telle diversion était menaçante pour notre pays, sur le point d'être envahi à cette époque par François Ier ; aussi la régente se hâta-t-elle d'envoyer le comte de Buren et Georges Schenck pour résister aux Gueldrois, tandis qu'elle donnait plein pouvoir au seigneur de Beveren, amiral de la mer, de rassembler une flotte puissante « pour assister le palatin Frederick au secours de la ville de Copenhaghen, et pour conserver ainsi la succession de sa très chière et très amée niepce, Dame Dorothée, princesse de Dennemarcque. »

La marine militaire était encore presque exclusivement fournie par les villes maritimes, qui armaient de nombreux vaisseaux de guerre pour la protection de la pêche et de leurs intérêts commerciaux. Quelquefois cependant, comme nous l'avons déjà dit, le gouvernement, en cas de nécessité, faisait mettre l'embargo sur les navires marchands qui se trouvaient dans les ports nationaux, les faisait armer à ses frais, les remplissait de munitions, sauf à payer plus tard à leurs propriétaires des droits de location et une indemnité en cas de dommages. On eut recours, dans cette circonstance, à ce dernier moyen, et la somme payée de ce chef aux armateurs s'éleva par mois à 15,900 livres de gros.

De Meckeren nous a laissé des détails assez curieux sur la composition de la flotte rassemblée par les soins d'Adolphe de Beveren, en 1536. Cet armement se composait de trente gros navires, dont quelques-uns avaient quatre cents tonneaux, et de douze bâtiments de moindre dimension, connus sous le nom

de *boyers*. Les plus grands étaient montés par 34 officiers et 79 matelots; les plus petits avaient un équipage de 16 officiers et de 18 marins. Parmi les chefs on remarquait Paul Recx, Nicolas Prouck, Lubbert, Henri Roo-Claes, Pierre Geerbrants, Jacob Geerts, Wolffaert, Guillaume Hooft, Jacob Visscher, Jean Grubber, Gheert Wouters, qui, chacun avaient le commandement d'une nef. L'ensemble des hommes enrôlés s'élevait à 7,496 personnes, dont 3,000 marins et 4,496 soldats.

Le ravitaillement de ces troupes coûtait par mois, à raison de 2 sols par tête et par jour, 22,500 livres de gros. Toutes les provinces du littoral, le Brabant, la Flandre, la Hollande et la Zélande, avaient contribué à la formation de l'escadre. Les Brugeois lui fournirent de la poudre, les habitants de l'Écluse et de Ter Muyden, des biscuits et de la bière de Delft.

Les gages des officiers étaient par mois, de 19,428 livres; ceux des matelots de 17,020 livres; la solde des piétons s'élevait, à raison de 3 escalins par tête et par mois à 16,875 livres. Chaque personne recevait par jour, vingt onces de biscuit; un lot de cervoise; trois quarterons de viande salée, le dimanche et le jeudi; une demi-livre de lard, le mardi et le mercredi; une demi-livre de poisson et deux harengs aux jours d'abstinence; deux onces de fromage pour le souper du dimanche, du mardi et du jeudi; un *cartille* d'huile un jour de la semaine; une demi-*sumbre* de vinaigre par jour; enfin, un potage fait de deux *salemines* ou *picotins* de pois et fèves, d'une livre de riz et deux livres de beurre, était distribué le vendredi et le samedi, entre cinquante hommes.

Les munitions de la flotte impériale consistaient en 300 tonneaux de poudre, qui coûtaient 48 livres le tonneau, ensemble 14,400 livres; 54,000 livres de boulets de trente, à raison de 15 livres de gros le mille, valant 810 livres; 3,600 boulets, pesant chacun 5 livres. Ces approvisionnements paraîtront, de nos jours, bien peu considérables, mais on doit se rappeler que l'artillerie navale était encore dans l'enfance à cette époque. Durant un combat qui eut lieu près de l'île de Wight, en 1545, entre une flotte anglaise, composée de 100 voiles, et une flotte française de 90 voiles, on cite comme un fait extraordinaire que les deux escadres ne se tirèrent pas moins de 300 coups de

canon (1). Les batteries d'un seul de nos navires modernes, engagé dans une action maritime, atteindraient actuellement ce chiffre.

Indépendamment de ces projectiles, les vaisseaux de l'amiral de Flandre emportaient des *dés de fer*, pesant 11,250 livres. Ils avaient également à bord 2,650 livres de plomb; 2,200 piques, au prix de huit livres le cent; 5,400 dards et lances, valant 270 livres; 875 arquebuses à crochets et à queues de fer.

L'escadre était prête à prendre la mer, lorsque le roi Christian, redoublant d'efforts, détacha de son armée 3,000 hommes et les fit partir pour la Frise, avec mission d'y appuyer les opérations des Gueldrois. Schenck se hâta de se porter à leur rencontre et les battit à Heiligerlée, mais déjà il était trop tard : Copenhague, après la plus héroïque défense, ouvrait ses portes aux troupes de Holstein. Le duc de Gueldre, serré de près par les Impériaux, se vit contraint de faire des propositions de paix, qui furent acceptées vers la fin de l'année 1536. L'Empereur y gagnait la seigneurie de Groningue et la Drenthe. Des négociations s'ouvraient presque simultanément entre Christian et Marie de Hongrie. On se mit enfin d'accord, grâce à la médiation des Hambourgeois, dont le commerce souffrait beaucoup de la mésintelligence qui existait entre les deux cours, et, le 3 mai 1537, la navigation de la Baltique fut de nouveau ouverte à nos marchands. Le rétablissement de la paix ne tarda pas à produire les meilleurs effets. Le prix du seigle descendit brusquement de 36 à 16 florins; le goudron, la poix, la potasse, les cendres, les sapins et, en général, tous les produits du Nord affluèrent de nouveau dans nos marchés.

Tandis qu'on se réjouissait dans les Pays-Bas, une scène sanglante se passait à Lubeck. Wullenwéver, condamné par le sénat de cette ville, était écartelé sous les yeux de ceux qui avaient jadis applaudi à ses triomphes, et payait de sa vie son ancienne popularité.

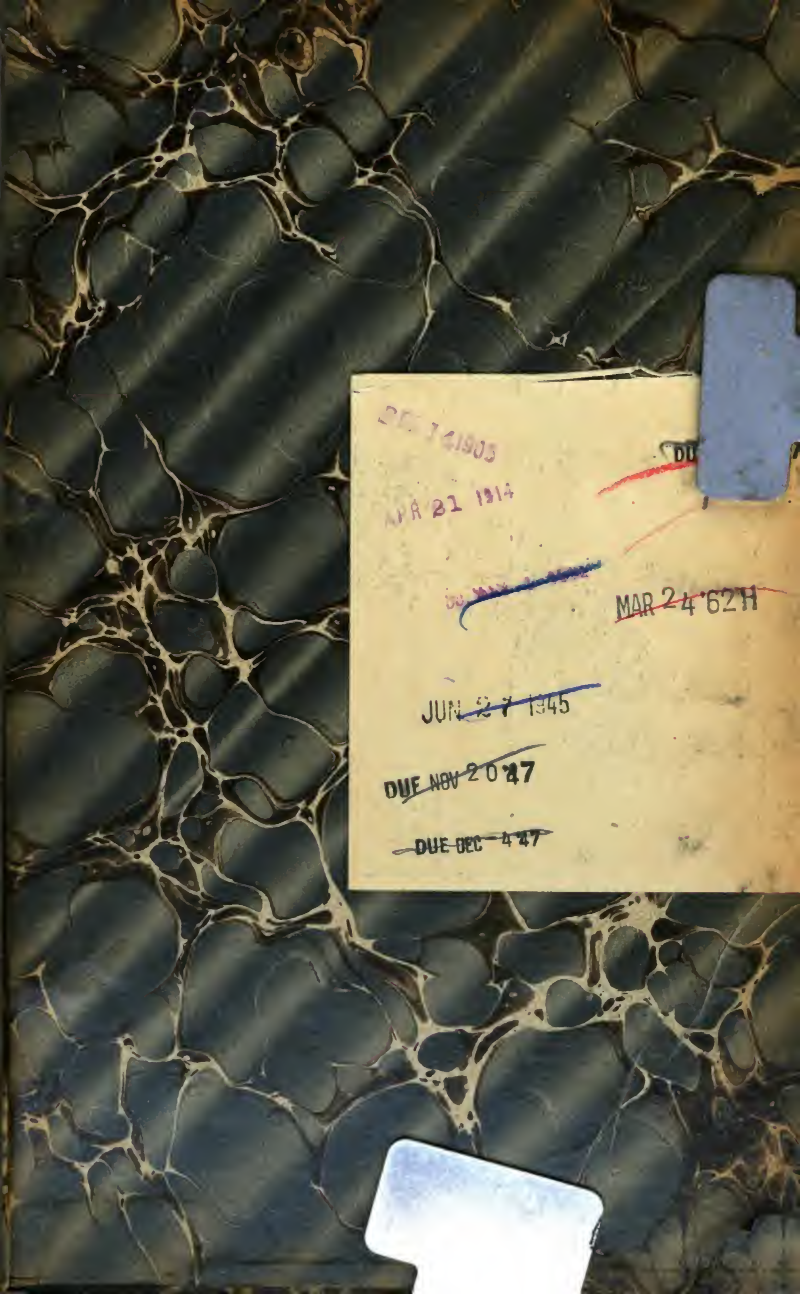
(1) Daniel, *Histoire de la milice française*, tome II, p. 477.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE DES MATIÈRES






APR 21 1914
MAR 24 '62 H
JUN 27 1945
DUE NOV 20 '47
DUE DEC 4 '47


Widener Library
3 2044 105 556 732